

T. D. BOUCHARD

# Mémoires

TOME DEUXIÈME



64



*MÉMOIRES*  
*de*  
T. D. BOUCHARD



MÉMOIRES  
de  
T. D. BOUCHARD

*Préface du*

**Révérénd Père Albert Milot, O.P.**

*professeur d'éloquence sacrée  
à l'Institut de Pastorale  
des Pères Dominicains*

★★

GRAVISSANT LA COLLINE

MONTRÉAL  
ÉDITIONS BEAUCHEMIN  
1960



OUVRAGE DÉJÀ PARU:

Mémoires : Tome I

MA VIE PRIVÉE

MÉMOIRES

de

T. D. BOUCHARD

Éditions La Colline

GRATISANT LA COLLINE

Droits réservés, Canada 1960  
par Cécile Éna Bouchard, Montréal.

Tous droits de traduction, de reproduction et  
d'adaptation réservés pour tous pays y compris l'U.R.S.S.

Copyright 1960

*À ma fille  
Cécile Éna*



## PRÉFACE

*En parcourant la deuxième tranche des Mémoires de l'Honorable T. D. Bouchard, il me revenait sans cesse à la pensée la fameuse tirade de Don Basile dans le Barbier de Séville: « La calomnie, monsieur!... Qui diable y résisterait?... Croyez qu'il n'y a pas de plate méchanceté, pas d'horreurs, pas de conte absurde, qu'on ne fasse adopter aux oisifs d'une grande ville en s'y prenant bien: et nous avons ici des gens d'une adresse!... »*

*Si l'on peut chanter les belles qualités du peuple canadien-français, on peut aussi déceler chez lui certains défauts haïssables, comme l'esprit de critique et de dénigrement, les insinuations malveillantes, voire la diffamation. Chez nous, lorsqu'un homme a voulu s'élever au-dessus de la médiocrité et accomplir quelque chose de beau et de grand pour les siens, il s'est toujours trouvé quelqu'un pour essayer de le briser en ruinant jalousement son prestige et son influence au moyen de basses calomnies.*

*Sans partager toutes les opinions politiques de l'Honorable T. D. Bouchard, on ne peut s'empêcher d'admirer la tenacité et la force d'âme qu'il lui a fallu pour triompher en dépit de tant d'opposition où se manifestaient parfois les mesquineries et les méchancetés.*

*Il y a une vingtaine d'années, dans le train me conduisant à St-Hyacinthe, je rencontrais un vieux prêtre sympathique. Il s'en allait, me disait-il, visiter son vieil ami T. D. Bouchard. Voyant ma surprise devant une telle affirmation, il m'assura que le maire de St-Hyacinthe n'était pas l'homme que les mauvaises langues avaient fait, mais, bien au contraire, il était un très honnête politicien. Un homme de caractère tout d'une pièce et qui ne savait pas se dédoubler sans doute, mais qui s'était donné comme idéal de consacrer*



ses talents à la cause du petit peuple, des travailleurs, des pauvres, des humbles. « Plus que de la politique, me disait-il, il fait de l'action sociale et chrétienne ».

Je lui répondis que T. D. Bouchard passait pour un anticlérical et un franc-maçon. Le vieux prêtre éclata de rire, puis, sérieux, il me dit que de semblables calomnies avaient été dites sur le compte de la plupart de nos véritables grands hommes politiques. Sans me dévoiler aucun secret, il m'avoua qu'il était le directeur spirituel de T. D. Bouchard depuis plusieurs années et qu'à son avis ce dernier était un excellent chrétien.

Depuis lors, le hasard du ministère m'a permis de rencontrer l'Honorable sénateur T. D. Bouchard et de me rendre compte que tout ce que m'avait dit l'ancien curé de St-Jérôme, Monsieur l'abbé J. A. M. Brosseau, était vrai.

Les Mémoires du sénateur T. D. Bouchard, en même temps qu'ils nous rappellent de façon concrète et vivante l'histoire de la politique chez nous au cours du dernier demi-siècle, demeurent pour les jeunes qui les liront aujourd'hui une admirable leçon de travail acharné, de courage indomptable et de dévouement généreux, toujours nécessaires à la réalisation d'un grand idéal.

Albert MILOT, o.p.  
Professeur d'Eloquence Sacrée  
à l'Institut de Pastorale  
des Pères Dominicains.

## CHAPITRE PREMIER

### AU BAS DE LA CÔTE

#### I

#### Un clerc, son patron et la guigne

Je devais aux événements plutôt qu'à un plan préconçu le choix d'une carrière. En optant pour le droit je me conformais aux désirs de mes parents. Mes certificats d'études secondaires facilitèrent mon admission à l'étude de cette science des lois.

Ce fut un treize janvier mil neuf cent trois que je m'inscrivis à la Faculté de Droit, avec deux compagnons de collège: Ernest Lafortune et Valmore d'Artois. Ni Lafortune ni moi ne croyions à l'influence des chiffres sur notre destinée. Seul d'Artois ajoutait foi aux mauvais présages et prétendait que par eux on pouvait deviner l'avenir. La famille de ce d'Artois, émigrée aux Etats-Unis à la fin du siècle dernier, était revenue au Canada afin de procurer à leur fils une instruction catholique et conforme à nos traditions.

L'ironie du sort fit que le chiffre treize fut fatal à d'Artois. En fait il lui arriva de mourir alors qu'il remplissait la charge de protonotaire à la Cour Supérieure, dans le district judiciaire de Sherbrooke.

Lafortune, écrivain de talent, débuta comme rédacteur à l'*Union* de Saint-Hyacinthe, puis collabora au *Nationaliste* d'Olivar Asselin, journal du parti d'Henri Bourassa. Bien que catholique libéral, mon confrère était imbu de doctrines anti-britanniques, si chères au député de Labelle, Henri Bourassa. En réalité, c'était un sceptique comme le furent la plupart des chefs nationalistes. Lafortune, qui avait reçu une éducation américaine, ne se présenta jamais aux examens du barreau.



J'étais alors l'administrateur du journal *L'Union*, mais je ne possédais aucune expérience commerciale et financière. Mon patron, Lewis Francis Morison, m'aida du mieux qu'il put mais c'était un homme désabusé, presque ruiné, et menacé de cécité. Son père avait participé à la Rébellion et fut arrêté, en novembre 1838, comme en témoignent les archives judiciaires. Cette arrestation n'eut pas de suite. On le relâcha et il vécut sans être inquiété. Il réussit même à amasser une fortune assez considérable qu'il légua, en grande partie, à son fils Lewis Francis.

Lewis était avocat, mais dédaignant la pratique du droit il se consacra aux affaires. Il fut propriétaire de deux ponts de péage, de plusieurs maisons de rapport, d'une imprimerie et il possédait des intérêts dans une compagnie ferroviaire. Il détenait aussi des actions bancaires. Il rêvait de devenir un magnat de la finance. Mais sa prospérité fut de courte durée et il mourut pauvre pour ne pas dire miséreux. J'en garde le meilleur souvenir. C'était un homme généreux, même dans l'adversité. Sa probité était proverbiale. Il est regrettable que Mgr C.-P. Choquette, dans son *Histoire de Saint-Hyacinthe*, ait écrit sur M. Morison, qu'il ne connaissait pas d'ailleurs, le paragraphe suivant: « Que d'anecdotes ont couru les rues touchant les relations de M. Morison avec ses petits créanciers, ses fournisseurs. Si l'un frappait à sa porte: — *Reviens dans quinze jours, répondait Francis; je te dirai alors quand tu pourras te présenter de nouveau.* »

Malgré cette remarque blessante, Mgr Choquette rendit justice à l'homme public en déclarant qu'il administra sagement la Caisse municipale et qu'il se fit le promoteur du développement industriel de notre ville. Si Monseigneur revenait sur terre, je lui rappellerais ce qu'il m'enseigna lui-même: « *De mortuis nihil nisi bonum.* » (Des morts il ne faut dire que du bien.) Sans doute me remercierait-il de rétablir la vérité, car M. Morison, loin d'être le pingre décrit par Mgr Choquette, était la générosité même.

Quand je le connus, il était presque ruiné. Seuls, ses proches et les gens s'occupant de finances connaissaient sa véritable situation. Aux yeux de ses concitoyens, il passait encore pour un homme riche. D'ailleurs, il en affichait toutes les apparences; il menait grand train de vie dans une somptueuse demeure. Son flegme imperturbable lui permettait de cacher ses soucis. Je fus l'un de ses rares confidents à connaître le marasme de ses affaires. Que de fois, seul avec lui, ne l'ai-je pas vu accablé, parce qu'il ne pouvait acquitter une dette pressante. Souvent, je lui offrais deux dollars pour qu'il pût s'acheter un billet de chemin de fer.

Je me rappelle le cas d'un commerçant en bois de chauffage, Pierre Milette. C'est moi qui me rendais à son domicile pour lui demander d'endosser le renouvellement d'un billet à ordre signé par M. Morison, moyennant un léger acompte. J'entends encore Madame Milette répéter à son mari: « Signe pas, Pierre, signe pas! » Et Pierre se contentait de répondre: « C'est un honnête homme qui est dans le besoin. » Et le commerçant endossait le billet.

Sans enfants, sans amis, isolé, rejeté par les flatteurs qui l'entouraient quand il était riche, M. Morison demeurait pour moi un véritable père et je m'efforçais de lui être agréable en toutes circonstances.

## II

## La querelle Morison-Bernier

M. Morison attribuait ses malheurs financiers à un de ses amis, Michel-Esdras Bernier, puissant tribun politique mais qui ne s'illustra ni comme député ni comme ministre fédéral. En 1882, la zizanie menaçait les libéraux du district dont les chefs se divisèrent en deux camps: l'un sous la direction de M. Morison, et l'autre sous celle de M. Louis Côté, industriel qui aspirait à la mairie. Le notaire Bernier réussit à se faire élire député à la Chambre des communes



et M. Morison fut, pendant de nombreuses années, son compagnon d'armes. Plus tard, des intérêts financiers les désunirent et ils devinrent des ennemis irréconciliables.

Je les estimais tous les deux. M. Morison croyait au paternalisme d'Etat. Il n'avait pas tort car le paternalisme gouvernemental a pu sauver de la ruine maintes entreprises. M. Bernier, lui, n'ajoutait pas foi aux idées de son ancien ami. Leur inimitié atteignit son comble lorsqu'un gendre de M. Bernier, le Dr Emile Ostiguy, ancien chef conservateur venu d'un autre comté, prit la direction du patronage ministériel du comté de Saint-Hyacinthe. M. Morison, propriétaire du journal libéral, menait la lutte contre le gendre de M. Bernier qu'il n'hésitait pas à qualifier de cornac. Les conservateurs fondèrent un quotidien, *L'Artisan*, et un hebdomadaire, *La Tribune*. Je déplorais cette division politique qui ne pouvait que s'avérer fatale aux deux anciens amis.

### III

#### La vie d'un pauvre étudiant

Je vivais alors avec le cachet de vingt dollars que me rapportaient les articles à *La Presse*. J'avais, à la rédaction de ce journal, un ami sincère, M. Oswald Mayrand, qui fut plus tard rédacteur en chef de *La Patrie*. Ce confrère m'encourageait de ses conseils et de son amitié. Mes revenus restaient cependant bien maigres et je logeais gratuitement à l'auberge de mon frère Emile. Je devais sacrifier une rémunération de neuf dollars par semaine afin de payer le rédacteur, le comptable, les compositeurs et les pressiers de *L'Union*. Mes dépenses se limitaient à mes frais vestimentaires ainsi qu'à quelques petits voyages qu'il me fallait entreprendre lorsque j'allais rencontrer dans leurs familles des jeunes filles qui pouvaient me faire oublier mes peines d'amour.

Pendant quelques mois, je courtais une jolie Canadienne d'origine irlandaise. Elle habitait dans une paroisse située à quelques milles de Drummondville. J'imprimais alors le journal de cette ville dont le propriétaire, Napoléon Garceau, bien que conservateur, était, pour moi, un ami sincère. Mais l'Irlandaise aux cheveux blonds et aux yeux ensorceleurs épousa un jeune médecin de Montréal. Mon caractère solitaire, la modicité de mes revenus, mes habitudes de tempérance, mon désir de fonder un foyer stable me faisaient fuir les divertissements des jeunes gens de mon âge. Je n'ai jamais appris à danser et c'est pourquoi j'ai toujours fait triste figure lorsque les circonstances de ma vie politique m'obligèrent à assister à des soirées de gala où la danse était au programme. Les sports, non plus, ne m'ont jamais attiré. J'avoue n'être allé à la pêche ou à la chasse que très rarement. Par contre, si les délassements corporels ne m'intéressaient guère, les récréations de l'esprit m'étaient agréables. J'ai toujours été un fervent du progrès artistique, dans quelque domaine que ce fût. Je n'ai jamais cessé d'encourager les sociétés littéraires et musicales. Je me suis fait un devoir de promouvoir la vie intellectuelle à Saint-Hyacinthe.

Albert Saint-Martin, un sténographe officiel des tribunaux de Montréal, venait souvent exercer sa profession dans nos cours civiles ou criminelles. Un jour, il désira rencontrer l'étudiant en droit que j'étais. Saint-Martin était un socialiste avancé. Sans partager toutes ses opinions en matière d'économie politique, je croyais à la régie publique des choses essentielles à la vie, ainsi qu'à l'intervention de l'Etat contre les monopoles. C'est avec le concours de ce socialiste que fut fondé le *Club de la Prévoyance*. On y discuta de l'étatisation des chemins de fer. Les réactionnaires prirent peur et fondèrent un club rival qui porta le nom de *Club Ouvrier*. J'étais affilié aux deux clubs.

En 1902, notre groupe fondait le *Cercle Littéraire* qui connut des heures de célébrité: Des musiciens, des chanteurs, des comédiens, de grand renom, nous visitèrent. Une petite élite, qui s'intéressait



aux choses de l'esprit, s'était constituée. Le *Club Littéraire* encourageait l'étude de l'espéranto, langue internationale fondée vers 1887 par le docteur Zamenhof et dont la grammaire tient en seize règles. Saint-Martin donnait un cours complet aux nombreux élèves qui s'y étaient inscrits. J'ai appris l'espéranto et je demeure convaincu que cet idiome pourrait rendre les plus grands services à l'humanité. Quand on songe qu'il est pratiquement impossible d'indiquer le nombre de langues parlées dans l'univers et que l'espéranto n'a guère fait de progrès depuis 1887, nous sommes en droit de croire que les hommes ne sont pas encore assez civilisés pour substituer un langage universel à leur Tour de Babel.

## IV

## Hypnotisme de foire

Onofroff, qui passait pour le plus grand hypnotiseur de son temps, vint me voir au bureau du journal et m'invita à une séance qui devait avoir lieu dans le grand salon de notre hôtel le plus « select ». Je n'assistai pas à cette réunion récréative qui n'était, à tout considérer, qu'une habile manœuvre de publicité. Le reporter de *L'Union* en fit un compte rendu copieux.

Le docteur Saint-Jacques, alors maire de la ville, vint me conter ce qui s'était passé à la séance d'hypnotisme. Il s'adressait à un sceptique. Je lui demandai s'il était sérieux et il me répondit dans l'affirmative. Il insista pour que j'assistasse à la séance publique qui allait avoir lieu au théâtre Montcalm. Il désirait connaître l'impression que me ferait le Dr Onofroff. Le maire affirmait que l'hypnotiseur n'était pas un charlatan. J'avais alors vingt ans. Pouvais-je douter du témoignage d'un médecin sage et réaliste? Je me rendis donc au théâtre qui était bondé de curieux. L'hypnotiseur, un Italien ou un Russe, débuta par une démonstration tendant à prouver la

transmission de la volonté. Un spectateur fut désigné pour cacher un couteau à l'extérieur du théâtre. Le Dr Onofroff se banda les yeux, descendit de la scène, sortit du théâtre et se rendit dans la rue. Après une absence de cinq minutes, il revint au théâtre et montra aux spectateurs le couteau retrouvé. Des applaudissements frénétiques soulignèrent le succès du Dr Onofroff. Celui-ci expliqua ensuite son procédé d'hypnotisme. Il s'agit d'un fluide magnétique, un phénomène physique provoqué par certaines sensations. L'hypnotisme est dû surtout à la suggestion chez certains sujets prédisposés. Autrement dit toute personne réfractaire à ce fluide ne peut être hypnotisée. Après ce bref exposé, le Dr Onofroff invita une dizaine de spectateurs à prendre place sur le plateau. Le désir de me renseigner, attisa ma curiosité naturelle.

Le magnétiseur commença par nous commander des actes aussi faciles à accomplir qu'à simuler. Il criait à tue-tête: « Fermez votre main... vous n'êtes plus capable de remuer les doigts! Ceux qui les remuent doivent retourner à leur place. » Désireux de tenir le coup, je fis semblant d'être hypnotisé. Je ne fus pas long à comprendre le mécanisme psychologique de son stratagème; il m'obligeait à mentir chaque fois qu'il me commandait de lui obéir: « Dormez... dormez profondément! » clamait-il en agitant les bras ainsi qu'une marionnette. Je contribuai, par mon attitude, à faire croire que le Dr Onofroff exerçait sur moi un magnétisme réel. Et pour créer l'illusion chez les spectateurs, je fis semblant de tomber dans une sorte de somnambulisme lucide.

Mon magnétiseur me soumit à une rude épreuve. Il plaça deux chaises, dos à dos, à quatre pieds de distance l'une de l'autre. Il me commanda de me raidir le corps, puis il invita deux hommes à me déposer horizontalement sur les deux dossiers de chaises. J'étais aussi rigide qu'une barre de fer. J'entendis des applaudissements comme si ce que j'accomplissais était un exploit extraordinaire. Au moment précis où la fatigue allait me faire perdre l'équilibre Onofroff m'ordonna de me remettre sur pieds et de reprendre la position verticale.



Hélas! je n'étais qu'au début de ses mystifications. Le charlatan déclara à l'auditoire que j'étais devenu insensible à la douleur. En entendant cette affirmation, je frissonnai malgré moi. Qu'allait-il me faire endurer! Il me passa devant les yeux une chandelle allumée. L'épreuve était une ruse grossière, car l'œil peut facilement tolérer la lumière d'une bougie à une faible distance. N'empêche que le Dr Onofroff fut de nouveau applaudi.

Encouragé par ses succès et confiant dans la docilité de son sujet, le Dr Onofroff demanda à une dame de l'assistance une épingle à chapeau qu'il stérilisa à la flamme d'une petite lampe à alcool. Puis, il annonça qu'il allait me transpercer le bras et que je n'en éprouverais aucune douleur. Armé de son épingle, comme d'un dard, il l'enfonça dans la partie charnue de mon biceps. Quelques femmes poussèrent des cris de frayeur, d'autres se fermèrent les yeux. Le magnétiseur montrait mon bras transpercé pour prouver qu'il ne s'était pas servi d'une épingle truquée. Il me promena le long des allées afin de permettre aux spectateurs de me voir de près. On s'imagine le mauvais quart d'heure que je vécus. Le Dr Saint-Jacques m'ausculta. Sa fille Berthe, qui me regardait fixement, s'exclama: « Il a l'air d'un fou! » J'eus toutes les peines du monde à ne pas perdre mon sérieux. Un peu plus, j'éclatais de rire. Sous prétexte d'une grande fatigue je demandai à Onofroff, dès qu'il m'eut éveillé, de rentrer chez moi, où je me cloîtrai pendant plusieurs jours pour éviter de rencontrer ceux qui avaient assisté à la plus sensationnelle soirée d'hypnotisme qui eut lieu à Saint-Hyacinthe.

## V

## L'hypnotiseur bienveillant

Mon aventure avec le professeur de magnétisme m'avait convaincu qu'il me serait facile de répéter les expériences qui l'avaient rendu célèbre. Quelques amis prétendirent que si j'étais un si bon

sujet pour l'hypnotisme, je ne devais pas manquer de fluide psychique et qu'en suivant des cours de magnétisme, je pourrais apprendre à provoquer un sommeil artificiel. Ma situation était embarrassante car j'étais plus que jamais convaincu que les phénomènes magnétiques, quoique se prêtant facilement au merveilleux, relevaient du charlatanisme. D'autre part, je n'osais leur avouer que tout ce qu'ils avaient cru voir, à la séance du Dr Onofroff, n'était que de vaines illusions provoquées par un maître dans l'art de tromper les foules avec le concours de comparses payés ou de complices involontaires, comme j'en avais été un moi-même. Je ne voulais, pour rien au monde, au moment où je faisais mon entrée dans la vie active, dévoiler au public que je m'étais fait bernier par un vulgaire aventurier qui avait exploité ma bonne foi, tout comme celle de ses autres sujets, dans l'unique but de battre monnaie sur la crédulité populaire. Pour protéger ma réputation et ne pas passer pour un farceur, je fus bien obligé de reconnaître que je possédais un cerveau très réceptif et une volonté de fer indispensables pour provoquer l'hypnose et la transmission de la pensée. J'ajoutai que je pourrais facilement faire les expériences du Dr Onofroff, mais que je m'en garderais bien, l'exercice de cette science ne cadrant guère avec la profession d'avocat à laquelle je me destinais.

Chaque semaine, des jeunes gens, avides de merveilleux, venaient à mon bureau pour me prier de les hypnotiser. Il en arriva même des campagnes environnantes. On insista tellement que je finis par céder. D'ailleurs il ne m'était pas désagréable de vérifier si j'avais bien compris le processus technique et mental du Dr Onofroff.

Je commençai par des épreuves de transmission de la pensée. Ce que j'avais prévu se produisit invariablement. Le sujet qui avait caché l'objet à retrouver prenait la baguette que je lui tendais en le priant de la presser fortement dans ses mains et de concentrer son esprit sur l'endroit où il avait caché ce que je devais rapporter. Je partais, les yeux bandés, dans la direction qui me semblait la



plus plausible. Si je me dirigeais du mauvais côté, un mouvement presque imperceptible de la tige que lui imprimait, à son propre insu, mon guide, me ramenait dans une autre direction et finalement jusqu'à la cachette; je n'avais plus qu'à tendre la main pour cueillir ce que je cherchais. C'était celui qui l'avait déposé à cet endroit qui m'avait guidé sans le savoir. Je ratais mon coup très rarement. S'il m'arrivait de ne pas trouver l'objet, je n'avais qu'à déclarer que mon sujet n'avait pu concentrer son cerveau de façon à me transmettre sa pensée et je n'avais qu'à reprendre l'expérience avec un spectateur moins récalcitrant.

Je n'ai jamais consenti à retirer un profit monétaire de mon prétendu pouvoir magnétique; mes séances furent toujours gratuites et organisées par des groupes intéressés à ce genre de divertissement. Parfois, on me suggéra d'annoncer des soirées payantes. Mes amis n'ont pas compris la raison pour laquelle un étudiant, pauvre comme je l'étais, s'obstinait à ne pas exploiter d'une façon pratique ce qu'ils qualifiaient de don naturel. S'ils avaient eu, sur la valeur de ma science en magnétisme, la même opinion que j'en avais, ils auraient compris qu'un jeune homme honnête pouvait consentir à récréer gratuitement ses amis, mais qu'il lui aurait répugné de spéculer de cette façon sur la crédulité publique.

Je faisais appel à plusieurs sujets, probablement tous des simulateurs qui n'hésitaient pas à mystifier ceux qui venaient les admirer à l'œuvre. Je tiens à souligner ici que je n'ai jamais été de connivence avec l'un ou l'autre d'entre eux et, bien que je fusse convaincu que leurs réactions n'étaient qu'une comédie pure et simple, j'agissais comme si mon rôle était sérieux. Je ne connaissais pas d'autre moyen de lui donner l'apparence du naturel, indispensable à ce genre de spectacle qui était en vogue à cette époque.

Un de mes sujets les plus populaires était un électricien âgé de vingt-cinq ans, le fils du juge Raphaël Fontaine. Comme son père, Arthur était d'une haute stature et d'une force herculéenne. Lorsqu'il paraissait à l'état d'hypnose, je pouvais lui demander

d'accomplir des tours de force extraordinaires, que les spectateurs ne croyaient possibles qu'en raison de la catalepsie dans laquelle il était plongé.

C'est Arthur Fontaine qui me décida à mettre fin à ma carrière d'hypnotiseur improvisé. Un jour, nous étions réunis une quinzaine de personnes dans un salon de l'auberge du Canada, le plus grand hôtel de Saint-Hyacinthe à cette époque. C'est Fontaine qui nous avait convoqués et j'avais consenti à m'y rendre, quoique peu convaincu. La séance débuta comme à l'ordinaire. Le sujet répondait à merveille aux commandements du magnétiseur. Son poing s'immobilisait comme s'il eût été de bronze. Puis, son bras se raidissait. Dès les premières passes, le sujet s'était endormi et son sommeil, de minute en minute, devenait plus profond. Je lui avais promené sous les yeux une bougie allumée, puis transpercé les chairs du bras au moyen d'une épingle à chapeau stérilisée. Jusque-là il n'avait manifesté aucun signe de sensibilité.

Restait encore l'épreuve de la pose horizontale sur les deux dossiers de chaise. Je commande à Fontaine de se tendre d'une façon rigide l'épine dorsale et je le fais transporter ainsi qu'une poutre inflexible, sur les deux montants. Les spectateurs, émerveillés, n'en croyaient pas leurs yeux. Avant d'éveiller mon sujet, j'attendis d'apercevoir dans son visage des signes de fatigue. Cinq minutes, puis dix minutes, enfin un long quart d'heure s'écoule et l'hypnotisé demeure immobile comme un mort. L'auditoire manifeste de l'inquiétude; d'aucuns me demandent de le tirer de son sommeil. Pour me rendre à leur désir, j'ordonne à Fontaine de se lever, mais il n'en fait rien. Il semble avoir perdu le sens de l'ouïe. Je répète mon ordre, mais Arthur ne bouge pas davantage. On chuchotte dans la salle que je n'arriverai pas à réveiller mon sujet. Quelques-uns suggèrent de faire venir de Montréal le Dr Onofroff. D'autres vont jusqu'à prétendre que la rigidité de Fontaine n'est pas cataleptique, mais cadavérique. Une atmosphère d'angoisse règne dans la salle.



Seul, je conserve mon sang-froid. Je tâte le pouls de mon ami, il me paraît normal. Fontaine n'a pas été frappé d'apoplexie, comme tel avait été le cas de son père. Ayant remarqué qu'il ne parvenait pas à retenir son souffle malgré tous ses efforts, je pensais qu'il jouait la comédie. Bien décidé à prendre la situation en mains, j'enjoignis aux spectateurs de se calmer et d'attendre. Ce n'était pas la première fois, leur dis-je, qu'un hypnotisé, sous l'influence d'une forte dose de magnétisme, retardait à sortir de son sommeil artificiel quand il était sous une trop forte dépendance. On citait des centaines de cas de ce genre. Par ailleurs, on ne rencontrait aucun exemple où un hypnotiseur n'avait pu réussir à réveiller son sujet. Il suffisait d'attendre. Dans le cas actuel, je répondais de tout, mais à la condition que personne ne bouge dans la salle, dussions-nous y demeurer jusqu'au lendemain. Fontaine, lui, avait compris où je voulais en venir. Un frémissement à peine perceptible des muscles de son visage m'indiqua qu'il allait bientôt cesser sa plaisanterie macabre. Pour l'aider à sortir sans humiliation de l'impasse dans laquelle il s'était volontairement engagé, et aussi pour mettre un terme à la tension musculaire qu'il subissait et qui devenait intolérable, je fis de nouvelles passes tout en lui ordonnant une dernière fois de se réveiller. Ainsi put-il revenir à lui sans faire naître de soupçons chez les témoins qui soulignèrent son exploit par de chaleureux applaudissements.

Ce fut ma dernière séance d'hypnotisme, car ce métier ne me convenait guère. Et puis, je songeai à ce qui aurait pu m'arriver si Fontaine, issu d'une famille de cardiaques — son père était mort d'une maladie de cœur — ne s'était plus réveillé alors qu'il se trouvait sous ma prétendue influence hypnotique. Ai-je besoin d'ajouter que j'abandonnai cette carrière de magnétiseur-amateur sans que nul ait osé douter de ma valeur.

Cette science, que j'avais exercée en simple amateur, ne m'intéressait que médiocrement. Mes études philosophiques, si sommaires qu'elles puissent avoir été, m'avaient galvanisé contre les supersti-

tions et le merveilleux. Rien d'étonnant si, au collège, j'étais classé au nombre des esprits forts de la ville. D'ailleurs, je fréquentais des gens plus âgés que moi et ceux-ci m'intéressaient parce que leurs idées sur la religion et la politique correspondaient à celles que je m'étais formées dans mon enfance et au cours de mes études secondaires.

## VI

## La "petite messe"

Le dimanche, après la messe basse, une vingtaine de nos avocats, des médecins, des industriels et des chefs ouvriers libéraux se réunissaient dans le bureau de Jean-Baptiste Blanchet pour discuter des questions d'actualité. Les adversaires du parti libéral avaient qualifié cette réunion dominicale de « petite messe ». Elle rassemblait des citoyens de toutes les nuances; des libres penseurs, des radicaux, des modérés, des catholiques militants, mais tous partisans de la non-intervention du clergé dans les affaires intéressant l'Etat. J'étais un fervent adepte de cette institution, qui dura jusqu'à ces dernières années. Ce cercle ne changea pas souvent de local pour y tenir ses assises. Je l'hébergeai pendant plus de trente ans dans les salles de mon journal.

La *petite messe* a longtemps contribué à maintenir l'influence de notre parti à Saint-Hyacinthe; c'était, en somme, un centre de renseignements grâce auquel les chefs se tenaient au courant de tout ce qui avait trait aux intérêts du parti et aux idées qui nous étaient chères. Un malaise s'annonçait-il quelque part, les dirigeants de notre groupe en étaient aussitôt informés et ils travaillaient à le faire disparaître avant qu'il ne s'aggrave.

Comme en matière de religion nous avions adopté une neutralité absolue, quelques protestants, dont le nombre, par ailleurs, a toujours été très restreint à Saint-Hyacinthe, se joignaient à nous



et participaient à nos délibérations. Nos réunions ne les empêchaient pas d'assister à leur office religieux du dimanche, car, à onze heures moins cinq, ils nous quittaient pour se rendre à leur église et réciter des prières. Il se trouvait, parmi eux, des anglicans et des presbytériens. Mais, à nos yeux, cela n'avait aucune importance; il ne se faisait pas de prosélytisme à la *petite messe*, pas plus, d'ailleurs, que de propagande antireligieuse. On s'accordait sur deux points: la lutte contre l'ingérence des prêtres et des ministres du culte dans le domaine temporel et politique, et la tolérance en matière de religion afin d'assurer la concorde entre tous les Canadiens.

Par ingérence cléricale, on entendait l'abus dont certains membres du clergé pouvaient se rendre coupables en utilisant leur influence spirituelle dans un but exclusivement humain et politique. Rarement cette ingérence religieuse s'exerçait-elle à l'endroit des conservateurs. Cependant, il y eut une exception à cette règle; c'est la défaite de Sir Georges-Etienne Cartier, un des pères de la Confédération, un catholique aux idées larges. Il fut écrasé par son adversaire Sir Louis-Amable Jetté, aux élections de 1872. Sir L.-A. Jetté était un libéral de l'école cléricale. On attribua la défaite de Cartier à l'intervention de certains éléments du clergé qui n'avaient pas réussi à imposer ses vues au grand Canadien qui alla mourir à Londres, l'année suivante.

## VII

### Sir Georges-Etienne Cartier

Cartier, qui fut l'un des promoteurs de l'abolition de la tenure seigneuriale et de la codification des lois, demeure l'exemple parfait du citoyen fidèle à ses principes. Il fut l'une des figures les plus éminentes du parti conservateur et contribua puissamment à l'établissement de la Confédération canadienne. Si je me permets cette digression, c'est pour démontrer que ce n'était pas seulement dans

l'ancien parti libéral que se recrutèrent des hommes de valeur préférant leur liberté d'action dans les affaires temporelles à une servitude se couvrant du manteau de la religion. Si j'ai choisi, à titre d'exemple, le cas de Cartier, c'est pour mieux illustrer la vraie mentalité des anticléricaux de ma ville qui appartenaient au parti libéral. Les jeunes gens d'aujourd'hui comprendront que ce n'était pas uniquement dans les rangs des insoumis guidés par Papineau, Doutre, Dorion, Labelle, Laurier, Marchand, Beaugrand, tous des chefs de l'ancien groupe rouge, qu'on rencontrait des Canadiens d'origine française refusant d'abdiquer leur volonté d'hommes libres pour s'emparer du pouvoir politique et diriger les affaires de l'Etat.

La vie politique de Cartier débuta sur les champs de bataille du comté de Saint-Hyacinthe où, pour revendiquer nos droits constitutionnels, il n'a pas craint de prendre une part active aux troubles de 1837-1838, avec les patriotes qui furent excommuniés. Sa lutte en faveur de nos droits se poursuivit au parlement, mais elle n'obtint pas la faveur populaire, les adversaires de la liberté de pensée et d'expression d'opinion s'étant ligués contre lui pour le renverser.

Cartier était un catholique sincère. S'il s'était rallié au parti conservateur, c'est parce qu'il était opposé au radicalisme intransigeant de certains des premiers chefs libéraux. Cela ne l'empêchait pas, comme c'était le cas pour un grand nombre de conservateurs, d'avoir des idées larges et de ne point mêler le domaine spirituel au domaine temporel. Les cléricaux de l'époque lui reprochaient de ne pas agir en catholique militant. Sur ce point, son idéologie ne différait pas de celle des vieux *rouges* de Saint-Hyacinthe, dont mon père faisait partie et dont je fus et suis resté un des fils intellectuels à travers la bonne comme la mauvaise fortune. Mon idéalisme fut surchauffé par des maîtres qui cherchèrent certainement à l'utiliser pour des causes étrangères à mes sentiments. Car, dès mon jeune âge, j'éprouvai un véritable culte pour la vérité et la justice. Ma franchise et mon franc-parler desservirent souvent mes propres intérêts et m'exposèrent, à différentes époques de ma vie, à des ennuis



de tous genres. Sir Georges-Etienne Cartier, ayant voulu rester lui-même, eut à subir l'ingratitude de ses compatriotes parce qu'il s'était égaré chez les conservateurs de son temps, lui un si grand libéral d'idées et de principes.

N'empêche que Cartier, qui servit fidèlement les siens, restera une gloire pour les Canadiens d'origine française. Il s'était tracé pour mission de les mieux faire connaître et estimer dans le pays et dans la vieille Angleterre; son mérite avait été reconnu par le gouvernement britannique, qui l'avait créé, en 1868, baronnet du Royaume-Uni. Ses armoiries portaient la devise *Franc et sans dol*; Cartier l'avait choisie parce qu'elle devait synthétiser sa carrière et refléter l'image de son idéal.

Dans la vie publique, si l'on peut se réclamer des grands principes, il n'est pas toujours opportun de les mettre en pratique. Le machiavélisme, cette doctrine érigée en système politique dépourvu de conscience et de bonne foi, réprouvé ouvertement mais non sincèrement par tous, depuis le meilleur jusqu'au pire, est et restera, aussi longtemps que la vertu sera considérée comme un vain mot, la morale de la très grande majorité de nos politiciens.

Lorsque Cartier posa sa candidature pour la dernière fois, — c'était en 1872, — la maladie et l'ingratitude des siens l'avaient réduit à l'impuissance physique. Ayant quitté sa chambre pour assister à la première assemblée de sa dernière campagne électorale, il fut accueilli à la tribune par une volée de projectiles et les hurlements d'une foule hostile; la démagogie et la haine du cléricisme s'étaient réunies pour accabler un des édificateurs de la nation canadienne.

Les circonstances voulurent que Cartier fût un des associés des avocats qui plaidèrent la cause des Sulpiciens contre Monseigneur Ignace Bourget; celui-ci insistait pour le démembrement de la paroisse Notre-Dame, l'unique fabrique du temps dans l'île de Montréal. Ce procès provoqua une antipathie profonde entre le chef libéral-conservateur et l'évêque de Montréal. Mgr Bourget fut le seul évêque de la province, lors de la proclamation de la Confédé-

ration canadienne, à refuser de signer la lettre pastorale collective recommandant aux fidèles l'acceptation du nouveau régime. *Le Nouveau-Monde*, dirigé par le Chanoine Lamarche, un ami personnel de Mgr Bourget, s'employa à démolir Cartier et pour mieux y réussir alla jusqu'à l'accuser d'avoir maintenu, dans son Code Civil, des dispositions d'un gallicanisme prononcé. Cette accusation, référée à Rome, fut déclarée injustifiable. C'est alors que les *Castors* organisèrent le Parti Catholique afin de diviser les rangs du parti conservateur. Le *Programme Catholique* était rédigé par quelques prêtres et des journalistes réactionnaires. Ce manifeste fut désapprouvé par le chef de l'Eglise au Canada, Monseigneur Elzéar-Alexandre Taschereau, qui demanda à ses prêtres de mettre leurs ouailles en garde. C'est alors qu'un groupe de libéraux voulant faire profiter leur parti de ces dissensions entre conservateurs fondèrent le *Parti National*, qui proclama hautement désassocier sa politique du libéralisme prétendu doctrinaire de certains de ses anciens chefs.

Et la lutte s'engage, inégale, contre Cartier. L'homme choyé d'hier n'a plus les forces physiques suffisantes pour se défendre. Il est écrasé sous la coalition de ses adversaires politiques de bonne foi et de ceux qui lui en veulent à mort d'avoir, selon eux, passé à l'ennemi. Ainsi Cartier leur était devenu suspect, et c'est par une majorité de douze cents voix qu'il fut défait dans un comté de Montréal-Est, lequel ne comptait que sept mille électeurs.

En 1904, Alfred Duclos De Celles, un historien ayant connu intimement Cartier, terminait la biographie de l'Homme d'Etat par le paragraphe suivant:

« Après sa mort, ses compatriotes apprécièrent à leur juste valeur ses travaux et reconnurent son mérite de tout premier ordre. »  
 « Cependant, il n'y a pas encore ni un parc ni une rue qui porte son nom. On aurait pu croire que, avant qu'il ne se soit écoulé trente années, ses amis auraient ramassé les pierres qu'on jeta sur lui, un jour, pour construire le piédestal d'un monument rappelant les services qu'il a rendus à son pays et son dévouement à sa pa-



» trie. Peut-être, après tout, ont-ils pensé que le meilleur moyen  
 » d'honorer la mémoire d'un homme dont l'âme avait le timbre d'un  
 » métal pur, et dont l'œuvre paraît dans les pages de l'histoire qui  
 » dureront, c'est de marcher sur ses traces et de suivre son exemple.»

Tout nous porte à croire que l'on a voulu, chez les fils soumis et obéissants, laisser périr le souvenir de Sir Georges-Etienne Cartier. Il s'est heureusement trouvé, parmi les Canadiens d'origine française, sans distinction de partis, des citoyens à l'esprit large qui élevèrent, sur le flanc du Mont-Royal, au centre de la métropole canadienne, un magnifique monument à la mémoire d'un de nos plus grands hommes d'Etat.<sup>1</sup> Ces patriotes généreux n'ont pas voulu que les générations présentes et futures demeurassent sous l'impression que les lanceurs de boue et de cailloux de l'année 1872 représentaient la saine partie de notre population.

Un autre de nos astres politiques qui montait au firmament alors que Cartier voyait son étoile pâlir a été l'objet de la même ingratitude de la part du peuple. Dans la métropole de la province que Wilfrid Laurier a contribué à faire grandir et prospérer, il ne se rencontre aucun monument pour rappeler le souvenir de celui qui fut le continuateur de l'œuvre des pères de la Confédération et qui vit à la parachever.<sup>2</sup> Des Canadiens des deux langues, qui connurent ses labeurs incessants pour réaliser la grandeur du pays, ne ménagent pas leurs efforts afin qu'il soit glorifié comme il le mérite en lui élevant un monument.

A Saint-Hyacinthe, il y avait jadis des libéraux d'idées chez les *bleus* et chez les *rouges*, et il en reste encore quoique en moins grand nombre. Les cléricaux étaient si peu nombreux autrefois dans

1. A Québec, on a élevé un monument à Cartier dans le Parc Montmorency. C'est dans ce parc qu'était l'ancien palais épiscopal devenu le siège de l'Assemblée législative. C'est là que se tint l'importante réunion pour préparer la Confédération. C'est là que Cartier brilla aux côtés de John A. MacDonald.

2. Depuis que ces lignes ont été écrites, on a élevé à la mémoire de Sir Wilfrid Laurier un monument sur la Place Dominion, face à celui de Sir John MacDonald.

A Québec, on a érigé un monument à Laurier sur le Boulevard Langelier.

les rangs libéraux qu'ils ne réussirent qu'une fois à me faire battre dans mon comté, au cours des trente-deux années que je fus dans la politique active. Cependant, n'eût été l'apport du vote des libéraux conservateurs aux idées larges, qui favorisaient les réformes que je préconisais, il est certain que j'aurais été défait plus souvent aux jours de scrutin.

C'est grâce à mes relations avec les fervents qui se réunissaient à la *petite messe* que se forma mon idéologie politique, celle de Cartier, de Laurier, de Félix-Gabriel Marchand, bref de tous les hommes d'Etat qui voyaient dans les partis non seulement un instrument pour s'emparer du pouvoir, mais un chemin pour faire progresser les idées et aider à la prospérité de la nation.

Je passai ma vingtième année à trimer comme administrateur d'une imprimerie qui s'en allait à la dérive, à rapporter les chiens écrasés dans mon journal et dans un quotidien de Montréal, à rédiger des articles tendant à promouvoir la diffusion de l'espéranto, pour encourager la littérature et même pour recommander un congrès de la jeunesse canadienne-française. Je m'occupai aussi de théâtre aux heures où l'étude des nombreux articles du droit romain et du code civil ne m'accaparait pas. Je trouvais également le temps, pour aider au succès de notre *Cercle Littéraire*, de remplir des rôles principaux dans les pièces classiques que nous présentions en scène. Je célébrai, le vingt décembre 1902, mon vingt-et-unième anniversaire de naissance en jouant le rôle d'Harpagon de *l'Avare* de Molière. Je n'ai pas dû remporter un grand succès, car mon gousset étant toujours vide, je pouvais difficilement m'assimiler les sentiments d'un homme qui vivait en lésineux autrement que par nécessité.



## CHAPITRE DEUXIÈME

### CHERCHANT LA VOIE

#### I

#### Un philosophe trop loquace

Mes efforts pour améliorer les finances du journal *L'Union* avaient empêché la faillite. M. Morison persistait à se quereller avec M. Bernier qui était devenu ministre du Revenu à Ottawa et dont le patronage eût pu sauver notre imprimerie. Je songeai à quitter Saint-Hyacinthe et à devenir fonctionnaire. J'en parlai à mon patron. Il me demanda d'attendre encore un an. Il m'expliqua que sa lutte contre le notaire Bernier et son gendre visait à les déloger d'Ottawa. Les vrais *rouges*, me disait-il, reprendraient le pouvoir à Saint-Hyacinthe et l'avenir de *L'Union* serait ainsi assuré.

Les raisons invoquées par M. Morison me convainquirent d'une chose; il ne fallait pas abandonner cet homme qui m'avait toujours manifesté de l'amitié et de la confiance. J'acceptai de travailler avec lui une année de plus.

M. Morison croyait réellement à la victoire du parti libéral. Il publia dans *L'Union* un article sur la renaissance du parti dont les principes paraissaient oubliés en haut lieu. Ses adversaires rétorquèrent en annonçant la parution d'un journal libéral qui serait indépendant du quotidien de M. Morison.

*L'Union* vivait, en partie, des impressions que lui confiait le Gouvernement provincial dont le député, le notaire Joseph Morin, était un ami de M. Morison. Nous imprimions aussi un journal mensuel pour l'Union Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe. La Banque de Saint-Hyacinthe était au nombre de nos clients.



Il y avait alors à la station de police un constable protégé par un échevin qui m'était hostile. Ce policier conçut le projet de me faire expulser de L'Union Saint-Joseph sous prétexte que je n'étais pas un bon catholique, que je ne faisais pas mes Pâques et que j'avais dit publiquement: « Dieu pourrait être un cheval. »

Comme journaliste je savais ce qui se passait au poste de police, où l'on aimait à me faire discourir sur les questions de religion et de politique. Un jour, nous parlions de l'existence de Dieu et de l'idée que les humains s'en formaient. En parcourant les livres sacrés de toutes les grandes religions, dis-je, on se rend compte, en effet, que les êtres humains créent un Dieu avec leurs propres attributs idéalisés. Mon policier me répondit que, si les chevaux avaient de l'intelligence, ils se feraient un Dieu à leur image et à leur ressemblance. Je ne répondis rien à ce stupide raisonnement. Il n'empêche que le constable répétait à qui voulait l'entendre que j'avais dit: « Dieu, ça pourrait être un *j'val* ». Un de mes amis me prévint du coup que l'on me préparait à L'Union Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe, et je démissionnai.

Un vendredi, la caisse du journal ne contenait que soixante-dix dollars. Il eût fallu quarante dollars de plus pour payer les salaires des huit ou neuf employés du journal. M. Morison me suggéra d'emprunter cette somme d'Aimé Beuparlant, un de nos amis, avocat assez brillant, et qui devait devenir député. Je me rendis à son étude où il m'avoua qu'il n'avait pas cette somme en banque. Je le priai d'endosser un billet à ordre dont je garantissais le paiement à échéance. Il m'offrit alors un billet de banque de dix dollars, en me disant qu'il préférerait me le donner plutôt que d'endosser un billet. Abasourdi par cette réflexion, j'acceptai tout de même les dix dollars. Je savais M. Beuparlant d'une scrupuleuse honnêteté mais sa vie de Bohème ne laissait point de m'inquiéter. C'est finalement de mon frère que j'empruntai les trente dollars afin de payer les employés du journal.

## II

## La grève des ramoneurs

L'année 1903 devait influencer décisivement sur le cours de mon existence. N'ayant pu me présenter aux examens du barreau, je dus rester simple journaliste de province. Toutefois, dans mes loisirs, j'étudiais le droit, science positive basée sur la raison et la justice, et qui m'a toujours intéressé.

Ma vingt et unième année débutait sous de sombres présages. Une grève des charbonnages sévissait aux Etats-Unis. Sir Wilfrid Laurier revenait d'un voyage triomphal en Europe mais pour trouver Israël Tarte, un de ses ministres, hostile à la question de la protection tarifaire. Tarte, prié de démissionner, se ligua avec les conservateurs pour tenter d'abattre le Premier ministre. D'autres ministres parlaient également de démissionner. Un vent de mécontentement et de révolte soufflait de partout. Des grèves éclataient. A Montréal, les employés de tramways quittèrent leur travail. A Saint-Hyacinthe, les cheminots, les charpentiers et les cordonniers les imitèrent. Bientôt les ramoneurs se joignirent aux grévistes.

M. Morison, le sourire aux lèvres, continuait à traiter ses employés comme ses enfants, et cette atmosphère cordiale nous faisait oublier la dureté des temps. Dans de semblables conditions nul ne songeait à faire la grève à notre journal.

## III

## La conflagration de 1903

Le vingt mai 1903, un incendie ravagea la moitié du quartier ouvrier de Saint-Hyacinthe. Le feu se propagea de la cordonnerie des Frères Côté jusqu'aux maisons avoisinantes. Un vent de soixante



milles à l'heure soufflait en tempête. La brigade des pompiers était impuissante à maîtriser le sinistre. La métropole dépêcha un détachement de vingt-cinq sapeurs-pompiers, et les citoyens durent transporter dans la partie nord de la ville leurs objets de valeur et leurs meubles afin de les sauver du désastre. C'était la première fois que je voyais une telle conflagration. Saint-Hyacinthe semblait brûler toute entière. Une épaisse fumée noire enveloppait les rues et les maisons. Devant un spectacle aussi lugubre, la population était prise de panique. On voyait des gens, que l'angoisse étreignait à la gorge, courir à tout hasard et des groupes de femmes et d'enfants qui pleuraient à chaudes larmes.

Des personnes pieuses, et qui croyaient à l'intervention divine pour faire cesser cet incendie, demandèrent à des prêtres de réciter des prières publiques. Des religieux et des religieuses, des dévots et des dévotes aspergèrent d'eau bénite les maisons que les flammes n'avaient pas encore atteintes. Toutes les habitations situées au sud de la rue Sainte-Marguerite ainsi que celles de la rue Saint-Antoine furent rasées. Les pompiers unirent leurs efforts pour empêcher les flammes de se propager dans le reste de la ville et pour circonscrire la conflagration qui dura sept heures. Trois cent cinquante immeubles furent détruits dont plusieurs manufactures importantes, l'école publique, l'Académie Girouard, qui abritait alors cinq cents élèves. Six cents logements furent réduits en cendres et deux mille personnes se trouvèrent sans abri. Les pertes matérielles furent évaluées à huit cent mille dollars, les assurances n'en couvrant que la moitié.

Ce désastre n'était pas de nature à m'encourager. Mon moral était affaibli par la lutte incessante qui mettait aux prises M. Morison et le notaire Bernier. Celui-ci devenait de plus en plus populaire. Il obtint du gouvernement fédéral onze mille dollars pour l'achat d'un terrain situé entre la rue Saint-Antoine et les avenues Saint-François et Saint-Simon. Ce terrain devait servir de Champ de Mars et diviser l'est et l'ouest de la ville. M. Morison me fit comprendre que le projet de Bernier était ridicule. Il fallait, me disait-il, dénoncer

Bernier et le forcer à démissionner; un de nos amis lui succéderait et notre journal serait sauvé. Les arguments de mon patron ne manquaient pas de sens mais je craignais que ses prédictions ne fussent trop tardives.

## IV

## Un jeune réformateur

Malgré mon jeune âge, je passais pour l'un des conseillers du parti libéral et j'étais l'un des principaux orateurs de ce parti. Un mouvement ultra-nationaliste s'organisait. Il succédait à l'ancien parti *castor*. Nombre de jeunes gens y adhéraient. Ces nationalistes mêlaient la religion à la politique. Toutefois, une certaine confusion régnait dans les idées. Ainsi, Henri Bourassa, chef du nouveau parti réformiste, grand ami de Laurier, réussissait à recruter des anticléricaux avoués parce qu'il était surtout connu comme petit-fils du grand Papineau. Quelques libéraux devenaient bourassistes, mais la politique de leur nouveau chef eut tôt fait de les désabuser et ils ne tardèrent pas à revenir à leur ancien parti. C'est à cette époque que *La Croix* de Paris fit l'éloge de sir Wilfrid Laurier dans un article où Emile Combes, champion d'une politique anticléricale, Waldeck-Rousseau, l'auteur d'une loi sur les associations qui aboutit à la séparation des Eglises et de l'Etat, et notre Premier ministre canadien étaient comparés. La comparaison était à l'avantage de Laurier, comme en témoigne le passage suivant extrait de l'organe catholique de Paris:

« Et si, dans les banquets, les hasards du toast l'entraînent sur » le terrain de la politique, c'est pour parler avec un amour débordant de la belle et royale liberté qui règne sur son pays: *Nos institutions, dit-il, sont aussi libres qu'on peut se l'imaginer. Il n'existe pas sous le soleil — sans aucune exception — de nation où il y a plus de liberté. Nous en sommes arrivés à respecter tous*



» les intérêts, toutes les convictions, tous les sentiments et même  
 » tous les préjugés qu'on rencontre sur la terre. On comprend que  
 » les agences aient oublié de transmettre aux journaux le passage  
 » de Sir Wilfrid à Lille. Le premier ministre du Canada avait pres-  
 » que commis un délit; il avait crié: *Vive la France!* »

Evidemment, Sir Wilfrid Laurier parlait de la liberté d'opinion telle qu'elle existait en théorie et non en pratique. Le journal catholique de Paris ignorait les embûches que les ultramontains dressaient au Premier ministre dans le domaine politico-religieux. Par exemple, on faisait grief au chef libéral de parler le français avec un léger accent anglais. Pour soulever les fanatiques on disait aussi que Laurier avait fait ses études de droit à l'Université McGill dont la majorité des étudiants sont d'origine anglaise et protestants. La plupart des évêques, à la veille des élections générales, avaient publié une lettre pastorale qui condamnait la politique libérale, au nom des écoles de l'Ouest.

Pendant que *La Croix* de Paris louangeait Laurier, les nôtres travaillaient à sa ruine. Le nationalisme outrancier s'infiltrait dans toutes les sphères de la société. Une campagne de presse réclamait pour les Canadiens français un drapeau caractéristique. D'aucuns désiraient le drapeau de Carillon qui portait une fleur blanche et des fleurs de lis. C'était là les emblèmes de la royauté française. D'autres nationalistes, cléricaux ceux-là, préconisèrent comme drapeau, le Carillon du Sacré-Cœur, que les radicaux qualifièrent de *viscère sacré*. Les évêques durent intervenir et prohiber la reproduction du cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur toute image d'un caractère non exclusivement religieux.

En 1903, la polémique pour l'adoption du drapeau du Sacré-Cœur atteint son point culminant. Un jésuite de Montréal, Ed. Colclough, fit paraître un article, reproduit dans plusieurs journaux, dans lequel il affirmait que les Canadiens français arboreraient un étendard aux couleurs de Carillon mais dont le centre serait un Sacré-Cœur. Voici comment se terminait son élucubration:

« Ce sera le véritable et unique drapeau national. D'illustres  
 » sympathies ont déposé un appoint considérable dans la balance  
 » du succès. Au cours d'une séance scientifique, au collège de Saint-  
 » Boniface, Sa Grandeur Mgr Langevin faisait acclamer le drapeau  
 » national et lui donnait spontanément l'appui de son éloquente  
 » parole. Le grand archevêque de l'Ouest canadien mérite de ce chef  
 » l'affectueuse reconnaissance de tous les cœurs patriotiques. »

Cette citation semblera puérile mais je l'ai reproduite à dessein car elle illustre bien la mentalité des éducateurs de l'époque. Je dois dire, cependant, que tout le clergé ne partageait pas l'opinion du bouillant jésuite. Un prêtre de Rimouski, M. l'abbé A. Lavoie, dans un discours de la Saint-Jean-Baptiste, déclarait: « Que le drapeau tricolore soit toujours le centre de l'attraction, le point d'attache par excellence avec l'ancienne mère-patrie. » Et ce discours se continuait par des louanges dithyrambiques de l'étendard de 1789 qui réunit les couleurs du blason des rois de France aux couleurs des armoiries de la ville de Paris. Mais les abbés Lavoie étaient rares à cette époque et peut-être sont-ils plus rares encore à l'heure actuelle.

Quant à moi, je bataillais ferme contre la suppression du drapeau tricolore et l'adoption d'un drapeau québécois. Les discordes entre Canadiens anglais et Canadiens français, catholiques et protestants s'envenimaient. Je prononçai, le seize mars 1903, au *Cercle Littéraire*, un discours dans lequel je m'élevais contre toutes ces questions de drapeaux. C'était défendre une idée impopulaire mais juste. Dois-je ajouter que je ne fus pas très applaudi?

Néanmoins, je défendis des causes populaires comme celle du rajeunissement de notre politique municipale. Les emplois publics étaient alors détenus par des gens qui étaient au service des manufacturiers, des capitalistes et des grands propriétaires. Cela créait un régime de favoritisme qui exonérait d'impôts ceux qui auraient dû en payer. Les conseillers, pour protéger leurs intérêts et ceux de leurs entreprises, s'alliaient les corporations religieuses en les exemptant de taxes.



La loi municipale était conçue de telle façon qu'un citoyen pauvre qui n'était pas dans les bonnes grâces du groupe capitaliste ne se faisait élire que difficilement. Pour être candidat, un ouvrier devait être propriétaire et posséder une quotité foncière de quatre cents dollars libre de toutes redevances. Mais la disposition la plus inique de la charte était celle en vertu de laquelle il fallait avoir acquitté ses impôts quatre jours avant l'élection pour jouir de la franchise électorale.

Il fallait détruire cet ordre de choses et, pour y arriver, soulever l'opinion publique. Mon attitude agaçait les chefs de notre politique municipale, mais ces derniers attachaient peu d'importance à mes projets de réforme. A leurs yeux, je n'étais qu'un blanc-bec à peine sorti du collège. Je me demandais, dans des moments de découragement, si ces hommes d'expérience n'avaient pas raison et si je ne me réveillerais pas, un beau matin, à bout de forces morales, comme je l'étais déjà en ressources financières.

## V

## Un rival bienveillant

Ma vie sentimentale ne m'offrait guère de consolations. Je continuais à errer dans les salons de familles amies, avec l'espoir d'y rencontrer l'âme sœur. Plusieurs fois, je crus l'avoir trouvée mais quelques semaines de fréquentations assidues suffisaient à me faire comprendre que je faisais fausse route. Et chaque fois je devais rompre pour ne pas donner d'illusions à celles dont le charme ne réussissait pas à me faire oublier la jeune fille que j'avais tant aimée à Saint-Hilaire.

Je n'étais pas retourné à cet endroit depuis la rupture de nos fréquentations, mais je n'arrivais pas à chasser de mon esprit le souvenir des heures de bonheur que j'y avais connues. Pour amoin-

drir l'amertume de cette séparation, j'évitais de prendre des nouvelles de la famille de mon ancienne fiancée. Ainsi je cherchais à tendre entre le passé et le présent un rideau qui, à la longue, effacerait de notre mémoire un amour malheureux. Malgré mes efforts je n'arrivais pas à oublier.

Mon ami Dudley passait ses vacances dans sa famille, à Saint-Hyacinthe. Il était un grand amateur de la marche et il aimait la nature sauvage. Un jour, il me proposa de l'accompagner jusqu'au sommet de la montagne de Saint-Hilaire, appelé le Pain-de-Sucre, sous prétexte d'admirer le panorama.

C'était pour moi, une occasion de revoir les lieux où j'avais vécu des heures inoubliables. Cette randonnée de sept lieues, se terminait au mont Saint-Hilaire que nous nous propositions d'escalader. Afin de raccourcir la distance que nous devons parcourir, je proposai à mon compagnon de route d'emprunter la voie ferrée. Il refusa en prétextant que le voyage sur le ballast serait trop fatigant. Et puis, ajouta-t-il, il préférerait suivre la route bordée de maisons. Chemin faisant il m'avoua son intention d'arrêter à l'hôtel du village de Saint-Hilaire pour y prendre le lunch. Je compris alors pourquoi il avait préféré son itinéraire au mien.

Mon ancienne fiancée avait fait une vive impression sur Dudley qui l'avait entrevue lorsque je la fréquentais; il m'avait toujours caché le sentiment qu'elle lui inspirait. Il y avait près de trois ans que je ne fréquentais plus la jeune fille mais nous avions, tous deux, conservé son souvenir. Dudley était étudiant en médecine; il appartenait à une bonne famille et il n'avait pas abandonné l'espoir d'être, un jour, agréé par la fille de l'aubergiste. Depuis longtemps il cherchait une occasion de lui être présenté, et comme il croyait que, pour ma part, c'était bien fini avec elle, il ne demandait pas mieux que de tenter sa chance.

A l'auberge, le père Cusson nous accueillit fort aimablement. Il se montra étonné mais ravi de me revoir après une si longue absence. Après lui avoir présenté mon ami Dudley, je lui fis part



de notre intention de monter jusqu'au Pain-de-Sucre et ajoutai que nous préférions dîner avant d'entreprendre cette ascension. M. Cusson nous invita à partager le repas familial, avec son épouse, ses deux filles et son gendre. Un certain malaise semblant régner, dès que nous quittâmes la salle à manger, je jouai du piano pour faire diversion. Mon camarade en profita pour faire plus ample connaissance avec mon ancienne fiancée.

## VI

## Un espoir qui renaît

Ce jour-là, j'eus une longue conversation avec le père Cusson et son gendre, ce qui favorisa un tête-à-tête entre mon ancienne fiancée et mon ami Dudley. M. Cusson m'apprit que les amours de sa fille allaient très mal et qu'il regrettait la rupture de nos fiançailles. Devant un tel aveu, j'affectai l'indifférence la plus complète et, notre visite terminée, je partis avec Dudley pour escalader le Pain-de-Sucre. En cours de route je repensai à ce que m'avaient dit le père Cusson et son gendre.

Dudley paraissait chagriné. Son entretien avec mon ancienne fiancée l'avait-il déçu? A un certain moment il prétexta la fatigue et s'arrêta à mi-chemin du sommet de la montagne. Je compris qu'il était à bout de forces physiques et que son moral ne valait guère mieux. J'arrivai donc seul au Pain-de-Sucre, et du haut de cet observatoire, jetant un dernier regard sur l'auberge du village, je revis celle qui peut-être, un jour, deviendrait la compagne de ma vie.

Nous retournâmes à Saint-Hyacinthe par le train. Dudley était extrêmement fatigué tandis que moi j'avais l'espoir dans l'âme. Mon petit voyage à Saint-Hilaire était marqué d'une pierre blanche. Je ne devais revoir Dudley que très rarement car, une fois reçu médecin il alla exercer sa profession en Ontario. Il ne me reparla jamais de notre voyage à Saint-Hilaire.

## VII

## La lutte idéologique se poursuit

A Saint-Hyacinthe, diverses associations créaient un climat culturel plutôt remarquable pour une petite ville. Des artistes de grande réputation, venus de France et d'ailleurs, nous visitaient. Ainsi nous pûmes voir et entendre Numa Blèse, Lucien Boyer, deux rois de la chansonnette, Ben Tayoux, le grand pianiste, et Théodore Botrel, le barde breton. Un conseiller d'Etat français, M. Léon Herbette, de l'école de Combes et de Waldeck-Rousseau, fit une conférence à l'Hôtel de Ville. De cet homme d'Etat français, Monseigneur Choquette écrit quelque part: « C'est en sa qualité de supérieur que M. Dumesnil reçut les salutations de M. Herbette, homme politique français, et l'accompagna à contre-cœur jusqu'à la tribune de la salle d'étude où notre concitoyen, le docteur Médéric Lajoie, devenu en France le marquis de Gérini, eut la hardiesse de hisser le visiteur. » M. Dumesnil, mon supérieur sur la fin de mes humanités, était reconnu comme un des plus ardents champions de notre école politico-religieuse. Il était compréhensible que la compagnie de M. Herbette, un homme aux idées très larges, ne pouvait lui être agréable, surtout en présence de ceux dont il avait charge d'âmes.

La victoire de sir Wilfrid Laurier en 1896, sa réélection en 1900, la bulle papale condamnant les activités excessives des prêtres-politiciens, le ridicule dont s'était couverte l'école de Tardivel lorsque ce dernier s'était rendu à Paris avec de nombreux évêques du monde entier pour apprendre qu'ils avaient été les jouets du fumiste Léo Taxil, avaient jeté une douche d'eau froide sur le zèle des tenants de l'ultramontanisme, qui pendant quelques années étaient restés dans l'ombre. Ils commençaient à sortir de leur tente et, avec la prudence du serpent et la douceur de la colombe, renouvelaient leurs attaques.



Leur méthode consista à s'infiltrer dans tous les mouvements populaires afin d'établir leur domination sur les masses. Naturellement, c'est sous le manteau de la religion que cette pénétration devait s'effectuer: organisations éducationnelles, associations charitables, sociétés pour la défense de la langue, groupements ouvriers, syndicats professionnels, toutes nos activités dans le domaine culturel et social devaient être mises sous le contrôle d'une puissance non officielle mais plus absolue que les pouvoirs légalement constitués.

C'est une politique de ce genre qui avait amené en France la révolution de 1789, et les lois excessives de la fin du siècle dernier contre le cléricisme. Les partisans de cette théorie de prise de pouvoir croient toujours qu'en associant intimement leur cause à celle de la religion, ils pourront se servir de Dieu comme d'un bouclier invulnérable.

Pour contrôler les groupements populaires, les cléricaux en vinrent à surenchérir sur le ton des organisateurs ouvriers à la solde des socialistes avancés. Comparés à ce qui se passe de nos jours, nous étions, nous, des réformistes à l'eau de rose. Nous nous bornions, dans nos assemblées publiques, à protester contre les abus de certains employeurs qui traitaient inhumainement leurs ouvriers en leur imposant de trop longues heures de travail, ou en leur payant des salaires dérisoires.

La compagnie locale d'éclairage ayant porté le taux brut du gaz à trois dollars le mille pieds cubes et celui de l'électricité à quinze cents le kilowatt, ce qui constituait une augmentation de vingt-cinq pour cent, la question de la municipalisation s'imposa à l'attention publique et je fus chargé de la débattre devant le club ouvrier. J'exposai l'exemple de la ville de Glasgow où tous les services publics étaient municipalisés. Je la proposai comme modèle d'une administration qui avait mis fin aux abus de l'entreprise privée.

## VIII

## Journal d'opinions sauvé de la faillite

Le journal *L'Union* me devait deux ans de salaire, soit environ neuf cents dollars. En novembre 1903, M. Morison m'apprit qu'il était à bout de ressources et qu'il allait être obligé de résigner ses fonctions de conseiller municipal. Il ne voyait aucun moyen de solder les intérêts hypothécaires qui devaient échoir le premier décembre. La situation politique ne s'était pas améliorée dans le sens qu'il avait prédit. La démission du notaire Bernier et de son cornac politique se produisait trop tard. Il me promit de protéger ma créance contre l'imprimerie si les affaires de celle-ci ne se rétablissaient pas. Pour acquitter ses dettes il me proposa d'acheter le journal. Lui ayant fait remarquer que je ne disposais que de mon salaire et que je n'étais pas en mesure de lui prêter mille dollars, il me répondit que quelques centaines de dollars suffiraient pour assurer le paiement des intérêts. Notre comptable, à cette époque, était une ancienne institutrice dont la mère possédait du bien. Je lui demandai si, pour aider M. Morison à renflouer le journal, sa mère ne nous prêterait pas les trois cents dollars indispensables. Elle consentit et la Banque de Saint-Hyacinthe ratifia l'entente signée entre les deux partis.

Le premier décembre 1903, je devins propriétaire de l'immeuble situé boulevard Girouard, en face du parc Dessaulles, à l'ouest de l'édifice en pierre de la Banque des Cantons de l'Est que la Banque de Commerce acheta plus tard. Je me portais aussi acquéreur des affaires de la compagnie d'imprimerie de *L'Union*, d'un journal quotidien et d'un hebdomadaire.

Je n'avais pas un sou et je devais trois cents dollars sur billet à demande émis en faveur du comptable de l'atelier dont les affaires périclitaient au point de ne pouvoir payer le modique salaire hebdomadaire de son gérant. Cette situation, si tragique fût-elle, était loin



d'abattre mon courage que soutenait un ardent désir de réussir afin de plaire à ceux qui m'étaient chers. Ma résolution de ne pas abandonner la lutte était d'autant plus ferme que j'avais, en M. Morison, l'exemple d'un homme qui, malgré les épreuves de tous genres, ne s'avouait pas vaincu.

## CHAPITRE TROISIÈME

### LE SENTIER SE DESSINE

#### I

#### Premières heures de journalisme

Timide comme la plupart des Canadiens français, ce n'est qu'en pensant à défendre la justice que je réussis à dompter ce complexe de crainte. J'acceptais ma nouvelle carrière plutôt comme une nécessité. Le lendemain de la signature du contrat, il me fallut réfléchir aux moyens à prendre pour que l'entreprise du journal fût rémunératrice. Je désirais surtout rétablir l'unité des deux groupes de libéraux. Quant à me rapprocher de l'élément politico-religieux, je n'y ai jamais songé. M. Morison savait que je tenterais l'impossible pour maintenir les traditions de *L'Union*. Ce journal, les cléricaux eussent payé la forte somme pour l'empêcher de paraître. La retraite de M. Morison ne fut annoncée que deux mois plus tard, soit en janvier 1904.

Au début de 1904, M. Bernier démissionnait comme ministre du Revenu pour accepter de faire partie de la Commission des chemins de fer. C'était une victoire à la Pyrrhus. Sur la question ferroviaire, M. Bernier ne pouvait que desservir les intérêts de M. Morison. De toute évidence, mon patron n'était pas né sous une bonne étoile. Je fis adopter par le Club National Ouvrier une proposition selon laquelle la municipalité moderniserait sa charte en abolissant la clause relative à la qualification foncière qui privait les locataires du droit de siéger à la mairie ou à l'échevinage. Aux élections de 1904 notre groupe réussit à faire élire quelques-uns de nos candidats par acclamation. Quatre conseillers sur cinq favori-



saient nos idées: c'étaient François Fortier, un cordonnier, Charles Brodeur, l'associé de Joseph Bissonnette, Samuel Casavant et le notaire S. Carreau.

L'honorable Louis-Philippe Brodeur, ancien élève du Séminaire de Saint-Hyacinthe, fut nommé ministre du Revenu à la place de Bernier. C'était un fidèle de notre groupe politique, un libéral authentique et qui à sa mort, survenue en 1924, occupait le poste de lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Ce fut Jean-Baptiste Blanchet qui devint candidat pour représenter le comté aux Communes, en remplacement de M. Bernier. Blanchet était un libre penseur notoire. Il fut quand même élu, et par une forte majorité. Pour donner une idée de l'âpreté de la lutte qu'on lui fit, voici ce qu'il écrivait, dans une lettre de remerciements adressée à ses électeurs, le vingt-deux février:

« Les adversaires ont fait flèche de tout bois contre nous dans cette élection. Ils ont employé tous les moyens possibles de nous diviser. Ils ont cherché hypocritement à faire croire que j'avais été l'adversaire de l'honorable M. E. Bernier, et ils ont demandé à ses amis de s'unir à eux pour le venger.

» Comme une bonne élection tory ne doit point avoir lieu sans faire appel aux préjugés religieux, nos adversaires ont tenu, dans tous les rangs, de petits conciliabules où, avec force contorsions réellement démonomanes, on invoqua la religion au secours de leur mauvaise politique. »

Plus loin, Blanchet ajouta qu'un conservateur, dépité de ses succès, lui avait dit: « Hélas! nous comptions sur l'exploitation religieuse, mais là encore nous avons été déçus. Notre organisation était parfaite sous tous les rapports. »

La lutte entre cléricaux et anticléricaux battait son plein. Les journaux, *Les Débats*, et le *Combat* furent condamnés par l'Épiscopat. Ces journaux, rédigés par un écrivain français de talent, Edouard Charlier, disparurent de la circulation.

Le vingt-huit février, le *Nationaliste*, d'Olivar Asselin, publiait son premier numéro. Au nombre de ses collaborateurs se trouvaient Henri Bourassa, député de Labelle; L. A. Chauvin, ancien député de Terrebonne; Charles Gill, Louvigny de Montigny, Omer Héroux, Armand Lavergne, Errol Bouchette, Jules Fournier et Mlle Gleason, mieux connue sous le pseudonyme de *Madeleine*. Ces journaux de la métropole obligèrent les nôtres à s'améliorer. J'en profitai pour faire connaître les grandes lignes politiques que mon journal entendait suivre. Je cite ici les deux articles les plus importants que je fis publier. Le premier parut le onze mars 1904. Il s'intitulait: *Un mot aux lecteurs*, et se lisait comme suit:

« Pie X vient de définir clairement quelles sont les règles de l'action populaire chrétienne. C'est l'enseignement de son illustre prédécesseur qu'il a en quelque sorte codifié. Nous donnons plus bas le texte de ce document, tant pour son importance intrinsèque que pour nous conformer à la volonté de son auteur qui en ordonne la publication à tous les journaux catholiques. Nous espérons toujours que l'Évêché nous communiquerait le texte officiel de cette lettre en même temps que l'ordre de le publier. Il est d'habitude que le commandement d'un supérieur au plus humble de ses subordonnés soit transmis par les intermédiaires de la hiérarchie.

« *L'Union* serait-elle soupçonnée de n'être pas catholique? Nous n'avons pourtant pas encore enseigné aucune doctrine hérétique, ni encouru l'excommunication de qui que ce soit.

« Notre journal n'est pas une revue pieuse, mais un organe politique et social. A ce titre, nous n'avons pas à donner un cours régulier de théologie et notre éloignement des questions purement religieuses ne devrait pas être confondu avec de l'hostilité. Il en est, nous le savons, qui exigent comme condition d'un journal catholique qu'il soit servi aux lecteurs au moins une page de sermon par semaine et surtout un petit article en faveur du drapeau du Sacré-Cœur. Hors de cette conduite, point de salut!



« Heureusement, la masse des catholiques éclairés laisse à la  
 » liberté individuelle une plus grande latitude et trouve exagéré de  
 » vouloir que le journaliste ne diffère de son curé que par l'instru-  
 » ment de travail et non dans son caractère et sa mission. Peut-être  
 » même ne sont-ils pas loin de penser que les feuilles d'un zèle ex-  
 » cessif comme *La Croix* de Montréal, par exemple, font plus de tort  
 » à la religion qu'elles ne lui aident.

« Ce n'est pas la première fois que *L'Union* affirme solennelle-  
 » ment son orthodoxie catholique. Il est malheureux que le franc-  
 » parler, poli mais courageux, soit la plupart du temps confondu  
 » avec l'irréligion. Cela nous oblige aussi, de temps à autre, à des  
 » professions de foi qui n'ont en soi rien d'humiliant mais deviennent  
 » pénibles en raison du fait qui les occasionne.

« Tandis que nous y sommes, réglons un autre point: De ce  
 » que nous ne publions jamais les mandements de Monseigneur  
 » Decelles, alors qu'un certain confrère de la ville s'en fait un de-  
 » voir, il ne faut pas conclure que c'est de notre part un parti-pris  
 » hostile. Lors du dernier qui fut promulgué, nous en avons de-  
 » mandé une copie avec autorisation de la publier. Notre démarche  
 » a été infructueuse. Donc, aucun reproche à nous adresser de ce  
 » côté-là non plus.

« Nous ne désirons rien tant que de vivre en parfaite harmonie  
 » avec tous nos supérieurs, civils ou religieux, en autant que la chose  
 » soit possible. Mais de là à une soumission aveugle qui se désin-  
 » téresse des mesures d'utilité publique et nous ferme prudemment  
 » la bouche quand notre devoir est de parler, il y a une distinction;  
 » on voudra bien le reconnaître.

« Quant au Motu Proprio du Saint-Père, nous le reproduisons  
 » intégralement tel que nous le lisons dans les colonnes d'un autre  
 » journal. »

J'attirais ensuite l'attention du lecteur sur le paragraphe dix-  
 septième, où il était dit que, même pour publier un écrit de caractère  
 purement technique, tous les écrivains catholiques devaient préala-

blement obtenir le consentement de l'Ordinaire. Cette disposition  
 imposait la mainmise du clergé à un tel point qu'elle scandalisa  
*La Vérité*, l'organe des ultramontains. Son directeur, pour sauver  
 sa face, mit en doute l'exactitude de la traduction.

Mon deuxième article, daté du dix-huit mars 1904, comprenait  
 entr'autres les alinéas suivants:

« En religion, *L'Union* sera catholique mais sans être ni *La*  
 » *Croix* de Montréal ni *La Vérité* de Québec.

« En politique, *L'Union* sera l'organe du parti libéral à Saint-  
 » Hyacinthe comme elle l'a toujours été.

« Nous tenons cependant à nous expliquer le plus clairement  
 » possible. Qui se dit organe du parti libéral ne se dit pas esclave  
 » de tous les politiciens libéraux. *L'Union* supportera de toutes ses  
 » forces le parti libéral. Elle défendra envers et contre tous la poli-  
 » tique sage du cabinet Laurier et du cabinet Parent, mais elle entend  
 » conserver sa liberté de penser et sa liberté d'action relativement à  
 » tous les problèmes d'intérêt public dont la solution ne relève pas  
 » exclusivement de la discipline du parti.

« C'est-à-dire que dans nos questions de politique municipale,  
 » nous nous réservons le droit de différer d'opinion avec qui que ce  
 » soit de nos chefs libéraux; nous les considérons comme de simples  
 » citoyens, et s'il nous faut combattre un de nos amis en politique,  
 » nous le combattons, comme nous combattrions un conservateur  
 » dont les idées nous paraîtraient contraires à l'intérêt du peuple.  
 » La justice et l'intérêt public seront nos premiers guides; nous  
 » n'entendons pas les reléguer au second plan, pour aucune consi-  
 » dération.

« Nous commencerons par étudier certaines questions munici-  
 » pales qui devront être soumises tôt ou tard à l'appréciation de nos  
 » échevins et des contribuables: abolition de la qualification foncière,  
 » mesures à prendre pour rendre libre l'élection des échevins; réor-  
 » ganisation de nos bureaux municipaux; perception des taxes sco-  
 » laires par la ville; municipalisation de l'éclairage, etc., etc.



« *L'Union* sera pour les travailleurs une amie sincère et dévouée,  
 » un journal absolument démocrate, toujours prêt à défendre contre  
 » le fort les intérêts du faible quand on voudra les léser.

« Mais dans cette question comme dans toute autre, nous ne  
 » serons les serviteurs que de la justice et de la vérité. Nous ne  
 » voulons être les valets d'aucun individu ni d'aucune coterie. Les  
 » ouvriers trouveront un ami en nous et non un courtisan ni un  
 » flatteur; l'appui que nous leur donnerons sera loyal et désintéressé.  
 » Les amis francs, sincères, dévoués des classes pauvres, c'est-à-dire  
 » leurs vrais et seuls amis, sont rares, mais, Dieu merci! il en reste  
 » encore quelques-uns dans ce bas-monde. Il s'agit de pouvoir les  
 » reconnaître et ce n'est pas chose facile, la contrefaçon ayant pris  
 » tant de proportion dans notre siècle de progrès. Les meilleures  
 » conserves ne sont pas celles dont la couleur est la plus pure;  
 » interrogez un chimiste, il vous dira que cette coloration est arti-  
 » ficielle et que ces conserves, qui ont pourtant belle apparence, sont  
 » dangereuses pour la santé. Il en est ainsi des amis. »

Cet article était tout un programme. Les cléricaux m'attaquè-  
 rent ouvertement. Tardivel, leur suppôt, écrivit dans *La Vérité* que  
 la langue française était la gardienne de la foi. Ce bel aphorisme  
 est loin d'être véridique, car les catholiques devraient tous parler  
 le latin, langue officielle de l'Eglise catholique. Tardivel accusa  
*L'Union* d'être anti-canadienne-française. Il écrivit: « En religion  
*L'Union* sera catholique, mais sans être *La Vérité* de Québec ni  
*La Croix* de Montréal. »

Les tentatives hypocrites de ce journaliste québécois n'eurent  
 aucun succès. L'Episcopat resta sourd à son appel qui n'avait d'autre  
 but que d'attirer sur *L'Union* les foudres de l'Eglise. Je crus de mon  
 devoir de faire arrêter, pour diffamation, un écrivain émigré de  
 France, Henri Bernard, qui m'accusait d'appartenir à la franc-ma-  
 çonnerie. Ce publiciste du cléricalisme s'imaginait, en m'attaquant,  
 sauver la race et la religion. Mes amis anglophobes ne se doutaient  
 pas de l'injure que m'adressait ce protagoniste clérical, car un franc-

maçon représente aux yeux d'un catholique moyen un suppôt de  
 Satan. J'assignai donc ce pamphlétaire chauvin devant les tribunaux.  
 La cour rendit un verdict de *No Bill*, ce qui signifiait qu'il n'y avait  
 pas matière à procès. Bernard se condamna lui-même à la réclusion  
 volontaire en entrant dans les ordres.

## II

## Présage de réconciliation

Mon ancienne fiancée s'était, paraît-il, intéressée aux circons-  
 tances de ce procès. Bien plus, un ami me révéla que certaines  
 rumeurs annonçant mon mariage l'avaient fortement préoccupée.  
 N'eût été la profondeur de la déception qu'elle m'avait fait éprouver,  
 il est certain que j'aurais fini par l'oublier et que je me serais marié  
 avec une autre.

Mon père s'était marié fort jeune, comme c'était la coutume  
 à cette époque. Son premier veuvage n'avait duré que six mois.  
 Mon tempérament ne différait guère du sien et je n'éprouvais aucun  
 attrait particulier pour le célibat. Je rêvais toujours d'un foyer et  
 d'une compagne dont la présence et la collaboration m'aideraient  
 à poursuivre ma tâche quotidienne et à réaliser mes ambitions.

Durant les quatre années qui s'écoulèrent entre le jour de la  
 rupture de mes fiançailles et celui où je devais revoir mon ancienne  
 fiancée, je courtais au moins quatre jeunes filles qui, si je l'avais  
 voulu, auraient accepté d'unir leur destinée à la mienne. La pre-  
 mière, une orpheline, était élevée par un rentier qui l'avait mise en  
 pension dans un couvent de notre ville. Quoique fort jeune — elle  
 n'avait pas encore terminé ses études — elle partageait mes senti-  
 ments et, tous deux, nous formions des projets d'avenir. Un jour,  
 ayant pris froid pendant une cérémonie religieuse, une pneumonie



eut raison de sa jeunesse et elle mourait trois jours plus tard. Ainsi se termina, d'une façon tragique, cette nouvelle idylle.

Je cherchai une consolatrice et fréquentai durant quelques semaines, à plusieurs mois d'intervalle, deux jouvencelles appartenant à des familles ouvrières très respectables, puis la fille d'un de nos plus riches marchands qui était échevin. La rumeur se répandit de nouveau que j'allais me marier. Mais il ne pouvait en être question, car le souvenir de Saint-Hilaire demeurait vivace au fond de mon cœur.

Mes rapports quotidiens avec le comptable de notre imprimerie m'avaient permis d'apprécier, à leur juste valeur, les qualités morales de cette employée. Elle avait fait de brillantes études et s'était destinée à l'enseignement. Si elle n'avait pas embrassé cette carrière c'était pour aider sa mère, les salaires payés par nos commissions scolaires étant ridiculement bas. Je crus, un moment, que j'aimais cette jeune fille pour en faire ma femme. Je la courtais chez elle, et d'une manière assidue. Mais le sentiment qu'elle m'inspirait, je finis par m'en rendre compte, n'était qu'une profonde gratitude pour m'avoir aidé, financièrement, à compléter une transaction grâce à laquelle je pouvais subvenir à mes besoins sans être obligé de retirer mon salaire hebdomadaire.

### III

#### Laurier tel qu'il fut

Mon ancien patron semblait dans la misère. Sa vue s'affaiblissait de jour en jour. Il ne lisait et n'écrivait qu'avec difficulté. Son chemin de fer venait d'être mis sous séquestre. Sa liquidation, ordonnée par la Cour, entraînait celle de la Banque de Saint-Hyacinthe. Et c'était justement à cette banque que je devais le billet à ordre de dix-huit cents dollars. M. Morison résolut de recourir aux

grands moyens. Le nouveau député, M. Blanchet, était un de ses amis; le nouveau ministre du Revenu, l'honorable Louis-Philippe Brodeur, avait été son camarade de collège et, ce qui était de nature à lui donner confiance, le notaire Bernier, son ennemi personnel, ne faisait plus de politique. Morison songeait à faire régler par sir Wilfrid Laurier qu'il avait déjà aidé, ses difficultés financières. Les élections du trois novembre 1904 approchaient. Une délégation formée du sénateur Dessaulles, du maire Eugène Saint-Jacques, de l'ex-maire Euclide Richer, de Jean-Baptiste Blanchet, d'Aimé Beau-parlant, de J. R. Brillon, de Joseph Morin et de moi-même se présenta à Ottawa. Sir Wilfrid Laurier nous reçut chez lui. Le député fédéral lui expliqua le but de notre visite. Après avoir écouté attentivement notre porte-parole, le Premier ministre déclara, d'une façon péremptoire, ne pas pouvoir nous aider. Laurier appartenait à cette vieille école libérale qui n'admettait pas que l'Etat intervienne dans l'entreprise privée.

Devant la ferme attitude de Laurier, un délégué lui rappela que si le gouvernement fédéral ne renflouait pas la Banque de Saint-Hyacinthe, l'élection des candidats libéraux serait gravement compromise. Cette remarque eut le don de blesser le Premier ministre. Les traits de son visage s'altérèrent. D'une voix assurée il répondit: « Mon gouvernement tombera, mais on ne me forcera pas à utiliser les fonds publics pour protéger des intérêts particuliers ».

J'avais toujours été un grand admirateur de sir Wilfrid Laurier. Les paroles qu'il venait de prononcer restèrent gravées dans ma mémoire. Il demeurait mon idole politique, en dépit du fait que mon patron était ruiné. La délégation revint d'Ottawa, assez découragée. Cependant, nous étions unanimes à reconnaître la véritable valeur de cet homme d'Etat qui plaçait ses principes au-dessus des intérêts de ses propres partisans.



## IV

## Embarquement pour Cythère

De passage à Montréal, j'allai visiter la famille de mon ancienne fiancée. Son père, M. Cusson, avait réalisé des affaires d'or. Son commerce était situé dans le quartier Sainte-Cunégonde, à l'angle des rues Notre-Dame et Atwater. M. Cusson m'accueillit comme un fils. Sa fille était toujours charmante mais j'ignorais les sentiments que je lui inspirais. Je l'avais quittée adolescente et je la retrouvais femme. Profitant d'un moment où nous étions seuls, elle me conta un petit drame d'amour dont elle avait été l'héroïne. Une de ses tantes, qui était religieuse, lui avait donné le goût de la vocation religieuse. Sa mère, bien que dévote, l'avait laissée libre de décider de sa vocation. Agna, son beau-frère, me confia qu'elle m'avait sincèrement aimé et qu'elle n'avait jamais cru aux calomnies dont j'avais été l'objet de la part de mes adversaires politiques. Sa tante était assez large d'esprit, m'avoua-t-elle. Elle ne désirait pas que sa nièce entrât au couvent par dépit amoureux. Je n'étais plus un étudiant en droit démuné d'argent et j'étais devenu propriétaire d'une imprimerie et d'un journal. Il m'était donc permis de songer sérieusement à fonder un foyer. J'avouai à ma tendre amie que mes sentiments pour elle étaient demeurés les mêmes. Et je lui appris, incidemment, que j'étais délégué à Saint-Louis, Missouri, pour assister à l'ouverture de l'Exposition mondiale. Ce serait, dis-je, une excellente occasion pour faire un voyage de noces.

Je revins à Saint-Hyacinthe plus confiant que jamais. Le dimanche suivant, je retournai à Montréal et, deux heures durant, je conversai avec celle qui devait devenir ma femme. C'est ce soir-là que j'obtins sa main.

Le mariage devait être célébré un vendredi, le treize mai 1904, mais la cérémonie nuptiale eut lieu le douze, car le train en partance pour Saint-Louis avait devancé de vingt-quatre heures son départ de Montréal.

La bénédiction du mariage devait avoir lieu à l'église de Saint-Henri, mais celle-ci venait d'être détruite par un incendie. Accompagnés de M. Cusson, ma fiancée et moi allâmes voir le curé de Sainte-Cunégonde qui refusa de nous entendre. Mon futur beau-père me dit alors: « S'il n'y a pas moyen de se marier dans une chapelle catholique, vous vous marierez dans une église protestante ». En entendant ces paroles le curé se ravisa. Il fut décidé que la messe du mariage serait dite à l'hospice de la Charité. Je me souviens que les frais du culte s'élevèrent à la somme de dix dollars.

Le Père Doyon, dominicain de Saint-Hyacinthe, célébra la messe et bénit l'union de ma destinée à celle que je n'avais jamais cessé d'aimer depuis le jour où je l'avais rencontrée pour la première fois alors que j'étais simple élève en Belles-lettres. Il n'y eut pas de tapis rouge ni beaucoup de fleurs. La cérémonie fut modeste mais les paroles sacramentelles liaient nos âmes jusqu'à la mort.



## CHAPITRE QUATRIÈME

### GRAVISSANT LE SENTIER

#### I

#### En voyage de noces

La presse canadienne avait organisé une excursion à la grande exposition de Saint-Louis, Missouri. C'est à titre de correspondant que j'y pris part. Je dois dire que je préférais visiter l'exposition que d'assister au congrès des journalistes de langue française qui avait lieu dans la province. J'ai toujours pensé que le Québec ne gagnerait rien à s'isoler. Nous comptons parmi les nôtres des hommes dont le talent pouvait se comparer avantageusement avec celui des Canadiens anglais. Aussi, les mouvements de races et de religions m'ont toujours paru dangereux. Le Canadien d'origine française n'a-t-il pas tout à gagner en fréquentant ses compatriotes de langue anglaise? J'éprouvais le besoin de connaître ceux qui avaient une culture différente de la mienne. Je me mêlai donc aux journalistes que je rencontrai à l'exposition de Saint-Louis.

Mes confrères, en apprenant que j'étais en voyage de noces, nous manifestèrent, à mon épouse et à moi, beaucoup de prévenance, et nous fûmes, de leur part, l'objet de mille petites attentions.

De retour à Saint-Hyacinthe nous nous installâmes dans le logement que mes parents nous avaient préparé. La maison, construite en brique, était surmontée d'un toit à lucarnes. Au rez-de-chaussée, se trouvait l'imprimerie du journal.

Ce logis n'avait rien d'un château, mais ma femme, qui avait connu le faubourg Saint-Henri, prit possession de sa nouvelle demeure, ravie et heureuse. Quant à moi qui n'ai jamais eu la folie des grandeurs, je m'y trouvai fort bien logé. Ma belle-mère avait



aménagé, sobrement mais avec goût, les pièces que nous devions occuper. La façade de l'immeuble donnait sur une rue fashionable. J'eus la satisfaction d'entendre dire par mes amis que le petit-fils du porteur d'eau continuait à gravir l'échelle sociale. Cette remarque ne manquait pas d'à propos puisque je suis né au bord de la rivière, dans un quartier misérable voisinant avec le Marché-à-Foin. Et voici que j'avais abandonné le bas de la ville pour fonder mon foyer sur la côte, boulevard Girouard.

Dès mon retour de Saint-Louis, je me remis au travail. Mon voyage de noces avait épuisé mes économies. Les affaires de l'imprimerie n'étant pas brillantes, il me fallait diminuer les dépenses et accroître les revenus du journal. J'eus l'idée de supprimer l'édition quotidienne et de la remplacer par une édition qui paraîtrait trois fois par semaine. J'en parlai à notre député, M. Blanchet, et ce projet fut mis à l'étude.

## II

### Mort tragique de J.-B. Blanchet

Pour comprendre l'admiration que j'éprouvais pour notre député, il convient de se reporter au temps passé, de comparer avec aujourd'hui la valeur de l'argent en 1904 et de tenir compte de la différence des conditions sociales qui existait entre M. Blanchet et moi. Notre député était un citoyen en vue et il venait de remporter une élection des plus contestées. Moi, j'étais pauvre; j'avais peiné et trimé comme pas un pour m'instruire; mon grand-père avait été un porteur d'eau et mon père, un cordonnier malchanceux doublé d'un hôtelier qui n'avait jamais fait d'argent.

La veille de mon mariage, un pharmacien avait organisé une souscription pour m'en offrir le produit à titre de cadeau de noces. La liste des souscripteurs comprenait les noms de jeunes avocats, de petits marchands, d'étudiants et d'ouvriers. Le montant souscrit par

chacun était d'un dollar. M. Blanchet, lui, avait déboursé cinq dollars, ce qui représentait à cette époque une souscription fort généreuse. Je savais bien qu'il avait bon cœur, mais j'ignorais qu'il s'intéressait à mon humble personne. D'ordinaire, il était d'un abord froid, mais ce n'était là qu'une apparence. Bien que M. Blanchet ait été un catholique non pratiquant il portait beaucoup d'intérêt, ainsi que sa femme, une Irlandaise, à toutes les œuvres de charité. C'est ainsi que M. et Mme Blanchet patronnaient l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe où ma grand'tante, sœur Bouchard, recueillait les orphelins et les vieillards indigents. Les recettes d'un bazar annuel qui durait une semaine, étaient versées à l'hôpital.

Le vingt-et-un février 1904, M. Blanchet présidait, dans la grande salle de l'hôpital, les divertissements organisés par les Dames bienfaitrices. C'était le lendemain de l'élection et notre député paraissait épuisé et malade. Des orphelins jouaient une pièce dans laquelle ils chantaient les louanges de leur bienfaiteur. Des larmes perlèrent aux yeux de M. Blanchet. Il porta un mouchoir à son front ruisselant de sueurs, puis il perdit connaissance. On crut qu'il venait de succomber à une attaque cardiaque. L'auditoire était frappé de stupeur. Pour comble de malheur, Madame Blanchet s'évanouit à son tour. Des médecins mandés d'urgence constatèrent heureusement que M. et Madame Blanchet avaient cédé à une émotion trop forte. Le lendemain, tous deux étaient rétablis. Le vingt-neuf août de la même année, Jean-Baptiste Blanchet trouvait la mort dans un accident de chemin de fer, près de Richmond, à soixante milles de Saint-Hyacinthe. Je dus au hasard de n'avoir pas été victime de cet accident, car je devais accompagner notre député et prendre place dans le wagon où neuf passagers furent tués et vingt autres gravement blessés. Je dois ajouter que c'est mon épouse qui m'avait dissuadé de faire le voyage.

En perdant M. Blanchet, un ami dont les conseils m'étaient si précieux, je demeurais désemparé et me trouvais plus seul que jamais.



## III

## Trois de la vieille garde

*Joseph Morin, Aimé Beauparlant, Joseph Bissonnette*

La mort du député Blanchet créa une commotion chez les libéraux. Il leur fallut songer à un candidat aux élections générales qui devaient avoir lieu en novembre. Je devins président de l'Association des jeunes libéraux dont l'objectif était de combattre le parti Nationaliste. Le candidat libéral choisi pour remplacer M. Blanchet s'appelait Aimé Beauparlant, un disciple des Papineau, des Desaulles et des Doutre. Cet avocat était un ancien rédacteur de *L'Union* et un ami personnel. Les libéraux à tendance cléricale lui préféraient l'avocat Bourgault dont le libéralisme était plus que douteux. A la convention, Beauparlant l'emporta. Et, aux élections générales, Laurier fut maintenu au pouvoir avec une majorité de soixante-six comtés. Seul, l'Ontario lui refusa une pluralité de voix.

Les élections provinciales devaient avoir lieu aussitôt après. Le parti nationaliste n'avait pas eu le temps de s'organiser et les libéraux conservèrent le pouvoir avec le gouvernement Parent. M. Joseph Morin fut élu dans Saint-Hyacinthe. Sur un total de soixante-cinq députés il n'y eut que six conservateurs.

Mon titre de président de l'Association des jeunes libéraux, les discours que j'avais prononcés au cours des deux dernières élections, et les articles que j'écrivais dans mon journal avaient attiré sur moi l'attention du groupe des réformistes et l'on préconisa ma candidature au conseil municipal, ce qui n'eut pas le don de plaire aux cléricaux et aux laïques qui, d'une façon ou d'une autre, exploitaient le public. Je n'avais que vingt-deux ans et mes responsabilités ne me permettaient pas de consacrer une bonne partie de mon temps, sans recevoir de rémunération, au service de la municipalité.

Le tailleur Bissonnette, l'un de ceux qui désiraient que je pose ma candidature à l'échevinage, n'y allait pas par quatre chemins. Il était temps, selon lui, de remplacer les vieilles barbes occupant les sièges de conseillers tout en n'étant que de simples marionnettes mues par des fils que tiraient ceux-là même qui jouissaient d'une exemption de taxes ou ne payaient que des sommes dérisoires pour le service de l'eau. Ces parasites, ajoutait Bissonnette, nuisaient au succès de la régie des services publics et c'était, en définitive, les pauvres qui payaient la différence.

Bissonnette était un disciple de Bob Ingersoll, le rationaliste américain, dont il avait lu et relu les conférences au point de s'assimiler sa doctrine. Il avait fait quelques années de séminaire et perfectionné son instruction en lisant dans ses moments de loisir. Cet autodidacte était un homme fort respectable et tout en élevant sa famille, il réussit à améliorer sa situation. Quand il mourut, il était registrateur de notre comté, charge assez bien rétribuée et que je lui avais fait obtenir du gouvernement en 1912.

J'hésitai longtemps avant d'acquiescer au désir de mon ami Bissonnette. Celui-ci plaidait ma cause avec ténacité; il exposait les raisons qui le portaient à croire que je n'aurais pas à affronter d'opposition si je posais ma candidature. Depuis quatre ans, faisait-il remarquer, j'assistais régulièrement aux séances du conseil en ma qualité de chroniqueur pour la presse locale et l'un des grands quotidiens de Montréal. Nul ne connaissait mieux que moi les affaires municipales et les réformes politiques qui s'imposaient. Et puis, ajoutait-il, on avait confiance dans mon intégrité et dans mon esprit de progrès; les cléricaux n'envisageraient pas ma candidature d'un bon œil, mais cela importait peu puisque leur nombre était limité et leur influence sur la population, presque nulle. D'après Bissonnette j'étais le seul qui pouvait leur livrer un combat ouvert et les démasquer afin de leur enlever leurs moyens d'action. Déjà trois de nos partisans étaient entrés à l'Hôtel de ville et nous avions, dans le groupe des conseillers éligibles, des amis qui, nous en avions



la certitude, seraient réélus en janvier 1905. Tous nos clubs étaient très actifs et nos chances de prendre le pouvoir s'avéraient excellentes. Cependant, il ne fallait pas trop tarder, car il avait appris que les Chevaliers de Colomb s'organisaient à Saint-Hyacinthe en vue de combattre en secret les vrais libéraux.

Bref, je finis par céder aux arguments de M. Bissonnette qui concluait sa plaidoirie en ma faveur en affirmant que notre devoir, c'était de combattre. Si nous sommes battus, ajouta-t-il, nous reprendrons la lutte l'année prochaine. Et c'est sur cet énoncé que je permis à mon ami de prôner discrètement ma candidature à l'échevinage.

#### IV

##### Au seuil de la vie publique

J'étais à cette époque correspondant local de *La Presse*, et je travaillais, le soir, comme linotypiste pour aider nos compositeurs à la main. Ainsi je contribuais à diminuer les dépenses d'impression qui, relativement peu élevées, étaient souvent supérieures à mes revenus hebdomadaires. Il m'eût été agréable, dans le temps, de m'occuper de questions sociales si l'état peu reluisant de mes finances personnelles m'avait laissé quelques loisirs. Quoi qu'il en soit, après avoir réfléchi, j'en vins à la conclusion que je ne perdrais pas plus de temps assis à un pupitre d'échevin qu'à la table de la presse puisque de par mes fonctions de journaliste je devais assister aux séances du conseil. Cette considération me décida d'accepter l'offre de mon ami Bissonnette.

Il ne me restait plus qu'à me faire élire, mais, malgré l'optimisme de mon ami, je n'en pensais pas moins que souvent il y a loin de la coupe aux lèvres. Il est vrai que mes adversaires, en me traitant comme quantité négligeable et en cherchant à me ridiculiser, me gratifiaient d'une publicité qui ne pouvait que servir ma cause auprès

de la classe moyenne et surtout de la classe des déshérités de la vie, lesquels prennent généralement pour des martyrs et des héros ceux que les gens de la haute société traitent avec mépris.

A titre de reporter d'un grand quotidien de Montréal, je me rendis à la convention conservatrice qui devait choisir un candidat à opposer à Aimé Beuparlant. La réunion était présidée par le docteur Cartier, qui avait été écrasé en 1897 par M. Casimir-Georges Dessaulles, le candidat libéral. Dès le début de son discours, il déclara à l'auditoire, composé exclusivement de délégués conservateurs, qu'il y avait dans la salle un jeune espion qui n'était autre que le propriétaire de la « feuille de chou » l'organe local des libéraux. Je me levai au milieu des huées de la foule pour expliquer ma présence à la convention. Quand le calme fut rétabli, je fis lecture du télégramme du chef des nouvelles de *La Presse*, me donnant instruction d'assister à cette convention et de faire rapport de ses délibérations. J'ajoutai que si l'on me refusait ce privilège, j'étais prêt à me retirer et à faire part à mon journal de l'éviction dont son représentant avait été l'objet. Le docteur Cartier s'étant ravisé exigea, sous peine de représailles, que je fasse de l'assemblée un compte rendu véridique. Inutile d'ajouter qu'il fut servi à souhait et ce, à son grand désappointement.

Le député sortant du comté de Wolfe, M. Jérôme-Adolphe Chicoyne, un chef conservateur de l'école de sir Georges-Etienne Cartier, un homme aux idées larges et d'une grande probité, assistait à la réunion. Cet avocat était journaliste et jouissait d'une grande notoriété pour avoir encouragé la colonisation des Cantons de l'Est. Il prononça une allocution au cours de laquelle, au grand étonnement de ses auditeurs, il fit l'éloge du premier ministre, sir Wilfrid Laurier, et reconnut que le candidat du parti libéral, Aimé Beuparlant, était un citoyen de mérite. A son avis, le seul devoir des électeurs se résumait à faire leur choix entre deux hommes de valeur: M. Joseph de la Broquerie Taché et M. Aimé Beuparlant. Ce discours fut accueilli avec froideur par l'assistance. Quant à moi



je me réjouissais de l'invitation que m'avait faite le président de rapporter fidèlement tout ce qui se dirait à la convention. Je n'y manquai certes pas et ce fut le journal du candidat conservateur qui se garda bien de faire connaître à ses lecteurs l'opinion de l'ancien député de Wolfe sur le chef du parti libéral et sur son candidat dans Saint-Hyacinthe.

Je profitai de la circonstance pour publier une lettre ouverte dans laquelle j'exposai les faits tout en appuyant sur l'insulte dont j'avais été l'objet. J'attribuai cette attitude au mépris que les gens de la haute société professaient à l'égard des jeunes gens issus de la classe ouvrière. Bien loin de me nuire, cette vilénie me valut la sympathie du petit peuple, sentiment dont je devais profiter par la suite.

Cependant, j'étais loin d'en avoir fini avec les soucis de tous genres et je ne prévoyais pas le moment où je pourrais enfin connaître un peu de calme. La situation de mon ancien patron, loin de s'améliorer, s'aggravait. Je n'entretenais d'autres rapports avec lui que ceux d'une amitié qui datait de nos anciennes relations de bureau. Mais le sentiment qu'il m'inspirait était plus que de l'amitié, car je considérais cet homme, qui avait été mon mentor depuis mon avant-dernière année de séminaire, comme mon père intellectuel. Je lui étais aussi attaché que s'il eût été mon vrai père; je m'étais réjoui de ses succès, de ses espérances comme j'avais souffert de ses déboires. Mes sentiments à son endroit n'avaient pas changé. La guigne continuait à le poursuivre et j'en éprouvais du chagrin. Après la vente de son chemin de fer par voie de Justice, c'était son chemin de péage, d'où il tirait la majeure partie de ses revenus pour ne pas mourir de faim, qui menaçait maintenant de lui échapper. Le maccadam avait vieilli, et M. Morison, employant toutes ses ressources pour maintenir à flot ses autres entreprises et pourvoir à son modeste train de vie, avait dû négliger l'entretien du chemin; de sorte que les voituriers l'utilisant avaient fait émettre par la cour une ordonnance en vertu de laquelle la compagnie qui l'exploitait perdrait ses

privilèges si le chemin n'était pas remis en bon état. M. Morison avait obtenu un délai pour refaire la surface du chemin, et il espérait vendre sa compagnie à la municipalité ou à des particuliers. Ce délai imposé par la loi prenait fin au premier décembre 1904, ce qui n'accordait pas un temps suffisant pour entreprendre les travaux de réfection qui s'imposaient.

Il vint un moment où, sa vue ayant faibli davantage, M. Morison dut abandonner l'exercice de sa profession. Comme je faisais à son étude mon stage d'étudiant en droit, je dus m'attacher nominalelement à un autre bureau légal. Je choisis celui de M<sup>re</sup> J.-O. Beauregard qui fut pendant un certain temps l'associé de Jean-Baptiste Blanchet. M. Morison, guidé par son épouse, quelques fois par un ami, venait causer avec son ancien clerc. Mais, peu à peu ses visites se firent plus rares et mon ancien patron s'éteignit, un jour, dans la plus grande pauvreté.

J'étais l'objet de violentes critiques de la part de *La Croix* de Montréal (devenue l'organe de l'Association de la Jeunesse Catholique), et du *Courrier de Saint-Hyacinthe*. On profita du rejet de la plainte en diffamation de caractère que j'avais portée contre Henri Bernard pour me traiter d'individu manquant d'éducation et de respectabilité. A ces accusations, on joignit celle d'anticléricalisme et de franc-maçonnerie, dont était également l'objet Léon Herbette, de passage à Montréal, accusations niées avec véhémence par le représentant de la France.

La rumeur avait couru que j'allais me présenter à l'échevinage en janvier 1905, mais mes adversaires n'y attachaient aucune importance, la campagne de diffamation dirigée contre moi ayant produit son effet dans le grand public. Si j'étais, comme on le prétendait, un propre à rien, comment oserais-je solliciter un mandat de confiance auprès des électeurs d'un quartier quelconque de la ville? Par contre Joseph Bissonnette et ses amis ne partageaient pas cette opinion et préparaient les voies en sourdine. A mes yeux ils



avaient d'autant plus de mérite à appuyer ma candidature qu'ils en connaissaient les aléas.

## V

## La grève des imprimeurs

Le lendemain de l'élection fédérale, M. Denis, rendu impotent à la suite de l'accident de chemin de fer, dans lequel M. Blanchet avait été tué, vendait son imprimerie et son journal. Les ouvriers de nos établissements revendiquaient des augmentations de salaires. Le propriétaire de *La Tribune*, épuisé par les souffrances que lui causaient ses blessures, régla la question en cédant son entreprise à trois de ses employés qui fomentaient la grève. Selon lui c'était le meilleur moyen de leur prouver que les profits de l'exploitation étaient loin d'être aussi élevés qu'ils le prétendaient. Soulignons en passant qu'un des acquéreurs abandonna la société nouvelle après un mois d'opération et que l'imprimerie périclita pendant quelques années pour, finalement, fermer ses portes.

En ce qui me concerne, ma situation n'était pas si grave que je fusse obligé de céder une exploitation que je venais d'acheter et que je n'avais pas encore réussi à payer. Le parti libéral avait besoin d'un journal pour diffuser ses idées et sa doctrine politique. *L'Union* menait, depuis plus d'une génération, la lutte pour les Canadiens français qui croyaient à la liberté de pensée en matière temporelle; il ne fallait donc pas la laisser tomber entre les mains de ceux qui, tout en réclamant pour eux cette liberté, la refusaient aux autres.

Il me fallait affronter un orage d'un nouveau genre. Mes employés, parmi lesquels j'avais eu le malheur d'introduire un instigateur de grèves de Montréal, réclamaient une augmentation générale de salaires. J'admis qu'ils gagnaient peu, mais j'ajoutai que j'étais aussi mal loti qu'eux; j'avais acheté une entreprise en faillite et ce n'était qu'en travaillant avec eux, le soir, que je parvenais à écono-

miser suffisamment pour payer leurs salaires hebdomadaires. Je leur citai le cas de *La Tribune*, où il y avait plus de patrons que d'employés et où les affaires étaient loin d'être prospères. C'était un de ses nouveaux propriétaires qui soulevait la discorde chez nous et au *Courrier*. Relativement à ce dernier journal, j'informai mes ouvriers que son éditeur avait offert de louer son imprimerie à son personnel moyennant un prix ridiculement bas; les imprimeurs avaient été assez avisés pour refuser le marché et ils préféraient travailler sans exiger une augmentation de traitement.

Mes ouvriers réclamaient une augmentation générale allant jusqu'à cinquante pour cent, ce qui me paraissait excessif; comme compromis, j'offrais des augmentations variant de quinze, dix-sept et trente-cinq pour cent, ce qui, selon moi, était raisonnable. Mes offres furent rejetées et la grève fut déclarée. Heureusement, elle ne fut que partielle. Seuls les compositeurs, au nombre de quatre, une femme et trois hommes, quittèrent le travail.

Il n'est pas sans intérêt de jeter un regard en arrière pour se rendre compte des différences existant dans le marché du travail à cette époque, c'est-à-dire il y a près d'un demi-siècle, comparative-ment à aujourd'hui. Pour juger sainement de l'amélioration du sort des ouvriers et des patrons, il faut prendre en considération la valeur courante du salaire moyen et le coût de la vie, autrement dit le pouvoir d'achat de l'argent à chacune des époques. Après tout, quoi qu'en disent les économistes et les financiers, l'argent n'est qu'un signe conventionnel.

Or, quelle était la valeur d'achat des sept dollars que j'offrais à mes employés, en 1904? Cette année-là, sur le marché de Montréal, les œufs se vendaient 0.20 cents la douzaine, les pommes de terre, 9/10 de cent la livre, le lard frais 0.07 $\frac{3}{4}$  cents, le bœuf 0.08 cents, le beurre 0.19 cents. A Saint-Hyacinthe, un logement ouvrier de quatre pièces se louait, dans le centre de la ville, quatre dollars par mois.



En établissant un tableau comparatif des prix de 1904 et de ceux d'aujourd'hui, en ce qui concerne les denrées alimentaires et le coût de la vie en général, le lecteur se rendra compte que la valeur d'achat de l'argent au début du siècle, était au moins quatre cent pour cent plus élevée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Il comprendra ainsi qu'un salaire hebdomadaire de sept dollars en 1904 avait la même valeur d'achat que vingt-huit dollars en 1948, et de quarante-huit dollars en 1959.

Comme mes ouvriers exigeaient un salaire uniforme, ils furent tous rémunérés sur la même base. Seulement, cet esprit de solidarité dont ils faisaient preuve s'exerçait, en définitive, contre eux-mêmes et je ne pouvais admettre que l'on payât le même salaire à tous les employés, qu'ils soient nouveaux ou anciens, incompetents ou qualifiés. Je considérais ce principe contraire à toute justice car le travailleur appliqué à son travail et produisant plus qu'un autre mérite un meilleur traitement que le paresseux ou l'incapable. J'ajouterai même qu'un ouvrier de bonne volonté mais inapte à donner un rendement égal à celui de son camarade de travail ne mérite pas d'être traité sur un pied d'égalité avec lui. J'estimais que le principe contraire, prôné par les socialistes révolutionnaires, finirait par induire les ouvriers industriels à ne pas donner un plein rendement. Je n'ai pas changé d'opinion à ce sujet; je crois encore que le travailleur doit être rémunéré selon son rendement et ses aptitudes et que la meilleure manière de l'encourager à produire, c'est d'être juste envers lui. Quant à ceux qui sont moins doués par la nature, on devrait, ce me semble, trouver un moyen de les aider sans pour cela compromettre le sort de l'industrie.

C'est donc sur une question de principes, et non de salaires, que j'eus à faire face à la grève qui me força de suspendre momentanément la publication de mon journal. Il me restait suffisamment d'ouvriers pour exécuter les travaux que me confiait la ville et pour imprimer les revues. Le dernier numéro de *L'Union* parut le six

décembre 1904; il annonçait que la grève nous obligeait de suspendre, pour quelques jours, la publication de notre journal.

Les élections municipales étaient fixées à la première semaine de janvier. Mes adversaires se réjouissaient de l'impasse dans laquelle je me trouvais; mais Joseph Bissonnette, le chef de nos fidèles partisans, ne se décourageait pas. Il cria sur tous les toits qu'il était honteux d'attaquer un fils d'ouvrier avec les moyens dont mes ennemis se servaient. Pour me ruiner, ajoutait Bissonnette, on avait suscité une grève sans motif valable. Tous les honnêtes gens, à quelque classe qu'ils appartenissent, devaient se soulever contre une pareille injustice et m'aider, moralement au moins, dans la lutte que j'entreprenais en faveur des ouvriers compétents et consciencieux afin qu'ils ne soient pas obligés de supporter les fainéants et les ivrognes. Car, en définitive, ce seraient eux, les bons travailleurs, et non les patrons, qui auraient à souffrir de la négation du principe qui veut: « à travail égal, salaire égal ».

Cette campagne, menée par mon ami Bissonnette, atteignit son but. Une fois de plus, le mal qu'avaient voulu me causer mes adversaires obtint un tout autre effet que celui prévu; il servit ma propre cause. Il s'établit dans le quartier Numéro Trois, où se rencontraient la plupart de nos hommes d'affaires et un grand nombre d'ouvriers de la meilleure classe, un courant de sympathie en ma faveur. Constatant que je n'étais pas un fruit sec négligeable, comme ils l'avaient prétendu, les chefs de l'élément réactionnaire changèrent de tactique et employèrent la ruse pour m'empêcher de siéger à l'Hôtel de ville. J'étais jeune, j'entrais dans ma vingt-troisième année et je n'avais aucune expérience en stratégie électorale.

Le dix décembre, je reprenais la publication de mon journal hebdomadaire. Un des grévistes avait réintégré l'atelier et deux autres avaient offert leurs services. Comme je venais de commander des machines à composer, je préfèrai attendre, pour les réengager, le moment où je serais en mesure de connaître les changements qui pourraient devenir nécessaires dans mon personnel une fois aban-



donné l'ancien système de composition à la main. Ma feuille hebdomadaire me permit non seulement de défendre ma cause, mais encore de me porter à l'attaque pendant les trois semaines qui précédèrent la mise en nomination.

Bissonnette prétendait que l'opinion publique était tellement en ma faveur que je serais élu par acclamation. En fait, mes adversaires semblaient avoir beaucoup de difficultés à me trouver un opposant. Je posai ma candidature dans le quartier Numéro Trois, où l'on devait élire deux échevins, par suite de la démission du notaire Carreau, qui avait abandonné sa charge de conseiller pour accepter celle de greffier.

## VI

## Entrée à l'Hôtel de Ville

Un boulanger, Camille Gosselin, fut choisi par notre groupe pour briguer le deuxième siège du quartier Trois. Nos adversaires m'opposèrent un riche rentier et, contre Camille Gosselin, un notaire en vue de notre ville. Le lendemain de l'appel nominal, je recevais de nos deux adversaires une lettre signée par eux déclarant qu'ils avaient demandé à leurs amis de considérer leurs candidatures comme non-avenues et de voter en faveur des deux citoyens qui avaient consenti à accepter la charge de conseiller. Mon présumé opposant avait poussé la condescendance jusqu'à terminer sa lettre en ces termes :

« Pour la présente élection, je prie mes bons amis de ne pas s'occuper de ma candidature et d'élire M. Bouchard, certain d'avance que ce dernier rendra à la cité de Saint-Hyacinthe plus de services que j'aurais pu le faire moi-même. »

Dans le quartier Un, un ancien conseiller, fort sympathique à notre cause, Joseph Chenette, un de mes parents, était élu par acclamation. Il en fut ainsi dans le Cinq, de M. Ptolémée Messier, un charpentier-menuisier qui appartenait à notre groupe. Nous avions

donc déjà, au conseil, un nombre suffisant de partisans, avoués ou non avoués, pour être assurés du pouvoir si les deux candidats progressistes étaient élus le lundi suivant comme tout le laissait prévoir.

J'avais recommencé d'imprimer ma feuille semi-hebdomadaire pour faire paraître en temps utile les deux lettres qui semblaient devoir assurer l'élection des deux candidats de la réforme sans qu'il fût opportun de s'en occuper. Notre parti avait décidé de ne pas prendre une part active dans la seule élection contestée qui se tenait dans le quartier Deux, où l'un des candidats, plus ou moins neutre sur les questions qui étaient à l'ordre du jour au conseil de ville, était, semblait-il, assuré de la victoire. Oubliant qu'en politique il ne faut pas trop compter sur la probité des gens, nous dormions, dans une fausse sécurité, sur des lauriers qui n'étaient pas encore coupés. Le petit-fils du porteur d'eau n'avait pas définitivement quitté le siège humide de la tonne d'eau de son grand-père pour s'installer dans le fauteuil d'un échevin.

Ses adversaires travaillaient dans l'ombre et lui préparaient, en secret, une déception qu'il ne prévoyait pas. Le samedi soir, j'appris que le curé de la Cathédrale passait de porte en porte pour aviser les électeurs qu'il ne fallait pas tenir compte des lettres de démission parues dans *l'Union*. Ce n'était là, affirmait-il, qu'un piège qui m'avait été tendu pour éviter une campagne de discours scandaleux comme nous en prononcions, mes amis et moi, contre l'exemption de taxes sur les biens du clergé et les propriétaires des grandes industries. Il fallait, disait-il, se rendre au *poll* et voter pour le notaire et le rentier, contre T. D. Bouchard et Camille Gosselin.

C'est Joseph Bissonnette qui me transmit cette nouvelle. Il ne nous restait plus qu'une journée pour organiser notre lutte, et nos amis ne pouvaient plus se qualifier pour avoir le droit d'enregistrer leurs suffrages, le délai prévu par la loi étant de soixante-douze heures avant l'ouverture du scrutin. Or, ce délai était expiré. Nos adversaires, eux, avaient subventionné leurs partisans à même la



caisse municipale. Comme il était trop tard pour convoquer une assemblée dans notre propre quartier et qu'il s'en tenait une dans le quartier voisin, mon organisateur me suggéra de demander au candidat qui avait loué la salle, de nous permettre d'exposer notre programme à sa réunion. Il accepta volontiers et c'est ainsi que Joseph Bissonnette et Damien Bouchard prononcèrent tous deux un discours à une assemblée où ils ne devaient pas parler.

Le jour du scrutin la votation fut active; elle nous donna une excellente idée de l'art de voler une élection en l'an de grâce 1904. Cent quinze électeurs avaient le droit de vote et, sur ce nombre, cent neuf déposèrent leurs bulletins dans l'urne. On en vit parmi eux qui, étant malades, impotents ou infirmes furent transportés au bureau de votation afin de sauver la race et la religion en votant contre Damien Bouchard. L'officier-rapporteur, qui n'était pas de mon parti, déclara que cinquante-sept votes avaient été donnés à mon adversaire et cinquante-deux seulement en ma faveur. Si je paraissais battu par cinq voix, il n'en demeurerait pas moins que six bulletins n'étaient pas admissibles en loi, à leur face même. Je protestai en conséquence mais l'officier en charge du *poll* rejeta mes objections. Je fus donc déclaré défait par cinq votes alors que j'aurais dû être proclamé élu par une voix de majorité. J'annonçai, séance tenante, que je m'adresserais à la cour, pour obtenir justice.

Quelques jours plus tard, Joseph Bissonnette me conseilla de ne pas instituer de procédures judiciaires, car, le candidat élu contre Camille Gosselin refuserait de siéger à l'hôtel de ville parce que n'étant pas qualifié du fait qu'il occupait déjà une charge publique et qu'il n'entendait pas démissionner. Son siège devenant vacant, je serais élu par acclamation. Je suivis ce conseil amical et me contentai de publier une lettre ouverte à mes lecteurs, de laquelle j'extrai les passages suivants:

« Il y a deux espèces de batailles: celle des braves et des forts  
 » qui luttent à champ découvert, et celle des timides et des faibles  
 » dont la seule ressource est le guet-apens.

« Quand un chef timoré sent ses forces inférieures à celles de  
 » l'ennemi ou quand il doit le combattre à chances égales, il le craint  
 » et il emploie la ruse.

« C'est le genre de lutte qu'on m'a faite. L'organisateur de  
 » mon adversaire, pour prendre mes amis par surprise, avait écrit  
 » une lettre dans laquelle mon concurrent disait s'effacer devant moi  
 » et demandait à ses amis de m'élire, parce que je rendrais à mes  
 » concitoyens plus de services qu'il ne pourrait leur en rendre  
 » lui-même.

« J'ai cru à la bonne foi de mes adversaires et je n'ai fait aucun  
 » travail préparatoire. Mes partisans n'ont commencé leur organi-  
 » sation que dimanche, quand ils ont appris que mon adversaire  
 » laissait, depuis deux jours, ses amis travailler dans l'ombre. Il était  
 » trop tard pour nous, le délai pour le paiement des taxes étant  
 » expiré; la ruse de l'organisateur en chef avait réussi.

« Une preuve que cette lettre était bien un piège, c'est que  
 » celui-là même qui l'avait rédigée est venu enregistrer son vote.

« Malgré tout, la lutte a été serrée, et si les partisans de mon  
 » adversaire n'avaient pas fait voter les malades, les officiers publics  
 » et un certain nombre d'électeurs dont les noms, le cinq au soir,  
 » n'apparaissent pas dans les livres de la ville comme ayant payé  
 » leurs taxes, leur candidat aurait certainement été écrasé. »

Comme l'avait prévu mon organisateur, je n'eus pas à instituer de procédures pour faire annuler l'élection de mon adversaire, le notaire qui avait été élu contre Camille Gosselin ayant donné sa démission et le siège qu'il aurait occupé, s'il eût été qualifié, ayant été déclaré vacant. La mise en nomination pour le remplacer fut fixée au trente janvier et je fus élu par acclamation comme échevin du quartier Numéro Trois. La supercherie de mes adversaires ne leur avait servi qu'à retarder de trois semaines l'entrée à l'hôtel de ville du jeune chef des réformistes mascoutains.

Mon élection fut accueillie avec une profonde satisfaction par les ouvriers, les petits commerçants et, surtout dans les rangs de la



jeunesse qui, alors, désirait avoir son franc-parler. Le régime des vieilles barbes, disait-on, était fini. De fait, le parti de la réforme pouvait compter sur l'appui d'un nombre suffisant de conseillers pour tenter de mettre un frein aux abus les plus criants qui se perpétuaient à cause de l'esprit de routine et de la crainte des innovations modernes.

## VII

## Un libéral inconnu

L'échevin, M. Casavant, qu'on disait clérical convaincu et hostile à toutes réformes économiques et éducationnelles, était au contraire un homme de progrès. Comme il dirigeait, avec son frère Claver, l'une des plus importantes fabriques d'orgues du continent, il lui fallait, pour ne point s'exposer à des représailles coûteuses, observer une prudente réserve. S'il n'affichait pas ses sentiments, ceux qui l'ont connu intimement admiraient sa largeur d'esprit et l'ampleur de son intelligence. En 1929, je l'avais rencontré à Paris où nous eûmes l'occasion de nous revoir très souvent. Au cours de nos nombreuses conversations il me dévoila la part qu'il avait prise à l'élection de Jean-Baptiste Blanchet qui était, comme je l'ai déjà dit, un libre penseur convaincu mais un parfait honnête homme; il l'estimait pour sa conduite irréprochable, sa franchise et ses talents. M. Casavant me raconta aussi combien il avait étonné les cléricaux de Saint-Hyacinthe lorsque, devenu président de la Commission scolaire, il avait fait adopter l'uniformité des livres et préconisé l'enseignement de l'anglais, deux des principales réformes que je prônais dans mon journal.

M. Samuel Casavant fut le premier qui, au conseil, parla d'établir une usine municipale pour la production de l'énergie électrique afin de fournir l'éclairage des rues et de nos édifices publics. Il amorça le sujet avant mon entrée à l'hôtel de ville où il siégeait

depuis plus d'une année. C'était quand même une des réformes que je suggérais depuis longtemps. Cette question était à l'ordre du jour non seulement à Saint-Hyacinthe, mais à Sherbrooke et à Westmount. Dans la province d'Ontario, sir Adam Beck, organisateur et administrateur de l'Hydro ontarienne, venait de faire adopter la nationalisation de la production et de la vente de l'énergie électrique.

Les réformistes prenaient une importance menaçante pour les intérêts des groupes qui avaient fait la pluie et le beau temps dans les anciennes administrations. Le chef des réactionnaires au conseil municipal était l'avocat Lussier. Il affectait un souverain mépris pour l'ancien gamin du Marché-à-Foin et il ne perdait aucune occasion de le manifester. Je répondais à ses attaques et parfois je m'en tirais à mon avantage. Quelques fois mes amis venaient à ma rescousse. C'est ainsi que l'illustre facteur d'orgues me prêta, certain jour, une main secourable, et que M. Lussier qui venait d'émettre une absurdité dut baisser pavillon. L'anecdote vaut d'être racontée.

Si invraisemblable que cela puisse paraître, M. Lussier croyait que les cailloux croissaient avec le temps. Nous discussions, ce soir-là, sur une question de pavage lorsqu'il émit cette opinion. Je ne pus m'empêcher de le narguer en lui disant que s'il en était ainsi il suffisait de semer des cailloux pour récolter de bons pavages de pierre. Furieux de ce que j'osais nier son affirmation, Lussier voulut défendre sa thèse sur la croissance des cailloux en affirmant que, dans les champs de Richelieu il avait remarqué, chaque printemps, que les cailloux à la surface du sol avaient grossi d'une manière perceptible à l'œil nu. Je fis remarquer au savant avocat que c'était la gelée qui faisait sortir la pierre de la terre, et ce que le moellon avait gagné en apparence, il l'avait perdu en réalité par le dessous. C'est alors que M. Casavant, humoriste à ses heures, déclara sans perdre son sérieux, que c'était Lussier qui avait raison. La veille, en passant sur le boulevard Girouard, où travaillaient les terrassiers de la corporation, il les avait vu déterrer un caillou qui avait des racines d'au moins six pouces de longueur. On imagine l'air piteux de M.



Lussier et l'immense éclat de rire que provoqua cette galéjade. L'avocat fut d'autant plus mortifié qu'il croyait M. Casavant mon ennemi personnel. C'est le cas de dire que nous avons fait d'une pierre deux coups, car en deux fois, dans une même soirée, mon interlocuteur avait appris qu'on a souvent tort de se fier aux apparences extérieures.

Ce petit fait, insignifiant en lui-même, et nombre d'autres du même genre démontrèrent l'importance que prenait notre groupe au conseil municipal. Les cléricaux se concertèrent pour aviser sur les moyens à prendre pour me déloger de l'Hôtel de ville. Le docteur Emile Ostiguy était l'âme dirigeante du clan qui avait formé le projet de me combattre à mort. En outre, du fait qu'il était un conservateur de la vieille école et que j'étais le clerc de son ennemi de toujours, M. Morison, il avait des motifs personnels pour vouloir m'éloigner de l'administration municipale.

Dans la banlieue de la ville se trouvait un bourg important, le village de la Providence. Sa population était desservie, pour son approvisionnement d'eau, par une compagnie privée qui, à l'origine, possédait une usine de pompage mue par des turbines hydrauliques placées à l'extrémité ouest de la rue des Cascades. Il vint un temps où ce pouvoir ne suffisait plus à la demande et où le service ne rencontrant plus les exigences de la clientèle, les usagers diminuèrent au point que la compagnie fut obligée de cesser ses opérations et de déposer son bilan. Ses biens furent rachetés par M. Ostiguy et M. Joseph Huette, un maître-plombier de mes amis, lequel était convaincu que l'intérêt privé devait céder le pas à l'intérêt public. M. Ostiguy avait réussi à maintenir en vigueur, avec la ville, un contrat spécifiant que notre service des eaux devait approvisionner la clientèle de la Providence pour la somme ridicule de deux cents dollars par année. Cette clientèle rapportait plusieurs milliers de dollars à la société dont M. Ostiguy possédait la moitié des intérêts. Nous voulions faire cesser cette exploitation tout comme celle en vertu de laquelle les grandes institutions religieuses et les proprié-

taires d'industries importantes obtenaient le service d'eau et de protection contre les incendies moyennant des sommes annuelles dérisoires. M. Ostiguy avait donc plus que le motif d'un prétendu intérêt public pour me faire une lutte sans merci et il ne négligea rien pour arriver à ses fins.

## VIII

## Meneurs clandestins

Les Knights of Columbus, société irlandaise d'entraide et de propagande catholique, fondée aux Etats-Unis en 1882, avaient commencé, en 1897, à se répandre au Canada. Dans la province de Québec, chez ceux qui accordent plus d'importance à l'avenir de la race qu'à la religion, cette société était mal vue. Certains groupes de cléricaux lui faisaient une guerre ouverte, ce qui donna naissance à des associations de même nature dont l'ultime raison était d'empêcher l'expansion des Chevaliers de Colomb dans nos milieux bien-pensants. Nos séparatistes voyaient une raison nouvelle d'entretenir une vieille animosité entre Irlandais et catholiques de langue française. Ils craignaient que les relations amicales entre Canadiens de langue française et ceux de langue anglaise ne favorisent l'usage du bilinguisme chez nous. Cette appréhension engendra les Chevaliers de Carillon, l'ordre secret des Commandeurs de Jacques-Cartier et ses nombreuses filiales. Ainsi nos séparatistes purent-ils accomplir leur œuvre de désunion nationale dans les milieux canadiens-français.

De nos jours, dans notre province, les Chevaliers de Colomb ne semblent plus se prêter, en tant qu'association, à nos mouvements politiques. Du moins tel est le cas à Saint-Hyacinthe. Mais il y a une cinquantaine d'années, époque à laquelle le docteur Ostiguy fonda, avec quelques-uns de ses amis, une succursale de cette société, il n'en était pas ainsi. S'étant rendu compte que l'influence politique



des vieux rouges diminuait à Saint-Hyacinthe, il crut pouvoir s'imposer à l'attention de ses concitoyens en employant les méthodes clandestines des sociétés secrètes. Je fus informé de ce qui se tramait dans l'ombre, car nous avions des partisans qui nous tenaient au courant des intrigues. Dès la première tentative ouverte que firent les partisans de M. Ostiguy pour s'introduire dans nos organisations patriotiques, je décidai de prendre le taureau par les cornes, et n'y allai pas de main morte.

## IX

## Poudre dans l'air

Le neuf mai 1905, je consacrai toute la première page de mon journal à la publication d'un article que je reproduis presque en entier, afin d'illustrer comment les pouvoirs clandestins agissent quand il s'agit de s'emparer des institutions au sein desquelles ils peuvent promouvoir, sans qu'il y paraisse, les fins qui leur sont chères. L'article en question était précédé de titres voyants qui s'étaient sur deux colonnes et se lisaient comme suit: *La Franc-maçonnerie à Saint-Hyacinthe — La Loge des « Knights of Columbus » — Organisation irlandaise qui s'empare de la direction de la société chargée de célébrer la Fête nationale des Canadiens français — Fiches Maskoutaines.*

Le texte n'était pas moins virulent:

« La question des *fiches* a fait un bruit immense en France.  
 » Le Grand Orient, qui s'en servait pour connaître les citoyens qu'il  
 » devait protéger, a été sévèrement critiqué par toute la presse clé-  
 » ricale et son procédé a été condamné comme attentatoire à la  
 » liberté politique.

« Saint-Hyacinthe a le bonheur, lui aussi, de posséder sa loge  
 » de francs-maçons, catholiques ceux-là; son temple où on est censé

» prendre soin des intérêts de la veuve et de l'orphelin, est situé dans  
 » la bâtisse Ostiguy, boulevard Girouard.

« Nos francs-maçons catholiques paraissent avoir tenté, sur une  
 » petite échelle, ce que le Grand Orient a réussi sur une grande  
 » en France.

« On a dressé chez les Knights of Columbus des fiches que,  
 » pour couleur locale, nous qualifierons de maskoutaines. Si nous  
 » en jugeons par l'assemblée de l'embryon de Société Saint-Jean-  
 » Baptiste que nous avons à Saint-Hyacinthe, sur les mauvaises fiches  
 » se trouvent les noms de tous ceux que la grâce de Dieu n'a pas  
 » encore assez touchés pour qu'ils soient dignes de faire partie de  
 » la Grande Chevalerie Irlandaise; sur les bonnes, il n'y a que les  
 » noms des « Knights of Columbus » qui ont reçu, au moment de  
 » leur triple accolade avec l'Auguste chef de la loge, les dons  
 » d'omniscience, d'omnipotence et d'omnihonorabilité.

« On a blâmé les francs-maçons français de vouloir tout acca-  
 » parer dans leur pays; on a condamné leurs tableaux noirs et leurs  
 » tableaux d'honneur. Les francs-maçons catholiques de Saint-Hya-  
 » cinthe veulent faire la même chose, et comme ils servent ici leurs  
 » intérêts ils les considèrent excessivement justes pour eux; ils ne  
 » sont plus, ni contre la liberté de conscience, ni contre la liberté  
 » politique.

« Les francs-maçons catholiques, sous le commandement du  
 » preux-chevalier Ostiguy, ont frappé leur premier grand coup di-  
 » manche dernier; leur victoire a été facile.

« Le secret de la Loge a triomphé facilement sur la bonne foi  
 » du public. L'ordre avait été donné au temple de s'emparer de la  
 » direction de la Société Saint-Jean-Baptiste; tous les chevaliers se  
 » sont rendus à l'assemblée pour s'assurer de la majorité.

« La loge a élu ceux qu'elle a voulus; elle n'a laissé de l'ancien  
 » comité d'organisation, que les membres qu'elle ne pouvait pas  
 » déceint décapiter: le député fédéral, le député provincial et le



» maire de la ville, ainsi que ceux des anciens membres qui sont  
 » ceints de l'épée dont Saint Patrice s'est servi pour chasser les  
 » serpents de la Verte Erin.

« Tous les autres ont été remplacés par des Chevaliers; leurs  
 » noms ne figuraient pas sur les bonnes fiches maskoutaines.

« Le général Ostiguy a même fait un petit discours par lequel  
 » il a essayé de prouver que la charge de président honoraire n'appar-  
 » tenait pas au député fédéral. C'en était un peu trop; l'assemblée  
 » n'a pas cru devoir servir son maître jusqu'à ce point.

« Un fait qui prouve bien l'intention arrêtée qu'on avait d'éli-  
 » miner du comité tout ce qui n'était point maçon catholique s'est  
 » passé lors de l'élection du vice-président. Un citoyen qui n'appar-  
 » tient pas à la loge irlandaise a été proposé pour occuper ce poste;  
 » immédiatement, le docteur Ostiguy en a proposé un autre. Le fait  
 » étant bien prouvé que « hors de la Chevalerie il n'y avait point  
 » de patriotes ni d'hommes compétents », la motion principale a été  
 » retirée et les « Knights of Columbus » n'ont eu à choisir que  
 » parmi les leurs.

« Voilà pourquoi, cette année, le soin de célébrer la fête na-  
 » tionale canadienne-française est confié à une société irlandaise.  
 » Le lieu de réunion du comité est tout trouvé: ce sera le temple de  
 » nos francs-maçons catholiques, bâtisse Ostiguy, rue Girouard.

« Il est regrettable de constater que les Chevaliers de Colomb,  
 » pour en arriver à leurs fins, ont reconnu les services d'un grand  
 » nombre de citoyens qui formaient l'ancien comité en les mettant  
 » à la porte. Ces citoyens nous avaient organisé, l'an dernier, une  
 » des plus belles fêtes que nous ayons eues depuis longtemps, au  
 » prix de sacrifices de temps et d'argent. Les « Knights of Colum-  
 » bus » les en récompensent en les congédiant d'une bien triste  
 » façon.

« Il nous fait plaisir de constater que la ville est indignée de  
 » ce mauvais procédé; les gens de Saint-Hyacinthe ne sont pas de

» ceux qui traitent ainsi les personnes qui se dévouent dans leur  
 » intérêt.

« Ils comprennent maintenant le jeu des membres de la loge  
 » des « Knights of Columbus » qui ont l'intention de s'emparer des  
 » affaires publiques par la force du secret, procédé que l'on blâme  
 » et que l'on fait anathématiser quand ce sont d'autres qui en  
 » font usage.

« Cette loge a, dans Saint-Hyacinthe, un esprit essentiellement  
 » conservateur et nous regrettons de voir qu'un certain nombre de  
 » nos bons libéraux s'y sont affiliés. Ils y feront, tôt ou tard, le jeu  
 » des esprits dirigeants qui ont juré de ruiner le parti libéral en  
 » travaillant dans l'ombre, parce qu'ils ne pouvaient le faire à la  
 » lumière. Pour ceux qui veulent comprendre, l'assemblée de di-  
 » manche en a été une preuve concluante.

« On se servira de tout, même de la religion, pour atteindre ce  
 » but. Dieu veuille que la réaction ne soit point trop violente. Dans  
 » tous les cas, les citoyens sont décidés à ne pas subir le joug de  
 » la loge des « Knights of Columbus »; ils ne consentiront pas à  
 » laisser contrôler leurs affaires politiques par eux. Le pas que la  
 » loge a fait dimanche est un pas de cleric; les Maskoutains ont l'œil  
 » ouvert et le prochain mouvement des Chevaliers sera un mouve-  
 » ment de recul.

« Il est pénible de constater que pas un seul ouvrier n'a trouvé  
 » grâce devant la loge; nos travailleurs qui sont parmi ceux qui  
 » contribuent le plus au succès de notre fête nationale, ont été  
 » oubliés dans le comité d'organisation. Les Chevaliers de Colomb  
 » viendront les chercher quand ils en auront besoin pour accomplir  
 » la grosse besogne; c'est la seule fonction que les petites gens  
 » méritent d'après eux.

« Espérons que nos ouvriers sauront s'abstenir de tout travail,  
 » tout comme les Chevaliers de Colomb se sont abstenus de les  
 » nommer à des postes honorifiques; et puisque les Chevaliers irlan-



» dais ont voulu accaparer le comité d'organisation, laissons-les seuls  
 » à s'occuper de la fête. Qu'il n'y ait qu'eux, cette année, qui chô-  
 » ment la Saint-Jean-Baptiste; l'an prochain, ils devront se contenter  
 » de célébrer la Saint-Patrice et le peuple canadien-français, fêtera,  
 » lui, son Jour national, comme il l'a fait par le passé ».

Il y avait de la poudre dans l'air. Je voyais, dans cette tactique du docteur Ostiguy, un mouvement de flanc pour préparer ma défaite à l'élection de janvier 1906; mon mandat expirait à cette date en raison du fait que je n'avais été élu, en janvier, que pour le reste du terme de M. Carreau qui avait démissionné. On m'attaqua de tous côtés, dans l'espoir de mettre une fin rapide à ma carrière municipale et faire échec aux réformes que je préconisais. Aux cléricaux et aux conservateurs s'étaient joints des chefs libéraux dont les intérêts étaient menacés par notre politique, laquelle devenait de plus en plus populaire. L'un d'entre eux, l'agent de *La Presse* à Saint-Hyacinthe, avait réussi à me faire perdre mon emploi de correspondant de ce journal. Il avait obtenu mon renvoi sous prétexte que l'Evêché avait porté plainte contre moi parce que, dans un reportage au sujet d'un incident qui avait eu lieu la veille de la fête des morts, j'aurais manqué de respect en parlant du cimetière et en faisant allusion à une cérémonie pieuse célébrée sur la tombe d'un ancien zouave. J'avais pourtant rapporté les faits tels qu'ils s'étaient déroulés.

Il existait, en ce temps-là, une compagnie de jeunes zouaves, organisée en vue de perpétuer le souvenir des Canadiens qui s'étaient rendus en Italie pour y défendre les Etats de l'Eglise contre les Piémontais. Cette compagnie, portant la culotte bouffante des anciens régiments dont on voulait honorer la mémoire, participait à toutes les manifestations religieuses et patriotiques. Comme il y avait encore, à cette époque, une dizaine de nos vieux citoyens qui avaient combattu, en 1870, sous le général Charette, en Italie, ceux que l'impotence ne retenait pas au foyer se joignaient à leurs cadets qui, la tête haute, la poitrine serrée dans la veste réglementaire ornée

de brandebourgs, le fusil à l'épaule, défilaient d'un pas martial suivis de la marmaille toujours friande des spectacles de la rue.

Le jour de la Toussaint, le bataillon des Zouaves participa, comme de coutume, à une cérémonie pour honorer les morts. Au cimetière, après les prières rituelles, les Zouaves devaient exécuter un feu de salve sur la tombe d'un vétérans. Un peloton était muni de fusils chargés de cartouches à blanc; le reste du bataillon se tenait à quelques verges de distance avec son commandant et le corps de clairons. Les musiciens sonnèrent le salut aux morts, puis le capitaine en charge du peloton commanda, d'une voix de stentor : Feu !

Au milieu d'un silence impressionnant, les fusils explosèrent, et le capitaine, lâchant brusquement son épée tomba à la renverse, en portant une main à sa ceinture. On crut à un accident mortel, mais des témoins empressés constatèrent que le militaire n'était qu'évanoui; la bourre d'un fusil ayant ricoché l'avait atteint légèrement à la poitrine.

Dans ce temps-là, pas plus qu'aujourd'hui, je n'observais les prescriptions de l'article dix-septième du *Motu Proprio* du pape Pie X, enjoignant aux journalistes de soumettre à l'autorité ecclésiastique compétente tout écrit, même de nature purement technique. Ma narration de ce fait-divers n'était pas accompagnée du *Nihil Obstat* de l'Evêché, ce qui permit à mon adversaire politique de me faire destituer comme correspondant de *La Presse* à Saint-Hyacinthe.



## CHAPITRE CINQUIÈME

### ESCARMOUCHES EN COURS DE ROUTE

#### I

#### Une double célébration

Mes amis avaient besoin d'un chef pour faire triompher leurs idées; ils entendaient ne pas me laisser détruire par nos adversaires. La nouvelle se répandit à travers la ville que les Chevaliers de Colomb s'étaient emparé de la direction du comité qui avait pour mission d'organiser la célébration de notre fête nationale. Le coup, préparé en sourdine, avait été dirigé, selon toute évidence, contre les nouveaux réformistes de l'hôtel de ville. Il fallait se protéger contre l'influence que pouvait exercer, sur l'opinion publique, le groupe des réactionnaires. Le comité des progressistes décida donc de continuer l'agitation commencée par *L'Union* et de faire en sorte de diminuer l'importance de la fête en la sabotant autant que possible.

L'un de nos plus importants marchands de quincaillerie, Joseph Huette, était un ami de cœur et d'idées. Il entretenait des relations d'affaires avec le Dr Ostiguy, mais plaçant ses principes au-dessus de ses propres intérêts, il accepta de présider un comité qui organisa une seconde fête qui devait être célébrée en même temps que celle projetée par les Chevaliers de Colomb.

Les divertissements inscrits au programme de la manifestation officielle allaient avoir lieu, dans l'après-midi, sur la place du Marché. Joseph Huette avait, de son côté, loué l'hippodrome Laframboise, situé dans la partie nord de la ville, dans le but d'y attirer le public. Il fit annoncer des courses au trot et à l'amble, fort populaires à cette époque. Comme on exigeait toujours un prix



d'admission pour défrayer les sommes d'argent affectées au paiement des bourses, M. Huette, dans le but de réunir, aux abords de la piste, les enfants et ceux qui n'étaient pas en mesure de payer leur entrée sur le champ de courses, imagina un spectacle qui serait visible de la rue et des terrains avoisinants. Ce numéro spécial, c'étaient l'ascension, dans le firmament, d'un immense ballon sphérique monté par un aéroplane, et le traditionnel saut en parachute. A cette époque, les aéroplanes n'existant pas encore, les évolutions des Montgolfières attiraient les foules. Ainsi étions-nous assurés de la présence des curieux qui, n'eussent été les courses et le genre de spectacle que nous leur réservions à l'hippodrome Laframboise, auraient envahi la Place du Marché pour assister aux divertissements offerts par les Chevaliers de Colomb.

La critique de *L'Union* porta ses fruits. Les dépenses occasionnées par la célébration de la Saint-Jean-Baptiste se défrayaient par le produit d'une souscription publique. Les citoyens qui sollicitèrent de porte en porte l'argent nécessaire pour solder les déboursés prévus n'obtinrent aucun succès. Le conseil municipal octroyait d'habitude un montant de cent dollars. Je m'objectai à cette dépense, non pas en raison de son illégalité, mais parce que la grande majorité de la population s'opposait, cette année-là, à la célébration de la fête. Un clan s'était emparé sournoisement de son organisation, il convenait que ce fût lui qui préleva les fonds nécessaires pour défrayer les frais. Par ailleurs, il était injuste d'obliger, par le truchement du conseil municipal, des citoyens hostiles à un mouvement d'y contribuer. Je savais qu'aucun échevin ne se lèverait pour appuyer ma motion. Mais cela importait peu, nous n'étions qu'au trente mai et je comptais sur la collaboration de mes amis qui, à l'extérieur, dirigeaient l'opposition.

La collecte perçue chez les marchands, les industriels et les ouvriers rapporta si peu que les Chevaliers durent s'adresser au conseil de ville pour l'inviter à assumer les dépenses de l'illumination du parc, jusque-là défrayées par l'organisation. Cette demande

fut soumise au conseil le neuf juin 1905. Je m'y opposai et je fus, derechef, seul à voter contre.

Entre temps, Joseph Huette s'était rendu à Montréal pour engager un aéroplane. Il rencontra le professeur Belmont, une célébrité de l'Exposition Universelle de Paris. Il réussit à conclure une entente par laquelle le roi des airs devait, à quatre heures précises de l'après-midi, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, s'élever en ballon au-dessus de l'hippodrome Laframboise, tout en se suspendant à un parachute qu'il détacherait, une fois à mille pieds dans les airs, pour effectuer sa descente périlleuse. Un programme de courses, l'ascension du ballon, les acrobaties de Belmont sur trapèze suspendu au gigantesque parapluie furent annoncés dans la presse locale ainsi que dans les journaux de Montréal et à la porte des églises des paroisses environnantes. Tout allait donc pour le mieux dans le meilleur des mondes jusqu'à la veille du jour de la fête, fixée cette fois, contrairement à la tradition, au lundi dix-neuf juin, c'est-à-dire cinq jours avant la date réelle de la Saint-Jean-Baptiste. Le patriotisme des Chevaliers avait cédé le pas au mercantilisme; au lieu de promener le mouton national, le samedi, qui était le jour du marché, on avait préféré le faire bêler dans les rues de la ville, le lundi, ce jour étant le moins occupé de la semaine.

## II

### Un visiteur nocturne

Le dimanche soir, ma femme m'apprit qu'elle avait reçu un appel téléphonique d'un homme qui avait refusé de se nommer; il avait demandé à quelle heure, au cours de la nuit, il pourrait me voir car il s'agissait d'une affaire des plus urgentes et très importante. Il préférait conserver l'anonymat, avait-il dit, parce que le secret le plus absolu devait entourer son passage chez moi. Puisqu'il en était



ainsi, ma femme l'avait invité à venir vers minuit. Si je consentais à le recevoir, la lampe du vestibule serait allumée; dans le cas contraire, elle serait éteinte.

Peut-être notre organisation du lendemain n'était-elle pas au point, qu'il y avait quelque chose qui clochait; peut-être aussi mon visiteur nocturne était-il un de nos partisans ayant réussi à s'insinuer dans le groupe adverse et avait-il quelques renseignements à nous fournir sur les agissements de dernière heure des Chevaliers? Mais, il n'en était rien comme je pus m'en rendre compte dans la suite.

Comme je ne savais pas encore de quoi il s'agissait, je laissai la lampe du vestibule allumée. Sur le coup de minuit, le marteau heurta la porte d'entrée. Nous habitons le premier étage et les visiteurs devaient gravir un escalier assez long, aboutissant à une seconde porte qui s'ouvrait sur un petit salon servant de salle d'attente. J'invitai le mystérieux personnage à monter mais il préféra rester au pied de l'escalier. Ayant cru reconnaître la voix du visiteur, je descendis et me trouvai, à ma grande surprise, en face d'un brave homme, imprimeur à l'emploi de *La Tribune*, l'organe des libéraux-cléricaux. Il me tendit une circulaire imprimée à l'encre rouge. Malgré les principes religieux des propriétaires de son imprimerie, me dit-il, on avait obligé deux employés à travailler le dimanche, pendant l'heure de la grand-messe, pour imprimer cinq mille programmes. Il venait m'apporter un exemplaire, car il tenait à me mettre au courant des représailles que l'on préparait contre les promoteurs des attractions à l'hippodrome Laframboise. Ses employeurs lui avaient dit que personne au monde ne devait connaître l'existence de ces circulaires avant qu'elles ne soient mises en circulation. Pour éviter les indiscretions, on avait cru bon de les faire composer et de les mettre sous presse au moment seulement où le personnel ordinaire de l'atelier serait absent. Des rideaux dérochant aux passants la vue des ateliers avaient été posés, ce dimanche-là, aux fenêtres afin que les imprimeurs puissent violer, sans crainte d'être dénoncés, le commandement de l'Eglise enjoignant aux fidèles

de ne pas profaner le jour du Seigneur en accomplissant des œuvres serviles.

Sa confiance terminée, mon informateur bienveillant me quitta. Je le vis s'éloigner en se glissant le long des maisons afin de n'être pas reconnu des passants attardés sur le boulevard. S'il avait été reconnu et dénoncé, il aurait sûrement perdu son emploi. Par ailleurs, il savait fort bien que nous allions prendre les moyens de nous protéger et que nos ennemis chercheraient à savoir comment nous avions pu nous procurer le renseignement qu'il nous avait fourni.

Je parcourus la circulaire; elle annonçait une ascension en ballon, au centre de la ville, qui aurait lieu avant la nôtre. Nous étions joués.

Après avoir appris ce que nous préparions contre eux grâce à la campagne de publicité des organisateurs de la fête de l'hippodrome, les Chevaliers avaient dépêché à Montréal un des leurs pour s'entendre avec l'aéronaute et le décider à exécuter sa performance sur un terrain avoisinant la Place du marché. Le signal du lâcher-tout devait être donné une heure avant celui annoncé par les organisateurs des courses. L'aéronaute aurait le temps de monter dans le firmament et d'en descendre, de regonfler son ballon et d'effectuer une seconde ascension à l'hippodrome qui l'avait engagé en premier lieu. Les Chevaliers avaient offert le prix fort et Belmont avait accepté ce marché sans éprouver le moindre scrupule.

Nous n'avions pas une minute à perdre pour parer à ce coup et je décidai de voir mon ami Huette pour m'entendre avec lui sur ce qu'il convenait de faire. En apprenant la fâcheuse nouvelle, il en fut atterré. « Notre affaire est ratée, » prononça-t-il. « Il ne faut pas qu'il en soit ainsi », répondis-je. Une idée lumineuse parut traverser le cerveau de mon interlocuteur: « Notre projet ne tombera pas à l'eau », dit-il, « va te coucher et dors sur tes deux oreilles ».



Il était évident qu'il ne tenait pas à me dévoiler son plan avant de l'avoir mûri à point. Ayant confiance en son jugement, je n'insistai point et retournai chez moi.

### III

#### La grande surprise

Durant la semaine précédant le jour de la fête, les Chevaliers de Colomb avaient annoncé, par toute la ville, une grande surprise à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste. Elle ne devait être dévoilée que le matin de la démonstration. Le président de leur comité était un maître-plombier, qui se trouvait exercer le même métier que notre ami Joseph Huette. Le départ de la procession, composée de chars allégoriques et de sociétés patriotiques, devait s'effectuer, suivant la coutume, à dix heures du matin. Bien avant le coup de canon traditionnel précédant la mise en marche du cortège, la population s'était alignée sur les trottoirs longeant le parcours qu'il devait suivre.

Pour la première fois dans l'histoire de la ville, une cavalcade de vingt chevaux, harnachés et caparaçonnés comme l'étaient ceux des anciens croisés et montés par des guerriers portant casques à visière et cuirasses en carton-pâte imitant les anciennes armures, se mit à défiler par les rues de la ville avant l'heure réglementaire. Les preux-chevaliers étaient conduits par le maître-plombier, revêtu d'un costume rutilant. Celui-ci était escorté par deux écuyers criant à pleins poumons: « La grande surprise!... La grande surprise! » Ces deux gentilshommes portaient à leur selle une boîte dans laquelle ils puisaient des imprimés en rouge pour les jeter aux spectateurs avides de connaître le *secret*.

A dix heures précises, le canon tonne et le cortège s'ébranle précédé de la cavalcade revenue se placer à la tête du défilé, avec

son maître-plombier déguisé en Saint Louis et encadré des deux écuyers qui hurlèrent de nouveau leur slogan: « La grande surprise!... La grande surprise!... »

Au même moment se déroulait un petit drame qui devait changer la joie des Chevaliers de Colomb, d'abord en inquiétude, ensuite en désappointement, et, finalement, en fureur. Le ballon monstre et le parachute géant arrivèrent à Saint-Hyacinthe par les messageries du Grand-Tronc. A l'arrivée du train, un de nos organisateurs, se disant être au service de l'aéronaute, se fit remettre le ballon, à l'insu de l'agent local de la compagnie. Pour ne pas éveiller les soupçons, il avait laissé en consignation le parachute en disant qu'il reviendrait le réclamer en produisant les connaissements réglementaires.

Notre fête *non-officielle* n'était pas seulement annoncée par les journaux et des affiches; nous avions fait peindre des panneaux-réclames que nous avions fixés sur les quatre côtés d'une voiture; un cocher en livrée, coiffé d'un haut de forme, la promenait dans les rues les plus fréquentées de la ville. Notre comparse avait dissimulé l'aérostat au fond de la voiture pour le transporter dans son magasin de bric-à-brac, rue Saint-Antoine.

Belmont, l'as des ascensionnistes, était arrivé à Saint-Hyacinthe par le train à bord duquel se trouvaient ses deux appareils. Ignorant l'accueil qui lui serait réservé à la gare, il avait hélé un fiacre et s'était fait conduire dans la basse-ville, histoire de tuer le temps. Chemin faisant il rencontra la cavalcade distribuant les prospectus et il vit la vignette le représentant assis sur le trapèze de son parachute et effectuant une descente en plein ciel. De retour à la gare pour y réclamer son ballon et le faire transporter à l'endroit où il devait faire son numéro, il apprit de l'agent des messageries qu'une personne, se disant son aide, était venue chercher l'appareil. Inquiet, Belmont retourna en ville et, une fois rendu sur le terrain où il devait, à trois heures précises, s'élever dans l'atmosphère, il constata que son ballon n'y était point.



Ne comprenant rien à ce malentendu, Belmont se fit conduire en toute hâte à l'hippodrome, lieu choisi pour sa seconde ascension. A cet endroit les propriétaires de chevaux trotteurs et leurs employés étaient occupés à préparer leurs bêtes pour les épreuves de l'après-midi. Eux non plus n'avaient pas vu de ballon. De plus en plus inquiet Belmont se fit conduire au magasin de Joseph Huette, où celui-ci lui avait donné rendez-vous par téléphone. Les rideaux des montres étaient baissés et la porte d'entrée fermée à clef. Huette ouvrit à Belmont et le reçut à la pointe d'un revolver dont il fit jouer le barillet pour prouver au visiteur qu'il était chargé. Cette petite démonstration accomplie, Huette coucha en joue Belmont épouvanté, en lui disant: « Si tu montes, je te tue ». Un juron punctua cette menace. Glissant ensuite son arme dans un gousset de son pantalon, Huette ouvrit la porte de son magasin et libéra Belmont qui disparut sans demander son reste.

L'aéronaute se rendit chez le docteur Ostiguy et exigea que celui-ci prévienne les Chevaliers qu'on lui avait volé son ballon et qu'il se trouvait dans l'impossibilité de remplir son engagement. Cette nouvelle fit son tour de ville. Un homme de loi suggéra d'émettre un mandat de perquisition contre notre partisan qui, selon des témoins, avait été vu à la gare, quand le train de Montréal était arrivé. Comme on ne trouvait pas de magistrats, la plupart étant absents de la ville, on finit par rejoindre un greffier de la cour de police et le bref fut émis. Entre-temps, le propriétaire du magasin de bric-à-brac avait été informé des démarches des Chevaliers et avait replacé le ballon dans la caisse de notre voiture-réclame. Il le fit balader, trois heures durant, sous le nez de nos adversaires avant d'aller le déposer, à quatre heures précises, près du foyer qu'on avait aménagé au centre de l'hippodrome pour le gonfler. Inutile d'ajouter que les huissiers ne trouvèrent pas ce qu'ils cherchaient au magasin de Joseph Huette et qu'ils s'en retournèrent bredouilles. Une bande d'enfants les suivirent en criant en chœur: « As-tu vu

le ballon?... As-tu vu le ballon? ». La grande surprise, c'étaient eux, les Chevaliers, qui l'avaient eue.

La foule envahit l'hippodrome et la vue du fameux aérostat que l'on retirait de la voiture-réclame provoqua l'hilarité générale. Quant à l'aéronaute, il s'était prudemment éclipsé de crainte qu'on ne lui fit expier sa félonie. Le ballon resta sur le champ de courses et offrit le spectacle d'une immense vessie dégonflée. Il représentait une pièce à conviction puisque sa présence sur le terrain prouvait que Joseph Huette avait fait tout en son pouvoir pour que le roi de l'air pût remplir son engagement. Et la foule quitta l'hippodrome en chantant, elle aussi: « As-tu vu le ballon? » ...

Deux jours plus tard, Joseph Huette recevait de l'avocat de Belmont une lettre lui réclamant deux cents dollars de dommages. Belmont avait touché cette somme des Chevaliers de Colomb et il avait dû la leur restituer pour n'avoir pas exécuté son contrat. Pour ne point se créer d'ennuis et éviter un procès dont l'issue était douteuse, nous réglâmes la réclamation de l'aéronaute. A tout considérer, ce n'était pas trop cher puisque nous venions de démontrer à nos ennemis que nous n'entendions pas nous laisser détruire dans l'ombre sans défendre âprement nos positions.

#### IV

##### Ingérence cléricale

Nos adversaires commencèrent à saper notre œuvre en la soumettant aux attaques d'un prêtre-politicien de la Cathédrale, le Révérend M. Roberge. Cet abbé possédait un verbe sonore et le don d'impressionner les foules. Les Chevaliers de Colomb le firent inviter par le Club National Ouvrier, tombé entre les mains des cléricaux. L'abbé Roberge parla sur la question sociale et, abordant le domaine purement politique, il s'insurgea contre la nationalisation



et la municipalisation des utilités publiques. Il condamna l'administration du chemin de fer Intercolonial par l'Etat, ainsi que celle du service des eaux, des tramways et de l'éclairage électrique par les villes. Tous les chefs des unions internationales n'étaient, selon lui, que des exploiters et si les travailleurs de la république voisine s'unissaient aux ouvriers canadiens c'était dans l'unique but de s'enrichir à leurs dépens. Comme à l'Hôtel de ville nous préconisions la municipalisation de l'électricité et que nous comptions sur l'appui des ouvriers pour nous maintenir au pouvoir, rien d'étonnant qu'un prêtre attaquât ouvertement notre programme. Je répondis à ses arguments en mettant le public en garde contre les nouvelles tendances du Club National Ouvrier.

Le discours de l'abbé Roberge provoqua une réaction à l'extérieur. Nos travailleurs aux idées avancées et les internationaux de Montréal organisèrent une excursion à Saint-Hyacinthe, un mois après la fameuse réunion au Club National Ouvrier. Deux cents personnes y prirent part. Il y eut, dans un de nos grands hôtels, un banquet présidé par M. Emile Ouellette, un ancien président du Club National Ouvrier. Le nombre de toasts portés ce soir-là peut donner une idée de l'esprit qui animait les organisateurs de cette fête: la santé du Peuple fut proposée par un Monsieur Meer, de Belgique; celle du Parti Ouvrier, par Albert Saint-Martin, chef socialiste de Montréal; celle du Club Local, par M. Achille Latreille, également de Montréal; celle de nos invités, par M. Joseph Robert, dit Bidou, chef ouvrier de Saint-Hyacinthe; celle des citoyennes, par moi-même, en ma qualité d'échevin du Quartier Trois. Après les toasts, Mme Meer alla jusqu'à chanter l'Internationale et, avant la fin de la réunion, on jeta les bases d'un nouveau club du Parti Ouvrier.

Notre population était loin d'avoir la même idéologie que le groupe de Montréal, mais les Mascoutains en acceptant de faire partie du local de Saint-Hyacinthe entendaient signifier aux cléricaux qu'ils rencontreraient une résistance poussée à l'extrême si les prêtres intransigeants continuaient à se mêler de politique.

La routine et les coutumes ne sont pas choses faciles à déraciner en temps de paix. Seules les révolutions y parviennent mais à quel prix quand on songe que l'emploi de la violence provoque toujours des abus au point de faire table rase aussi bien des bons que des mauvais usages.

Pour faire élire nos échevins notre groupe trouvait son appui dans la classe moyenne, formée de petits marchands et d'ouvriers. Afin de leur être agréables et, un peu aussi, pour éprouver notre force au conseil municipal, nous avons décidé de tenter une réforme mineure.

Les séances du conseil se tenaient le vendredi soir, ce qui ne convenait, ni aux ouvriers ni aux petits marchands, car le vendredi étant le jour de la paie dans les manufactures la population faisait ses emplettes hebdomadaires dans la soirée. Il s'ensuivait que nos amis ne pouvaient assister en aussi grand nombre qu'ils l'auraient voulu, aux délibérations qui devenaient d'autant plus intéressantes qu'une véritable opposition s'était constituée au conseil. En vue d'accommoder nos amis, je proposai que les assemblées aient lieu le mardi soir. Quoique ce fût là une réforme ne comportant en soi aucun inconvénient, les modérés de notre groupe y virent un changement gros de conséquences dans nos habitudes municipales. Depuis un temps immémorial, on siégeait la veille du samedi et la ville ne s'en portait pas plus mal. Ce n'était donc pas la peine de changer ses habitudes. Notre ami, Joseph Chenette, paraissant s'intéresser davantage au confort matériel des cultivateurs habitant les municipalités des environs de Saint-Hyacinthe plutôt qu'à celui des ouvriers de notre ville, prétendit qu'en tenant nos séances le vendredi soir, cela permettait, pendant la saison froide, aux gens de la campagne qui venaient approvisionner notre marché, d'assister à nos débats au lieu de fréquenter les buvettes, comme tel était le cas pour un certain nombre d'entre eux. M. Lussier se ralliant aux vues de M. Chenette, ajouta que le vendredi soir les cultivateurs, non seulement avaient l'avantage de se réchauffer aux frais de la muni-



cipalité, mais ils pouvaient assister à nos délibérations qui constitueraient pour eux une école en matière civique. Ainsi il leur était donné, gratuitement, d'apprendre de quelle façon administrer la chose publique. Raisonnablement assez étrange, avouons-le, dans la bouche d'un des pires adversaires de l'instruction gratuite et obligatoire. Aussi sa déclaration fut-elle accueillie par un éclat de rire chez l'auditoire. Néanmoins, ma proposition ne fut appuyée que par trois voix, alors qu'il m'en aurait fallu six pour la faire adopter. L'heure n'avait donc pas encore sonné, pour nous, de proposer des réformes majeures.

Il fallait renforcer notre parti. Trois semaines après mon entrée à l'hôtel de ville, le conseil nommait un comité chargé d'étudier la charte et de recommander des amendements au gouvernement de la Province. Ces modifications étaient absolument nécessaires pour réaliser notre programme. Malgré mon jeune âge et mon entrée récente au conseil municipal, on me fit l'honneur de m'inviter à faire partie de ce comité.

La marmite politique était alors en ébullition dans la province. Deux groupes formés au sein du parti libéral se disputaient le pouvoir à Québec et c'est celui de Lomer Gouin qui triompha. Ce jeune député avait l'appui de la phalange des libéraux progressifs, dont Godefroy Langlois, le député de la division Saint-Louis, à Montréal, et le champion de la réforme scolaire, était une figure marquante. La première réunion du nouveau cabinet eut lieu le sept avril 1905, à Montréal. Ce changement de ministère augurait bien pour notre groupe de Saint-Hyacinthe. Je comptais, parmi les nouveaux ministres, des amis personnels; ils ne manqueraient pas d'appuyer à Québec les réformes que nous voulions soumettre à la législature. Le nouveau chef du cabinet, M. Gouin, possédait des intérêts en propriétés immobilières à Saint-Hyacinthe dévolues par héritage à son épouse, fille d'Honoré Mercier, l'ancien premier ministre. Au cours du mois de juillet, M. Gouin assistait à une fête donnée en l'honneur du curé de Sainte-Hélène, paroisse située à quelques milles

de Saint-Hyacinthe, et j'eus le plaisir de l'accompagner, ce qui me permit de l'entretenir de nos projets de législation.

A l'occasion du *Quatorze juillet*, je publiai dans mon journal un article signé Jules Hirtz, dans lequel, tout en blâmant quelque peu les excès commis pendant la Révolution française, l'auteur ne tarissait pas d'éloges pour cet événement au cours duquel on vit se substituer à une société fondée sur le privilège une société où l'égalité de tous les citoyens devenait la loi commune, avec comme credo: la *Déclaration des Droits de l'homme*. Cet article avait soulevé l'ire du rédacteur d'un organe des catholiques intransigeants, *Le Travailleur* de Chicoutimi. Ce qui avait surtout offusqué ce journal ultramontain, c'était la conclusion de l'article de Jules Hirtz, qui se lisait comme suit:

« Les enseignements qui découlent de cette mémorable journée »  
 » c'est que par l'instruction primaire, gratuite et obligatoire, par le »  
 » vote obligatoire, les peuples prendront plus d'intérêt dans les af- »  
 » faires de leurs pays respectifs et, au lieu des guerres fratricides »  
 » engendrées par des potentats, on verra des gouvernements consti- »  
 » tutionnels avec des présidents ou des monarques, et au lieu des »  
 » révolutions, des évolutions vers le bien-être moral et matériel »  
 » des peuples. »

En réponse à un article du *Travailleur*, je publiai dans mon journal, en date du premier août 1905, un éditorial intitulé: *Patriotards endormeurs*. Après avoir cité le paragraphe dont se plaignait le journaliste de Chicoutimi, j'écrivais ce qui suit:

« C'en était bien assez, nous le confessons, pour mettre la larme »  
 » à l'œil de tous ceux qui croient, ou font profession de croire, que »  
 » le peuple le plus avancé du globe est celui dont la patrie se trouve »  
 » sur les rives du Saint-Laurent. Si, par hasard, un Canadien français »  
 » est assez sincère pour confesser que nous avons quelque chose à »  
 » apprendre des autres nations, vite ces bigots et ces chauvins crient »  
 » à l'irréligion et au manque de patriotisme. Toute idée nouvelle



» comporte nécessairement la ruine de la religion et de la patrie;  
 » si quelqu'un ose parler de la création d'un ministère de l'Instruc-  
 » tion publique, rouage administratif qui existe dans tous les pays,  
 » à l'exception de la Province de Québec, de l'Espagne, de la Russie  
 » et de quelques autres pays aussi avancés, on s'empresse d'écrire  
 » articles sur articles pour affirmer qu'on demande la tête des évê-  
 » ques; si quelqu'un se prononce en faveur de l'instruction gratuite  
 » et obligatoire, d'après ces gens, on voudrait expulser les commu-  
 » nautés enseignantes et faire de notre peuple un peuple d'athées;  
 » si quelqu'un parle du vote obligatoire, ces visionnaires crient à la  
 » tyrannie. Les clameurs de ces prétendus défenseurs de la religion  
 » sont tellement assourdissantes que les gens intelligents seraient  
 » portés à croire que la religion est une chose fautive et bien précaire  
 » puisque le moindre pas en avant, dans le domaine des idées, doit  
 » en amener la ruine.

« Une idée vraie demeure, en dépit de tout, et les institutions  
 » qui la concrétisent, pour ainsi dire, vivront aussi longtemps que  
 » le monde. Ceux qui la possèdent, cette idée, et qui sont réellement  
 » convaincus de sa vérité ne voient pas en tout et partout des signes  
 » avant-coureurs de sa ruine.

« D'après *Le Travailleur*, un Français catholique ne devrait  
 » plus aimer la France, sans doute parce qu'elle n'est plus tyrannisée  
 » par des rois despotes, parce que son peuple n'est plus une horde  
 » d'esclaves sous la férule de son ancienne aristocratie; parce que  
 » ses enfants sont assez instruits pour ne plus se complaire dans la  
 » lecture des batailles sanglantes, des récits écœurants de meurtres  
 » et de viols, des noyades émouvantes, des vols habiles et déconcer-  
 » tants, des petits faits insignifiants, des sornettes de toutes sortes;  
 » reproches que *Le Travailleur* fait à la nationalité canadienne-fran-  
 » çaise.

« Pauvre *Travailleur*, que veux-tu donc que les journaux ser-  
 » vent à tes compatriotes?

« L'instruction que l'on donne au peuple développe à peine  
 » assez son intelligence pour lui permettre de comprendre les his-  
 » toires de revenants, le récit des meurtres et des viols, les hauts-faits  
 » de Timothée et de Ladébauche.

« Les journaux ne peuvent trouver leurs abonnés que parmi le  
 » peuple; ils doivent par conséquent plaire au peuple et, pour lui  
 » plaire, il faut qu'ils publient des choses qu'il comprend.

« Ce qu'il y a à faire, pour que la presse abandonne la publi-  
 » cation de ces sottises? Il faut d'abord en dégoûter les masses, et  
 » pour les en dégoûter il ne suffit que de les instruire. Aussi long-  
 » temps qu'il n'y aura ici que des gens pour crier « Honneur à la  
 » Province de Québec »; aussi longtemps qu'il n'y aura que des  
 » journaux comme *Le Travailleur* pour écrire que la Province de  
 » Québec est le pays idéal, aussi longtemps notre peuple aura besoin  
 » des histoires de Timothée et Ladébauche.

« Ces histoires sont le seul pain que son intelligence puisse  
 » digérer en fait de lectures; encore voudrait-on le lui enlever!

« Le rédacteur du *Travailleur* dit que l'article de Hirtz lui a fait  
 » mal au cœur; ceci ne nous étonne point. Notre peuple a le cœur  
 » bien cultivé; on ne s'occupe dans nos écoles que de cet organe,  
 » aussi les sentiments intenses ne lui font-ils pas défaut. Il en a  
 » même trop.

» Pour son intelligence on lui montrera, aux jours de la Saint-  
 » Jean-Baptiste, notre bête nationale, le mouton pompeusement traî-  
 » né par quatre chevaux, et il comprendra que cela signifie: « Suis! »

« L'écrivain qui a suggéré de faire disparaître le mouton de  
 » notre fête patriotique a mérité la corde: il a voulu supprimer notre  
 » meilleur professeur de morale. Peut-on trouver pire crime na-  
 » tional?

« Que *Le Travailleur* flatte son mouton, mais qu'il laisse les  
 » autres journaux écrire sincèrement ce qu'ils pensent à leurs com-  
 » patriotes. A Saint-Hyacinthe, où n'importe quel enfant peut s'ins-



» truire gratuitement, le peuple aime mieux se faire dire de dures  
» vérités que de se faire flatter pour ensuite être tondu par la main  
» qui l'a caressé.

« A Saint-Hyacinthe, le peuple est assez instruit pour blâmer  
» les excès qui ont été commis pendant la Révolution française, mais  
» aussi pour reconnaître que c'est cette révolution qui a mis tous les  
» Français sur un pied d'égalité, qui a fait primer l'intelligence et la  
» vertu sur la naissance et la caste, qui a donné au peuple le pouvoir  
» d'être gouverné comme il l'entendait. Il est malheureux que ces  
» prérogatives aient reçu un baptême de sang; mais ceci n'empêche  
» point les Canadiens français de Saint-Hyacinthe de garder une  
» profonde vénération pour la mère de ces libertés, la Révolution.

« Aussi les drapeaux de Carillon, les Carillon-Sacré-Cœur, in-  
» vention des trembleurs qui veulent nous arracher le souvenir de  
» la France, nous laissent-ils froids aux jours de fête. Mais quand  
» passe le tricolore, notre cœur frémit d'enthousiasme, car nous sen-  
» tons passer la Patrie. »

## V

## Le chauvinisme

Le sentiment des réactionnaires de l'époque tout comme celui  
que professent les réactionnaires d'aujourd'hui contre la France ne  
saurait être qualifié de xénophobie puisque nous sommes de descen-  
dance française. Chez eux c'était, comme c'est encore maintenant,  
du pur fanatisme religieux. C'était aussi ce fanatisme, plutôt que la  
haine de l'étranger, qui animait les réactionnaires de 1905 contre  
nos concitoyens de langue anglaise et surtout contre les Juifs. La  
lutte soutenue par la classe dirigeante contre les Anglais, ils la me-  
naient plutôt sans la moindre crainte d'avoir à subir des représailles.  
Quant aux Juifs, ceux-ci ne jouissant pas d'une grande influence  
dans le domaine politique de la province et du pays, les cléricaux

les attaquaient ouvertement. Un autre article du *Travailleur* de  
Chicoutimi me permettra d'illustrer les appels aux préjugés de race  
et de religion auxquels on avait recours pour seuler les Canadiens  
français contre leurs compatriotes d'origine juive. Je les trouvais  
tellement honteux et condamnables que, bien que je fusse au plus  
fort d'une lutte dont l'issue dépendait du vote populaire, je résolus  
de me constituer le seul défenseur, dans la presse française de ma  
province, d'une classe de citoyens vilipendée si basement par un des  
organes attitrés des séparatistes du temps.

L'auteur de la diatribe du *Travailleur* signait « Petit Poucet ». Voici, selon lui, le programme qu'il adopterait s'il était un dictateur politique:

« En outre, je mettrais tout en œuvre pour éloigner de notre  
» cher pays le plus redoutable de tous les fléaux, la plaie des peuples,  
» la juiverie. Je ne commettrais pas l'inconcevable sottise de per-  
» sister à recevoir à bras ouverts, pourrais-je dire, une race mépri-  
» sable qui cherche sans cesse à étouffer la vraie civilisation, à anéan-  
» tir le christianisme, à miner les nations; qui porte au front l'indé-  
» lébile caractère de son horrible crime, et qui, décide à travers les  
» âges, s'efforce partout de détruire la religion divine fondée par  
» Celui que sa haine a cloué sur la croix du calvaire. »

Cet article du champion politico-religieux des réactionnaires du  
Saguenay m'inspira les commentaires suivants:

« Décidément, Petit Poucet n'a pas dû frémir à la lecture des  
» horreurs que les sauvages Russes de son espèce viennent de com-  
» mettre dans les rangs des Juifs en massacrant des hommes, des  
» femmes, des vieillards et des enfants parce qu'ils étaient de la  
» prétendue race maudite.

« Petit Poucet a dû bondir d'indignation en apprenant que sir  
» Wilfrid Laurier, un de nos grands hommes canadiens-français,  
» avait prononcé un discours dans une assemblée convoquée dans le  
» but de venir en aide aux malheureuses victimes de ces atrocités,



» qui ont enlevé au gouvernement russe toutes les sympathies qui  
 » lui restaient encore, malgré son despotisme outrancier.

« Petit Poucet dit que, s'il était grand, il travaillerait à faire  
 » disparaître les préjugés qui existent chez ses compatriotes. Petit  
 » Poucet a décidément une poutre dans l'œil.

« Cette haine des Juifs dont son cœur est rempli, à quoi donc  
 » peut-on l'attribuer si ce n'est aux préjugés les plus aveugles?

« Est-ce que les Juifs d'aujourd'hui sont responsables d'un crime  
 » qui aurait été commis par un certain nombre de leurs compatriotes,  
 » il y a dix-neuf cents ans? Dieu, dans sa souveraine justice, pour-  
 » rait-il faire peser sur la centième génération le crime d'un fou  
 » quelconque? Nos lois, qui ne sont qu'humaines, ne sont pas assez  
 » barbares pour rendre le fils responsable des actes de son père, et  
 » on voudrait que Dieu punisse éternellement tout un peuple pour  
 » le crime des habitants d'une seule ville!

« Est-ce que cela concorde bien avec les paroles de Celui qui  
 » disait, sur la croix, à ses bourreaux: « Pardonnez-leur car ils ne  
 » savent ce qu'ils font ».

« Petit Poucet voit peut-être, dans le fait que les Juifs n'ont  
 » plus de pays, un signe évident de la vengeance divine. (comme  
 » ces deux mots réunis vont mal!)

« Petit Poucet ignore-t-il que ce phénomène politique et eth-  
 » nologique qui s'est produit chez les Juifs est commun à un grand  
 » nombre d'autres peuples? Que reste-t-il aujourd'hui des Huns, des  
 » Gaulois, des Francs et de tant d'autres nations qui sont disparues?  
 » Ces peuples, si puissants un jour, n'existent plus et ils n'ont certai-  
 » nement pas crucifié leur Dieu.

« Que reste-t-il des Indiens qui habitaient notre pays? Leur  
 » disparition aurait-elle été, elle aussi, la conséquence d'un déicide?  
 » Notre-Seigneur n'a pas dû être crucifié dans tous les pays!

« Petit Poucet, guéris-toi avant de vouloir guérir les autres.  
 » Apprends que la haine des Juifs est due chez toi à un des préjugés

» les plus injustes, et surtout apprends que parmi les Juifs, il y a des  
 » hommes fort honnêtes, comme il y a aussi de la canaille chez les  
 » Canadiens français. Tous les peuples sont constitués de la même  
 » façon; tous ont leurs panthéons et leurs prisons.

« Il y a un grand nombre de Canadiens français qui ne per-  
 » draient pas leur temps s'ils étudiaient et s'ils tâchaient d'imiter  
 » l'esprit d'économie d'une certaine classe de Juifs, leur sobriété et  
 » leur esprit de travail. Si certains d'entre eux s'enrichissent, c'est  
 » qu'ils économisent les quelques sous qu'ils gagnent péniblement  
 » au lieu de les boire à l'auberge du coin; de nombreux Canadiens  
 » français deviendraient également riches s'ils suivaient leur exemple.

« Petit Poucet se dira évidemment qu'il n'est pas le seul à dé-  
 » tester les Juifs. Malheureusement, ce n'est que trop vrai. Il ne  
 » s'ensuit pas pour cela qu'il ait raison. Les plus grandes erreurs  
 » sont ordinairement celles qui sont le fait du plus grand nombre.  
 » Les Juifs se consolent en pensant que dans tous les pays, il existe  
 » une classe d'hommes éclairés qui les estiment, eux dont le pays  
 » est le monde, la patrie, l'humanité, et leurs concitoyens, tous les  
 » gens bien pensants.

« Petit Poucet n'est pas encore grand; son estomac n'est pas  
 » assez bien conformé pour lui permettre de manger suffisamment  
 » de soupe et il ne le deviendra jamais. Sa patrie, heureusement, ne  
 » souffrira en aucun temps du fait que lui et ses semblables resteront  
 » toujours petits. »

## VI

## Réaction contre Liberté

Les citations dont je viens de faire état paraissent un peu lon-  
 gues, mais elles caractérisent si bien l'œuvre des successeurs de la  
 première école ultramontaine, qu'il m'a semblé nécessaire de leur  
 consacrer les pages qu'elles occupent dans un travail où l'auteur



désire faire connaître, à ses concitoyens d'origine et de croyances diverses, les obstacles que trouvèrent sur leur route les défenseurs de la liberté de pensée. Les écrits des scribes à la solde des intransigeants de notre clergé et des cléricaux sont cités *in extenso* à titre de témoignage irréfutable de leur doctrine.

Je reconnais que nous avons dans notre clergé des hommes à idées larges, de véritables apôtres de la fraternité entre les races habitant notre pays, des adversaires du maintien de l'ignorance chez le peuple; mais je dois souligner que ces penseurs à l'esprit progressif ont été noyés dans la masse des rétrogrades, et que leur influence a été pratiquement nulle jusqu'à ces dernières années, alors qu'ils réussirent à introduire quelques réformes dans notre système d'instruction publique.

Si le groupe de meneurs intransigeants se tenait dans l'ombre de 1896 à 1900, cela était dû au fait que le parti libéral détenait le pouvoir à Ottawa et à Québec. La déception des cléricaux à la suite de la rebuffade qu'avaient reçue les Evêques qui signèrent la lettre conjointe interprétée comme un ordre de voter contre Wilfrid Laurier, la dégringolade du parti ultramontain dans notre province en 1897, et l'admonition du délégué papal contre l'intervention du clergé en matière politique, étrangère aux dogmes catholiques, avaient mis fin, du moins pour quelques années, à la campagne ouverte des prêtres-politiciens.

Les articles du *Travailleur*, comme ceux de la grande presse ultramontaine étaient l'œuvre de meneurs cléricaux. Ils ne représentaient pas des opinions isolées de cerveaux malades, comme le prétendaient les hypocrites bailleurs de fonds des feuilles prêchant ouvertement la haine de race et de religion. La campagne de désunion, de mésestime, se poursuivait à l'école et un peu partout par le mensonge, de fausses insinuations; la médisance et la calomnie se donnaient libre cours contre ceux qui ne partageaient pas nos croyances et ne parlaient pas notre langue.

Mon père avait été élevé à Saint-Hyacinthe et c'est dans cette ville, la plus libérale d'idées de la province, que je suis né et où j'ai vécu chaque jour de ma vie. Je savais ce qui se passait chez nous, dans le camp de ceux qui, sous le couvert du patriotisme et de la religion, cultivaient les préjugés de race. D'ailleurs, la situation était la même à travers la province. Je puis certifier que les écrits du *Travailleur*, publiés ici, reflètent une image fidèle de l'œuvre néfaste accomplie par les ultramontains au début du siècle. Trois fois hélas! leur action exécrationnelle ne passait pas inaperçue aux yeux des étrangers et, malgré tous nos efforts pour amoindrir ses effets, malgré nos protestations publiques d'amitié, la masse des Canadiens d'origine française était jugée en conséquence par nos concitoyens des autres provinces et, en général, par tous ceux qui ne parlaient pas notre langue.

Il convient de souligner que c'était là les sentiments de nos meneurs interlopes, mais non ceux de la majorité de notre population; les élections de 1896, 1897, 1900 et 1904 l'avaient amplement prouvé. Au cours de ces quatre élections générales la province de Québec s'était rangée en un bloc solide du côté du parti libéral, alors combattu par les intransigeants et les obscurantistes. Tous ceux qui ne parlaient pas notre langue commettaient l'erreur, bien explicable en somme, de nous juger à l'échelle du groupe minoritaire composé de meneurs politico-religieux. Ce groupe, tout comme aujourd'hui réussissait, grâce au pouvoir moral et dictatorial qu'il s'arrogeait sur le peuple, à contrôler la presse et la tribune publique au point qu'ils étaient les seuls à se faire entendre et, qu'en dehors de nos frontières, on ne pouvait nous juger que par eux.

Une autre preuve que les cléricaux ne représentaient pas la grande masse des Canadiens français au début du siècle et durant les quarante années qui suivirent, nous est donnée par l'histoire locale de Saint-Hyacinthe.

Dans son programme, le directeur du *Travailleur* nous fournit la quintessence de ce qui s'enseignait, au point de vue national, dans



la plupart de nos écoles et dans la plupart de nos séminaires. Ce programme était, en autant qu'il s'agissait de la grandeur de notre pays, l'antithèse de mes principes et je le cite pour démontrer la continuité de mes efforts au cours de ma longue carrière publique pour faire triompher des idées opposées :

« J'emploierai mes talents », disait le directeur du *Travailleur*,  
 « à faire triompher la cause des miens, à combattre chez eux, leurs  
 » préjugés funestes, qui, s'ils ne sont pas enrayés, mèneront bientôt  
 » notre peuple à la ruine; à maintenir haut et ferme le drapeau de  
 » ma race; à conserver avec un soin jaloux les droits et privilèges  
 » de mes co-nationaux, au lieu de servir mes ambitions et mes inté-  
 » rêts personnels et de poursuivre, sincèrement ou non, une œuvre  
 » qui n'est qu'une utopie, en dehors de la justice et de l'équité:  
 » l'union de races diverses ».

C'est bien là le programme de nos super-patriotes, de nos ultramontains, de nos nationalistes outranciers et chauvins, de nos séparatistes et de nos anti-libéraux, engeance que j'avais décidé de combattre dès mon jeune âge, que j'ai combattue durant mes quarante-six années de vie publique active et que je n'ai pas encore cessé de combattre.

## VII

### La lutte contre l'obscurantisme

Les articles que j'avais publiés contre ce que nous appelions la petite église politico-religieuse éveillèrent l'attention des gens. Mes partisans m'encouragèrent à poursuivre la lutte sur ce ton, même si certains d'entre eux y voyaient un danger, le sort de notre groupe devant être mis en jeu à la prochaine élection municipale. Il ne fallait pas oublier, disaient-ils, que je n'avais que vingt-trois ans et que je m'attaquais à des préjugés séculaires. Je leur répondis que notre cause étant juste, nos principes sains, il fallait en finir avec

cette vieille pratique qui consistait à se faire élire sous de fausses couleurs. Si la majorité du peuple ne partageait pas nos idées, il fallait la convertir à ces idées avant de songer à prendre le pouvoir. Un pouvoir qui n'est point soutenu par l'opinion publique ne peut être solide et de longue durée et si on l'ambitionne pour servir ses propres intérêts, mieux vaut ne pas y songer.

Il fallait d'abord mettre de l'ordre dans notre maison avant de réformer notre province. Des abus communs à la plupart de nos grandes municipalités s'étaient glissés petit à petit dans notre administration publique. Grâce à l'influence qu'elles exerçaient sur les électeurs, les grandes corporations religieuses et industrielles avaient réussi, en légalisant les exemptions de taxes et les octrois aux manufactures, dons et subsides dont la caisse publique soldait les frais, à créer une dette écrasante. Cette dette pesait lourdement sur les épaules des contribuables ordinaires et allait nécessiter une augmentation d'impôts considérable. Non seulement ces institutions et ces établissements se faisaient exonérer des charges foncières, mais ils obtenaient de la ville, à des prix ridiculement bas, l'eau dont ils avaient besoin pour leur usage personnel et la protection de leurs immeubles contre les incendies. C'était, naturellement, le petit peuple qui payait pour les classes privilégiées. Il n'y avait donc pas lieu de s'étonner si les fonds manquaient pour l'amélioration de la voirie, le maintien d'un service d'hygiène convenable et l'embellissement de la ville, et si la dette publique ne cessait de s'accroître chaque année.

L'abolition des exemptions de taxes et des dons en argent aux manufacturiers, l'imposition de taxes spéciales aux communautés religieuses pour l'éclairage public, les dépenses du Service d'incendie, la construction et l'entretien de la chaussée, des trottoirs et des égouts en face de leurs propriétés, le prélèvement de charges uniformes pour le service d'eau basées sur la valeur des immeubles, quelle que soit leur destination, telles étaient les réformes majeures préconisées par notre groupe. Nous réclamions également la municipalisation



de la production de l'électricité, pour fins publiques d'abord, ensuite pour la vente aux particuliers si les compagnies continuaient à abuser de leurs privilèges en imposant des taux exorbitants à leurs clients.

J'exposai ce programme à une assemblée du Club de la Prévoyance. Il fut accueilli avec enthousiasme par l'auditoire, mais mal reçu des milieux cléricaux et chez les capitalistes réactionnaires. La bataille allait être rude.

Heureusement, ma situation financière s'était améliorée quelque peu. Mon crédit étant meilleur, j'acquis l'immeuble où se trouvait mon imprimerie. J'agrandis mon atelier, j'installai de nouveaux bureaux et j'aménageai une vaste salle pour servir à des réunions publiques. C'est dans ce local qu'eurent lieu les séances du Club Libéral, dont j'étais le président et qui s'occupait de politique provinciale et fédérale, ainsi que les assemblées du Club de la Prévoyance, lequel bornait ses activités aux affaires municipales. Ces constructions nouvelles loin d'accroître mes revenus augmentèrent mes dettes et la créance qu'avait contre moi la Banque de Saint-Hyacinthe ne diminuait guère. Je continuais à la rembourser en impressions, mais comme cette banque se trouvait au bord de la faillite à cause de la liquidation du chemin de fer dont les biens venaient d'être vendus par le shérif, sa papeterie se trouvait réduite au strict nécessaire et ne me rapportait que de faibles sommes qui me servaient à payer les intérêts sur ma dette et à la réduire avec de faibles acomptes.

Au conseil municipal je soumis maintes demandes pour obtenir des renseignements pour me permettre ensuite de proposer diverses résolutions lorsque nous serions appelés à discuter des réformes figurant à notre programme.

En juillet 1905, la question de la vente de l'eau à un prix de faveur se présenta sous une forme concrète. Une compagnie dont les actionnaires étaient peu nombreux, mais parmi lesquels je comptais des amis, s'était formée pour la fabrication et la vente des liquides fins. Son personnel devait se résumer à six ou sept commis

de bureau y compris les voyageurs de commerce. Un des membres du conseil, censé faire partie de notre groupe réformiste, était au nombre de ses actionnaires; il se trouvait en outre l'associé de notre chef principal, Joseph Bissonnette. Comptant sur l'appui de ses amis du conseil municipal, cette compagnie avait demandé une exemption partielle de taxes et la fixation de sa charge d'eau à la somme dérisoire de vingt-cinq dollars par année, pendant une période de dix ans.

Lorsque cette demande fut présentée devant le conseil, on essaya de la faire adopter en sourdine. Mais je veillais au grain; m'appuyant sur l'article de notre règlement de procédures exigeant un avis préalable de huit jours avant de décider toute question de cette nature je fis remettre la discussion à la session suivante. Je voulais que la loi fût suivie et, aussi, que le public puisse se rendre compte du peu de cas que certains conseillers faisaient de la loi.

La semaine suivante, bien que j'eusse été seul à me prononcer contre le règlement projeté, la salle des délibérations était bondée de spectateurs. J'avais préparé mon discours, pour ne pas m'exposer à commettre d'impairs et, l'ayant appris par cœur, je le prononçai avec un aplomb qui étonna mes collègues. Ils avaient cru qu'en m'isolant, ils me forceraient à adopter leur attitude. La péroraison de mon allocution donnera au lecteur une idée de ce qu'elle fut dans son ensemble:

« ... Ensuite on criera à la faillite de la municipalisation, de la » régie publique, tandis que l'on devrait plutôt crier à la faillite des » gens de caractère et d'énergie parmi les représentants du peuple.

« Quant à moi, je voterai contre ce règlement que je trouve » illégal et contraire aux intérêts de la ville. Les menaces de certains » de mes collègues ne m'empêcheront point de faire ce que je crois » être de mon devoir. Je me soucie de mon siège comme de l'an » quarante. Tout ce à quoi je tiens, aussi longtemps que je l'occu- » perai, c'est que ce soit moi qui m'y assoie et non pas un autre » sous mon enveloppe; c'est-à-dire que ce soit ma conscience et mes » idées qui inspirent mes votes et non pas celles des autres dans le



» but de m'attirer leurs sympathies; je suis certain que le jour où je  
 » m'en irai, qu'il soit proche ou lointain, je n'aurai pas, comme ce  
 » collègue, à me reprocher d'avoir prêché une politique à mes élec-  
 » teurs pour la renier ensuite par un vote intéressé.

« A bon entendeur, salut! »

Je fus le seul à voter contre le règlement mais, parmi les spec-  
 tateurs, il ne s'en trouva pas un seul qui ne partageât mon opinion.

Un mois plus tard, la même question revint sur le tapis, mais  
 sous une autre forme. La façon dont elle fut réglée démontra que  
 mon opinion avait porté ses fruits. Dans un village voisin de notre  
 ville il y avait une compagnie en déconfiture et qui exploitait un  
 service d'eau qu'approvisionnait notre usine de pompage. Les deux  
 principaux intéressés étaient le docteur Ostiguy, l'ennemi mortel de  
 mon ancien patron, et Joseph Huette, un de mes bras droits. Pour  
 favoriser les propriétaires de cette entreprise boîteuse, le conseil  
 municipal vendait l'eau pour un coût annuel de quatre cents dollars,  
 alors que ses propriétaires en retiraient de leurs clients plus de deux  
 mille par année. Je me plaignis au conseil et dénonçai ce contrat;  
 le fait que M. Huette, mon ami intime, était en cause, démontrait  
 que ce n'était pas par esprit de vengeance contre le docteur Ostiguy  
 que je réclamais la sauvegarde des intérêts de la ville. Cette fois  
 le conseil, à l'unanimité, consentit à porter le taux annuel au double  
 de ce qu'il était antérieurement. Cette décision fut prise par une  
 résolution que je proposai moi-même le onze novembre, six semaines  
 avant les élections municipales de 1906.

## VIII

### Un pas en avant

Le quinze décembre, je réussissais à faire adopter une mesure  
 pour faire amender la charte par la Législature. Entre autres ré-

formes que comportaient ces amendements se trouvait un projet de  
 taxation des corporations religieuses pour fins spéciales; soit la cons-  
 truction de pavages, de trottoirs, d'égouts, ainsi que l'éclairage des  
 rues et la protection contre les incendies. La revision du vote à la  
 séance suivante fut demandée; elle ne pouvait être refusée. Cette  
 revision permit aux communautés de proposer un compromis et de  
 ce fait je perdis l'appui sur lequel je comptais pour faire adopter ma  
 proposition. Le projet d'amendement tomba à l'eau, mais les corpo-  
 rations religieuses consentirent à payer un montant annuel à titre  
 de compensation; leurs charges d'eau furent augmentées et le conseil  
 se trouva ainsi à percevoir des communautés le montant qu'elles  
 avaient convenu de payer aux lieu et place des impôts spéciaux.  
 A tout considérer, le conseil y perdit, car il fut loin de recevoir en  
 taxes d'eau additionnelles ce qu'il aurait perçu s'il eût fait amender  
 sa charte comme il en avait l'intention en premier lieu.

Le cabinet libéral du temps n'aurait pas hésité à accorder à  
 Saint-Hyacinthe les pouvoirs demandés. Notre comté était alors  
 représenté à la Législature par un de ses partisans, M. Joseph Morin,  
 un rouge de la vieille école. D'autre part, M. Gouin, le nouveau  
 premier ministre, était sympathique aux idées progressives. Il devait  
 même proposer au Conseil de l'Instruction Publique, au mois de  
 janvier suivant, de nommer le secrétaire de la province membre  
 ex-officio de ce conseil, établissant par là le principe de la partici-  
 pation directe du gouvernement dans l'administration de ce corps  
 non-responsable à l'électorat. Le Conseil de l'Instruction Publique  
 était roi et maître dans l'administration des écoles. Il se composait  
 de tous les évêques de la province et d'un nombre égal de laïques.  
 Seuls les évêques avaient le droit de se faire représenter au cas d'ab-  
 sence; cet avantage leur assurait le contrôle. La motion de M. Gouin  
 avait été défaite par un vote de quinze contre huit; sur les quinze  
 opposants, on comptait onze évêques, et ils étaient tous présents.  
 Quant à la question d'imposer des taxes spéciales aux communautés  
 religieuses, le comité des bills privés l'avait réglée dans un sens



affirmatif en adoptant presque à l'unanimité un projet de loi identique à celui que nous nous proposons de soumettre à la Législature. Ce projet de loi avait été présenté par M. Joseph-Edouard Caron, qui devait devenir le plus brillant ministre de l'Agriculture que nous ayons connu dans notre province. Soit dit en passant le parti politico-clérical de Saint-Hyacinthe n'ignorait pas ce qui se passait à Québec, et c'est ce qui décida les corporations religieuses à proposer leur compromis.

Je n'avais pas oublié la population du quartier le plus pauvre, celui où j'étais né et où j'avais vécu les premières années de mon enfance. Les anciens conseils avaient négligé la partie basse de ce quartier et ne s'étaient pas souciés d'y apporter des améliorations propres à y rendre la vie agréable. On se servait alors de la place du marché à foin comme d'un dépôt municipal. Non seulement on y transportait des tas de cailloux que l'on convertissait en pierre concassée pour le macadam, mais on y avait érigé de vastes remises dans lesquelles on entreposait les machines et les objets de rebut. Les habitants de ce quartier se plaignaient amèrement de cet état de chose; ce n'était pas parce qu'ils n'étaient que de pauvres ouvriers qu'on devait ainsi négliger les chemins et les places publiques de leur localité. Tout comme les riches, ils aimaient la propreté, l'hygiène et la belle apparence. Sur la demande d'une délégation qu'ils m'envoyèrent, je rédigeai une requête priant le conseil de respecter l'esprit du contrat signé par le seigneur Jean Dessaulles, quand il avait donné gratuitement le terrain du marché à foin. Ce grand lopin de terre avait été cédé à la ville pour qu'elle l'utilise à perpétuité comme une place de marché, et non comme un champ du potier. La requête fut signée par tous les intéressés et présentée au corps municipal. Le vingt-quatre novembre, le conseil se rendit aux légitimes demandes des signataires. Cette date marque le début de la campagne d'embellissement que j'ai entreprise et menée à bonne fin avec le concours de nos édiles; elle a valu à Saint-Hyacinthe la réputation d'être une des plus coquettes villes du pays.

## IX

## A la veille d'une élection

La fin de l'année approchait et, avec elle, les élections municipales de janvier 1906. L'intérêt suscité par les discussions et les votes du conseil, portant sur des questions nouvelles, donnaient à la prochaine consultation populaire une importance particulière. Un de nos échevins appartenant à la classe ouvrière, un cordonnier dont l'échoppe était située dans le quartier Deux, n'avait pas eu assez de cran pour voter avec notre parti; il lui devait pourtant son élection à l'échevinage. Sa clientèle ne se recrutait pas seulement chez nos partisans, elle comptait aussi des membres du clergé politico-religieux et, pour ne pas déplaire à ceux-ci il votait à l'encontre de ses promesses formulées au cours de sa campagne électorale. Cette façon d'agir lui aliénait la sympathie de ses anciens partisans, qui étaient tout de même plus nombreux que ceux qui avaient voté contre lui. Aussi ses affaires périclitèrent graduellement et il finit par abandonner la partie; il ne serait plus candidat à la fin de son terme d'office. Cette décision nous fut d'autant plus agréable qu'on ne pouvait plus compter sur ce collègue dont les votes tantôt favorables, tantôt défavorables à notre groupe, avaient contribué à le rendre impopulaire dans son propre quartier.

Il nous fallait donc un nouveau candidat. Cette fois, nous n'avions que l'embarras du choix. La présence à l'hôtel de ville, depuis douze mois, d'un élément politique sympathique à la masse populaire et qui paraissait vouloir accomplir une œuvre pratique dans l'intérêt du petit peuple tout en traitant les classes aisées avec justice, avait créé un nouvel esprit civique qui contrastait avec l'ancienne apathie des contribuables. Dans le quartier Deux, habité presque exclusivement par des ouvriers, quatre candidats s'offrirent pour recueillir la succession de notre cordonnier. Il nous fallait un homme de caractère sur lequel nous pourrions compter pour imposer



les réformes inscrites à notre programme, et surtout un citoyen pouvant rallier la majorité des électeurs de son quartier. Malheureusement aucun des quatre candidats ne remplissait ces conditions essentielles. Nos adversaires, nous en étions convaincus, s'opposeraient à une élection par acclamation.

Notre comité avait jeté les yeux sur les docteurs Jacques, deux frères parfaitement qualifiés, pour nous aider à faire adopter nos réformes, et l'élection de l'un ou de l'autre était assurée. Après les avoir consultés à ce sujet, ils demandèrent à réfléchir afin de savoir lequel d'entre eux accepterait la tâche.

Un des quatre candidats, qui désirait mordicus être choisi comme porte-drapeau de notre parti, avait convoqué une assemblée des électeurs. Les docteurs Jacques n'y assistèrent pas, mais certains de leurs partisans réussirent à convaincre l'auditoire qu'il fallait insister pour que l'un des deux consente à poser sa candidature. Une résolution fut adoptée à cet effet, et le Docteur Ulric Jacques, sur le conseil de son frère, le Docteur Olivier, accepta de briguer les suffrages. Les cléricaux lui choisirent, comme adversaire, l'ancien échevin Philias Authier.

Dans le quartier Cinq, le château-fort de nos adversaires, le chef des conservateurs-cléricaux, l'avocat Louis Lussier, accepta de se présenter de nouveau. Quoique l'issue de la lutte, dans ce quartier, nous parût problématique, nous décidâmes de l'engager quand même. Notre choix se porta sur un maître-boucher, M. Rémi Daigle. Celui-ci avait peu d'espoir d'être élu, mais il comprenait que cette bataille était nécessaire, ne fût-ce que pour poser un premier jalon et servir de préliminaire à un succès futur. Et puis, cette campagne électorale nous permettrait de faire connaître nos idées à la population du quartier Cinq.

La lutte s'annonçait chaude, et le *Courrier*, l'organe local des conservateurs ultramontains, ne perdait pas une occasion de réchauffer le zèle des bigots de notre ville. En nuisant à notre parti naissant, il croyait pouvoir l'étouffer dans l'œuf.

Le *Courrier* avait publié un long article approuvant l'esclandre des étudiants de l'Université Laval, de Québec, au cours de laquelle ils avaient lancé des œufs pourris contre un pasteur protestant, M. Maje, venu faire de l'apostolat dans notre province. Nous étions à deux semaines de l'élection municipale. Pour démontrer que nous ne cachions pas nos idées, même en pleine lutte électorale, — nous faisons confiance à la population de Saint-Hyacinthe — je n'hésitai pas à répondre à l'article du *Courrier*. Non seulement ce journal approuvait la conduite des étudiants qui avaient conspué M. Maje, mais il applaudissait à l'incartade de ces mêmes étudiants qui avaient accueilli Sarah Bernhardt, la plus grande tragédienne de l'époque et la gloire du Théâtre français, en lui lançant des projectiles de toutes sortes sous prétexte qu'elle était d'origine juive.

Pour faire comprendre qu'il était temps d'empêcher nos arriérés d'introduire à Saint-Hyacinthe les idées étroites dont nos étudiants d'université se faisaient les champions, avec comme défenseur, le *Courrier*, je citerai les paragraphes de l'article que je publiais, en première page, dans *L'Union* du 16 décembre 1905 :

« Le *Courrier* dit qu'il se refuse à voir, dans cette escapade de » la jeunesse québécoise, une offense sérieuse. Que n'aurait-il pas dit » si un conférencier catholique eût été, à Toronto, l'objet d'une » réception identique à celle qui fut réservée à Sarah Bernhardt et à » M. Maje?

« Le rédacteur de la sainte feuille aurait versé des flots » d'encre pour noircir le caractère de ceux qui se seraient rendus » coupables de cet acte d'intolérance moyenâgeuse. On aurait vu » dans son article une danse folle des épithètes: *arriérés, intolérants,* » *fanatiques*, etc.

« Le *Courrier* et ses semblables nient à M. Maje le droit de » venir faire connaître ses idées dans la province de Québec parce » que la grande majorité de nos concitoyens est catholique. Si ce » raisonnement est juste pour notre pays, il doit l'être pour un autre; » s'il est vrai aujourd'hui, il devait l'être il y a dix-neuf cents ans.



» L'apostolat aurait donc et aurait toujours été une erreur. Si les  
 » premiers apôtres eussent été privés du droit de prêcher leur reli-  
 » gion, où serait donc aujourd'hui la belle doctrine chrétienne et  
 » catholique? Si personne n'a le droit de prêcher sa doctrine dans  
 » un pays où la grande majorité des individus ne la partage point,  
 » pourquoi donc avons-nous des missionnaires catholiques?

« Ne refusons pas aux autres un droit que nous réclamons pour  
 » nous-mêmes. Ceux qui ne sont point partisans des idées de M.  
 » Maje n'ont qu'à rester chez eux, comme il est de leur devoir de  
 » le faire.

« Le *Courrier*, qui mérite bien d'être l'organe de tous nos archi-  
 » bigots, fait un crime à sir Wilfrid Laurier d'avoir réprouvé les  
 » atrocités dont les Russes se rendent coupables envers les Juifs; le  
 » prophète de la rue Sainte-Anne ne voit, lui, que de la canaille chez  
 » les Juifs. Comme il connaît peu ce peuple! Les Juifs sont exacte-  
 » ment comme les Canadiens français, les Anglais...

« Il nous dira « ces gens n'ont pas de pays à eux! » Les Cana-  
 » diens français qui sont, d'après le *Courrier*, des hommes supérieurs,  
 » en ont-ils un? La province de Québec leur appartient-elle ou  
 » n'est-elle pas plutôt une des facettes du plus beau diamant de la  
 » couronne d'Angleterre?

« Ne jetons pas la pierre dans le jardin d'un autre quand nous  
 » habitons une maison de verre. »

C'était là exposer ouvertement la mentalité de notre groupe,  
 à la veille d'une élection alors que deux de nos plus grands quartiers  
 devaient décider s'ils entendaient être gouvernés, dans le domaine  
 municipal, par les partisans du progrès et de la liberté d'opinions  
 ou par les tenants de l'intolérance et de la routine.

Le règne de la soumission aveugle aux volontés de l'élément  
 politico-religieux était fini. Le docteur Jacques, un de nos chefs,  
 fut élu par soixante-quinze voix de majorité dans le Quartier Deux.  
 Notre adversaire, M. Lussier, compta, il est vrai, la même majorité

dans le Quartier Cinq mais il n'avait gagné son élection qu'après  
 s'être engagé à faire exproprier, de force, une lisière de terrain  
 traversant la propriété des Sœurs du Précieux-Sang; ces dernières,  
 protégées par une loi qui interdisait l'expropriation des biens appar-  
 tenant aux corporations religieuses, refusaient depuis de nombreuses  
 années de vendre la bande de terrain dont la ville avait besoin pour  
 relier les tronçons d'une rue que leur champ coupait en deux. C'est  
 sur cette promesse que fut élu le champion de nos adversaires.  
 M. Lussier est mort depuis et la rue Notre-Dame est demeurée dans  
 l'état où elle se trouvait avant l'élection de l'ultramontain.



## CHAPITRE SIXIÈME

### LES ENGAGEMENTS MINEURS SE CONTINUENT

#### I

#### L'ostracisme

Un livre publié en 1942 par les Sœurs Saint-Joseph sous le titre *Histoire de Saint-Théodore d'Acton*, avec l'imprimatur de Mgr Douville, évêque auxiliaire du diocèse de Saint-Hyacinthe, nous offre un exemple des procédés pernicieux que l'on employait pour chasser les protestants, même de langue française, de nos paroisses catholiques. A la page 68 de cet ouvrage, on lit:

« Les enfants de M. Dauphinais s'opposèrent de tout leur pouvoir à l'endoctrinement hérétique de leur père. Degrichi (un ministre du culte baptiste) arrivait en voiture avant le souper afin d'avoir une plus longue séance d'instruction. A une heure raisonnable, les fils Dauphinais sortaient pour aller voir aux chevaux et se coucher ensuite, disaient-ils. Mais ils inventaient les plus mauvais tours au ministre. Ainsi, certains soirs, l'un d'eux s'enroulait de bonnes guides autour du corps sous sa blouse; rien n'y paraissait. Après quelques mots de politesse, ils montaient à leur chambre. Alors, ils ouvraient leur fenêtre, pas très élevée au-dessus du sol, puis à l'aide des guides que l'on tenait solidement, les autres descendaient et allaient faire des leurs; parfois même, ils détachaient le cheval de Degrichi et l'animal prenait le chemin de retour avant son maître. Après la veillée, le ministre constatait le très vilain tour que lui avaient joué des « coquins du voisinage », pensait-il, sans jamais soupçonner ceux qui, là-haut dormaient depuis très longtemps déjà.



« Un des garçons aimait à faire du vin, mais il n'acceptait point  
 » volontiers que sa liqueur servît à payer la traite au ministre. Or,  
 » un soir, il avait sorti lui-même une des précieuses bouteilles...  
 » N'était-ce point aimable prévenance?... Stanislas — c'était son  
 » nom — devenait gentil!... Mais, ne le louangez pas trop vite...  
 » Le malin avait mis du « bois de plomb » *dirca palustris* dans la  
 » bouteille... Jamais plus Degrichi ne consentit à prendre le petit  
 » coup chez M. Dauphinois. »

Le laxatif ajouté au vin provenait d'un arbrisseau dont le suc est un purgatif qui provoque de violents dérangements intestinaux connus sous le nom de coliques de plomb.

Après avoir raconté avec force détails la conversion d'un certain nombre d'hérétiques et relaté qu'un autre d'entre eux s'était amendé sur son lit de mort grâce à l'intervention de mon grand-père, Basile, « un catholique pratiquant, aïeul du très honorable T.-D. Bouchard, ministre des Travaux Publics et de la Voirie, dans le Cabinet Provincial, et maire de Saint-Hyacinthe, » dit le livre, l'auteur poursuit à la page 75 :

« Les protestants perdaient de leurs adeptes, le groupe hérétique  
 » faiblissait à Saint-Théodore.

« Lorsque M. le Curé Bélanger arriva, en 1906, on comptait  
 » une dizaine de familles protestantes. Le bon curé dit un jour:  
 » (Il faut que tous ces gens-là disparaissent de la belle paroisse de  
 » Saint-Théodore.) Ces paroles furent répétées aux protestants, qui  
 » répliquèrent: (Par exemple: S'il pense qu'il va nous faire partir...  
 » Il déguerpira plutôt avant nous.) Mais les événements réalisèrent  
 » le mot de l'homme de Dieu. L'un après l'autre, les apostats vendi-  
 » rent leurs propriétés et allèrent s'établir dans des centres anglais,  
 » prétextant qu'il leur serait plus facile de faire instruire leurs en-  
 » fants dans la langue anglaise.

« Le ministre qui venait d'Acton pour desservir ses coreligion-  
 » naires se retira. Le temple devint désert, mais il restait là en face

» de l'église catholique... Le bon Dieu se chargea lui-même de le  
 » faire disparaître par l'incendie, en 1915. »

Voilà ce que j'appelle accuser l'Être Suprême d'être un incendiaire. La Révérende Sœur qui s'exprimait en ces termes n'y a sans doute pas pensé. On ne doit pas trop la blâmer car à ses yeux la destruction du temple ne prouvait-elle pas l'intervention de la Divine Providence?

Cette façon astucieuse d'exiler de braves gens, attachés aux terres qu'ils avaient défrichées, aux maisons qu'ils avaient construites dans nos villes et nos villages, m'exaspérait. Elle m'indignait d'autant plus que nos meneurs interlopes cherchaient à employer, contre moi et ma famille, les mêmes moyens pour me forcer à quitter Saint-Hyacinthe où j'étais né et où j'avais grandi.

Cet ostracisme dont les familles protestantes avaient été les innocentes victimes, je le condamnais aussi parce que j'étais convaincu qu'il retardait considérablement notre progrès matériel. Je savais que si, à côté de notre école catholique, nous avions eu une école non-confessionnelle dans laquelle les protestants, et les catholiques préférant l'instruction neutre, auraient pu faire instruire leurs enfants, nos industries locales auraient augmenté considérablement. A cette époque, comme d'ailleurs encore aujourd'hui, elles ne pouvaient s'établir et prospérer sans l'aide du capital anglais ou américain.

Les idées que j'avais en 1906, relativement à l'aspect de notre système éducationnel et économique étaient loin d'être fausses, j'en eus la preuve lorsque, quelques années plus tard, j'acceptai d'être maire de ma ville.

Ma principale préoccupation fut, tout d'abord, l'augmentation du nombre de nos industries. Je fus appuyé par les marchands désireux d'accroître leur chiffre d'affaires et par les ouvriers cherchant du travail. La compagnie locale d'électricité, *The Southern Canada Power*, intéressée à vendre son courant non seulement aux indus-



tries, mais encore aux ouvriers que ces manufactures emploieraient, se constitua l'agent de liaison entre le conseil municipal et les capitalistes américains. C'est à elle que revient principalement le mérite du succès qui couronna nos efforts. J'eus plus tard à combattre cette compagnie, mais, en toute justice, je rends à César ce qui appartient à César.

Chaque fois que je me suis adressé à des manufacturiers de langue anglaise, on me demanda tout d'abord quel était le genre d'écoles que nous possédions pour l'instruction des enfants de leurs chefs de bureau, de leurs contremaîtres et de leurs ouvriers de langue anglaise et de religion protestante. Après les avoir renseignés sur nos écoles confessionnelles, ils me répondaient invariablement: « Pensez-vous que nos gens vont consentir à venir habiter chez vous s'ils ne peuvent y faire instruire leurs enfants? » Nous n'avons réussi à convaincre certains capitalistes de venir s'établir à Saint-Hyacinthe que lorsqu'ils purent trouver, comme gérants et contremaîtres, des catholiques, de race irlandaise ou canadienne-française.

Afin d'obvier autant que possible aux obstacles qui entravaient notre développement industriel, notre système éducationnel visant uniquement à assurer l'isolement des nôtres d'avec leurs compatriotes de langue ou de religion différentes, je demandai au gouvernement pour les syndics protestants, une somme d'argent afin qu'ils puissent améliorer leur petite école, qu'ils maintenaient péniblement dans le sous-sol de leur église. J'obtins un modeste octroi de trois cents dollars. C'était une somme insignifiante, j'en conviens, mais elle témoignait de ma bonne volonté à l'endroit de notre minorité religieuse.

Ce fut à cette occasion que je pus me rendre compte que ce n'était pas uniquement dans la masse illettrée, mais aussi dans les hautes sphères intellectuelles, que les isolationnistes poursuivaient ce qui me paraissait, tout comme aujourd'hui, une campagne disgracieuse et injuste à l'égard des protestants dont on cherchait à rendre la vie aussi amère que possible.

Un jour, je reçus la visite d'un évêque jouissant d'un grand prestige dans notre province. J'ignorais alors qu'il faisait partie du groupe des intransigeants. Partisan de la doctrine évangélique qui veut que nous soyons tous frères en Jésus-Christ, je m'imaginai que le haut dignitaire ecclésiastique, que j'avais l'honneur de recevoir à mon bureau, en était également imbu. Aussi, je crus lui plaire en lui apprenant que je venais de faire voter par le gouvernement, une somme d'argent pour aider les protestants de ma ville à se construire une école. Quel ne fut pas mon étonnement lorsque je vis le prélat se dresser sur son fauteuil comme s'il eût été mû par un ressort et que je l'entendis me dire: « Nous ne leur devons rien aux protestants! »

Je compris que les anglo-protestants, chez certains esprits, n'étaient que tolérés dans notre province. Je compris également d'où partait le mouvement destiné à rendre la vie impossible aux gens de religion et de race étrangères, afin de les exclure de nos milieux. Je me contentai de répondre à mon distingué interlocuteur: « Ce que nous devons incontestablement aux protestants, c'est la liberté que les ultramontains refusent maintenant à ceux qui ne pensent pas comme eux ».

## II

### Sur une route tortueuse

Au lendemain de l'élection municipale de 1906, notre parti avait quelque peu consolidé ses positions, en remplaçant un échevin pusillanime par un citoyen courageux et jouissant d'une grande influence sur ses collègues et la masse des électeurs. Le docteur Ulric Jacques, pour le nommer par son nom, ne trompa point notre attente.

Le projet de construire une usine municipale destinée à produire le courant électrique dont nous avons besoin pour l'éclairage de nos rues et de nos édifices publics, et aussi pour le fonctionnement



de nos pompes du service des eaux, fut présenté d'une façon indirecte. Le contrat que nous avons signé avec la compagnie locale avait expiré le trente-et-un décembre précédent, et nous l'avions prolongé temporairement. M. Casavant qui, le premier, s'était prononcé en faveur de la construction de cette usine, avait changé d'opinion; il ne croyait plus qu'il convenait de donner suite à ce projet de municipalisation. Cette volte-face de la part d'un citoyen dont la sincérité de conviction ne pouvait être mise en doute nous priva de l'appui de certains membres du conseil sur lesquels nous comptions pour faire voter les fonds nécessaires à la construction de l'usine. Cette dérobée de M. Casavant fut l'une des causes de sa défaite, lorsqu'il se présenta, plus tard, à la mairie.

M. Casavant s'était rallié l'opinion des quelques échevins qui favorisaient l'acceptation d'un contrat de cinq ans avec la compagnie d'électricité. Nos adversaires tentèrent, une fois de plus, de faire adopter le règlement sans qu'il soit ratifié par les propriétaires, mais un obstacle s'y opposait. En effet, une clause de la charte obligeait le conseil à soumettre à un référendum populaire tout règlement engageant la responsabilité de la Ville pour un montant excédant huit mille dollars. Fort de cet article de la loi, j'exigeai que la procédure régulière fût suivie, car le montant global de l'engagement s'élevait au-delà de vingt mille dollars. Les partisans de la municipalisation ne prévoyaient pas que le règlement serait défait. N'empêche que les assemblées qui devaient se tenir à travers la ville allaient nous fournir l'occasion de faire valoir notre point de vue. La réaction des électeurs nous donnerait une idée assez juste des progrès que notre programme de réforme faisait parmi les citoyens.

Notre force principale se recrutait chez les locataires. Or, seuls les propriétaires avaient droit de vote sur les règlements de cette nature; si leur majorité en faveur du contrat de cinq ans s'avérait faible, nous pouvions avoir la certitude que la majorité du corps électoral serait de notre côté lorsque nous ferions appel à lui.

Le vote fut enregistré le sept février 1908. Il avait été précédé de plusieurs assemblées au cours desquelles nous avons préconisé la construction d'une usine mue par des moteurs à gaz. Un jeune ingénieur de Montréal, Léon Beauchamp, s'était engagé à construire cette usine électrique pour la somme de vingt-sept mille dollars. La valeur d'achat de l'argent à cette époque, était beaucoup plus élevée qu'elle ne l'est aujourd'hui; au cours actuel du dollar, l'usine aurait coûté cent trente-cinq mille piastres. Le référendum fut très animé et les intéressés ne ménagèrent rien pour amener au *poll* les propriétaires qui leur étaient favorables et pour en éloigner ceux qui leur étaient hostiles. Le vote se prenant ouvertement, les actionnaires avaient toute facilité pour influencer les électeurs. Malgré cela les partisans de la municipalisation recueillirent 141 votes, contre 176 approuvant le contrat. Soulignons, ici, que si, de la majorité de 35 voix, on avait retranché les suffrages des actionnaires, le règlement n'aurait pas été approuvé. A tout considérer, ce résultat représentait un succès pour notre cause car il démontrait clairement que nous avions le peuple avec nous. Ainsi les progressistes pouvaient-ils espérer dominer la situation à brève échéance.

Mon frère Emile avait vendu son auberge. Cette vente lui permit de faire construire une maison à deux logements en face du terrain de l'Académie Girouard, détruite par le feu en 1903 et rebâtie depuis. Il avait réussi des transactions qui lui laissèrent un petit capital. Son beau-père, Prudent Ledoux, un meunier établi au Rapide-Plat, à quelques milles de la ville, avait été heureux en affaires. Emile se lança dans le commerce. En 1905, il vendait la maison qu'il venait de construire et se portait acquéreur d'un moulin à farine au village de Saint-Pie. Pendant un certain nombre d'années, il réalisa des profits substantiels, mais à deux reprises il faillit perdre la vie avec toute sa famille; la première fois dans une inondation qui menaça d'emporter son moulin et sa résidence qu'il n'avait pu évacuer à temps; la seconde fois dans un incendie qui détruisit sa maison de fond en comble. Il en acheta une dans le village et



ses concitoyens l'élurent maire, charge qu'il occupa pendant de nombreuses années et qui lui permit de moderniser cette coquette municipalité.

Ce fut mon frère Emile et son épouse qui portèrent mon premier enfant sur les fonts baptismaux. Ma femme avait mis au monde, le quinze mars 1906, une fille qui reçut au baptême les noms de Bernadette, Cécile, Ena. Le bébé était bien frêle à sa naissance. Sa mère elle-même n'était pas douée d'une forte constitution, mais grâce aux bons soins qu'elle prodiguait à sa fille, sous la sage direction du médecin, les craintes que l'on entretenait sur ses chances de survie disparurent et Cécile-Ena prit une vigueur faisant espérer que bientôt elle jouirait d'une santé parfaite. Nos espérances ne furent pas déçues, mais Cécile-Ena n'en était pas moins la fille d'un suspect aux yeux de nos meneurs interlopes et, comme telle, elle devait s'attendre à souffrir pour les péchés de son père qui refusait de se ranger parmi le troupeau des fils soumis et obéissants.

Cette première naissance dans notre foyer nous apporta la joie et dissipa, pour un certain temps, chez les miens, en la reléguant au second plan, la tension d'esprit que me causaient mes activités au conseil municipal. J'écartais systématiquement toute discussion politique du foyer quoique sachant que mes ennemis travaillaient dans l'ombre et qu'il ne me restait que quelques mois à siéger comme représentant du quartier Trois, avant les prochaines élections.

### III

#### Les murs ont des oreilles

L'immeuble que j'avais acheté en 1903 comprenait deux corps de bâtiment. L'un était une allonge que M. Morison avait fait construire pour agrandir son imprimerie; cette addition était reliée à une maison comprenant un rez-de-chaussée, au bas de la côte, et

trois étages dont le premier se trouvait au niveau de la rue dans la direction de la montée. Cette bâtisse datait de plusieurs années et, suivant la coutume de l'époque, comme toutes les maisons doubles elle était divisée par un mur mitoyen dans lequel les propriétaires avaient construit de larges foyers à air libre. Ces foyers s'adossaient l'un contre l'autre et n'étaient séparés que par un mur très mince. Le docteur Ostiguy était propriétaire de la maison contiguë à la mienne et l'avait louée aux Chevaliers de Colomb.

Le foyer s'ouvrant sur l'étage situé au niveau de la côte se trouvait dans une des pièces des bureaux de *L'Union*. Il n'avait pas servi depuis de nombreuses années et l'ouverture avait été fermée par un panneau mobile. Un soir que j'étais seul au bureau, j'entendis à travers le mur mitoyen, le bruit confus d'une discussion violente qui s'était élevée dans une salle attenante au temple des Chevaliers. On était alors au lendemain de ma première élection. Ce bruit insolite retint mon attention. J'observai le mur mitoyen qui m'empêchait de saisir un seul mot de la dispute et me demandai si, en ouvrant le panneau fermant la cheminée, je pourrais me rendre compte de ce qui se passait chez mes voisins. A peine avais-je enlevé la trappe que je perçus distinctement la conversation des Chevaliers, car la cheminée adossée à la mienne s'avérait une boîte de résonance idéale pour entendre. Les familiers du Temple avaient, sans doute, oublié le vieux dicton populaire: les murs ont des oreilles!

Comme la plupart du temps il était question de moi, je revins souvent m'asseoir devant ce poste d'observation, aux heures de réunions du comité. Je prenais de copieuses notes sur ce que l'on tramait contre moi et mon groupe. J'entendis maintes discussions et querelles au cours desquelles les Chevaliers élevaient le ton. Les grands défenseurs de la vraie foi accusaient certains de leurs frères, dont l'innocence m'était connue, d'être des espions qui me rapportaient ce qui se passait dans leur temple. Les amis de ces accusés prenaient leur défense et, soupçonneux, en blâmaient d'autres qui



n'étaient pas plus coupables. Cet imbroglio était, pour moi, fort divertissant. Tous ces Chevaliers étaient à cent lieues de soupçonner qu'un témoin se prélassait à dix pas d'eux, confortablement assis dans un fauteuil tout comme s'il eût été au théâtre.

Je recueillis bien des renseignements grâce au foyer délabré; ils me furent très utiles au cours de la lutte difficile que j'avais entreprise avec la ferme résolution de la poursuivre jusqu'à une victoire complète ou une défaite.

Mon terme expirait dans la première semaine de la nouvelle année et mon sort était entre les mains des électeurs de mon quartier. Leur verdict allait décider si oui ou non je devais abandonner la vie publique. Advenant une défaite, nul doute que le découragement s'emparerait de mes partisans et qu'il ne me resterait plus qu'à me retirer sous ma tente, ce que j'avais l'intention de faire si la majorité de mes concitoyens n'approuvait pas mon attitude à l'hôtel de ville. Les Chevaliers de Colomb ne l'ignoraient pas, et ils avaient formé le projet de me battre à tout prix. Pour atteindre ce but, leur plan consistait à diviser notre groupe en offrant la candidature à un libéral important, dont ils ne devraient dévoiler le nom qu'à la dernière heure. Plusieurs noms furent mentionnés au cours de leurs réunions secrètes, mais aucun de ceux qu'ils avaient sollicités, parmi les chefs de mon parti, n'avait consenti à me faire la lutte. Ils se disaient tous satisfaits de mon travail et, pour la même raison, le jugeaient nécessaire. Il était temps, selon eux, que le conseil vît à supprimer les abus qui étaient la cause de l'accroissement de la dette publique, et fasse contribuer les corporations religieuses aux dépenses qu'exigeaient les améliorations municipales, et dont elles bénéficiaient tout comme les autres citoyens. Ces congrégations étaient en train d'acquérir toutes les belles propriétés de la classe riche; une communauté venait d'acheter la résidence princière de M. Féodor Boas; celle de son frère Moritz ne tarderait pas à subir le même sort. Si ces communautés ne mettaient un frein à leurs ambitions, dans quelques années il ne resterait plus, sur le côté ouest

de la rue Girouard jusqu'aux limites nord de la ville, un seul terrain appartenant à des laïcs. On ne contestait pas aux corporations religieuses le droit d'acheter les biens des contribuables, mais chaque fois qu'elles faisaient l'acquisition d'un immeuble, celui-ci cessait d'être imposé pour fins municipales, et les charges, dont les ecclésiastiques étaient exemptés, retombaient automatiquement sur les épaules des citoyens ordinaires. Puisque les communautés avaient l'argent nécessaire pour acquérir les héritages civils, il devait leur être facile d'en trouver pour payer des taxes. Nous devrions élire des échevins ayant à cœur la défense des droits des petits commerçants et des ouvriers. Bref, ce n'était pas en combattant un jeune homme qui accomplissait son devoir sous ce rapport qu'on pouvait espérer trouver des conseillers résolus à voter les réformes qui s'imposaient.

Les contribuables ne pouvaient certes pas me reprocher d'être lent à faire adopter les réformes que j'avais préconisées lors de mon élection, aussi bien à la tribune que dans mon journal. J'avais fait voter la consolidation de la dette, et cela malgré l'opinion contraire du président du comité des finances, M. J. N. Dubrûle, le manufacturier de corsets, et l'opposition acharnée de l'avocat Lussier et de M. Casavant. Une assemblée publique, que j'avais convoquée à cette occasion, m'avait permis de me défendre contre la lutte sourde dirigée contre moi en prévision de la prochaine élection à l'échevinage. A cette réunion, je passai en revue les différentes réformes accomplies par le conseil. Je soulignai le fait que la Législature venait de nous accorder les pouvoirs que nous réclamions pour mettre un terme aux abus qui coûtaient cher aux contribuables ordinaires et leur enlevaient le contrôle des affaires publiques.

C'est en 1906 que fut décrétée, à Ottawa, la Loi du Dimanche. A l'origine, elle semblait vouloir imposer à la province de Québec les coutumes sévères des puritains protestants sur l'observance du jour du Seigneur. Cette loi était considérée, par les libéraux opposés à l'intrusion des ministres du culte par le truchement du gouverne-



ment dans le domaine spirituel, comme une atteinte aux droits sacrés de l'individu. Elle créa une situation très embarrassante à sir Wilfrid Laurier, que les conservateurs et les chauvins de la province de Québec accusaient déjà d'être à la remorque des anglo-protestants, et elle marqua indiscutablement le début de la campagne nationaliste qui devait contribuer à la défaite du cabinet Laurier en 1911.

## IV

## Le petit-fils de Papineau

En 1896, un jeune homme de talent, Henri Bourassa, le petit-fils, du côté maternel, de Louis-Joseph Papineau, était élu député du comté de Labelle comme l'un des partisans de Wilfrid Laurier qui était à la tête du parti libéral. Le grand-père de Bourassa avait été un libéral radical; il avait fomenté dans notre province la révolte de 1837-1838 à la suite de laquelle nous avons obtenu un gouvernement responsable. William Lyon Mackenzie, l'aïeul de Mackenzie King qui devint premier ministre du Canada, l'avait secondé dans la province d'Ontario. Henri Bourassa se révéla un orateur remarquable, d'une fougue rappelant celle de son grand-père. Si son œuvre, en tant que les intérêts des Canadiens français furent en jeu, peut être diversement appréciée par ceux qui l'ont étudiée à la lumière des événements, nul ne saurait contester qu'il fut le plus puissant tribun populaire de son temps.

A l'instar de son illustre ancêtre, Bourassa entretenait une haine implacable contre la domination étrangère. Il voyait, dans l'impérialisme de l'époque de sa jeunesse le pire ennemi des intérêts du Canada. Il s'objectait à l'intrusion cléricale dans la gouverne des choses temporelles. Ses principes s'accordant avec ceux des rouges de Saint-Hyacinthe, au début de sa carrière, Bourassa s'était créé chez nous un groupe d'admirateurs qui contribuèrent à étendre sa popu-

larité dans tout le comté. Il n'en demeure pas moins qu'il ne conserva pas longtemps, chez les libéraux de notre ville, l'estime quasi unanime dont il jouissait. Son prestige diminua lorsqu'ils constatèrent que le député de Labelle s'était laissé circonvenir par les conservateurs et les ultramontains, qui cherchaient à tirer parti de ses talents dans l'unique but de renverser sir Wilfrid Laurier et de s'emparer du pouvoir à Ottawa.

Ce fut le huit août 1906 que notre population put se rendre compte que l'éloquence entraînant du petit-fils de Papineau l'avait lui-même emporté dans des vues qu'il était loin d'entrevoir avant le début de sa querelle avec le ministre de la Justice, M. Aysleworth, le parrain de la loi de l'observance du dimanche. M. Bourassa savait qu'il comptait de chauds partisans chez nous, en raison de son attitude à l'égard de cette législation politico-religieuse. J'avais fait adopter, par le conseil municipal, une proposition condamnant le bill Aysleworth et invitant notre député à voter contre cette législation, bien qu'elle fût présentée comme une mesure de gouvernement qu'il appuyait. De son côté, le Cercle Montcalm avait adressé à notre député une protestation identique. M. Beauparlant avait mené une enquête dans son comté, et la majorité, pour ne pas dire la population entière avait été unanime à s'opposer à ce projet. Et, malgré son affiliation au parti libéral, M. Beauparlant vota contre la mesure. Il avait fait plus encore, il avait appuyé l'amendement de M. Bourassa en ces termes:

« Quand maintenant je vois l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) proposer ce soir un amendement conforme aux motifs que je viens d'indiquer et très au point, je ne puis faire autrement que de le seconder et l'appuyer. Je n'ai pas besoin de dire le profond respect que j'entretiens pour le ministre de la Justice et l'affection qui m'anime à l'égard de l'honorable premier ministre et ses collègues. On sait que j'ai généralement voté dans le même sens qu'eux, ce que je me propose de faire encore sur d'autres questions à l'avenir. Mais, pour cette fois, je suis obligé de me rap-



» peler particulièrement que je suis un mandataire avant d'être un  
 » partisan, et que je dois suivre les instructions de ceux qui m'ont  
 » confié mon mandat. »

Après avoir donné son opinion personnelle sur le principe de la loi, M. Beauparlant conclut son discours par les paroles suivantes:

« A mon avis, la réglementation de cette question doit plutôt  
 » relever de la parole persuasive du prêtre, du ministre de la religion,  
 » que de la voix autoritaire du législateur. Je suis en faveur  
 » des libertés religieuses et civiles; si un prêtre ou un ministre de la  
 » religion était entravé d'une façon quelconque dans l'exercice de  
 » son ministère ou dans l'enseignement de sa doctrine, il pourrait  
 » facilement trouver des défenseurs plus puissants que moi, mais il  
 » n'en trouverait certainement pas de plus ardents et de plus sincères.

« Je suis en faveur de toutes les libertés légitimes; je considère  
 » que la législation soumise attente à ces libertés et j'appuierai toute  
 » mesure propre à l'écartier. »

Le député de Saint-Hyacinthe avait voté pour l'amendement Bourassa et ce dernier n'avait même pas daigné l'inviter à l'assemblée qu'il devait tenir à Saint-Hyacinthe trois semaines plus tard. La plupart de nos libéraux en conclurent que le député de Labelle, peut-être à son insu, glissait dans la trappe que lui avaient tendue les ennemis cachés du chef libéral. Nombreux furent les rouges de chez nous, qui après avoir placé leur espoir dans le bouillant Henri Bourassa, perdirent leurs illusions à l'assemblée du huit août. Son discours ne fut qu'une diatribe amère contre sir Wilfrid Laurier, et *L'Union*, entr'autres appréciations, écrivait ce qui suit:

« La harangue à l'emporte-pièce qu'a débitée le député de  
 » Labelle contre sir Wilfrid Laurier et ses collègues du cabinet a  
 » désenchanté les libéraux partisans du petit-fils de Papineau. Le  
 » parti-pris qu'il a manifesté dans ses paroles pour diminuer le  
 » premier ministre dans l'esprit de ses auditeurs a trahi son jeu.

» L'assemblée a compris, quand M. Bourassa a voulu protester de  
 » son admiration envers sir Wilfrid, qu'il se servait d'un masque  
 » pour cacher ses véritables sentiments. Le tribun a fulminé contre  
 » l'esprit de parti, mais à l'exemple de M. Tarte, il se borne à prê-  
 » cher cette belle doctrine aux libéraux, comme si elle n'était bonne  
 » que pour eux et comme si ce n'était que par partisanerie qu'ils  
 » ont maintenu au pouvoir sir Wilfrid Laurier. Durant une longue  
 » heure il a accusé le chef libéral et son parti de tous les crimes  
 » politiques imaginables et il n'a pas eu un seul mot de blâme pour  
 » le parti conservateur, qui a voté en bloc avec le gouvernement sur  
 » presque toutes les mesures réprochées par M. Bourassa. Le fiel qui  
 » a suinté de tout ce discours sortait d'un cœur aigri contre le parti  
 » libéral, pour des raisons autres que celles avouées publiquement.

« M. Bourassa a parlé longuement pour établir qu'en acceptant  
 » le bill du dimanche tel qu'amendé par le sénat, le gouvernement  
 » vouait le peuple à l'arbitraire d'un seul homme, le procureur-  
 » général, et il a prétendu que ceci était absolument anti-libéral.  
 » Pourquoi donc M. Bourassa, ce grand, cet unique libéral, a-t-il voté  
 » lui-même en faveur de cette loi? Il justifie ce vote en disant qu'il  
 » l'a donné parce qu'il savait que cette loi resterait lettre-morte.  
 » M. Bourassa ne doit pas prétendre au monopole de l'intelligence;  
 » qui lui dit que le parti libéral n'a pas agi, comme lui, pour la  
 » même raison?

« M. Bourassa, après avoir accusé sir Wilfrid de renier Papi-  
 » neau, se désassocie lui-même de son grand-père en arguant que  
 » les idées de Lafontaine, l'ancien premier ministre du Bas-Canada,  
 » étaient préférables à celles de la dernière période de la vie de  
 » son aïeul.

Et *L'Union* concluait ainsi son article:

« La vraie politique de Papineau est celle de la dernière épo-  
 » que de sa vie, celle que son petit-fils a formellement reniée, mer-  
 » credi dernier. M. Bourassa n'aurait pas dû se donner la peine de  
 » faire cette déclaration pénible pour la mémoire de son glorieux



» ancêtre; le ton de son discours suffisait pour nous démontrer clairement que, s'il est un descendant naturel du Grand Papineau, il est loin d'être le fils de ses sentiments et de ses œuvres. Ce n'est pas à Saint-Hyacinthe qu'on peut faire accepter pour du libéralisme la politique étroite de Bourassa, quand bien même il la couvrirait de l'étiquette trompeuse de libéralisme anglais. »

Bourassa, entouré d'adulateurs qui cherchaient à le gagner à leur cause, hésitait à abandonner complètement les concepts qu'il s'était formés sur l'unité canadienne; l'étroit nationalisme prêché par les séparatistes de la province de Québec était loin de lui plaire, à l'origine de ce mouvement; je doute même s'il en fut jamais un partisan convaincu. Son nationalisme était plutôt canadien que québécois. Il différait de celui de Sir Wilfrid Laurier qui désirait faire du Canada une nation indépendante dans l'orbite des pays autonomes de l'empire britannique, alors que le député de Labelle préconisait la même doctrine, mais hors des cadres de l'empire.

Au cours de l'automne 1906, un jeune homme qui passa dans le firmament politique comme un simple météore, du nom de Robitaille, se faisait élire dans un comté de la banlieue de Québec. Olivar Asselin, le directeur du *Nationaliste*, qui combattait aux côtés de Bourassa contre Sir Wilfrid Laurier, considéra cette victoire comme un triomphe des idées nationalistes; elle n'était, en réalité, qu'une protestation contre la méthode anti-démocratique employée pour forcer la candidature d'un homme riche à la convention libérale. Quoi qu'il en soit, M. Bourassa fut surpris d'entendre son compagnon d'armes entonner un hymne célébrant l'avènement du parti nationaliste dans la province de Québec et la première victoire du député de Labelle en tant que chef des chauvins canadiens-français. Cette consécration ne lui fut pas agréable; le vingt-trois octobre 1906, il déclarait: « Si le parti nationaliste est né, je m'en consolerais ». Bourassa prévoyait, sans aucun doute, à quelles extrémités, diamétralement opposées à ses propres conceptions sur la liberté des opinions individuelles et sur le véritable esprit canadien, le

conduirait ce parti qui ne pouvait prendre racine dans notre province sans être dominé par les intransigeants en religion et les fanatiques sur la question de race. Il eut tort de trop s'approcher de sa sphère d'attraction; ainsi que la limaille dans le champ magnétique d'un aimant, il fut entraîné par une force irrésistible qui l'immobilisa comme s'il eût été soudé à la masse. Il était irrémédiablement perdu pour la grande tâche qu'il aurait pu accomplir en faveur des siens comme Canadien de descendance française et comme Canadien, tout court. Il fit l'œuvre des patriotards endormeurs travaillant à la ségrégation des nôtres. Pendant de nombreuses années il fut leur idole, mais le jour où l'ancien Bourassa osa élever la voix, comme jadis, à l'encontre des idées de ceux qui s'en étaient servi pendant plusieurs décennies afin de consolider leur pouvoir politico-religieux sur la province, il reçut sa récompense sous la forme d'une admonestation publique de la part du primat de son Église.

Cette semonce lui fut servie par le Cardinal Villeneuve; qui la rédigea à son archevêché. Elle est datée du sept août 1944 et elle fut publiée trois jours plus tard dans la *Semaine religieuse* de Québec. Elle se lisait comme suit:

« Communiqué de son Eminence

« A propos de M. Henri Bourassa.

« Dans son dernier discours à Montréal, M. Henri Bourassa a cru devoir, à son usage, jouer de son refrain coutumier contre les Evêques. On pourrait se contenter d'en sourire. Mais à cause des jeunes qui l'entendent, cette liberté qu'il se donne périodiquement de conter leur fait aux Evêques oblige à déclarer qu'il n'est ni Pontife ni Docteur autorisé dans l'Église. On a toujours observé qu'il entend mieux un Pape lointain, sinon mort, que les Evêques vivants et qui le gênent. Malgré ses protestations et ses leçons de respect envers la hiérarchie, il prend toute occasion de traiter les Evêques de haut, et donne publiquement de scandaleux exemples d'outrecuidance et d'irrespect envers les autorités ecclésiastiques.



« L'histoire lui reconnaîtra d'incontestables qualités et d'heureux services publics. Mais, sans juger pour le moment ses thèses doctrinales ou historiques, elle ne confirmera point sa prétention de théologien laïc. Elle ne le posera pas en fils respectueux et docile de l'épiscopat. Il est temps qu'on fasse cesser là-dessus toute équivoque. La jeunesse vraiment catholique doit le savoir ».

J. M. Rodrigue Cardinal Villeneuve o.m.i.  
Archevêque de Québec

Archevêché de Québec, le 7 août 1944

L'assemblée du chef nationaliste, tenue quelque six mois avant mon élection municipale de janvier 1907, redonna du courage à mes adversaires: elle était de nature à diviser le parti libéral sur l'appui duquel je comptais dans le quartier Trois. Ils répandirent le bruit que je changerais de circonscription électorale afin d'éviter une défaite, et que je poserais ma candidature dans le quartier Deux, où je trouverais plus d'électeurs de la classe des guenilleux du Marché-à-Foin au milieu desquels j'étais né.

Cette rumeur, destinée à faire croire que je n'étais pas assuré de ma réélection, fut publiée dans *La Presse*; je m'empressai de la contredire dans mon journal. Je n'avais nullement l'intention d'abandonner mon quartier ni de renier la classe des pauvres gens où je comptais la plupart de mes amis les plus dévoués.

Je continuais à la défendre, aussi bien à l'Hôtel de Ville que dans mon journal. Bien que je ne fusse pas au sommet de l'échelle sociale, je ne pouvais oublier que c'était cette classe qui m'avait permis d'accéder au poste de conseiller municipal. S'il se rencontre dans les classes privilégiées des gens dévoués à l'intérêt public, des hommes de caractère prêts à sacrifier leur temps et à payer de leurs personnes pour améliorer le sort de la communauté, les pauvres comptent parmi eux nombre de citoyens qui pourraient être cités en exemple pour leur courage et leur dévouement à la cause publique.

## V

## Preliminaires d'une élection mémorable

Pendant que les Chevaliers étaient à la recherche d'un candidat chez les libéraux authentiques, nos clubs organisaient notre front d'attaque pour l'élection. Nous avions cinq candidats à mettre en lice. Dans le quartier Un, le vieux libéral-conservateur qui, au conseil, votait le plus souvent avec nous, s'étant retiré de la lutte, notre candidat, Ulric Robert, fut élu par acclamation. Soulignons, ici, que ce quartier, qu'on appelait celui des pauvres gens, était notre forteresse. Dans le quartier Deux, mon excellent ami Joseph Huette, n'eut pas non plus d'opposant. Dans le quartier Trois, il était entendu que je me présentais. Dans le quartier Quatre, Adéard Charpentier, un conseiller sympathique à nos idées, était lui aussi réélu par acclamation. Dans le quartier Cinq, le château fort des cléricaux, un de nos chefs ouvriers, qui avait réussi à se faire élire cinq ans durant, demeura sur les rangs. Le jour de la mise en nomination, nous avions un porte-drapeau dans chaque quartier et trois d'entre eux étaient élus sans opposition. De toute évidence, nos adversaires avaient décidé de concentrer la bataille contre moi et contre M. Messier, notre candidat qui se présentait dans leur propre forteresse.

Après plusieurs démarches, ils avaient fini par trouver un libéral qui accepta de me faire la lutte, M. Poirier, un manufacturier de vêtements. Il était l'associé de l'organisateur du parti conservateur du comté, M. Aimé Amyot. Mon opposant était un brave homme, respecté par tous ses concitoyens, mais il n'appartenait pas à la vieille phalange libérale; ayant l'appui de l'élément conservateur et cléricale de mon quartier, et comptant sur l'influence du groupe politico-religieux de notre clergé local, il représentait un adversaire redoutable.



Aucun candidat ne pouvait être admis sur les rangs à moins que son agent d'élection ne produisît au préalable une liste d'au moins dix proposeurs. Je constatai avec plaisir que la mienne portait quarante-deux signatures des propriétaires les plus importants des trois arrondissements de mon district électoral; parmi ces noms se trouvaient ceux de M. Dessaulles, un ancien maire de la ville, du maire Saint-Jacques, qui m'avait mis au monde il y avait vingt-cinq ans, des deux députés du comté, MM. Aimé Beauparlant et Joseph Morin, de plusieurs marchands ainsi que des manufacturiers et des chefs ouvriers. Je ne pouvais espérer davantage. La campagne que les Chevaliers de Colomb et les cléricaux avaient menée en sourdine ne paraissait pas avoir eu beaucoup de succès ni avoir entamé le bloc des libéraux d'idées, car sur ma liste de proposeurs, je relevai les noms de libéraux-conservateurs demeurés fidèles à leurs principes plutôt qu'à leurs chefs.

Nos réformes ne devaient pas se borner au domaine municipal proprement dit. En vertu des lois générales de la province, l'administration des écoles ne relève pas du conseil municipal. Elle est sous la juridiction d'une commission de cinq membres élus par le vote populaire; ses pouvoirs se bornent pratiquement au prélèvement des impôts, à l'engagement du personnel enseignant et au paiement des dépenses courantes ou extraordinaires. Les écoles sont en réalité des institutions paroissiales et la domination du clergé sur l'enseignement primaire est aussi absolue qu'elle l'est dans le domaine des études secondaires. Dans une petite ville comme Saint-Hyacinthe, nous maintenions deux commissions scolaires. Notre municipalité comprenait anciennement deux grandes paroisses. Deux corps administratifs existaient alors pour conserver le caractère paroissial de l'instruction publique. Les réformistes tentèrent à plusieurs reprises de les unir; ce fut peine perdue. Le seul effet qu'obtint leur campagne fut d'empêcher plus tard la création d'une nouvelle commission scolaire, chaque fois qu'il se constituait une nouvelle paroisse dans la ville. Nous en comptons maintenant cinq et

nous sommes restés avec deux commissions. C'est probablement le ridicule, mis au grand jour par les discours des progressistes, qui a tué la création de nouvelles commissions.

Nous menions de front la lutte pour une meilleure administration municipale et l'amélioration de nos écoles. Dans la province, le premier champion de la réforme scolaire, au début du siècle, fut incontestablement Godefroy Langlois, alors député de Saint-Louis. Notre club de la Prévoyance l'invita à prononcer une conférence sur l'instruction publique; l'emprise que notre mouvement prenait sur la masse nous fut démontrée par l'assistance nombreuse qui avait envahi la salle de l'Hôtel de Ville et par la présence sur l'estrade d'honneur de nombreux notables de la ville. Le maire, les deux députés, les échevins sympathiques à notre cause, plusieurs de nos grands industriels et la plupart de nos chefs ouvriers entouraient l'orateur à cette assemblée du treize mai 1906. Le maire Saint-Jacques avait accepté avec empressement de présenter le conférencier dont la causerie porta sur la nécessité de créer un ministère de l'Instruction publique, sur l'uniformité des livres, la gratuité scolaire et l'instruction obligatoire. Le député Beauparlant prononça quelques mots pour signaler l'importance de la question et, à l'issue de la réunion, je remerciai M. Langlois qui avait bien voulu parler dans mon quartier.

Les réformes éducationnelles que nous recommandions comprenaient l'uniformité des livres dans les écoles de la ville, la création d'une commission unique et la perception des taxes scolaires par le trésorier municipal pour épargner des dépenses en double et éviter aux contribuables les ennuis d'avoir à se rendre à deux bureaux différents pour acquitter leurs impôts de même nature. Ces améliorations, se bornant à des mesures administratives tendant à économiser de l'argent aux contribuables et ne pouvant être attaquées au point de vue religieux, étaient bien vues des électeurs et les incitaient à favoriser les candidats du groupe qui aurait le courage de les décréter. En fait, lorsque M. Casavant, qui appuyait



généralement nos réformes, devint président de la grande commission scolaire, il édicta l'uniformité des livres. Plus tard, la perception unique des impôts municipaux et scolaires fut aussi mise en vigueur dans le territoire des deux commissions.

Quand la lutte s'engagea, au début de janvier, dans les deux circonscriptions que les cléricaux avaient décidé de nous enlever, les listes proposant les candidats établirent clairement que la bataille décisive du sort des réformistes se livrerait entre les anciens libéraux à idées larges, aidés de conservateurs de l'école de Cartier, et l'amalgame des vieux bleus et des libéraux cléricaux, sous la haute direction du Docteur Ostiguy, le chef des Chevaliers de Colomb. Vers la fin de décembre, la *Tribune* rééditait la fausse nouvelle, que je redoutais tellement le verdict des électeurs du quartier Trois que mes aviseurs feraient des instances pour engager mon ami Joseph Huette à ne pas se représenter comme candidat dans le quartier Deux pour m'y laisser le champ libre. C'était le seul moyen, ajoutait-elle, de m'assurer une circonscription dans laquelle je pourrais être réélu.

Je ne redoutais pas la bataille et je répondis à M. Denis, redevenu l'éditeur-proprétaire de la feuille rivale, qu'il était un bien mauvais juge pour interpréter les intentions des électeurs du quartier Trois; deux fois déjà il avait posé sa candidature dans cette circonscription, et chaque fois il avait été battu. Je terminais ma réplique à l'adresse de M. Denis, par les deux paragraphes suivants:

« M. Poirier, avant d'accorder son consentement, se convaincra peut-être qu'on veut utiliser sa personne pour exercer de mesquinnes vengeances et servir de bas intérêts.

« S'il y a lutte, nous promettons une chose aux électeurs: nous démasquerons les hypocrites qui veulent se cacher derrière un citoyen honnête pour assouvir leurs petites rancunes contre une personne qui n'a jamais voulu s'abaisser à leur rang. »

Le trois janvier, je convoquais les électeurs de mon quartier pour leur rendre compte de l'exercice de mon mandat. Après avoir

prononcé mon discours, on me présenta la liste des citoyens qui me priaient d'accepter la candidature à l'échevinage pour un nouveau terme. Et j'acceptais officiellement.

M. Poirier ne fit connaître sa décision qu'à la dernière minute. Le lundi, sept janvier, le secrétaire de l'élection proclamait nos candidats dans les quartiers Un, Deux et Quatre élus sans opposition. Dans les quartiers Trois et Cinq devaient se tenir les élections municipales les plus retentissantes que j'aie connues au cours de ma longue carrière publique.

Dans ces deux quartiers, les réactionnaires avaient réussi à trouver dans les rangs du parti libéral, deux cléricaux qui, espéraient-ils, parviendraient à me déloger du conseil, moi et mon partisan, le chef ouvrier Ptolémée Messier. La lutte eut le même caractère dans les deux circonscriptions et elle fut conduite par les mêmes groupes; cette lutte fut celle du progrès contre la routine qui caractérisait notre domaine économique, et celle des idées larges contre les idées étroites dans la sphère intellectuelle. La plupart de ceux parmi nos chefs qui devaient se ranger du côté de Bourassa sur le terrain provincial et fédéral se trouvaient dans le camp de nos adversaires.

Les points culminants de la campagne oratoire furent deux assemblées au cours desquelles chacun des partis fut invité à présenter son programme. Le peuple aime entendre et voir les orateurs plaider leur cause. Ces réunions, qui attirent toujours des foules considérables, sont d'autant plus intéressantes que la joute oratoire a lieu en présence des deux candidats en lice. Ces assemblées contradictoires de l'élection de 1907 furent des plus mouvementées.

La première fut convoquée par M. Poirier. Elle fut tenue dans la salle du Marché-centre. Je m'y rendis avec mes amis, pour y défendre mon attitude au conseil municipal. Les aviseurs de mon adversaire crurent me tendre un piège en m'invitant à ouvrir moi-même la discussion sur mes activités publiques. Mais ce fut M. Poirier qui prit le premier la parole. Comme il n'avait aucune disposi-



tion pour l'art oratoire, il se contenta de remercier ceux qui l'avaient prié de poser sa candidature et il promit de faire son devoir s'il était élu. Il n'occupa la tribune que durant trois minutes. Je me levai à mon tour, mais ce fut pour déclarer que j'étais venu à l'assemblée pour connaître ce que l'on pouvait me reprocher à l'hôtel de ville, puisqu'on me faisait de l'opposition. J'ajoutai que mon adversaire n'ayant formulé aucune accusation contre moi, je n'avais donc rien à dire. Je repris mon siège, aux applaudissements de l'auditoire qui avait compris ma tactique. Je ne commis pas l'erreur de m'attaquer à M. Poirier, qui n'avait pas de passé public et qui n'était, en somme, que le paravent de la clique Ostiguy et des cléricaux. L'avocat Fontaine, l'échevin Casavant et l'avocat Lussier parlèrent en faveur de mon adversaire. Joseph Bissonnette, le marchand-tailleur, et l'avocat Emile Marin, leur répondirent. Après le discours de M. Casavant, j'avais prononcé quelques mots, question de rétablir certains faits. Croyant que je n'avais plus rien à dire, les orateurs de M. Poirier crurent que l'avocat Emile Marin en profiterait pour employer le temps qui restait à notre disposition. Aussi, quel ne fut pas leur étonnement de me voir revenir à la tribune, alors que M. Marin n'avait prononcé que quelques phrases. Mes premières paroles furent pour déclarer à l'auditoire que, puisque ni mon adversaire ni les défenseurs de sa cause n'avaient osé porter d'accusations contre moi, comme on devait le faire suivant la rumeur qu'on avait laissée circuler dans Saint-Hyacinthe, j'allais moi-même en porter contre eux et dans leur propre assemblée.

Pendant quarante-cinq minutes, je tirai à bout portant sur l'avocat Fontaine, sur l'échevin Lussier, sur le Docteur Ostiguy et leurs acolytes pour démontrer que c'était soit l'intérêt personnel, soit le fanatisme politique ou religieux qui les dressaient contre moi; je ne fus pas tendre pour les Chevaliers de Colomb qui, sous prétexte de défendre la religion que, d'ailleurs, personne n'attaquait, n'étaient qu'une organisation politique mise au service des exploiters des corps publics et des réactionnaires dont le but ultime était

de tenir le peuple dans l'ignorance. Comme je m'adressais à une assemblée convoquée par mes adversaires, on aurait pu croire que la foule me ferait un mauvais parti, mais ce fut le contraire qui se produisit. Surpris par le feu et l'ardeur de mes attaques, les partisans de M. Poirier demeurèrent figés sur leurs sièges. Quant aux nôtres, bien que peu nombreux, du fait que nous prenions part à une assemblée convoquée par les cléricaux, ils donnaient l'impression de constituer la majorité de l'assistance.

## VI

## Prise du pouvoir municipal

J'annonçai pour le dimanche suivant une réunion dans la même salle et j'invitai nos adversaires à y prendre part. Ne pouvant décemment refuser cette invitation, ils acceptèrent et se firent rosser encore plus qu'à la première rencontre. Notre succès fut à ce point éclatant que le *Courrier* dut admettre que, « pour le commun des mortels, il était vrai que les deux assemblées avaient été un triomphe pour notre parti ». Il voulait dire par là que les orateurs de M. Poirier avaient raison contre nous, mais que la majorité des électeurs n'étaient pas assez intelligents pour les comprendre. C'était, après tout, une façon de se consoler de la veste qu'ils avaient ramassée, eux qui représentaient le parti des purs.

Ces succès donnèrent un regain d'énergie à nos partisans, et ils se mirent avec ardeur au travail en vue de pallier les calomnies que l'on répandait à mon sujet, et de faire échec aux appels de préjugés auxquels avaient recours les agents de nos adversaires, dont quelques-uns se recrutaient dans le monde ecclésiastique. L'argent, le whiskey, le terrorisme et le chantage, tout fut mis en œuvre pour détruire le petit-fils du porteur d'eau, le *Quétenne* du Marché-à-Foin.

Malgré l'âpreté de la lutte et les attaques perfides dont j'étais l'objet, mes amis demeuraient confiants dans l'issue de la campagne.



Ils ne négligèrent rien, cependant, car ils désiraient vivement que notre victoire fût complète et définitive. Pour s'assurer les votes de ceux qui d'ordinaire se rangent du côté de la majorité, un organisateur des purs offrit, vers les onze heures de l'avant-midi, le jour même de la votation, de parier quinze cents dollars que j'allais être défait. Il escomptait évidemment qu'il me serait impossible de trouver, parmi mes amis, quelqu'un ayant suffisamment confiance dans mon succès pour couvrir cette somme, laquelle représentait à cette époque, une valeur de sept mille cinq cents dollars d'aujourd'hui. M. Eusèbe Morin, qui avait de la fortune, vint à ma rescousse en acceptant le pari. Mais, l'agent des cléricaux se déroba et sa bravade n'eut d'autre effet que celui de servir notre cause. Par contre elle inspira à mes partisans une confiance exagérée; certains d'entre eux furent induits à engager des sommes dans une gageure qui s'avéra très aléatoire.

Le parieur des cléricaux réapparut avec une deuxième proposition. L'heure avançait et le nombre de personnes qui n'avaient pas encore enregistré leur vote diminuait considérablement. Les paris ne pouvaient plus influencer le résultat final. Nos adversaires, tout en concédant notre victoire, offraient de parier quinze cents dollars que ma majorité n'atteindrait pas douze voix. Nos pointeurs de listes électorales, eux, escomptaient une majorité de quinze. Un de mes amis personnels, propriétaire d'un petit atelier de ferblanterie, prétendit que, tous les votes n'ayant pas encore été déposés et les retardataires ayant l'habitude de se ranger du côté du parti qui semblait devoir l'emporter, il fallait relever le pari si l'on voulait s'assurer leurs suffrages. Bien qu'il ne fût pas riche, il était prêt à déposer mille dollars si je fournissais les autres cinq cents pour compléter la somme. J'acceptai la proposition et, aux applaudissements de nos partisans réunis dans la salle des délibérations du conseil, qui servait d'antichambre à la pièce où on enregistrait les votes, il déposa les quinze cents dollars. La nouvelle de notre gageure était à peine connue que des amis insistèrent pour obtenir des

quotes-parts dans les cinq cents dollars que j'avais fournis. On considérait comme une faveur la cession de mes intérêts dans ce pari comportant un certain risque, la majorité obtenue aux élections précédentes dans ma circonscription ayant toujours varié en faveur d'un parti ou d'un autre.

A cinq heures, on procéda au comptage des bulletins. La salle était comble et une foule considérable de curieux se massait sur la place du Marché et attendait le résultat de l'élection. L'officier-rapporteur me déclara vainqueur; j'avais obtenu neuf voix de plus que mon adversaire. J'avais gagné l'élection, mais mes amis avaient perdu leur argent.

Ordinairement, la nouvelle d'une victoire remportée après une campagne mouvementée, est accueillie par une explosion de joie chez les vainqueurs, mais il n'en fut pas ainsi, le sept janvier 1907. La perte des quinze cents dollars jeta un froid glacial dans la salle. Mais ce refroidissement fut de courte durée. Quand chacun eut compris la portée de l'élection, l'importance des ennemis que nous venions de vaincre et le péril auquel nous avions échappé, la détente se produisit et un véritable délire s'empara de la foule.

Je fus porté en triomphe jusqu'à l'Hôtel du Canada où, du haut d'un balcon, je remerciai les électeurs pour m'avoir témoigné leur confiance, une fois de plus. Je les remerciai également au nom des quatre autres échevins qui venaient d'être élus. Notre chef ouvrier, Ptolémée Messier ayant été élu dans le quartier Cinq, nous nous trouvions avoir remporté cinq sièges sur cinq; notre parti prenait définitivement le pouvoir à l'hôtel de ville, les conservateurs et les cléricaux ayant été écrasés dans tous les quartiers.

La démonstration qui eut lieu ce soir-là devait clore dignement une journée aussi importante. Les journaux furent unanimes à reconnaître qu'elle avait été la plus enthousiaste de toutes celles qui, jusqu'ici, avaient couronné une élection municipale. La fanfare Philharmonique, un de nos corps de musique les plus réputés de la province, participa à la fête. Un millier de personnes se formèrent



CHAPITRE SEPTIÈME  
NOUVEAUX HORIZONS

I

"Dura lex sed lex"

Un gouvernement, s'il veut être efficace, doit administrer la chose publique de façon irréprochable. Le régime démocratique n'échappe pas à cette règle. Les officiers d'une municipalité ou d'un Etat sont, de par la nature même de leurs fonctions, les aviseurs de ceux qui décrètent les lois et décident des cas particuliers; on ne peut s'attendre à recevoir de sages et prudents conseils de la part de gens malhonnêtes.

Il m'était pénible de débiter avec la nouvelle administration en sévissant contre un fonctionnaire qui avait à son actif quelques années de service. Au cours de la lutte électorale il n'avait pas été question d'instituer des enquêtes soit contre d'anciens conseillers, soit contre ceux qui remplissaient une fonction quelconque à l'hôtel de ville. L'honnêteté des uns et des autres n'avait pas été mise en doute, et nous nous étions strictement bornés à préconiser des réformes. N'eût été l'intervention du chef de police au cours de l'élection, ingérence qui avait éveillé mon attention, il aurait probablement eu le temps de sauver sa tête en remboursant, à notre insu, les deniers qu'il avait soutirés à la caisse municipale.

Cette tâche m'était d'autant plus pénible que l'incriminé, en tant que chef des pompiers s'était révélé un homme supérieur. Il était d'une bravoure à toute épreuve et possédait, par surcroît, un jugement sûr. Nonobstant ses qualités, le devoir me commandait de sévir, car il ne pouvait être question de maintenir en fonctions un employé supérieur accusé de péculat.



Le lendemain de la première séance du nouveau conseil, je fis, avec la collaboration d'un comptable de la trésorerie municipale, un examen rapide des livres saisis la veille au soir. Nous nous rendîmes compte que le chef de police avait converti à son usage personnel, plusieurs sommes d'argent qu'il avait perçues pour la cité. Je le convoquai au bureau du greffier, et il admit avoir détourné les sommes indiquées sur la liste que le comptable avait dressée. Je lui demandai s'il désirait que nous fassions une enquête avant de prendre les mesures qui s'imposaient; il répondit qu'il préférerait éviter des procédures inutiles et qu'il nous ferait parvenir sa démission.

Cette démission fut soumise au conseil, le premier février 1907. La nouvelle s'étant répandue que le chef de police était dans de mauvais draps, la salle de délibérations était pleine à craquer. Le président du comité de police proposa que la démission du chef fût refusée, le cas étant trop grave pour qu'il lui fût permis de s'en tirer à si bon compte. Cet échevin voulait ainsi que l'on sache bien que ce n'était pas par vengeance politique que le chef perdait sa situation. J'appuyai la motion et elle fut adoptée à l'unanimité. Je présentai ensuite une résolution décrétant la destitution du défalcataire et la vérification complète de ses livres afin d'établir la somme exacte dont il était redevable à la ville et que nous puissions, le cas échéant, produire une réclamation en justice. Les trois échevins appartenant au groupe des Chevaliers de Colomb, nos adversaires, pour ne point voter le renvoi du coupable prétextèrent qu'il était injuste, même s'il avait déjà reconnu sa culpabilité et refusé l'enquête qu'on lui proposait, de le démettre de ses fonctions sans lui donner l'opportunité de se défendre. Ce pauvre plaidoyer prouvait que le défalcataire était un membre du conseil local des Chevaliers et qu'il devait cette marque de sympathie à leur esprit de solidarité.

La destitution du chef de police fut votée par sept voix contre trois. Le mois suivant, cet ancien fonctionnaire acceptait l'humble emploi de gardien de salles chez les Chevaliers, ce qui nous con-

firma dans l'opinion qu'il était bel et bien un des membres de cette organisation secrète. Grâce à son influence, il réussit, quelques années plus tard, à obtenir le poste de chef des pompiers de deux villes importantes de la province, charge qu'il perdit de nouveau pour forfaiture dans l'exercice de ses fonctions. C'est la dernière fois qu'on entendit parler de lui dans notre région.

Si, à cette époque, le travail des Chevaliers de Colomb était désavoué dans notre ville, ainsi que chez les Franco-Américains habitant l'est des Etats-Unis, des prêtres de langue anglaise n'avaient pas une meilleure opinion d'eux. *La Presse*, de Montréal, dans sa livraison du vingt février 1907, sous la rubrique: « Les sociétés défendues » publiait que l'abbé Sullivan, curé de la paroisse irlandaise de la ville de Marlboro, avait condamné, du haut de la chaire, le dimanche précédent, les Knights of Columbus, les Hibernians et les Clubs de Dames. Cet abbé avait affirmé que personne ne bénéficiait de ces sociétés. Je n'étais donc pas le seul à croire que par le fait de mêler la religion aux affaires qui lui étaient étrangères, et de s'en servir pour des fins équivoques, on risquait de lui être nuisible. *La Tribune* de Woonsocket, dans l'Etat de Rhode-Island, terminait un de ses articles par la phrase suivante: « Cette franc-maçonnerie catholique (Les Chevaliers de Colomb) qui s'attribue le titre de *bras droit de l'Eglise en Amérique*, jouera de mauvais tours à la cause qu'elle veut défendre. »

## II

## Le sénateur Dessaulles

Un des plus ardents champions de la non-intervention religieuse en politique a été sans contredit M. Casimir-Georges Dessaulles. Il fut, à Saint-Hyacinthe, l'un des principaux artisans du progrès économique et intellectuel. Il était notre plus grand pro-



priétaire, ayant hérité de son père, le seigneur Jean Dessaulles, et de sa mère, Mme Rosalie Papineau, sœur de Louis-Joseph Papineau, les biens seigneuriaux sur lesquels se trouvait bâtie une bonne partie de Saint-Hyacinthe. Son esprit charitable, son urbanité et son intégrité étaient proverbiales, et il ne comptait pas d'ennemis personnels. Le gouvernement d'Ottawa, sur la recommandation du député Beuparlant et avec l'assentiment de sir Wilfrid Laurier, qui était un de ses vieux amis, créa M. Dessaulles sénateur en remplacement de feu M. Hingston, pour représenter la division Rougemont dans laquelle était compris le comté de Saint-Hyacinthe. On ne pouvait faire un meilleur choix et il n'y eut, dans notre division sénatoriale, qu'une voix discordante; celle d'un politicien d'un village voisin qui aspirait à recueillir la succession de M. Hingston. L'unique raison qu'il invoqua pour désapprouver la nomination de M. Dessaulles, était son âge avancé. Le nouveau sénateur allait avoir quatre-vingts ans, six mois après son admission au Sénat. Ironie du sort: celui qui lui reprochait son grand âge mourut plusieurs années avant lui. Le sénateur Dessaulles décéda en 1930, à l'âge de 103 ans, après avoir occupé son fauteuil, à la Chambre Haute, pendant plus d'un quart de siècle. Il avait donc survécu à tous ceux qui, en 1907, eussent pu prétendre au poste dont l'avait honoré le gouvernement du pays.

Henri Bourassa était un arrière-cousin par alliance de M. Dessaulles. En 1897, quand ce dernier brigua, à la suite de la mort de l'avocat Saint-Jacques, les suffrages des électeurs de notre comté, Bourassa vint parler en sa faveur. Je note ce fait pour démontrer que si M. Bourassa a joui, pendant quelque temps, d'une certaine popularité parmi les libéraux de notre comté, c'est parce que, au début de sa carrière, il manifestait ouvertement des principes politiques diamétralement opposés à ceux qui, plus tard, lui attirèrent la sympathie et la popularité chez les pires ennemis du libéralisme. M. Dessaulles s'inspirait indiscutablement des opinions politiques de Louis-Joseph Papineau, le grand-père du député de Labelle, et

il n'avait jamais caché ses opinions. M. Bourassa les connaissait et les partageait. D'ailleurs, M. Dessaulles n'aurait jamais accepté que l'on parlât en sa faveur s'il en eut été autrement. Franc comme l'épée du roi, il n'aurait pas toléré qu'un flagorneur des masses, dont le premier souci est de faire appel aux préjugés de race et de religion, vienne l'aider à se faire élire dans son comté.

M. Dessaulles ne craignait pas d'afficher ses idées au grand jour. Elles étaient celles du parti libéral du temps, non seulement à Saint-Hyacinthe et dans la province, mais à travers tout le pays. Aussi, les libéraux offrirent un banquet au nouveau sénateur et c'est moi qui fus chargé, à titre de secrétaire d'un comité composé des chefs du parti, d'organiser la fête. Le dîner eut lieu dans la salle des bazars de l'Hôtel-Dieu. Tous les notables de Saint-Hyacinthe, ainsi qu'un grand nombre de chefs libéraux d'autres villes avaient pris place à la table d'honneur pour rendre hommage à l'une des gloires de notre région et à un protagoniste de l'idée libérale dans notre province.

Bien que nous fussions à la veille d'une élection, le sénateur Dessaulles énonça, une fois de plus, ses principes en politique. Après avoir remercié ses amis et rappelé combien il était attaché à sa ville natale, il poursuivit son discours en ces termes:

« Mon âge m'autorise, messieurs, à vous parler du passé. Mes » convictions politiques remontent à la période pour ainsi dire héroï- » que de l'histoire du parti libéral. Pendant toute la durée du gou- » vernement de l'Union du Haut et du Bas-Canada, les libéraux » n'ont été que rarement au pouvoir. Quelques-uns seulement » réussissaient à se faire élire au parlement; de ce nombre étaient » l'honorable Louis-Joseph Papineau, Joseph Papin, Jean-Baptiste » Eric Dorion, surnommé « l'enfant terrible », Labrèche Viger, » Charles Laberge, Antoine-Aimé Dorion, Daoust de Beauharnois, » Ménéippe Prévost. Les luttes électorales de ce temps étaient rudes; » les plus âpres d'aujourd'hui semblent bien pacifiques à côté de



» celles de cette époque. Toutes les influences paraissaient bonnes  
» pour combattre les libéraux.

« Le mot religion était une grande force que l'on employait  
» contre eux, et Dieu sait quel abus hypocrite on en faisait. Le parti  
» conservateur s'était revêtu d'un habit de sainteté; il détenait le  
» monopole de la vertu, du bien, des bons principes. Il avait à son  
» service des foudres et des menaces qui sont maintenant hors  
» d'usage.

« Le peuple a fini par comprendre, quoiqu'il y ait mis beaucoup  
» de temps, que ce ne sont pas ceux qui crient: Seigneur! Seigneur!  
» le plus fort, qui verront le royaume des cieux.

« Les principes politiques qui ont résisté et survécu à toutes  
» ces tempêtes sont nécessairement solides. Je puis passer pour libéral  
» intransigeant, mais c'est le cas de dire avec Alexandre Dumas:  
» *Les opinions sont comme des clous; plus on tape dessus, plus elles*  
» *s'enfoncent* ».

Le banquet était présidé par le maire Saint-Jacques. Les discours furent prononcés par le sénateur Béique, le sénateur Cloran, nos députés Aimé Beuparant et Joseph Morin; le ministre de l'Agriculture, M. Jules Allard; le député de l'Assomption, M. L. J. Gauthier; le député de Vaudreuil, M. Gustave Boyer; M. Napoléon Garceau, maire de Drummondville, et le Docteur Ernest Choquet, de Saint-Hilaire. On m'avait demandé de proposer, au nom des jeunes, la santé du parti libéral et j'en profitai pour parler de l'œuvre que ce parti se proposait d'accomplir dans le domaine de l'instruction des masses populaires.

On remarqua aux tables l'absence de quelques chefs libéraux qui appuyaient le mouvement nationaliste dont Bourassa était la figure dominante, quoiqu'il refusât d'en assumer ouvertement la paternité et la direction. L'atmosphère était chargée d'électricité. On alla même jusqu'à annoncer pour l'automne des élections provinciales qui, normalement, ne devaient être déclanchées qu'en 1909.

## III

## Début des réformes

La plupart des jeunes gens de grand talent prônaient l'amélioration de nos écoles. Henri Bourassa, Armand Lavergne et Olivar Asselin restaient des protagonistes de la doctrine chère aux libéraux d'avant 1897. A l'instigation des cléricaux ces chefs de file refusaient d'admettre qu'il y avait, parmi nos compatriotes de langue anglaise, des Canadiens de cœur et d'esprit qui réclamaient plus d'indépendance du gouvernement de Londres. Nous assistions à la répétition des mêmes arguments invoqués pendant la rébellion de 1837-1838 en faveur d'un gouvernement responsable. Aux Canadiens d'origine française s'étaient joints William Lyon Mackenzie et ses partisans de langue anglaise. Je me souviens qu'en 1907, W. D. Lighthall, de Westmount, un Conseiller du Roi, écrivait un article dans le *Canadian Magazine* pour demander que le gouverneur général du Canada soit élu par le peuple canadien et non choisi par le gouvernement impérial. Il y a de cela plus de quarante ans. Depuis, le Canada a fait beaucoup de chemin vers son autonomie, mais nous n'avons pas encore obtenu la réforme recommandée par l'ancien maire de Westmount.<sup>1</sup> Espérons que, malgré son âge avancé, il vivra assez longtemps pour voir la réalisation de son désir exprimé au début du siècle.

Le chemin que nous avons parcouru vers notre indépendance, ce ne sont pas les alliés d'Henri Bourassa qui nous l'ont tracé; leurs efforts ont toujours tendu, comme tel est le cas encore aujourd'hui, à diminuer l'influence du gouvernement fédéral. Ce n'est pas en affaiblissant le rôle du parlement canadien qu'on peut espérer faire du Canada indépendant une nation puissante dans le Common-

(1) Depuis que ces Mémoires ont été écrits, un Canadien M. Vincent Massey, a été gouverneur général du Canada, de 1952 à 1959. Un autre Canadien, le major-général Georges P. Vanier, lui a succédé, le 15 septembre 1959.



wealth britannique. Notre groupe séparatiste traite le gouvernement fédéral comme l'ennemi numéro Un de la province de Québec.

Le grand tort d'Henri Bourassa, ce fut de s'être laissé entraîner dans la lutte de race, ou, du moins, de chercher à en profiter en laissant carte blanche à ses acolytes qui n'hésitèrent pas à avoir recours aux appels démagogiques qui jadis répugnaient tant au seigneur de Montebello, ce petit-fils de grand patriote L.-J. Papineau. Le jeu des réactionnaires était clair: créer la division entre *Canadiens* d'origine française et leurs compatriotes de langue anglaise afin de conserver leur domination sur les institutions temporelles dans le Québec. Bourassa, Asselin et Lavergne tombèrent dans le panneau. Ils ne furent malheureusement pas les seuls. Combien de citoyens aux idées larges sur la question religieuse sont restés, sans s'en apercevoir, des fanatiques sur la question de race? Et ce, dans les deux camps. C'est grâce à cette division entre Canadiens de langue française et de langue anglaise que nous devons nous, Canadiens français, le retard dans notre développement éducationnel et, par suite, dans notre domaine économique. C'est à ce manque de collaboration entre les dirigeants des deux groupes ethniques du pays qu'il faut attribuer la mésentente qui existe encore, quoique à un moindre degré, entre les Canadiens d'origine diverse.

Le désaccord entre Sir Wilfrid Laurier, un des premiers champions de la bonne entente entre les races, et Henri Bourassa, un intransigeant sur la question de la non-intervention du Canada dans les affaires de l'Empire, date de la guerre du Transvaal, en 1899. La lutte qu'il engagea à cette époque contre le chef du parti libéral le jeta dans le camp des ennemis de tout ce qu'il y avait de britannique dans notre pays.

En 1897, Bourassa avait épousé la cause de Félix-Gabriel Marchand, le premier ministre libéral de la province, dont le programme contenait, comme article principal, la réforme scolaire, et qui fit adopter par la législature la création d'un ministère de l'instruction publique responsable. Dès 1902, Monsieur H. Bourassa, parlant au

Monument National devant un auditoire composé de ses nouveaux admirateurs, se prononçait contre le programme de nos écoles rurales, parce que les matières qu'on y enseignait étaient trop avancées pour les habitants de la campagne. A cette assemblée tenue le vingt-sept avril, le député de Labelle s'était exprimé ainsi:

« Dans nos campagnes, surtout, on devrait réduire les études » aux matières essentielles. Il est inutile et dommageable de garder » trop longtemps à l'école l'enfant qui devra continuer de vivre du » travail des champs. »

Le tempérament de l'aristocrate prenait le dessus sur celui du plébéien. L'obscurantisme de ses nouveaux alliés étouffait chez lui le libéralisme réchauffé par ses anciens compagnons d'armes. Bourassa devenait le seul chef qui, tout en se réclamant de notre parti, prêchait que notre enseignement était trop avancé pour les fils de cultivateurs. Sur ce chapitre, il s'accordait avec les réactionnaires qui s'étaient emparés de notre enseignement pour empêcher le gouvernement d'instruire le peuple. Bourassa avait définitivement abandonné la cause du parti libéral; pour lui, l'éducation des masses ne constituait plus le premier devoir des pouvoirs publics.

Son entourage lui suggéra d'entreprendre une série d'assemblées à travers la province. L'une d'entre elles fut tenue à Montmagny, mais elle attira peu de monde car le député de Labelle ne jouissait pas d'une grande popularité dans le bas du fleuve. Il obtint cependant un certain succès oratoire, ce qui lui valut une grande publicité dans la région de Montréal; les journaux hostiles au parti libéral firent grand état des attaques portées contre sir Wilfrid Laurier et le gouvernement de M. Gouin à Québec.

Le parti nationaliste décida de ramener M. Bourassa à Saint-Hyacinthe pour y tenir une assemblée qui fut fixée au dix-neuf juillet (1907). Nous décidâmes, de notre côté, de ne pas le laisser endoctriner notre population, seul avec ses acolytes, comme le cas s'était présenté ailleurs. Nous savions fort bien avoir à faire face à l'un des plus puissants orateurs du pays, et que sous le rapport de



l'éloquence il nous était supérieur, mais nous avons mobilisé pour la circonstance des libéraux capables de lui répondre et de faire valoir leur point de vue.

Les nationalistes furent étonnés d'apprendre, quelques jours avant la date de l'assemblée, que les libéraux de Saint-Hyacinthe assisteraient à la réunion pour y débattre, séance tenante, les sujets controversés et répondre aux accusations qui seraient portées contre leur parti. Nous allions être quatre pour défendre la cause des deux gouvernements: Aimé Beuparlant et Joseph Morin, le premier député au fédéral et le second à l'Assemblée législative, M<sup>re</sup> Emile Marin, avocat de Saint-Hyacinthe, et moi-même. Nous n'avions pas la prétention d'amoinrir la popularité sans cesse grandissante de ce tribun de grande classe, mais nous désirions tout simplement modérer son impétuosité en lui démontrant la fausseté des accusations de maladministration et de péculat portées contre le gouvernement provincial, et en démasquant M. Bourassa comme un transfuge des idées libérales sur la question de l'instruction publique et comme un ennemi de Sir Wilfrid Laurier.

## IV

## Le "Rédempteur" et le "Sauveur"

Dans notre province, Bourassa était le sauveur au sens laudatif pour les cléricaux, au sens dérisoire pour les libéraux. Il n'y avait certes pas à prendre des mesures répressives contre lui, mais certains de ses lieutenants furent traduits en justice pour diffamation de caractère. Olivar Asselin, par exemple, fut recherché par la police en vertu d'un mandat d'arrestation émis contre lui.

Le cinq août 1907, Henri Bourassa convoqua une assemblée à Saint-Roch, en plein centre du comté représenté par Sir Wilfrid Laurier. Les libéraux de Saint-Roch qui idolâtraient leur député

jugèrent la provocation un peu forte. Que le *Sauveur* parle dans d'autres comtés, soit! Mais qu'il ose profaner la Terre Sainte du premier ministre en y tenant une réunion pour le détruire dans l'estime de ses concitoyens, c'était dépasser la mesure.

Le chahut qui accueillit les orateurs les empêcha de se faire entendre. Seuls, le disciple préféré du chef nationaliste, Armand Lavergne, le député de Montmagny et Bourassa, qu'un jeune homme avait présenté comme « l'homme qui marche sur les flots » réussirent à adresser la parole. Cependant Lavergne ne put parler que pendant une dizaine de minutes. Quant à Bourassa, il chercha d'abord à apaiser les manifestants. Mais il eut beau évoquer le nom de Sir Wilfrid, il ne réussit pas à dominer la foule et à s'imposer à son attention. Bientôt, les cailloux remplacèrent les cris et les vociférations, et les gens groupés sur l'estrade durent se retirer. A un certain moment, les manifestants hissèrent sur leurs épaules le député de Montmorency, M. Alexandre Taschereau, et l'acclamèrent. Pendant qu'on portait en triomphe celui qui devait devenir, quatorze ans plus tard, premier ministre de notre province, les partisans nationalistes en faisaient autant avec leur chef qu'ils reconduisaient à son hôtel.

Le charivari de Saint-Roch ne fut pas de nature à tempérer la fougue du député de Labelle. L'assemblée de Saint-Hyacinthe devait avoir lieu quinze jours plus tard. Les amis de Bourassa annoncèrent que leur chef prendrait sa revanche contre les indignités dont il avait été l'objet dans la capitale. Il n'en fallait pas davantage pour nous décider à lui tenir tête. Et nous entendions le faire sans avoir recours à des orateurs de l'extérieur. Ce seul fait devait nous attirer la sympathie des Maskoutains, advenant le cas où les tribuns venus de l'étranger abuseraient de leur éloquence pour faire valoir les arguments des cléricaux et des réactionnaires, auxquels se seraient joints les conservateurs. Ce qu'il importait à nos yeux, c'était avant tout de conserver la confiance des électeurs de notre région.



Je décidai de parler avant Bourassa. Je savais fort bien que je serais la cible d'invectives de la part de ce maître de la vitupération; mais n'étant qu'un simple conseiller municipal, un abattage de cette nature ne pouvait guère me nuire.

La duplicité de nos adversaires ne fit aucun doute dès que l'assemblée fut annoncée. On fit imprimer des circulaires sur lesquelles on biffa, sur celles qui devaient être distribuées dans les paroisses conservatrices, cette ligne: *Sur l'invitation de libéraux de Saint-Hyacinthe*. Ainsi, pour attirer nos amis des paroisses rouges, on les mettait sous l'impression que c'étaient leurs chefs de Saint-Hyacinthe qui avaient invité M. Bourassa, et dans les paroisses conservatrices, les circulaires, distribuées aux portes des églises, amputées de la ligne ci-haut mentionnée, laissaient entendre que l'assemblée aurait lieu sous l'égide du parti oppositionniste.

Je dénonçai cette supercherie dans mon journal en publiant, en regard l'une de l'autre, la circulaire destinée aux populations libérales et celle distribuée dans les milieux conservateurs et cléricaux. Cette publication me mit à deux doigts de la faillite. Je devais encore un fort montant sur billet signé en faveur de la Banque de Saint-Hyacinthe; or, parmi les directeurs de cette banque se trouvaient deux de mes pires ennemis politiques, le Docteur Emile Ostiguy et M. L. P. Morin, un marchand de bois, propriétaire d'une manufacture de portes et châssis. Les travaux d'agrandissement à mon imprimerie m'avaient occasionné des dépenses assez fortes et j'avais dû régler mes achats de bois et d'autres matériaux de construction au moyen de billets à terme. Pour sa part, M. L. P. Morin en avait accepté un s'élevant à plusieurs centaines de dollars. Je tiens à noter, en passant, que ce citoyen m'avait porté en triomphe sur ses propres épaules, au début de l'année, à l'issue de ma victoire sur les Chevaliers de Colomb. C'était un fervent admirateur de Bourassa; aussi, quand il lut, sur la première page de *L'Union*, ma dénonciation relative à la publicité du *Sauveur*, le chef du parti des purs, entra-t-il dans une violente colère. Il vint me voir à mon

bureau et, en me montrant mon journal il prononça cette menace: « C'est moi qui vais mettre la clef dans ta porte! » Désarmé, on l'aurait été à moins, je rétorquai: « M. Morin, on ne fera jamais de moi un *castor*. »

## V

## Luttes à la tribune et devant les tribunaux

Oh! inconstance de la nature humaine! Il y avait à peine six mois, cet homme je le comptais parmi mes plus chauds partisans et voilà qu'il me menaçait de la ruine. Il était, lui, un gros industriel et un directeur de banque, et il était dans la force de l'âge, alors que moi, je faisais péniblement mes débuts. M. Morin s'imaginait, peut-être, que je suivrais le courant nationaliste qui emportait mes jeunes camarades, et mon attitude l'avait irrité.

Les deux billets *promissoires* dont j'étais redevable à la banque hantèrent mon cerveau un moment. Puis, je résolus de ne plus penser à cette épée de Damoclès dont M. Morin me menaçait, du moins jusqu'au lendemain de l'assemblée des Nationalistes. A cette réunion je me proposais d'attaquer les positions que Bourassa avait prises. Je serais aussi violent que possible afin d'attirer sur moi les attaques du chef nationaliste et servir de bouclier à nos deux députés, qui eux, avaient besoin du vote des électeurs, alors que le rédacteur de *L'Union* n'avait de compte à rendre à personne; le temps que le fougueux orateur consacrerait à me déchiqeter, me disais-je, il ne pourrait l'employer à tenter de démolir la réputation de nos chefs. Je fus servi à souhait; les acclamations et les éclats de rire des amis de Bourassa, ponctués par les « choux! » désapprobateurs de nos partisans, prouvèrent que le *Sauveur* ne m'avait pas en odeur de



sainteté et qu'il méritait pleinement sa réputation de maître de l'invective.

J'avais préparé avec soin mon discours, mais je me bornai à réfuter certaines allégations des deux orateurs nationalistes qui m'avaient précédé à la tribune. J'accusai M. Bourassa d'être un transfuge du parti libéral, un homme politique ayant renié les principes qui sont à la base du progrès éducationnel, principes qu'il avait prônés à Saint-Hyacinthe lors de l'élection de son cousin, Georges-Casimir Dessaulles, en 1897. En parlant de l'instruction publique, j'énonçai cette vérité :

« Pour nous, l'instruction publique, c'est la question la plus importante, c'est la seule question d'intérêt capital. Avant de prendre soin de la vie matérielle du cèdre, du tamarac, du pin, de l'épinette de nos forêts, il faut s'occuper de la vie intellectuelle de nos enfants; avant de songer à peupler de colons les bois du nord, il faut songer à remplir de connaissances le cerveau de nos fils d'ouvriers et de cultivateurs pour les tenir sur un pied d'égalité avec ceux des autres pays.

« Que M. Bourassa et ses amis crient sur tous les toits que l'instruction occupe une trop grande place dans le programme de notre gouvernement provincial, c'est leur affaire, mais qu'ils ne viennent pas prétendre, sur la terre classique du libéralisme, qu'ils sont des libéraux qui suivent les anciens programmes de nos réformateurs. »

Et je conclus par les paroles suivantes, en réponse aux attaques personnelles dirigées contre les chefs de notre parti :

« Messieurs, si la province de Québec, si les libéraux, si les conservateurs ne peuvent plus produire d'hommes honnêtes pour nous gouverner, il est grand temps d'abolir le système représentatif; si notre race est avilie à ce point, faisons disparaître nos gouvernements responsables. Arrêtons la roue du progrès, faisons machine arrière. Laissons le vingtième siècle; enfoncez-nous dans les ténèbres du moyen âge. Réclamons au plus tôt la monarchie

» et créons M. Bourassa, Marcelin Albert Second, roi des Canadiens français, car nous sommes mûrs pour la servitude. »

Le député de Labelle me remplaça à la tribune. Ma dernière phrase avait ouvert les écluses de sa faconde et si je ne fus pas emporté par le torrent d'injures et d'insinuations sarcastiques qui sortirent de ses lèvres, c'est qu'elles me passèrent pardessus la tête pour se déverser sur la foule qui les accueillait diversement suivant que l'on appartenait à un parti ou à un autre. Les amis de Bourassa se trouvaient en grande majorité; cette assemblée avait été convoquée par lui et les envolées du petit-fils de Papineau contre le petit-fils du porteur d'eau, le *Quétenne* du Marché-à-Foin, eurent l'effet prévu. Pour ma part, j'avais atteint mon but; le temps qu'il passa à vouloir me démolir, il le perdit dans ses attaques contre nos députés et nos ministres. Il parla une heure et quinze minutes et se montra à la hauteur de sa réputation de remueur des foules.

C'est Aimé Beuparlan qui lui répondit, et, malgré l'hostilité de la majorité de l'auditoire, il fit honneur à ses amis de Saint-Hyacinthe. Il mit M. Bourassa en contradiction sur plusieurs points de son discours. Il s'appliqua notamment à détruire la légende que le député de Labelle était un ami de Sir Wilfrid Laurier et que c'était le premier ministre du Canada lui-même qui lui avait secrètement demandé de faire la guerre au cabinet libéral de Québec.

Comme on le voit, les réactionnaires ne négligent rien pour détruire leurs ennemis. Le mensonge, l'astuce, la mauvaise foi sont leurs armes favorites. M. Beuparlanat produisit, au cours de sa virulente réplique, un document d'une valeur historique sur les sentiments de Sir Wilfrid Laurier, à l'endroit d'Henri Bourassa, dès 1907. Le grand Canadien y apparaît toujours avec la politesse de gentilhomme qui le caractérisait, mais son appréciation de la conduite du député de Labelle n'en est pas moins catégorique. Voici la teneur de la lettre que le député de Saint-Hyacinthe lut, au cours de l'assemblée, aux applaudissements des libéraux :



Ottawa, le 13 août 1907

M. A. M. Beauparlant, M.P.  
Saint-Hyacinthe, P.Q.

Mon cher Beauparlant,

» Je viens de recevoir votre lettre du onze. Vous me dites que  
» certains organisateurs de la démonstration Bourassa, à Saint-  
» Hyacinthe, annoncée pour samedi dix-sept de ce mois, ont réussi  
» à faire signer, par quelques-uns de nos amis, le manifeste d'invita-  
» tion en leur représentant:

» 1. — Que j'approuve l'attitude de M. Bourassa;

» 2. — Que M. Bourassa est l'un de mes meilleurs amis politi-  
» ques.

» Vous me demandez si ces représentations sont exactes. Je  
» m'empresse de vous envoyer ma réponse:

» 1. — Je n'approuve pas l'attitude de M. Bourassa;

» 2. — M. Bourassa n'est pas l'un de mes meilleurs amis politi-  
» ques.

» Il est inutile, je suppose, d'ajouter que je n'ai jamais autorisé  
» personne à se servir de mon nom pour l'organisation de cette  
» démonstration et je ne crois pas que M. Bourassa lui-même aurait  
» approuvé de tels procédés.

» Bien à vous,

Wilfrid Laurier

Si Bourassa n'approuvait pas ces procédés il n'en demeure pas  
moins qu'il sut en profiter pour capter la confiance des libéraux et  
les diviser afin de détruire Laurier dans la province de Québec. Il lui  
suffirait pour atteindre ce but de renier ses anciennes accointances  
avec les réformateurs, et de faire l'apologie de notre système éduca-  
tionnel dont il entendait exclure les cultivateurs et la classe ouvrière.

M. Beauparlant appuya sur cet aspect de la nouvelle mentalité  
du député de Labelle. Quoique Bourassa ait obtenu un triomphe

oratoire à cette assemblée, ses adversaires, de l'aveu même d'un  
journal indépendant, *The Gazette* de Montréal, eurent le dessus sur  
le fougueux tribun dans le débat au sujet de l'instruction publique.  
« *The member for Labelle*, écrivait ce journal, *was however set back*  
» *on the educational question* », — Le député de Labelle eut cepen-  
» dant le dessous sur la question de l'instruction. »

Notre intervention à l'assemblée de Bourassa n'avait pas été  
inutile. Elle inspira aux libéraux de la province la détermination de  
ne pas permettre au champion nationaliste d'empoisonner l'opinion  
publique dans des assemblées où on le laisserait calomnier nos chefs  
sans lui donner la réplique. Partout où Bourassa adressa la parole,  
il rencontra des orateurs libéraux qui défendirent leur parti avec un  
réel succès. Ils ne cueillirent pas la plus grande part des applaudis-  
sements mais ils surent faire valoir leurs principes. Bourassa était  
toujours accompagné de nombreux étrangers, et malgré les succès  
oratoires qu'il obtenait à chaque assemblée, lui et ses disciples ne  
réussirent pas à entamer le bloc libéral qui conserva la majorité des  
votes à chacune des élections subséquentes.

Les libéraux bataillaient ferme contre l'invasion des *castors*.  
Il y eut des arrestations et des assignations devant les cours civiles.  
Olivar Asselin se défendit en déclarant qu'il n'était pas sous serment  
quand il écrivait dans son journal, ce qui équivalait à dire que, com-  
me journaliste, il n'était pas astreint à dire la vérité. Malgré cet  
énoncé, le juge Cimon, de Québec le condamna à l'amende et lui  
dit regretter que la loi ne lui permettait pas de l'envoyer en prison.  
De son côté, le sénateur L. O. David faisait condamner *La Patrie*,  
l'organe de l'ancien ministre Israël Tarte, à l'amende, ce journal  
ayant avoué sa culpabilité avant même que l'instruction de la cause  
fut ouverte. Enfin, l'ancien premier ministre libéral de la province,  
M. S. N. Parent, obtenait jugement contre le sénateur Joseph-  
Hormidas Legris, un pilier du parti clérical; celui-ci était condamné  
à une amende de mille dollars pour diffamation de caractère. Le  
sénateur Legris avait accusé M. Parent de malhonnêteté dans l'admi-



nistration du ministère des Mines. En plaidant bonne foi, le sénateur Legris avoua s'être basé sur les écrits d'Olivar Asselin, le bras droit d'Henri Bourassa, pour porter ses accusations. Le chef nationaliste avait reproché au ministre Jean Prévost de ne pas avoir rendu compte des dépenses personnelles qu'il avait faites lors d'un voyage officiel en Europe. Cet état de compte s'élevait à la somme de deux mille dollars. La presse libérale fit remarquer que le chef nationaliste lui-même avait refusé de rendre compte d'une dépense personnelle de deux mille deux cents dollars qu'il s'était fait rembourser par le trésorier fédéral alors qu'il agissait comme secrétaire de la commission internationale chargée de délimiter les frontières de l'Alaska. Il avait même prononcé un discours, le premier mai 1900, pour tenter de prouver qu'il n'était pas tenu de fournir des explications à ce sujet.

Les rouges, comme on le voit, ne s'en laissaient pas imposer par les *castors*. C'est grâce à cette résistance acharnée si les libéraux réussirent à conserver le pouvoir à Québec.

## VI

## L'élection de Bellechasse et la messe de Buckland

Le dix-sept octobre, un coup de théâtre se produisit dans la politique provinciale. Le ministre des Terres et Forêts, M. Adélar Turgeon, démissionnait du cabinet, et invitait M. Bourassa, député fédéral, à se présenter contre lui au parlement provincial. Cela fournirait l'occasion au chef nationaliste de prouver ses accusations contre l'ex-ministre. Bourassa releva le défi, et le jour de la votation fut fixé au quatre novembre.

Le comité d'organisation de M. Turgeon me chargea de la lutte dans la paroisse de Saint-Charles de Bellechasse. On avait fait appel au concours des orateurs libéraux, car quatre élections partielles

allaient avoir lieu à peu près dans le même temps; outre celle de M. Turgeon, il y en avait une qui devait se tenir dans le comté de Nicolet, une autre dans le comté de Montmagny, et une quatrième dans le comté Montmorency. Dans Nicolet, M. Devlin, un irlandais, se présentait contre M. Albert Sévigny; dans Montmorency, M. Alexandre Taschereau contre M. Bernier, et dans Montmagny, M. Danjou contre M. Fiset.

J'acceptai de prêter main-forte aux amis du bas de Québec. Un fonctionnaire du gouvernement fédéral, étant en vacances, insista pour m'accompagner. Je ne lui connaissais aucun talent d'orateur et j'avais des doutes sur son honnêteté. Aussi je voulus l'éconduire en lui faisant comprendre que je n'étais pas autorisé à accepter ses services. Il me répondit qu'il n'exigerait aucune rétribution et qu'il serait satisfait si l'on payait ses frais de pension et son billet de chemin de fer. Comme il m'était impossible d'accepter ses conditions, je pris le train pour Québec sans plus penser à lui. Mais je le revis à bord du convoi. Il allait, m'avoua-t-il, rencontrer le comité central dans la capitale, et si on ne lui permettait pas de travailler pour la cause de M. Turgeon, il reviendrait à Saint-Hyacinthe. A Québec, il obtint l'autorisation de m'accompagner à Saint-Charles aux conditions qu'il m'avait déjà posées, c'est-à-dire gratuitement.

Un soir, je l'envoyai à quelques milles du village pour y tenir une assemblée de rang, et je lui fournis les fonds nécessaires pour payer le cultivateur qui devait le transporter à cet endroit. Au retour, il dit à son cocher: « Tiens, voilà cinq dollars! » Le paysan étant un honnête homme refusa le règlement de sa course en rétorquant: « Ce n'est pas cinq dollars que vous me devez, c'est trois dollars, même que je ne vous en avais demandé que deux. » Et ce brave homme me mit sous les yeux les trois billets de banque que mon subalterne avait voulu lui glisser dans les mains à mon insu. J'étais enfin fixé sur la probité de cet individu et je décidai de payer moi-même ses prochains déboursés. Cette nouvelle façon de procéder n'eut pas l'heur de lui plaire. J'en conclus qu'il m'avait accompagné



à Saint-Charles dans le but d'accaparer une partie des fonds d'élection.

Un matin, n'ayant rien à faire il me demanda s'il pouvait aller à Québec, à ses propres frais, pour y rencontrer une de ses bonnes amies qui habitait depuis quelques mois la capitale. N'y voyant aucune objection je lui accordai l'autorisation qu'il sollicitait et j'ajoutai qu'il pouvait même se dispenser de revenir à Saint-Charles. Il revint pourtant et, le jour du vote, j'appris que cet inséparable compagnon, qui se disait malade à ne pouvoir quitter sa chambre, s'était fait remettre trois cents dollars à Québec, somme dont j'aurais eu, selon lui, absolument besoin. Cette escroquerie m'exaspéra au point que je décidai de le faire destituer. Ce sont des gens de ce calibre qui compromettent des personnes honorables composant leur entourage immédiat, et qui ne sont pour rien dans leurs méfaits.

J'avais compté sans le bon cœur de mon ami Beuparlant notre député au fédéral. Celui-ci était d'une pitié sans bornes pour les faiblesses humaines. Il plaïda pour l'employé en faute qui était pauvre et père d'une famille nombreuse. Il exigea cependant le remboursement de l'argent. Bien que la peine fût relativement légère, l'escroc se trouva sévèrement puni et il devint mon mortel ennemi.

M. Bourassa fut écrasé dans Bellechasse. Il faillit même perdre son dépôt. Les trois autres candidats libéraux furent également élus. Ainsi le gouvernement l'avait emporté haut la main dans les quatre élections.

D'après ce résultat, on pouvait conclure que le parti des purs ne jouissait pas de la popularité que leur attribuait son chef. La corde religieuse qu'on faisait vibrer contre les libéraux n'avait eu aucun écho dans l'âme du peuple. La messe de Buckland restera dans nos annales politiques comme le modèle du genre quant à l'abus que nos politiciens de bas étage font de l'esprit religieux de notre population catholique.

Buckland est une petite paroisse du comté de Bellechasse. Le dimanche de la semaine qui précéda le jour de la votation, son curé fit au prône l'annonce suivante:

« Jeudi prochain, grand'messe recommandée par M. Henri » Bourassa et à ses intentions. »

Les libéraux s'étaient empressés de faire circuler dans le comté ce fait assez significatif et qui illustre l'hypocrisie du chef nationaliste. La grande presse fit état de ce potin politique et les feuilles protestantes s'empressèrent de l'exploiter contre Bourassa, à travers toute la province. Les journaux libéraux ridiculisèrent l'ex-député de Labelle, qui, bien que posant au grand seigneur, n'hésitait pas à avoir recours à d'aussi basses tactiques électorales.

Il n'en fallait pas davantage pour soulever l'ire du chef nationaliste, et voici la réponse qu'il avait donnée, le huit novembre, dans le *Montreal Daily Star*, à un reporter qui l'avait interviewé:

« Les rapports publiés au sujet de cette messe sont ridicules. » C'est l'habitude, dans les districts ruraux de Québec, de tenir des » assemblées immédiatement après l'office du dimanche, vu que » c'est le seul jour où le peuple se réunit. Quelques fois, il est nécessaire de tenir une assemblée un jour de semaine, et alors, le dimanche, on fait annoncer que, disons, le mercredi suivant, une » grand'messe sera chantée, ce qui est arrivé dans la dernière » élection, et même cela a été décidé par notre comité; je n'en ai rien » su jusqu'à ce qu'on m'ait prévenu de la convocation de cette » assemblée. »

Ceux qui sont au fait des vraies coutumes des Canadiens français de l'époque comprendront que le chef nationaliste a voulu éluder la responsabilité d'un acte qui l'avait ridiculisé aux yeux des gens bien pensants. En fait, aucune assemblée n'avait été annoncée pour le jeudi trente-et-un octobre; l'assemblée où les candidats se rencontrèrent eut lieu le lendemain, le jour de la Toussaint, après la messe. D'ailleurs, M. Bourassa n'était pas à Buckland le jour de



la fameuse messe sur semaine, et il n'y fut pas tenu de réunion politique.

Le résultat de cette élection démontra que nos gens de la campagne ne sont pas aussi naïfs et aussi crédules que l'avaient cru les organisateurs nationalistes.

De retour à Saint-Hyacinthe, je me remis à mes occupations habituelles et je passai une bonne partie de mes journées et de mes soirées à réorganiser les finances délabrées de la cité. Les Chevaliers de Colomb, mes ennemis personnels et mes adversaires politiques, continuèrent à travailler dans l'ombre dans l'espoir de détruire mon prestige à l'hôtel de ville. Je n'étais encore qu'un adolescent, et les attaques que je croyais de mon devoir de diriger contre celui-ci et celui-là, en ne tenant aucun compte des allégeances politiques de chacun, et cela dans l'intérêt public, m'avaient créé un bon nombre d'amis dans la masse, mais il en était tout autrement chez les échevins et les chefs de groupe. A cette époque ma popularité eut à en souffrir, mais pas au point de me réduire à néant.

## CHAPITRE HUITIÈME

### EN RASE CAMPAGNE

#### I

#### A-côtés de la politique des petites villes

Quelques jours avant la séance du conseil, au cours de laquelle on devait procéder au choix des présidents des diverses commissions municipales, je fus informé que le clan des Chevaliers de Colomb qui m'était antipathique avait projeté, à l'une de ses réunions secrètes, de m'enlever la présidence du comité des finances, la plus importante des charges municipales, pour me confier celle du service des parcs.

Parmi les nouveaux élus au conseil, il y avait le Dr J. N. Paul Fournier, un dentiste avantageusement connu. Il était un des principaux actionnaires de la Maison Fournier-Fournier, Limitée, une agence de vins et de liqueurs fines. Cette firme avait sollicité, quatre ans auparavant, des exemptions de taxes contre lesquelles je m'étais opposé. Le Dr Fournier avait appartenu pendant plusieurs années à une congrégation quelconque; il affichait des idées larges dans ses conversations privées et semblait sympathique à nos projets de réforme. Je fus l'un de ceux qui le prièrent d'accepter la succession de l'échevin du quartier Trois, M. Gédéon Beaupré, sortant de charge. Je croyais que le Dr Fournier était resté un de mes amis personnels et qu'il ne me tenait pas rigueur de l'attitude que j'avais adoptée lors de la demande d'exemption de sa société. Il me prouva le contraire puisque son premier vote au conseil appuya une motion dirigée contre moi. Entre parenthèses, le Dr Fournier appartenait aux Chevaliers de Colomb qui avaient juré ma perte.



Durant les douze mois que j'avais occupé la charge qu'on voulait m'enlever pour me discréditer aux yeux de mes concitoyens, j'avais réussi, avec le concours de mes partisans, à équilibrer le budget en réduisant les dépenses au strict nécessaire et, surtout, en faisant rentrer dans la caisse de la municipalité les sommes d'argent qui lui étaient dues. Quelques-uns de mes adversaires, possédant le sens de l'honneur et un jugement impartial, hésitaient à endosser cette vilenie et j'en suis encore à me demander comment M. Samuel Casavant ait pu se prêter à ce jeu de basse politique. Avant de dévoiler leur intention, les conjurés me firent suggérer, par un de mes amis, de proposer moi-même M. Casavant comme mon successeur, en prétextant que mes nombreuses occupations personnelles ne me procuraient pas suffisamment de loisirs pour occuper une charge aussi importante. Ma réponse fut catégorique: je n'avais pas l'intention de me déprécier moi-même et de tromper les gens, même pour m'éviter des désagréments non mérités. J'étais prêt à recevoir des coups, mais je voulais que les citoyens de Saint-Hyacinthe sachent au moins d'où ils partaient, et pourquoi on me les portait.

La motion ayant pour objet mon remplacement par M. Casavant fut présentée par M. Adélar Charpentier, mon ennemi de toujours, celui-là même qui m'avait fait perdre ma situation de correspondant de *La Presse* quand je tirais le diable par la queue pour gagner ma pauvre vie d'étudiant. Au cours des délibérations, je finis par lui arracher l'aveu qu'il avait présenté cette proposition parce que l'année précédente on l'avait traité injustement en ne le nommant pas à la présidence du comité des chemins.

Le Dr Fournier appuya la motion de M. Charpentier, en justifiant son attitude d'une manière pour le moins étrange. Il déclara être en faveur de M. Casavant parce que ce citoyen était riche et que M. Bouchard était pauvre. Il prétendit que la fortune constituait une puissance avec laquelle nous devons compter au conseil municipal. La richesse de M. Casavant, souligna-t-il, lui permettrait d'être plus utile à la ville que M. Bouchard l'avait été. C'était une

façon comme une autre de se vanter soi-même puisque le Dr Fournier était à cette époque sur le chemin de la fortune. L'assistance protesta violemment contre une assertion aussi idiote, et le maire dut réprimer les applaudissements lorsque je me levai pour donner la réplique aux deux orateurs qui m'avaient précédé.

Je fis tout d'abord un tour d'horizon en illustrant le travail que j'avais accompli à l'hôtel de ville depuis que j'étais au service de la cause publique. Je fis savoir mon intention de défendre ma charge de président du comité des finances, alors que je savais fort bien qu'on avait réussi à grouper une bonne partie des échevins contre moi.

L'humiliation que l'on me réservait, loin de me nuire dans l'esprit de mes concitoyens, m'attira de nombreuses sympathies. En guise de protestation contre l'injustice dont j'étais l'objet, j'offris ma démission comme chef de la commission des marchés. Cette démission fut refusée et, pour ne pas passer pour un irréductible, je continuai à en assumer la charge.

J'avais acheté les intérêts de M. Morison dans l'imprimerie de *L'Union* ainsi que l'immeuble dans lequel se trouvaient ses ateliers. Cette transaction n'affectait qu'indirectement la compagnie qui était propriétaire du titre et du matériel servant à l'impression du journal. Cette société était insolvable et M. Morison retardait sa liquidation dans l'espoir de pouvoir surmonter ses propres difficultés financières au milieu desquelles il se débattait depuis la faillite de son chemin de fer. Mais, en juillet 1907, il fut contraint de demander à la Cour Supérieure un décret ordonnant sa dissolution. Ses biens furent mis en vente le vingt-trois mars et je m'en portai acquéreur. Ils n'étaient évalués qu'à \$1,859.82, somme que j'acquittai par un billet promissoire, avec l'entente que la banque me donnerait des commandes d'impressions pour me libérer de cette dette. Comme j'occupais un poste de confiance au conseil municipal, on accepta ma proposition.



Le quinze mars 1908, je demandai à mon ami Joseph Bissonnette et à son épouse de bien vouloir porter sur les fonts baptismaux mon fils qui venait de naître. Mon principal lieutenant politique et moi-même étions tous deux de grands admirateurs de feu Jean-Baptiste Blanchet, notre ancien député. D'accord avec mon épouse, je décidai de donner à notre nouveau-né le prénom de *Blanchet*. Quand je communiquai notre décision au futur parrain, celui-ci me fit observer que le curé s'objecterait peut-être à ce choix, car Blanchet, quoique ayant été un honorable citoyen, n'avait jamais été bien vu par notre clergé.

Le lendemain de la naissance de mon fils, nous nous rendîmes à la Cathédrale pour la cérémonie. Nous y fûmes accueillis par le révérend M. Sénécal qui se montra d'abord très affable. Cependant, son front s'assombrit lorsque, après nous avoir demandé quels prénoms porterait l'enfant, le parrain répondit: « Joseph, Adelstan, Blanchet ». Le curé me regarda d'un air désapprobateur:

— Oui, dis-je. « Joseph, Adelstan, Blanchet. »

— Blanchet, reprit M. Sénécal, mais ce n'est pas un saint!

— Qu'en savez-vous, rétorqua le parrain. Il n'y avait personne de meilleur au monde. S'il y a un Ciel, il doit y être.

Après s'être rendu compte qu'il était inutile de discuter, le ministre du culte jugea prudent d'en rester là et procéda au baptême, alors que le parrain et le père de l'enfant formulaient le vœu de le voir grandir en sagesse afin qu'un jour il puisse faire preuve de vertu civique tout comme le grand citoyen dont il portait le nom.

## II

### Une élection fort contestée

La quatrième session de la dernière législature était en cours et tout annonçait que les électeurs seraient bientôt appelés à se

choisir de nouveaux députés. Notre comté était le point de mire de tous ceux qui s'intéressaient, dans la province, aux questions vitales débattues au parlement de Québec. Henri Bourassa, le nouveau chef nationaliste, s'était intéressé tout particulièrement à la politique provinciale depuis le moment où, désabusé de ne pouvoir faire prévaloir ses vues à Ottawa, il avait abandonné définitivement la politique fédérale. Ses admirateurs à Saint-Hyacinthe désiraient le voir député de notre comté.

Notre représentant, M. Joseph Morin, était un libéral de la vieille école. Pour rendre service à ses amis, il avait accepté des charges peu importantes dans certaines municipalités voisines de notre ville. Un jour, des difficultés locales semèrent la discorde parmi ses amis. Il récolta le fruit amer de ces dissensions, relativement insignifiantes, en perdant l'appui d'un groupe de cultivateurs qui l'accusèrent injustement d'avoir favorisé certains d'entre eux au détriment de la collectivité. Parmi les radicaux de Saint-Hyacinthe, quelques-uns étaient sympathiques à Bourassa parce qu'ils le croyaient partisan de la réforme scolaire. Le député de Labelle n'avait-il pas soutenu son grand-cousin M. Dessaulles et n'avait-il pas appuyé Félix-Gabriel Marchand, l'ancien premier ministre libéral, le promoteur de la loi de l'Instruction publique? Ces sympathisants admettaient que M. Morin était un franc libéral, mais ils désiraient un représentant plus agressif, et surtout plus éloquent afin de faire triompher leurs vues. Les dissidents avoués n'étaient pas très nombreux; malheureusement, ils se recrutaient parmi les chefs de groupes et il était difficile de prévoir le nombre d'électeurs qu'ils pourraient détacher du parti libéral advenant que Bourassa consentît à faire la lutte à notre député.

Je consultai à ce sujet mon ami Bissonnette et notre cercle de réformateurs à l'hôtel de ville. Après en avoir discuté, Bissonnette en vint à la conclusion que nous pouvions sauver la situation en présentant à la convention libérale, contre M. Joseph Morin, un autre candidat officiel susceptible de rallier les quelques adversaires



de M. Morin. Ainsi pourrions-nous faire réintégrer les rangs du parti, par des chefs qu'on perdrait autrement si, à la convention, on ne permettait pas aux mécontents d'exprimer leur ressentiment à l'assemblée générale.

On me pria d'accepter la lutte pour mon propre compte. Depuis près de trois ans que j'étais échevin j'avais pris part à d'importantes assemblées politiques. J'étais assez connu, me disait-on, pour rallier un nombre suffisant de délégués qui se prononceraient en ma faveur.

Je me rendis au désir de mes amis, mais à une condition, que ma candidature soit approuvée par M. Morin lui-même. Après tout il était le principal intéressé et pour rien au monde je n'aurais voulu lui être désagréable car il m'avait aidé par ses conseils à atteindre la situation que j'occupais alors à Saint-Hyacinthe.

Un comité composé de trois membres fut chargé de rencontrer le député sortant de charge et de lui exposer les vues de mes partisans. M. Morin qui m'honorait de sa confiance se déclara en faveur de la proposition mais exigea, avant de se prononcer définitivement, de consulter un groupe de chefs libéraux dont un certain nombre m'était antipathique. Comme je pouvais m'y attendre, M. Morin ne réussit pas à obtenir leur approbation et, à son regret, il m'informa que la majorité de ses conseillers préféraient tenir une convention générale. La convention eut lieu et je refusai de me porter candidat. Si le choix des délégués fut unanime, il n'en fut pas ainsi chez les libéraux, le jour du scrutin.

Depuis plusieurs mois, les querelles locales occupaient les tribunaux et nos journaux étaient remplis d'articles commentant leurs décisions. Personnellement, j'étais menacé de poursuites judiciaires par le directeur du *Courrier*, il m'avait d'abord accusé de favoritisme dans la perception des impôts, puis j'avais fait mention dans mon journal des sommes dont il était lui-même redevable à la cité. Blessé dans son orgueil, ce grand seigneur ne mit jamais son projet à exécution. Il s'était souvenu, sans doute, qu'il est imprudent

quand on a une poutre dans l'œil, de signaler la paille qui est dans l'œil de son voisin. Beauparlant, notre député au fédéral, faisait condamner pour diffamation le *Courrier* de Saint-Hyacinthe et *l'Événement* de Québec, deux organes conservateurs qui l'avaient injustement vilipendé. De son côté, M. Joseph Morin, notre député à la législature, obtenait, deux jours avant la convention, un jugement condamnant M. Guertin, un cultivateur de la paroisse Notre-Dame, à cinquante dollars de dommages pour diffamation de caractère.

La convention eut lieu le 18 mai 1908. Le sénateur Dessaulles, le grand-cousin d'Henri Bourassa, qu'on annonçait déjà comme candidat de l'opposition, se prononça en faveur de M. Morin en soulignant que les électeurs se devaient de le réélire par une forte majorité. Il espérait, en agissant ainsi, que la forteresse libérale de notre comté ne passerait pas aux mains de l'ennemi. Il rappela incidemment que depuis la Confédération, nous n'avions connu que deux défaites: la première, conséquence de l'incendie désastreux de 1876, qui avait privé la ville d'une bonne partie de ses électeurs, et la seconde, le résultat d'une malheureuse dissension occasionnée par le règlement de la question des biens des Jésuites, désaccord qui nous avait privés, en 1892, de tous nos adeptes qui blâmaient Honoré Mercier d'avoir consenti à ce marché dans le but de s'attirer les bonnes grâces des cléricaux. Le choix unanime des délégués et les discours du sénateur Dessaulles, du ministre de l'Agriculture, M. Allard, du maire de la ville, M. Saint-Jacques, ainsi que du député au fédéral, M. Beauparlant, ranimèrent le courage des libéraux du comté. Comme président de la Jeunesse Libérale, j'assurai M. Morin que nous ferions bloc autour de lui, en dépit du fait que nous comptions, parmi les jeunes, nombre de nationalistes fort actifs.

Le scrutin avait été fixé au 8 juin 1908. Pour se donner une figure de conquérant, le chef nationaliste posa sa candidature contre le Premier ministre, M. Lomer Gouin, dans le comté de Saint-Jacques, une division de Montréal, et contre M. Joseph Morin, dans le comté de Saint-Hyacinthe. M. Gouin en fit autant et se porta



candidat et dans la division montréalaise et dans le comté de Port-neuf.

Autrefois, dans le comté de Saint-Hyacinthe, il n'y avait pas de campagnes électorales sans assemblées contradictoires. On accordait, aux deux partis en présence, un temps égal pour la discussion et l'exposé de leur programme respectif. Le dernier orateur disposait exactement de dix minutes avant la clôture de la réunion. Cette coutume était observée dans toute la province. Cependant, vint un jour où les règlements de police interdirent les assemblées contradictoires dans les grandes villes car elles étaient souvent prétexte à des bagarres au cours desquelles il arrivait que des spectateurs fussent assommés. Dans certaines campagnes, elles sont encore tolérées, mais dans de nombreux comtés, notamment le nôtre, elles ont été supprimées depuis plusieurs années. En 1908, elles étaient encore en vogue. Malgré la grande réputation dont jouissait le chef nationaliste comme orateur populaire, nous décidâmes de lui disputer pouce par pouce le terrain de l'opinion publique et de le rencontrer dans une série d'assemblées dont au moins une serait tenue dans la ville et dans chacune des paroisses du comté.

Nos adversaires déclarèrent à qui voulait les entendre que nous étions des présomptueux et que nous regretterions d'avoir lancé ce défi au plus célèbre tribun de la province. Il n'aurait aucune peine, disait-on, à nous écraser par son éloquence sarcastique. Ces menaces ne nous empêchaient pas de croire que le peuple était, au fond, plus logicien que sentimental. Par ailleurs, Beauparlant était, d'après mon humble opinion, un des hommes les plus dangereux à rencontrer dans une assemblée contradictoire. Je ne lui connaissais de supérieur que Michel-Esdras Bernier, notre ancien député; M. Bernier fut nul comme orateur parlementaire mais il restera, pour moi, le modèle parfait du tribun populaire.

J'accompagnai M. Morin et M. Beauparlant à toutes les assemblées contradictoires qui eurent lieu dans la partie rurale du comté. Partout, nous attaquions le chef nationaliste comme un transfuge

de la cause sacrée de l'amélioration de notre système d'enseignement. Cette accusation incitait le chef nationaliste à protester de son esprit religieux. Je me rappelle qu'à Saint-Jude, se tournant, dans une attitude théâtrale, vers la modeste croix de bois qui surmontait l'école du village, il dénonça avec une emphase grandiloquente ceux qui, selon lui, cherchaient à détruire le règne du Christ, en s'attaquant à l'administration de nos institutions scolaires. Un cordonnier de la ville, dont j'avais été le voisin aux premiers jours de mon enfance, se trouvait à mes côtés quand Bourassa termina sa période enflammée qui avait soulevé l'enthousiasme de ses amis les réactionnaires. « J'en ai assez, me dit-il, de Bourassa; il est le fils intellectuel de son père et non de sa mère, la petite fille de Papineau. Il n'aura pas mon vote ».

La lutte était corsée dans notre comté. Les rapports préliminaires indiquaient que la victoire demeurerait indécise. Dans la province, la situation était toute différente; la réélection du gouvernement libéral semblait assurée par une majorité considérable.

A Saint-Hyacinthe, le jour du scrutin, à la fermeture des bureaux de votation, une foule anxieuse de connaître le résultat de l'élection faisait la navette entre l'endroit où devait parler M. Morin et celui où se tenait M. Bourassa et ses amis. Les premiers rapports qui lui parvinrent donnèrent une majorité à M. Morin, puis à M. Bourassa. La foule devenait de plus en plus impatiente; tantôt c'est l'ancien député que l'on portait en triomphe, puis c'était le chef nationaliste que l'on acclamait.

La proclamation définitive de l'officier-rapporteur n'eut lieu que le lendemain. La victoire ne fut concédée au candidat libéral que dans la soirée; les électeurs s'étant également divisés, deux mille vingt-sept voix contre deux mille vingt-sept voix, l'officier-rapporteur, M. Joseph Nault,registra son vote en faveur de M. Morin.

Dans la province, deux nationalistes seulement furent élus: Henri Bourassa, dans Saint-Jacques, et Armand Lavergne, dans Montmagny. Quant aux conservateurs, ils n'avaient réussi qu'à



remporter treize sièges. Le premier ministre Gouin avait balayé le comté de Portneuf par une pluralité de huit cents voix. Il était maintenu au pouvoir par une majorité de quarante sièges sur soixante et dix.

Les libéraux de Saint-Hyacinthe fêtèrent une double victoire le soir du 8 juin 1908, celle qu'ils avaient remportée dans leur division électorale et celle que leur parti avait conquise dans la province. Quelques jours plus tard, la décision d'un juge de la Cour Supérieure jetait une douche d'eau froide sur la joie que les Maskoutains de notre parti avaient éprouvée le soir des élections. Les nationalistes ayant exigé un décompte judiciaire, il fut constaté que trois sous-officiers-rapporteurs avaient, par ignorance, gâté des bulletins. Cette erreur coûta trente-neuf votes à M. Morin; il était donc défait par trente-huit voix alors qu'il aurait dû être élu par une voix. Contrairement à ce qui était prévu, M. Bourassa abandonna le mandat qu'il avait régulièrement reçu dans le comté de Saint-Jacques pour conserver celui de Saint-Hyacinthe, dont la légitimité était pour le moins douteuse.

### III

#### 1908, une année fatidique

Cette année fut pleine d'imprévus et guère intéressante pour les chefs libéraux de Saint-Hyacinthe. Quinze jours à peine après la défaite de M. Joseph Morin, le bureau de direction de la Banque de Saint-Hyacinthe, dont il faisait partie, déclara cette institution financière en liquidation. M. Morin était, parmi les directeurs, l'un des plus forts actionnaires; non seulement il était menacé de perdre le capital qu'il avait investi dans cette entreprise bancaire, mais la loi prévoyant pour les directeurs de banque la double responsabilité, ceux-ci se voyaient contraints de rembourser les fonds des déposants jusqu'à concurrence du double de leurs parts, ce qui mettait M. Mo-

rin en face de la ruine. Cette épreuve, il l'accepta avec stoïcisme; sa famille étant élevée, il pouvait compter, le cas échéant, sur le concours de trois de ses fils qui allaient être bientôt en état de lui venir en aide.

Le cas de M. Morison, mon ancien patron, était désespéré. L'infortune s'acharnait sur lui depuis plusieurs années et sa santé en était gravement affectée, et ce d'autant plus que sa cécité s'accroissait de jour en jour. Je le revois encore, ce beau vieillard au teint rosé, s'avancer d'un pas lent mais ferme, sa canne à pommeau d'or martelant le trottoir, la taille droite, et donnant le bras à son épouse qu'il semblait supporter, alors que c'était elle qui guidait sa marche incertaine. Il avait toujours l'allure d'un gentilhomme et un étranger l'eût pris pour un millionnaire. Il n'en était pas moins ruiné et seule sa force de caractère dissimulait aux regards ses infirmités.

Madame Morison lui annonça l'approche de son ancien élève. Il m'accueillit, quoique sa ruine fût consommée depuis la fermeture de la banque, avec son large sourire d'autrefois. Il fit allusion à la déconfiture de la Banque de Saint-Jean qui venait de suspendre ses opérations, puis à celle de la Banque de Saint-Hyacinthe. « Je m'attendais, me dit-il, à la fermeture de nos guichets, quelques jours après les élections. » Il se souvint que je devais à cette banque une assez forte somme d'argent. Oubliant sa situation précaire pour ne penser qu'à celle de son ancien clerc, il poursuivit: « J'espère que tu te tireras indemne des griffes du liquidateur et de son avocat. » En le quittant il me souhaita bon courage. Un an plus tard, il mourut, complètement ruiné mais en laissant une réputation intacte, des sympathies et des regrets.

La menace que m'avait faite M. L. P. Morin de fermer lui-même les portes de mon journal et la remarque de mon vieil ami, M. Morison, hantèrent mon esprit pendant quelques jours et surtout la nuit. M. Morin était détenteur d'un de mes billets au montant de deux cents dollars, et la banque en faillite en avait un autre de quinze cents dollars environ. La cour avait nommé M. Fabien Philie



liquidateur de la faillite; il était loin d'être de mes amis car il faisait partie des Chevaliers de Colomb qui m'étaient hostiles. Les syndics choisirent comme avocat mon adversaire le plus acharné au conseil municipal, M. Louis Lussier, contre lequel j'avais écrit maints articles assez vifs et prononcé plusieurs discours. Je devais sans tarder prendre les mesures qui s'imposaient pour ne pas être acculé à la faillite, car je n'avais pas l'argent pour acquitter les deux billets dont on allait incessamment exiger le paiement intégral.

Je pensais avoir recours à Beauparlant, mais je n'avais pas oublié qu'il m'avait déjà refusé son endossement sur un billet de quarante dollars et je n'osais, malgré l'amitié qu'il me manifestait, songer à lui demander de me prêter environ deux mille dollars. Il n'avait pas de fortune et comme il était d'un tempérament inquiet il se serait torturé l'esprit s'il m'eût garanti le paiement d'un effet de commerce d'un montant aussi élevé. Quant à M. Jos Morin, dont le crédit était à la baisse depuis les pertes financières qu'il venait de subir, il ne pouvait certes pas me venir en aide. Je me trouvais donc dans une impasse qui me paraissait impossible à franchir.

## IV

## Après la pluie, le beau temps

Un jour où j'étais plus abattu qu'à l'ordinaire, ma femme s'enquit de la cause de ma tristesse. Il a bien fallu que je lui dise que nous étions à deux doigts de la ruine. Quoique solvable je n'en étais pas moins exposé à perdre les quelques milliers de dollars que j'avais réussi à épargner et à investir dans mon imprimerie. Mes embarras financiers provenaient de la faillite de la banque; le liquidateur et son avocat exigeaient le paiement en numéraire d'un billet de quinze cents dollars. Je n'avais pas d'argent et la famille de ma femme tout comme la mienne était pauvre. Je comptais beaucoup

d'amis, mais ayant toujours défendu la cause du faible contre celle du fort, du pauvre contre celle du riche, personne parmi eux n'était en mesure de me venir en aide.

En désespoir de cause, ma femme me conseilla de m'adresser à M. Louis-Philippe Brodeur, le ministre de la Marine. M. Brodeur avait sa résidence à Saint-Hilaire, où elle avait vécu plusieurs années. Elle savait qu'il était très serviable et aimait à obliger des gens méritants qui étaient dans le besoin.

J'avais rencontré quelques fois M. Brodeur. Je lui avais, certain jour, offert mes services comme secrétaire privé quand il avait succédé à M. Bernier, comme ministre du Revenu, mais il avait décliné mon offre, son secrétaire ayant déjà été choisi. Je lui écrivis pour exposer la situation précaire dans laquelle la faillite de la banque m'avait placé et lui laissai entendre que si l'on ne venait pas à ma rescousse, l'organe du parti libéral, dans son district, cesserait sa publication. En réponse à cette lettre, il me suggéra de m'adresser à un de ses grands amis, M. Marcelin Wilson, de Montréal. M. Brodeur ajoutait qu'il l'avait par téléphone prévenu de ma visite.

M. Wilson me reçut fort aimablement et, bien qu'il se montrât un homme d'affaires très prudent, je n'en conçus pas moins pour lui une amitié qui ne devait s'éteindre qu'à sa mort. Et cette amitié, j'en ai eu des preuves par la suite, était réciproque. Après lui avoir expliqué mes embarras financiers, il me prêta deux mille dollars pour rencontrer les deux billets que je devais, et se fit garantir ce prêt par les actions que je possédais dans la compagnie à qui appartenaient mon imprimerie et mon journal. Ainsi M. Wilson m'avait sauvé de la ruine.

Le lendemain, je courus au bureau de M. L. P. Morin pour lui dire qu'il n'aurait pas la peine de prendre des procédures judiciaires et de mettre la clef à la porte de mon journal puisque j'avais payé le fameux billet qu'il m'avait endossé. Je me présentai ensuite au bureau du liquidateur de la banque et je payai le solde dû sur un autre billet, après l'avoir prié d'informer son avocat qu'il n'aurait



pas l'occasion de poursuivre son adversaire du conseil municipal, en remboursement d'une créance que la Banque de Saint-Hyacinthe aurait certainement perdue si je n'en étais pas devenu le débiteur.

## V

## Poudre dans l'air

J'avais un excellent ami au couvent des Dominicains, le Père Constant Doyon. Il administrait une revue mensuelle à fort tirage, *Le Petit Rosaire*, et il m'en avait confié l'impression. J'imprimais aussi un journal mensuel pour notre société catholique d'assurance mutuelle, *l'Echo* de l'Union Saint-Joseph. Cette clientèle me permettait de vivre convenablement et de maintenir mon journal. Mon atelier avait à subir la concurrence de celui du lieutenant-colonel Denis, l'éditeur-propriétaire de la *Tribune*, qui cherchait à m'enlever ma clientèle religieuse. Le colonel n'admettait pas que des institutions catholiques pussent, en me confiant des travaux, aider un anticlérical de mon espèce à publier un journal aussi avancé que *L'Union*. Son intérêt immédiat lui faisait, sans doute, oublier qu'il avait été lui-même administrateur de *L'Union* alors que la lutte de ce journal contre le cléricisme avait été la plus violente. Dans l'unique but de salir ma réputation, il avait récemment fait appel à la plume de deux ecclésiastiques qui m'attaquaient sans merci sous les pseudonymes de Julien Brioux et Gustave Belval.

Pour rendre hommage à ceux qui m'aidèrent à surmonter les difficultés financières au milieu desquelles je me débattais, je crois devoir reproduire ici un article que je publiais en 1908. Tout en accomplissant ce devoir de reconnaissance à l'endroit de religieux charitables et pénétrés du sens chrétien et de laïques qui ne confondent pas les matières temporelles avec les concepts spirituels, cet article exposera la vraie mentalité des libéraux de Saint-Hyacinthe

à la fin des dix premières années du présent siècle. Cet article s'intitulait: *Poudre dans l'air*, et se lisait comme suit:

« Depuis un certain nombre d'années, nous avons la paix religieuse à Saint-Hyacinthe et notre ville s'en portait très bien. Le clergé s'occupait exclusivement des choses qui le concernaient et laissait les citoyens combattre à leur gré dans le champ clos de la politique. De leur côté, les laïques avaient cessé leurs critiques sur l'ingérence des prêtres dans les luttes que se livraient libéraux et conservateurs.

« Les ecclésiastiques ne peuvent pas être blâmés d'exercer leur droit de vote aux élections provinciales et fédérales, mais nous ne pouvons comprendre comment certains d'entre eux peuvent être fanatiques en politique au point de s'abaisser au rang de cabaleurs et de distiller à l'année le poison de la calomnie contre des citoyens qui ne pensent pas comme eux.

« *L'Union* ne se serait pas départie de son silence au sujet de ces questions si l'abbé qui écrit dans *La Tribune* sous le pseudonyme de Julien Brioux avait été assez perspicace pour comprendre que notre mutisme devant les insultes et les perfides insinuations dont ses articles étaient remplis contre les chefs du parti libéral d'Ottawa, de Québec, de Saint-Hyacinthe et notamment contre notre directeur, n'avait pas d'autre but que celui d'éviter de faire revivre chez nous les luttes du passé.

« Mais comme il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre et que d'autre part la patience a des limites, nous avons décidé de faire échec par tous les moyens à notre disposition au travail de démolition entrepris contre nos chefs à Saint-Hyacinthe; forts de notre droit, nous décidâmes de rendre coup pour coup à nos adversaires. Tant pis pour ceux qui ont voulu profiter de leur situation, si élevée soit-elle dans la hiérarchie ecclésiastique, pour nous atteindre plus sûrement.

« Le rédacteur du *Petit Carnet* de *La Tribune* devrait consacrer le temps qu'il emploie à la rédaction de ses articles, à méditer sur



» l'une des trois vertus théologiques; la charité. En agissant ainsi il  
 » ferait œuvre méritoire et tout en se perfectionnant dans la voie  
 » du Salut il servirait les intérêts de l'Eglise. Ce monsieur Julien  
 » Brioux ne perd pas une occasion, dans ses écrits, de laisser entendre  
 » que certains de nos chefs et de nos principaux libéraux de Saint-  
 » Hyacinthe qui ne pratiquent pas les doctrines d'un cléricalisme  
 » étroit, soit dans leur vie privée ou en public, sont des athées, des  
 » sans-cœur ou des fous.

« Dans son premier article, il se fait un paravent de la belle  
 » œuvre des religieuses de l'Hôtel-Dieu pour lancer une flèche em-  
 » poisonnée contre nos amis qui proposèrent, il y a deux ans, de  
 » mettre en force à Saint-Hyacinthe une loi existant aux Trois-  
 » Rivières, à Rimouski, à Montréal, à Marieville et dans presque  
 » toutes les villes de la province autorisant le conseil à taxer tous  
 » les propriétaires, sans en excepter les communautés religieuses ni  
 » le gouvernement provincial, pour fins d'entretien des chemins et  
 » des trottoirs. L'auteur de l'article conclut que ces gens-là ont peu  
 » d'intelligence et le cœur à la mauvaise place.

« Nous n'avons pas l'intention, pour aujourd'hui, de discuter  
 » cette question économique. Nous voulons tout simplement signa-  
 » ler à nos lecteurs les exagérations auxquelles on se livre pour  
 » leurrer l'opinion publique.

« D'après Julien Brioux, la ville s'endetterait chaque année  
 » d'une somme de dix mille piastres envers l'Hôtel-Dieu; et voici  
 » ce qu'il dit de ceux qui ne veulent pas prêter foi à ses prétentions:  
 » *S'ils pensent ensuite que la ville de Saint-Hyacinthe n'est pas en*  
 » *dette vis-à-vis des communautés religieuses et spécialement vis-à-vis*  
 » *des Sœurs Grises, c'est qu'ils ont l'intelligence et le cœur mal faits.*

« Les Sœurs Grises rendent des services à Saint-Hyacinthe mais  
 » prétendre que la ville ne fait pas son devoir envers elles, c'est  
 » pousser un peu loin l'esprit de parti. Si Julien Brioux veut se ren-  
 » seigner avant d'engager une controverse sur une question, il ap-

» prendra que si notre Hôtel-Dieu ne paie pas de taxes pour sa  
 » consommation de l'eau, l'Hôtel-Dieu de Québec verse annuelle-  
 » ment cinq cents dollars pour ce service public. Et ce Julien Brioux  
 » n'accusera certainement pas la ville de Québec d'être administrée  
 » par des francs-maçons, des athées ou des sans-cœur.

« Julien Brioux fait voir le côté touchant de la vie des bonnes  
 » sœurs de la Charité; ces femmes exercent un apostolat aussi utile  
 » que noble, tout le monde l'admet, mais si Julien Brioux prenait  
 » la peine de pénétrer dans nos foyers pour se rendre compte des  
 » difficultés que l'épouse doit solutionner quotidiennement; si Julien  
 » Brioux pouvait et voulait comprendre les misères contre lesquelles  
 » le père de famille doit lutter sans cesse pour assurer à sa famille  
 » une vie normale, il conviendrait, peut-être, que les sacrifices qu'il  
 » doit faire et le dévouement dont il doit faire preuve envers les  
 » siens constituent une tâche aussi noble que celle qu'accomplissent  
 » les religieuses et les Frères.

« Peut-on traiter de sans-cœur, ceux qui, au mépris de leur  
 » intérêt personnel ont voulu en se prévalant d'une loi juste déjà  
 » existante dans leur pays, soulager les familles des impôts qui les  
 » écrasent?

« Julien Brioux ne devrait pas ignorer la situation de nos  
 » familles pauvres, il devrait être au courant des problèmes auxquels  
 » elles ont à faire face et des responsabilités qui incombent à ceux  
 » qui administrent la chose publique pour ne pas s'acharner à ruiner  
 » la réputation de nos chefs libéraux de Saint-Hyacinthe.

« S'il tient absolument à nous chercher querelle, il trouvera  
 » désormais chaussure à son pied. S'il veut continuer à tromper l'opi-  
 » nion publique en se mêlant des questions municipales ou autres,  
 » et cela dans l'unique but de nous nuire, nous interviendrons afin  
 » que l'opinion publique soit éclairée.

« Si pour exciter les passions religieuses contre nous, il ne cesse  
 » pas de déclarer que la ville de Saint-Hyacinthe est redevable aux



» communautés religieuses, que le clergé se trouve dans un état  
 » voisin de la pauvreté, nous lui démontrerons ici même, et chiffres  
 » en mains, après avoir établi un inventaire des propriétés, des terres,  
 » des créances hypothécaires, des actions dans les banques ou dans  
 » des sociétés industrielles, etc., que possèdent notre clergé, aussi  
 » bien à Saint-Hyacinthe qu'à l'étranger, nous lui démontrerons,  
 » dis-je, que le pauvre n'est pas toujours celui qui tend la main, mais  
 » bien souvent celui à qui l'on tend la main.

« Pour rendre notre pensée claire et précise, j'ajouterai que  
 » nous sommes résolus à ne plus nous laisser tondre benoîtement la  
 » laine sur le dos.

« *Si vis pacem, non para bellum.* En changeant le proverbe,  
 » je déclare à nos ennemis: si vous voulez la paix, ne préparez pas  
 » la guerre.»

## VI

## Les libéraux se maintiennent

Cet article eut beaucoup de retentissement dans Landerneau. Les cléricaux qui avaient aidé Bourassa à se faire élire espéraient la mise à l'index de mon journal. Nous avions comme évêque, un homme pondéré qui ne s'occupait pas de politique. Monseigneur Alexis-Xyste Bernard ne me fit aucune remontrance. Ce bon prélat honora la hiérarchie catholique de notre pays. Je me souviens que, l'ayant rencontré au cours d'une campagne électorale, il me dit, en me serrant affectueusement la main: « J'aime à te recevoir; quand tu viens me parler, tu entres par la grande porte de l'Evêché et non par une porte latérale de la Cathédrale, ainsi que l'ont fait ceux qui sont venus hier soir, sur la brune ». Il n'eut pas à m'en dire davantage, j'avais compris qu'on avait voulu obtenir son intervention contre moi, et que cette démarche en catimini lui avait souverainement déplu.

Les écrits dont j'étais la cible et qui n'avaient d'autre but que celui de me priver de la clientèle catholique furent loin d'atteindre leur objectif et mon établissement continua à progresser. J'aurais préféré publier un journal plus intéressant au point de vue littéraire et offrir une meilleure facture typographique, mais les collaborateurs de talent ne moisissent pas longtemps dans les petites villes. Ils sont attirés vers les grands centres où la vie est plus agréable et le traitement accordé aux journalistes plus intéressant. Il en fut ainsi pour mon confrère Ernest Lafortune qui m'avait quitté pour entrer au service d'Olivar Asselin, comme rédacteur du Nationaliste. Plus tard, il revint à Saint-Hyacinthe où il habita chez un de ses oncles, M. Jean-Baptiste Brousseau, mais ce fut pour y mourir au bout de quelques mois d'une maladie qui à l'époque ne pardonnait pas, la tuberculose. Mon dernier rédacteur, M. Eugène Lamarche, un écrivain de talent, avait obtenu un poste de confiance comme assistant-chef de rédaction à Montréal. A venir jusqu'à ces derniers temps, il était encore rédacteur en chef de *La Presse*, le plus grand journal de langue française en Amérique.

Les entreprises industrielles et commerciales offraient à mes yeux un attrait auquel je ne pouvais résister. Il en était ainsi pour mon ami intime, Joseph Huette. Nous avions envisagé ensemble la possibilité d'ériger, dans le secteur des affaires de la ville, une usine de chauffage en utilisant d'abord la vapeur à la production électrique, pour ensuite la revendre comme source de chaleur. Les ingénieurs que nous avons consultés assuraient qu'une telle entreprise rapporterait de jolis bénéfices. Nous avions acheté du Dr Ostiguy, qui allait quitter la ville pour s'établir à Montréal, la bâtisse dans laquelle avaient logé les Chevaliers de Colomb. Nous avons obtenu des lettres patentes nous incorporant sous le nom de Compagnie de Chauffage, Eclairage et Force Motrice de Saint-Hyacinthe. Malheureusement, la maladie du principal intéressé, M. Huette, nous empêcha de réaliser ce projet. L'état de mes finances s'étant amélioré, je pus entreprendre la réfection de la vieille bâtisse que j'avais



acquise en 1903, ainsi que celle que nous venions d'acheter du Dr Ostiguy, mon ami Huette et moi. Le faitage du comble à deux égouts, dont l'un se déversait sur le trottoir et inondait les passants à chaque orage, disparut pour faire place à un toit moderne s'égoutant à l'intérieur.

Les élections fédérales pointaient à l'horizon. Notre comté étant représenté au provincial par un nationaliste, les libéraux s'organisèrent pour prendre une revanche éclatante. M. Bourassa avait rencontré, sinon son maître, au moins son égal comme orateur parlementaire dans la personne du premier ministre, M. Lomer Gouin. Soit dit en passant, à la Chambre des députés, les appels démagogiques n'obtiennent pas le même succès que dans un forum; on se doit de prouver ses accusations contre un homme public. M. Bourassa l'apprit à ses propres dépens, quand M. Gouin, riposta au premier grand discours du chef nationaliste en apportant des preuves irréfutables démontrant que les attaques sur lesquelles il basait ses dénonciations ne reposaient que sur de faux rapports qui lui avaient été fournis par des politiciens de bas étage. Le premier ministre fut si éloquent qu'il souleva un enthousiasme qu'on avait rarement vu dans l'enceinte législative. Le public resta sous l'impression que Bourassa avait rencontré chaussure à son pied, malgré ses répliques qui ne réussirent même pas à dissimuler la faiblesse de son argumentation. Par la suite, il négligea le comté de Saint-Hyacinthe, où il ne réapparut qu'à de rares intervalles. La politique provinciale ne semblait plus l'intéresser. Il semblait en être ainsi pour la politique fédérale, et il avait confié à ses amis qu'il ne prononcerait pas de discours à Saint-Hyacinthe pendant la campagne électorale qui battait son plein dès le début de l'automne 1908 et qui devait se terminer le vingt-six octobre, jour du scrutin. Il n'empêche que le chef nationaliste adressa la parole aux électeurs dans un comté voisin où avait lieu une élection provinciale, ce qui lui fournit une preuve que son étoile pâlisait puisque, malgré son éloquence, partout où il porta la parole, les candidats qu'il appuyait furent défaits.

Dans Saint-Hyacinthe, les conservateurs mettaient en lice le Dr Cartier de la paroisse de Sainte-Madeleine. Ce brave médecin de campagne avait déjà représenté notre comté à la Législature; en 1892, à la faveur d'une scission survenue dans les rangs des libéraux lors de l'indemnisation des Jésuites, il avait été élu contre M. Desmarais. En 1897, le Dr Cartier avait été écrasé par M. Dessaulles.

M. Beauparlant, notre député sortant, s'occupait activement de tous ses électeurs. Je n'ai pas connu d'homme public qui ait besoin plus que lui pour plaire à ses commettants. Aussi jouissait-il d'une popularité exceptionnelle. Sa bonhomie, son mépris des conventions ridicules de l'étiquette, lui attiraient les sottises railleries de ses adversaires; il était resté un enfant du peuple et il n'est pas étonnant que les conservateurs aient eu autant de difficultés à lui trouver un adversaire. Les libéraux, il est vrai, avaient essuyé un échec aux élections précédentes, mais on admettait qu'il était impossible de battre M. Beauparlant. Son prestige, aussi bien que celui de Laurier, nous était garant de la victoire.

La lutte dura quatre semaines et se termina par une série d'assemblées contradictoires auxquelles je pris part à la demande du candidat libéral. Ainsi je pus entrer en rapport avec tous les chefs libéraux du comté, ce qui fit courir le bruit que, malgré mon jeune âge, je serais choisi comme le candidat libéral aux prochaines élections provinciales.

Henri Bourassa, contrairement à M. Beauparlant, ne s'occupait pas de ses électeurs et de leurs intérêts. Des libéraux qui avaient eu confiance en lui l'abandonnèrent peu à peu pour revenir à leur ancien parti.

Aimé Beauparlant reprit le comté avec une majorité de cinq cent cinquante-sept voix, ce qui représentait trente-trois voix de plus que n'en avait obtenu M. Bourassa quatre mois auparavant. Sir Wilfrid Laurier était maintenu au pouvoir à Ottawa par la forte majorité de cinquante-quatre comtés. Deux provinces sur neuf avaient donné de faibles majorités au parti conservateur: l'Ontario



et le Manitoba. Dans chacune de ces provinces, l'adversaire n'avait réussi à obtenir que quatre comtés de plus que les libéraux.

## VII

### En retraite temporaire

Je ne jouissais pas alors d'une robuste constitution et ma femme m'incitait au repos. Mes activités politiques, jointes à mon travail ordinaire, m'avaient toujours empêché de prendre des vacances. Beauparlant qui, lui aussi, se ressentait des fatigues de la campagne électorale, gardait la chambre depuis les élections et ses médecins étaient inquiets à son sujet.

A la fin de décembre 1908, le greffier de la ville, M. Solyme Carreau, souffrait d'une maladie dont il crut pouvoir guérir en quittant son travail habituel; il devait mourir quelques mois après son départ de l'hôtel de ville. Des échevins me conseillèrent de remplacer M. Carreau. L'hôtel de ville possédait un personnel compétent, et comme je connaissais à fond les rouages de l'administration municipale, ce serait pour moi un simple délassement que de diriger les fonctionnaires. La suggestion me souriait mais, d'un autre côté, je me demandais si cette nouvelle charge n'était pas incompatible avec ma fonction d'échevin. Je fis part de mes scrupules à mes amis et leur confiai ma répugnance à devenir un serviteur public salarié. Ils me firent remarquer que, en tant que chef de l'administration civique, je pouvais probablement être plus utile à mes concitoyens que comme simple représentant de quartier. Et puis, après tout le salaire de greffier et de surintendant du service des eaux n'était pas tellement élevé (les deux réunis se totalisaient à quinze cents dollars) que personne ne m'accuserait d'avoir abandonné l'échevinage par goût du lucre. Je finis par accepter la proposition.

Croyant que je ferais un greffier idéal, mes amis ne doutaient point que le conseil serait unanime à m'accorder la succession de

M. Carreau. Mais ils n'avaient pas tenu compte du fanatisme religieux, de la partisanerie politique et du marchandage des consciences. Quand ils se consultèrent avant de procéder à ma nomination, il leur manqua un vote, celui d'un conseiller qui se disait indécis. Ce lâcheur était un de ceux que notre groupe avait fait élire. Après avoir fait preuve de réticence, il vint me voir en secret et exigea cinq cents dollars pour voter en ma faveur. Je me rappelai, à la suite de cette entrevue, que, souvent, quand il s'agissait d'accorder un permis d'hôtel, cet échevin votait contre le réquérant, et toujours sans se croire obligé de fournir une raison. Je compris que j'avais affaire à un escroc et je résolus de le démasquer sans retard. Il était l'employé de confiance d'une compagnie dont les deux principaux clients se trouvaient les propriétaires de notre manufacture de cuir. Je rencontrai M. Paul Payan et M. Syllas Duclos, et je leur fis part de ce qui venait de se passer. Ces deux braves citoyens furent atterrés en apprenant cette nouvelle. M. Duclos se chargea d'arranger les choses et me promit de ne pas payer un sou pour la peau du *veau* qu'il avait contribué à faire élire dans son quartier. Quelques heures plus tard, le *veau* m'informait par téléphone qu'après avoir réfléchi, il avait décidé de voter pour moi. Par le ton de sa voix, je compris que M. Duclos l'avait fait venir à son bureau.

Le vendredi dix-huit décembre (1908), le conseil municipal acceptait ma démission comme échevin et approuvait ma nomination de greffier de la ville et surintendant du service des eaux. Le vote des échevins ne fut pas unanime, mais le *veau* enregistra le sien en ma faveur, sans avoir pu le vendre. Quelques mois plus tard, il donnait sa démission. Ainsi, sa visite au bureau de son patron, M. Duclos, avait eu son effet.

Mes parents et mes amis, qui m'avaient conseillé de me retirer, du moins pour quelque temps, de la politique active, n'avaient pas eu tort. Dès les premiers jours je m'aperçus combien était lourd le fardeau que j'avais porté sur mes épaules depuis une dizaine d'années. Les innombrables tracas que m'avait occasionnés ma carrière



mouvementée avaient affaibli mes nerfs. Aussi, l'assurance d'un revenu régulier et une vie paisible me procurèrent le calme et la sérénité intellectuelle dont j'avais tant besoin pour conserver ma santé.

Les élections municipales de janvier 1909 allaient bientôt avoir lieu. J'allais y participer, mais en ma qualité de secrétaire officiel; notre groupe était puissant à l'hôtel de ville et comme le conseil ne se renouvelait que par moitié, nous n'avions pas à redouter la perte du pouvoir. Par ailleurs, notre politique était populaire et elle avait déjà produit d'excellents résultats; les masses se sentaient protégées et elles nous étaient sympathiques. Malheureusement, nous avions contre nous la loi qui exigeait le paiement préalable des impôts municipaux pour permettre à l'électeur de voter; cette loi affectait surtout les pauvres gens et cela de deux façons: d'abord, les percepteurs négligeaient leur travail, comptant que les sommes dues rentreraient à l'époque du scrutin, et de fait, les candidats fortunés ou leurs amis en payaient une forte partie pour s'assurer de la majorité; par contre, le parti des humbles n'avait pas les fonds suffisants pour payer les taxes de ceux de ses partisans qui n'avaient pu les acquitter au cours de l'exercice financier. La réforme de cet injuste système, établi uniquement pour protéger les gros intérêts financiers, était depuis longtemps inscrite à notre programme; ceux à qui profitait la vieille routine avaient jusque-là réussi à empêcher la législature de l'abolir.

Cette loi inique devait malheureusement coûter cher à un de nos chefs ouvriers les plus respectables, M. Ptolémée Messier. Son échec, fort heureusement pour lui, devait lui préparer une éclatante victoire. Les élections municipales eurent lieu trois semaines après mon entrée en fonction comme greffier. Les échevins des quatre premiers quartiers furent élus par acclamation; ils nous étaient tous sympathiques quoique, parmi eux, il s'en trouvât deux qui passaient pour des tièdes. Les cléricaux avaient décidé de concentrer toutes leurs forces contre M. Messier.

Ils avaient choisi comme candidat un manufacturier, M. Aimé Amyot, l'associé de M. Poirier, le libéral que j'avais défait deux ans auparavant. M. Amyot était un cléricale et un conservateur influent dans son parti. Il était également l'organisateur officiel du comté et à ce titre disposait de la caisse électorale. C'est dire qu'il ne manquait pas de fonds pour faire inscrire, sur la liste des électeurs à jour avec le trésor municipal, tous ceux de ses amis qui avaient droit de vote dans le quartier Cinq; il en fut autrement pour le modeste ouvrier-charpentier que les oppositionnistes avaient juré de vaincre dans l'ancienne forteresse conservatrice.

La bataille fut rude quand même. M. Messier défendit vaillamment ses positions et il ne fut défait que par neuf votes de majorité. L'année précédente, le chef des cléricaux, M. Lussier, avait été élu dans la même division par quarante voix. Nous avons donc réalisé un progrès considérable dans ce quartier qui d'habitude nous était adverse. M. Messier accepta sa défaite en bon perdant et informa ses amis que le lion du conseil de ville, M. Lussier, aurait de ses nouvelles lorsqu'il reviendrait devant ses électeurs en janvier 1910.

Quant à moi, mes affaires financières continuaient à s'améliorer et j'étais heureux de pouvoir donner un peu plus de confort à ma femme et à mes enfants. Le mauvais sort des uns sert souvent la bonne fortune des autres; je fus l'un des heureux mortels à se rendre compte de cette vérité. Sans jamais chercher à profiter des embarras de mon prochain, je réussissais, petit à petit, à augmenter mon capital, tout en rendant service à des amis dans le besoin.

M. Joseph Morin, notre ancien député à la Législature, étant un des plus forts actionnaires de notre banque en déconfiture, se voyait assujéti par la loi de la double responsabilité, à des dettes qui l'acculaient à la ruine. Il avait réussi à conclure un arrangement honorable avec le bureau de liquidation qui pouvait lui épargner la perte totale de ses biens, mais encore fallait-il qu'il trouvât une certaine somme d'argent pour effectuer cet accord. Il était venu m'offrir la villa qu'il habitait sur le grand boulevard pour environ



la moitié du prix qu'elle lui avait coûté. Mes revenus ne me permettant pas d'entretenir une maison aussi luxueuse, je lui fis part de l'état de mes finances. Il me dit qu'il accepterait, en acompte, un billet de mille dollars avec faculté de l'acquitter par de faibles versements. En somme, il me demandait un service dans le genre de ceux dont il m'avait fait bénéficier au temps de son opulence. Je signai le billet en me disant qu'en divisant cette résidence en deux logements, je pourrais vivre avec ma famille dans un des plus coquets endroits de la ville tout en n'outrepasant pas les limites de mon budget.

Mes adversaires, qui ignoraient de quelle façon j'avais acquis cette propriété, prédirent que la vanité de ma femme et ce qu'ils appelaient mon orgueil finiraient par me perdre. Ces sinistres augures s'étaient trompés. J'ai pu être utile à un homme qui m'avait été secourable au temps de mon indigence et l'immeuble que j'ai acheté de lui m'a longtemps appartenu; il vaut au moins trois fois ce que je l'ai payé en 1909. Les prodiges d'économie que cet achat me força de faire pendant des années pour acquitter cette dette et solder les transformations que je dus exécuter pour diviser cette maison en deux logements m'enseignèrent qu'on pouvait être heureux tout en se privant de beaucoup d'agrément coûteux et qui ne sont en somme que frivolités.

## CHAPITRE NEUVIÈME

### DANS L'ARÈNE

#### I

#### Cocasseries de la politique

Sur la scène politique, il se jouait une tragi-comédie qui eut comme dénouement, en 1911, la défaite de sir Wilfrid Laurier. Le rôle du vilain était tenu par Henri Bourassa, et ses attitudes de comédien sur les tribunes populaires, où il apparaissait encadré par ses nouveaux alliés, donnaient au drame son aspect comique. Un libéral, ancien ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, Jean Prévost, quoique ayant été fort malmené par l'ancien député de Labelle, se trouvait parmi ses plus chauds partisans. Le deux octobre 1909, M. Bourassa tenait une assemblée à Saint-Hyacinthe avec comme principal lieutenant ce même Jean Prévost dont il avait précipité la déchéance politique, ce Jean Prévost que le *Nationaliste* avait qualifié, il n'y a pas si longtemps, de Jean Sans Tête. Ce journal l'avait injurié au point qu'il avait été contraint de faire arrêter son directeur, Olivar Asselin. Le matin de l'assemblée, j'écrivis un article dans lequel j'étais en regard les accusations portées jadis par Bourassa contre celui qui depuis était devenu son compère et celles formulées par Jean Prévost contre son détracteur d'hier. Je soulignai l'anomalie que représentait la présence du libéral intégral des anciens jours avec trois chefs conservateurs de la province: MM. Philémon Cousineau, Mathias Tellier et Arthur Plante.

Henri Bourassa n'était pas venu à Saint-Hyacinthe dans l'unique but de rendre visite à ses électeurs car il se borna à faire l'éloge de M. N. K. Laflamme, son bras droit, qui posait sa candidature



sous l'étiquette du Nationalisme, dans la division Saint-Jacques de Montréal. Cette élection devait avoir lieu six semaines plus tard. La coalition des conservateurs, des nationalistes et des réactionnaires de tout acabit n'empêcha pas celui que Bourassa citait comme étant le plus grand avocat du pays d'être écrasé par un modeste industriel, M. Clément Robillard, que le *Sauveur* avait qualifié dédaigneusement de « petit marchand de bière d'épinette ». L'étoile de Bourassa pâlisait dans la province et il s'inféodait, de plus en plus, au groupe des *tories* pour aider à la défaite de Laurier dont le grand crime, selon certaines gens au courant des dessous de la politique, aurait été d'avoir offert un ministère à Rodolphe Lemieux plutôt qu'au député de Labelle. L'alliance du groupe nationaliste avec le parti conservateur, fut confirmée par M. J. H. Rainville. Voici en quels termes j'annonçais le fait dans mon journal du deux décembre :

« M. J. H. Rainville, ce libéral de vieille souche, que les journaux bleus ou nationalistes se plaisaient à appeler le principal lieutenant de M. Bourassa, vient d'être admis comme membre du club des Jeunes Conservateurs de Montréal. Pour qu'il ne subsiste aucun doute sur la personnalité du nouveau disciple, les journaux de Montréal ont publié son portrait; il figurera désormais aux livres d'heures des bleus de la province, à la page réservée à ceux qui ont été convertis par l'apôtre Bourassa ».

## II

### Perturbation dans le monde religieux et civil

Dans le monde religieux, il y avait désaccord entre notre Evêque et une dizaine de ses prêtres. Cette mésintelligence atteignit son point culminant le jour où Mgr Alexis-Xyste Bernard crut de son devoir de leur interdire l'exercice de leur ministère. Un incendie avait détruit un collège classique dans le village de Marieville, loca-

lité située à vingt-cinq milles de Saint-Hyacinthe. Ce collège faisait double emploi avec celui de notre ville et ne paraissait pas situé dans un endroit appelé à se développer. Comme il était sous la juridiction de notre Evêque il appartenait à Mgr Bernard, suivant le droit canon, de décider du sort de cette institution. Sans en avoir obtenu l'autorisation, les professeurs transportèrent leur collège à Saint-Jean d'Iberville, une ville industrielle et progressive, qui offrait tous les avantages rêvés pour assurer le succès d'une institution comme la leur. Ayant mis leur dessein à exécution, l'Evêque avait été contraint de sévir contre eux. Au cours du mois de novembre, les prêtres censurés consentirent à se soumettre et firent amende honorable à leur supérieur ecclésiastique. Le conflit fut réglé par Mgr Donat Sbaretti, délégué apostolique au Canada. Le collège de Saint-Jean continua d'exister, mais il relève aujourd'hui d'un nouveau diocèse. Cette querelle de clercs n'eut, heureusement, aucune suite fâcheuse.

Dans le drame de la vie, on ne rencontre pas seulement des personnages qui s'agitent sur la scène publique; on en voit aussi qui, ayant terminé leur carrière à un âge plus ou moins avancé, en disparaissent pour rentrer dans l'oubli. La mort faucha largement en 1909, aussi bien chez mes parents que chez mes amis et mes adversaires. La mère de mon épouse, une femme admirable pour qui j'avais un véritable culte, car elle avait les idées larges et était une chrétienne dans le vrai sens du mot, mourut au début de mars, et le mois suivant, nous perdions notre second enfant, Adelstan Blanchet. M. Morison, mon ancien patron, s'alitait au cours du même mois pour mourir en juillet. Le même sort était réservé à deux de mes adversaires, le colonel Denis, propriétaire de *La Tribune*, et le vétérinaire Tellier, le bras droit du Dr Ostiguy. Enfin, M. Bernier était terrassé par une attaque d'apoplexie mais sa forte constitution lui permit de survivre quelques années de plus.

La Banque de Saint-Hyacinthe fut mise définitivement en liquidation par un ordre de la Cour Supérieure et des poursuites furent



instituées contre plusieurs débiteurs de cette institution bancaire. Un certain nombre d'entre eux se recrutaient parmi nos hommes importants de la ville; la plupart étaient mes adversaires politiques. Soit dit en passant, je ne fus pas du nombre de ceux qui furent affectés par le contre-coup de ces procédures judiciaires.

A Québec, les politiciens se querellaient. Olivar Asselin<sup>1</sup> giffait sur le parquet de la Chambre, un ministre, Louis-Alexandre Taschereau, à cause d'un discours que celui-ci avait prononcé et qui avait eu l'heur de déplaire au bouillant disciple de Bourassa. Asselin était déjà sous le coup d'une plainte de M. Prévost et il avait été assigné devant la Cour des Sessions de la Paix à Québec. Il fut donc appréhendé par le sergent d'armes et enfermé dans une cellule de

(1) » ... Le 19 mai 1909, Taschereau défendit son camarade Turgeon, traîné dans la boue par le *Nationaliste*: « Je dirai à M. Bourassa qu'il a autour de lui des bandits pour qui la réputation du voisin ne compte pas » ...

« Le discours de Taschereau terminé, la Chambre s'ajourne au lendemain. Dans la tribune de la presse, Asselin prie son voisin Fauteux de l'accompagner: » J'ai quelque chose à dire à M. Taschereau, et je désire un témoin. » Taschereau, long et sec comme un jour sans pain, quitte la salle des séances, un gros paquet de livres sous chaque bras. Asselin, petit maigrichon de 118 livres, mais vif et rageur, bondit comme sur un dé clic et frappe Taschereau à la bouche, assez fort pour l'ensanglanter. Le ministre des Travaux publics n'a pas le temps de poser ses livres, qu'Asselin s'est éloigné. Mais l'agression s'est produite sur le parquet de la Chambre: par ordre de l'Orateur, Asselin est arrêté et conduit au poste de police, dans le sous-sol du Palais législatif.

« ... Le débat sur l'Abitibi étant terminé, on vota des crédits. Là-dessus, le juge Chauveau, de la Cour des sessions de la paix, condamna Olivar Asselin à quinze jours de prison pour son agression contre le ministre des Travaux publics.

Voir: R. RUMILLY: « Histoire de la Province de Québec, Tome 18. »

Index: (Gifle Taschereau, pp. 52, 53, 55, 56 et 64.)

On peut lire, dans le *Nationaliste* du 30 mai, que « M. Olivar Asselin, quoiqu'il gravement malade, dédaigne la pitié de M. Gouin. Il fera, dit-il, son temps jusqu'au bout, comme un homme. — Dans ce numéro, il est également question des « mauvais traitements infligés à Asselin », sous la manchette: M. ASSELIN ET SES PERSECUTEURS. — Enfin, le *Nationaliste* du 13 juin rapporte que le 9 juin, Asselin, libéré de prison, était accueilli, à sa descente du train de Québec, à la gare Viger, par des amis venus à sa rencontre.

Note: D'après ces quelques renseignements fournis par Rumilly et le *Nationaliste*, du temps, on peut en conclure:

1o. — Que l'agression eut lieu sur le parquet de la Chambre.  
2o. — Que l'agresseur fut condamné à quinze jours de prison.  
3o. — Qu'il a purgé cette sentence.

la police provinciale, à l'Hôtel du Gouvernement en attendant qu'un mandat d'incarcération lui fût signifié en bonne et due forme. Asselin s'en tira avec quinze jours de prison.

Tout n'allait pas comme dans le meilleur des mondes chez les réactionnaires; Jean Prévost, qui avait démissionné du cabinet libéral pour embrasser la doctrine des réactionnaires, faisait plus ou moins bon ménage avec ses anciens contempteurs, Bourassa et Asselin, dans la lutte qu'ils avaient entreprise pour renverser sir Lomer Gouin et sir Wilfrid Laurier.

Au mois de juin, c'était au tour d'un autre journaliste à tremper sa plume dans le vitriol du nationalisme. Ce talentueux chroniqueur, Jules Fournier, fut traduit devant les tribunaux et condamné par le juge François Langelier à trois mois de prison pour mépris de cour. Fournier avait écrit un article intitulé: *Prostitution de la Justice*, dans lequel il faisait allusion à la condamnation de son confrère Olivar Asselin. Après quelques jours de détention, la Cour d'Appel libérait Fournier sous caution, après que cette liberté provisoire lui eut été refusée par le juge Henry-George Carroll. L'appel fut entendu en octobre et la sentence confirmée. Jules Fournier fut incarcéré à la prison de Québec.

L'attitude énergique des libéraux, qui n'hésitaient pas à avoir recours aux tribunaux quand il s'agissait de revendiquer leur honneur, était diversement appréciée par ceux que la politique n'intéressait pas. Les uns trouvaient les libéraux justifiables de défendre ainsi leurs droits *unguibus et rostro*; les autres blâmaient leur sévérité et laissaient entendre que leurs procédés, qualifiés de barbares, tourneraient un jour contre eux. Ces prédictions ne se réalisèrent pas. Le peuple, malheureusement, est souvent porté à croire tout le mal qui se dit des hommes publics; le seul moyen de se protéger contre la diffamation de caractère, c'est encore de prouver que l'accusateur trompe ceux à qui il s'adresse, même quand l'accusation est tellement ridicule qu'elle ne saurait être crue par des gens sensés. La manière forte en politique n'est peut-être pas toujours la meil-



leure, j'en conviens, mais elle est souvent nécessaire et je demeure convaincu que si, dans la province de Québec, le parti libéral a évité la débâcle qui emporta sir Wilfrid Laurier en 1911, ce fut grâce à la défense opiniâtre que ses chefs opposèrent à ceux qui s'acharnaient à vouloir le détruire en évoquant les préjugés de race et de religion, le mensonge et la calomnie.

### III

#### Une élection décisive

Les élections municipales approchaient et l'électorat aurait à décider, une fois pour toutes, lequel des partis, celui de la réaction ou celui du progrès, assurerait l'administration des affaires publiques. L'attitude ferme que j'avais adoptée pour faire payer les taxes, sans toutefois forcer les contribuables à verser de gros montants, avait facilité le paiement des arrérages.

Le maire Saint-Jacques se retirant définitivement du conseil, les libéraux et les progressistes songèrent à un candidat pour le remplacer. La réaction, avec Bourassa à sa tête, nous avait enlevé le comté au provincial; mais nous étions bien résolus à ne pas nous en laisser imposer à l'hôtel de ville. M. Samuel Casavant, notre facteur d'orgues pour églises, avait été l'agent électoral du chef nationaliste. Les cléricaux crurent pouvoir le faire élire à la mairie. Depuis plusieurs années il siégeait au conseil et sa réputation d'homme intègre, ses vastes connaissances en affaires ainsi que son dévouement à la chose publique ne pouvaient être mis en doute. Malheureusement, il était inféodé au parti dont la politique était diamétralement opposée à celle du groupe préconisant un changement radical dans nos relations avec les institutions religieuses ou civiles, qui jusque-là avaient bénéficié de privilèges au détriment de la masse populaire.

De leur côté, les libéraux désireux d'avoir à la tête du conseil un homme réfractaire à l'influence politico-religieuse, invitèrent M. Paul-Frédéric Payan à poser sa candidature à la mairie. Tout comme M. Casavant, il avait été échevin pendant plusieurs années. De plus, il dirigeait l'une des plus importantes industries de cuir du pays et comme homme d'affaires, il ne le cédait en rien au facteur d'orgues. Et, sous le rapport de l'intégrité et du dévouement envers ses concitoyens, on pouvait lui rendre le même témoignage. L'unique distinction radicale qui les caractérisait relevait du domaine de la religion et de l'idéologie politique.

M. Casavant était un catholique militant et convaincu mais, ce que le public en général ignorait, il professait des idées larges. J'ai eu maintes fois l'occasion de m'en rendre compte au cours de nos conversations intimes. Il aimait à évoquer le passé et ses propos s'agrémentaient d'anecdotes amusantes. Un jour, il me rappela que ce fut lui qui imposa dans la ville de Saint-Hyacinthe l'uniformité des livres que je réclamaï depuis de si nombreuses années dans mon journal. Il fit adopter cette réforme au grand scandale des réactionnaires qui ne pouvaient s'expliquer une telle attitude de sa part. Il avait, me dit encore M. Casavant, un ami à la commission scolaire, Albin Beauregard, qui fut rédacteur à mon journal. Il rappela la sensation qu'il avait créée, lui, un commissaire d'écoles catholiques, en envoyant ses enfants à la petite école protestante pour leur faire apprendre l'anglais. J'étais au courant de cette affaire. Beauregard m'avait rapporté qu'à un clérical en soutane qui lui avait demandé s'il n'avait pas honte, en agissant ainsi, de déprécier la valeur de l'enseignement catholique, il avait répondu: « J'aime mieux perdre ma position de commissaire d'écoles que de sacrifier l'avenir de mes enfants en les privant de la connaissance de l'anglais. »

M. Payan était descendant de Huguenots qui avaient été chassés d'Europe victimes de la persécution religieuse. Il était le doyen de l'Eglise Presbytérienne de notre ville; sa sévérité sur les questions touchant le culte était proverbiale. N'ayant rien à se faire pardonner,



ni dans sa vie privée ni dans sa carrière publique, sa rigidité de principes lui valut des accusations d'intolérance qu'il ne méritait certainement pas car il était le modèle parfait du citoyen.

A la fin de 1909, quelques mois avant les élections municipales, M. Casavant, qui ne songeait peut-être pas à se porter candidat à la mairie, proposa un règlement des plus impopulaires; il avait trait à la question du service des eaux du village La Providence qui, une fois de plus, revenait sur le tapis. Ce service public avait été créé par M. Bernier et il était devenu, dans la suite, la propriété du Dr Emile Ostiguy et de M. L. P. Morin. La ville avait été exploitée dans cette transaction, et j'avais réussi à faire augmenter considérablement le prix dérisoire que la compagnie lui payait. Ses actionnaires s'étaient rabattus sur les consommateurs pour défrayer cette augmentation; ceux-ci s'étaient mis en grève en signe de protestation et s'approvisionnaient au moyen de puits artésiens. L'entreprise avait fait faillite et elle avait été rachetée par M. L. P. Morin pour une somme de \$8,300.00. Le bras droit de M. Bourassa dans le comté s'entendit avec M. Casavant pour vendre cette vieille ferraille à la ville pour la somme de \$10,000.00. Dans le camp nationaliste, on espérait que cette transaction passerait comme une lettre à la poste. En fait, elle fut ratifiée sans donner lieu à d'importants débats au conseil municipal. Mais le règlement adopté à cet effet devait être ensuite approuvé par les électeurs-propriétaires, le quatre octobre. L'assemblée Prévost-Bourassa dont j'ai parlé précédemment avait eu lieu la veille. M. Casavant qui avait proposé le règlement, eut le tort de présider cette réunion; c'était provoquer l'opinion des électeurs, autrement dit mettre le feu aux poudres. Le règlement, proposé par un nationaliste au profit d'un autre nationaliste, fut défait par deux cents votes contre vingt-deux.

Quant à moi, je travaillais en silence à façonner les esprits en vue de la bataille décisive. Mes concitoyens me facilitèrent la tâche. On me nomma membre d'une délégation chargée d'obtenir un octroi de soixante mille dollars que nous avait promis, il y avait déjà plu-

sieurs années, le gouvernement Mercier, pour racheter les droits de péages et rendre les ponts libres. La Chambre de Commerce locale m'invitait ensuite à la représenter à la convention de l'Association provinciale. Au mois de juin suivant, j'étais délégué par les libéraux de Saint-Hyacinthe pour les représenter, avec le maire Saint-Jacques, M. Aimé Beauparlant, notre député au fédéral, et M. Joseph Huette au grand congrès du parti fédéral.

J'ouvris la campagne à la mairie en publiant un article dans *L'Union*, le sept décembre. J'annonçai la retraite du Dr Saint-Jacques et l'entrée en lice de M. Paul-Frédéric Payan, lequel avait fini par accepter sur les instances des libéraux qui lui avaient représenté cette charge de premier magistrat de la ville non comme un honneur, mais comme un devoir auquel il ne pouvait se soustraire.

Le onze décembre, je publiai un entrefilet pour inviter les gens qui désiraient ne pas être frustrés du droit de vote à l'élection prochaine, de ne pas oublier d'acquitter leurs taxes. Cet appel fut entendu; dans la seule journée du quatorze décembre, plus de quatre cents contribuables assiégèrent le bureau de perception pour y régler leurs taxes. Comme la somme globale perçue ne s'élevait qu'à \$4,500.00, cette ruée démontra que c'était surtout les électeurs de la classe moyenne qui s'intéressaient à la lutte. C'était de bon augure pour notre parti.

Profitant de l'approche des élections générales, les camionneurs avaient réclamé une augmentation des taux de voiturage, en prétextant du coût élevé de la vie, notamment le prix du beurre qui, de douze cents la livre s'était élevé à vingt-deux cents. Que diraient les camionneurs de 1910 s'ils vivaient à notre époque où la livre de beurre se vend soixante-dix cents?

#### IV

##### Le Congrès Eucharistique

Dès que M. Payan eut accepté de se porter candidat à la mairie, le *Courrier* et *La Tribune*, les deux organes de l'élément clérical,



déclanchèrent la bataille sur le terrain des préjugés de religion. Nous étions à la veille de la tenue du Congrès Eucharistique de Montréal et de la célébration du centenaire de la fondation du Séminaire de Saint-Hyacinthe. Ces deux journaux se scandalisaient à la pensée que notre ville pourrait être représentée à ces deux grandes fêtes religieuses, par le doyen d'une église protestante. A propos des fêtes qui devaient marquer le Centenaire du séminaire, j'écrivais dans *l'Union*, ce qui suit:

« Nous ne voyons pas quel tort pourrait causer à la religion »  
 » le fait que c'est un protestant qui représenterait à des fêtes reli-  
 » gieuses une ville dont la majorité des citoyens sont catholiques;  
 » nous croyons au contraire que nous aurions à y gagner car tout  
 » le pays serait à même de constater que nos croyances ne relèvent  
 » pas d'une religion aussi étroite que certains exploiters politiques  
 » voudraient le faire croire. »

Dans un autre article, celui-ci intitulé: *Ténèbres et Lumière*, j'attaquai d'anciens libéraux qui régentaient tout jadis, à l'hôtel de ville, et qui avaient profité de leur influence pour s'enrichir aux dépens des contribuables. Je leur fis bien comprendre que leur règne était terminé et que le nouveau conseil ne subirait plus leur dictature, laquelle avait eu, comme résultat, d'endetter lourdement les contribuables.

Pour rétablir auprès du conseil leur ancien prestige, ils s'étaient recouverts du manteau de la religion. Ces convertis de la onzième heure ne démasquaient pas encore leur jeu et ils devaient ne nous faire connaître le candidat de leur choix qu'au dernier moment.

Le dimanche dix-neuf décembre 1909, le curé de la paroisse Notre-Dame, un protagoniste de l'école politico-religieuse, fit un prône dont l'essence même pourrait se traduire en quelques mots: « En tout et partout, appuyons un catholique. » Je protestai, une fois de plus, dans mon journal, contre cette ingérence indue d'un ministre du culte qui se mêlait des affaires temporelles. Je fis remar-

quer à ce jeune et bouillant religieux l'injustice de son procédé et la fausseté de sa théorie car si notre clergé vivait exclusivement de l'argent fourni par les catholiques, ceux-ci recevaient leur gagne pain, du moins la plupart d'entre eux, des propriétaires dissidents de nos trois plus importantes industries. De plus, l'une de nos manufactures recrutait sa clientèle, dans une proportion de quatre-vingt-dix pour cent, chez les protestants, et la fabrique d'orgues de M. Casavant expédiait la moitié de ses produits à des églises d'un culte étranger au nôtre. Les catholiques se devaient donc de protester contre des vues aussi étroites; nous ne pouvions pas décemment continuer à fraterniser avec les protestants tout simplement quand nous avions besoin de leur argent ou de leurs services. Nos frères séparés devaient pouvoir compter sur nous pour leur permettre d'exercer leurs droits de citoyen. *L'Union* commentant le sermon du prédicateur écrivait:

« Nous considérons que dans la lutte actuelle les catholiques »  
 » sont libres de voter pour qui ils veulent. Si nous nous trompons,  
 » que notre Evêque, dont nous respectons l'autorité et le caractère  
 » sacerdotal, fasse lire du haut de la chaire un mandement interdisant à ses fidèles de voter pour M. Payan et les Maskoutains s'y »  
 » soumettront. Les électeurs municipaux tiennent à sauvegarder les »  
 » intérêts de leur ville; ils entendent ne pas se soustraire à ce devoir.  
 » Dans la circonstance, les membres du clergé feraient bien de »  
 » s'abstenir et de ne pas chercher à influencer l'électorat dans l'uni- »  
 » que but de promouvoir les intérêts de M. Casavant. Les contribu- »  
 » bles de Saint-Hyacinthe laissent vivre et prospérer en paix le clergé »  
 » et les congrégations religieuses; tout ce qu'ils exigent en retour, »  
 » c'est d'être libres de choisir leurs représentants. »

Au cours de la lutte, il fut révélé des choses curieuses sur les accommodements que peuvent avoir avec le ciel les membres de notre clergé inféodé au groupe politico-religieux. M. Payan rappela qu'en 1891 il avait été sollicité par le parti conservateur pour faire



la lutte au parti libéral, et que s'il avait consenti, il aurait reçu l'appui unanime du clergé du comté.

En 1891, le parti libéral se présentait devant l'électorat du pays avec, comme programme, la réciprocité avec les Etats-Unis. Presque tous les manufacturiers libéraux de Saint-Hyacinthe étaient opposés à cette politique. M. Payan, n'approuvant pas cette mesure, on crut, en certains milieux, qu'il combattrait le parti libéral. De leur côté, les conservateurs, oubliant pour le moment, car leurs intérêts étaient en jeu, que M. Payan était protestant, crurent trouver en lui un candidat idéal contre M. Bernier. Ils déléguèrent auprès de lui, un notaire de notre ville qui était un des partisans les plus acharnés de M. Casavant.

M. Payan avait fait remarquer à ce délégué qu'il était protestant, ce qui serait de nature à lui nuire et à compromettre son élection. De plus, avait ajouté M. Payan, le clergé pourrait s'opposer à sa candidature et lui faire une lutte à mort. Le délégué n'était pas de cet avis et il assura M. Payan que le clergé lui serait sympathique et approuverait son choix. Seul, un prêtre de la campagne, un Irlandais, pourrait s'objecter à ce qu'il se portât candidat.

Pour éprouver la sincérité des conservateurs qui prétendaient que le libéralisme était dans son essence même anticlérical, M. Payan déclara qu'avant de se prononcer il tenait à connaître l'opinion du curé irlandais. Le notaire promit d'aller le voir pour l'interroger à ce sujet. Ayant accompli sa mission, le notaire revint chez M. Payan et lui fit part que le curé en question était disposé à l'appuyer.

C'est alors que M. Payan refusa la candidature qui lui était offerte. On ne pouvait expliquer autrement que par la partisanerie et l'intérêt de classe, le fait que M. Payan était, comme protestant, acceptable en 1891 et dangereux en 1910. Il est certain que pour le groupe le plus important parmi ses adversaires, c'était sa couleur politique. Le seul fait qu'il était un libéral de vieille souche suffisait à lui créer une opposition acharnée.

## V

## L'idéologie libérale triomphe

La lutte entre l'une et l'autre des deux idéologies qui se disputaient le pouvoir sur le terrain municipal, prenait un caractère dramatique. De nombreuses assemblées furent tenues, car non seulement le peuple avait à choisir un maire, mais dans quatre des cinq quartiers, les partis adverses présentaient un candidat. Dans le quartier Un, le groupe Casavant appuyait un huissier, M. J. A. Cadotte, contre un épicier, M. Joseph Leduc; dans le quartier Deux, un bourgeois faisait la lutte au Dr Ulric Jacques; dans le quartier Trois, c'était le Dr L. A. Beaudry, contre M. Emile Marin, avocat; dans le quartier Cinq, notre chef ouvrier, M. Ptolémée Messier, qui avait été défait l'année précédente et engageait la lutte, cette fois, contre un lion du quartier, M. Louis Lussier, le chef de nos adversaires au conseil. Quant au quartier Quatre, notre ami, M. Valmore Dussault, avait été élu par acclamation. Comme greffier de la ville, je ne pouvais prendre part officiellement aux élections, ce qui ne voulait pas dire que je devais rester inactif. Aussi, j'engageai la bataille dans mon journal. La lutte fut très rude, car nos adversaires appelèrent à leur secours tous ceux qui pouvaient manier la plume dans notre séminaire et nos couvents. D'un ami typographe, j'appris qu'on allait imprimer des circulaires et deux journaux dans la nuit du samedi au dimanche afin que je ne puisse pas répondre à leurs faussetés et à leurs arguments de dernière heure. Pour déjouer cette manœuvre, je m'organisai en vue de publier une édition spéciale de mon journal; elle parut le dimanche et fut distribuée à travers toute la ville.

Notre victoire fut complète: Sur cinq candidats, le peuple en avait élu cinq en notre faveur, et tous par de fortes majorités, à l'exception de notre candidat dans le quartier Trois qui ne fut élu que grâce au suffrage de l'officier-rapporteur. M. Payan recueillit



cent-trente-sept votes de plus que M. Casavant; cette majorité était la plus considérable jamais obtenue par un candidat à la mairie selon les annales de notre ville. Le vieux Huguenot, que les cléricaux avaient tellement vilipendé, put ainsi se rendre compte que les Canadiens, d'origine française et catholique, quand ils ont l'avantage d'avoir des chefs de valeur ne craignent point de les appuyer de tout leur cœur et cela, nonobstant les influences indues et les appels aux préjugés de race et de religion.

Cette victoire donna lieu à des célébrations populaires qui sonnèrent le glas du régime des exploiters de préjugés religieux. Sur les onze membres du conseil, il n'en restait qu'un seul du groupe réactionnaire. Découragés, nos adversaires abandonnèrent pratiquement la lutte sur le terrain municipal et notre groupe put enfin accomplir ses projets de réforme.

Henri Bourassa venait de lancer son journal *Le Devoir*, à Montréal. Il s'était intéressé à l'élection municipale de Saint-Hyacinthe, mais son journal se garda bien de commenter la défaite que son agent électoral et ses partisans venaient de subir dans le chef-lieu du comté qu'il représentait à la Législature. Le chef nationaliste, selon toute apparence, s'acoquinait avec le parti conservateur, car dans son premier article de fond il informait ses électeurs qu'il allait combattre le gouvernement Laurier, à Ottawa, et celui de Gouin, à Québec. L'aile avancée du parti libéral, sous la direction de Godefroy Langlois, ressuscitait *Le Pays*, l'ancien organe des vieux rouges, lequel avait cessé de paraître depuis de nombreuses années; on voulait ainsi faire contre-poids dans la région de Montréal au *Devoir* qui était une feuille cléricale. Les réactionnaires furent tellement affectés par leur défaite à Saint-Hyacinthe, que *L'Union* fut accusée d'être une feuille maçonnique. La compagnie qui en était propriétaire poursuivit *Le Courrier* en libelle diffamatoire; elle ne réclamait que des dommages exemplaires afin que soit atténué le tort que ces affirmations gratuites et malicieuses avaient pu nous causer. Les grands-jurés de la Cour du Banc du Roi avaient, il est vrai, conclu,

dans la cause que je leur avais soumise en 1904, que ce n'était pas une injure que d'être qualifié de franc-maçon. Il n'en demeurait pas moins que dans une région catholique comme celle de Saint-Hyacinthe, où on prêtait un sens péjoratif au mot de franc-maçon, il ne pouvait y avoir de pire accusation à porter contre un journal et de telles imputations étaient de nature à lui faire perdre un nombre considérable de lecteurs et d'abonnés.

Si les réactionnaires avaient été littéralement écrasés sur le terrain municipal, ils espéraient prendre leur revanche au provincial et au fédéral. Bourassa détenait le mandat de député à la Législature, et les cléricaux ainsi que les nationalistes entrevoyaient la possibilité de faire élire un des leurs au parlement fédéral; notre député à la Chambre des Communes, M. Beuparlant, était souvent retenu chez lui par la maladie, et sa faible constitution laissait malheureusement entrevoir une fin prochaine. Dans ces conditions, les libéraux seraient bientôt appelés à se choisir un nouveau candidat, mais personne, dans le comté, ne semblait disposé à entreprendre une campagne qui s'annonçait difficile. Il n'en fallait pas davantage pour ranimer l'espoir chez nos adversaires. Aussi, ne négligeaient-ils rien pour préparer le terrain. Non seulement les deux organes laïques des cléricaux rouges continuaient-ils leurs attaques contre notre groupe, mais dans certaines de nos institutions religieuses, on persistait encore à distiller le poison contre les vrais libéraux.

## VI

## Violents engagements préliminaires

Ce n'est pas seulement à Saint-Hyacinthe que se poursuivait une guerre de corsaires dans le domaine de la politique: les journaux sympathiques à M. Bourassa payaient des rédacteurs pour écrire autre chose que des articles à l'eau de rose. *Le Nationaliste* ne ména-



geait pas nos hommes publics libéraux, ni ceux qui les défendaient. Au début de mars, M. C. Lambert de Roode, de Montréal, faisait émettre deux mandats d'arrestation en Cour de police, pour libelle diffamatoire; un contre Henri Bourassa et l'autre contre Olivar Asselin, en sus de trois actions en dommages devant la cour civile, les deux premières contre ces mêmes journalistes et la troisième, contre le *Nationaliste*.

On se défendait à Saint-Hyacinthe, tout comme à Montréal. Avant de produire un extrait de la dernière partie d'un long jugement rendu le trois avril 1910, par l'honorable juge Martineau, signalons que l'article du *Courrier*, dont j'avais à me plaindre, avait été écrit à la suite d'un banquet au cours duquel la colonie française de notre ville avait célébré la fête du Quatorze Juillet. J'avais profité de la circonstance pour critiquer assez vertement ceux qui, dans notre clergé et chez les laïques, cherchaient à faire disparaître de notre province le drapeau tricolore dans l'intention de nous détacher de la France moderne. A ce drapeau, on voulait substituer le Carillon-Sacré-Cœur, un emblème qui convenait plutôt à une confrérie religieuse.

Le juge Paul-Gédéon Martineau, après avoir déclaré que les tribunaux n'avaient pas le droit de censurer une saine critique, même si elle était basée sur des faits inexistantes pourvu qu'elle soit faite de bonne foi, concluait en ces termes:

« S'il en était autrement, la liberté de presse que l'on paraît  
» tant redouter, mais dont on n'hésite point à se réclamer dans le  
» cas présent, et la liberté de penser que l'on revendique ailleurs  
» avec tant d'énergie et tant de raison, ne seraient plus que de vains  
» mots.

« Aux catholiques sincères qui souffrent à cause de ces opinions,  
» qui ne sont pour eux que des préjugés basés sur des soupçons in-  
» justes et des défiances imméritées, il est de leur devoir de les com-  
» battre sans craindre d'actions en dommages. Les insulteurs du  
» clergé et de la religion ne peuvent être les citoyens qui, respec-

» tueux des droits de l'Eglise, réclament dans toute leur plénitude,  
» sans faiblesse mais sans hostilité, les droits civils qui leur appar-  
» tiennent. Toute abdication en pareille matière est moins une vertu  
» qu'une lâcheté. Ces insulteurs sont ceux qui, ramenant toutes les  
» mentalités, toutes les choses, toutes les conceptions, toutes les for-  
» mules, tous les idéals, à un type unique façonné dans leur cerveau,  
» veulent l'imposer à tous. En invoquant, mal à propos, le nom du  
» clergé, ils s'arrogent et exercent le droit sans en avoir reçu le pou-  
» voir et la mission, avec autant de rage que de plaisir, de chasser  
» de l'Eglise les bonnes volontés qui veulent y rester; ils les confon-  
» dent avec une inconscience qui touche quelquefois à la malice,  
» avec ceux qui en sont sortis et qui refusent d'y rentrer.

« Le demandeur (T. D. Bouchard) cependant, ne se plaint pas  
» seulement que l'écrit incriminé l'accuse d'avoir insulté notre cler-  
» gé, mais aussi de l'épithète « *renégat de Dieu* » qui s'y trouve.  
» Le défendeur (M. J. de L. Taché) pouvait-il dans les circonstances  
» rappeler et critiquer les opinions religieuses du demandeur? Ce  
» n'est pas là une simple question d'appréciation mais une question  
» de droit. Je crois et je l'ai déjà décidé que toutes les opinions et  
» tous les actes d'un homme susceptibles d'influencer sa conduite  
» publique peuvent être mis devant le public, mais à la condition  
» bien entendue que l'occasion en justifie la dénonciation. Or, en  
» assumant que le demandeur (T. D. Bouchard) aurait dit tout ce  
» que contient le rapport du *Courrier* et admettant que le défendeur  
» (M. Taché) aurait vu dans ces paroles une insulte au clergé, les  
» questions dont le demandeur a parlé n'en étaient pas moins mani-  
» festement des questions libres, essentiellement libres, ne touchant  
» en conséquence en rien à la religion.

« C'est à ces questions que devait se limiter le débat entre les  
» parties, et le mettre sur le terrain religieux, sur le terrain des  
» dogmes catholiques, sur les croyances du demandeur, était entière-  
» ment et illégalement le déplacer. L'intérêt public n'exigeait pas  
» que le défendeur (M. Taché) fit connaître au public ce qu'il pen-



» sait des principes religieux du demandeur et ce que le public devait  
» en penser.

« D'ailleurs, les faits les plus récents sur lesquels s'est appuyé  
» le défendeur pour qualifier le demandeur de renégat datant de  
» quatre ou cinq ans, quelques-uns remontant à dix ou douze ans,  
» le défendeur pour cette raison additionnelle n'était pas justifiable  
» de les évoquer sous une forme qui portait à croire que le deman-  
» deur actuellement ne croyait pas aux enseignements de l'Eglise  
» catholique. Ce qu'il peut être quelquefois important de connaître,  
» ce sont les opinions présentes d'un homme, non ses opinions anté-  
» rieures qu'il a pu répudier.

« Le défendeur, dans cette partie de l'article, me semble donc  
» avoir outrepassé les droits d'une légitime critique, et avoir attaqué  
» le demandeur sans cause et raison au sujet de choses étrangères  
» dans le moment à l'intérêt public.

« L'expression dont s'est servi le défendeur était profondément  
» injurieuse et dommageable et le défendeur lui en doit réparation.  
» Je condamne, en conséquence, le défendeur à payer au demandeur  
» la somme de cinquante dollars avec les dépens de l'action telle  
» qu'intentée.»

Ce jugement était une plume à mon chapeau; il augmenta mon prestige auprès de mes partisans et de la plupart de mes concitoyens et servit notre cause au moment même où nous nous préparions aux grandes batailles électorales de 1911 et de 1912.

## CHAPITRE DIXIÈME

### À L'ŒUVRE COMME À L'ÉPREUVE

#### I

##### Premières réalisations

L'année 1910 débutait sous d'heureux auspices. Notre parti ayant triomphé à l'hôtel de ville nous allions enfin pouvoir réaliser les réformes que nous préconisions depuis si longtemps. La première de ces améliorations consistait à municipaliser l'électricité. Le contrat pour l'éclairage des rues, places et édifices publics était expiré depuis le dernier jour de l'année précédente mais la compagnie qui fournissait ce service avait consenti à le continuer, de mois en mois, pour permettre aux échevins de régler cette question. De son côté le conseil municipal avait confié à un ingénieur, M. Louis A. Herdt, professeur émérite de l'Université McGill, la tâche d'aviseur technique. Etant surintendant du département des eaux et de l'éclairage public, je passai de longues soirées à vérifier les calculs soumis par des constructeurs qui nous proposaient l'achat de machines destinées à la production du courant électrique qui pourrait alimenter le réseau qu'il nous fallait établir, car les chutes d'eau de notre région étaient contrôlées par les grosses compagnies, ce qui nous obligeait à avoir recours, soit à des machines à vapeur, ou encore à des moteurs à gaz pauvre, pour faire fonctionner nos dynamos.

Or, le maire de Saint-Hyacinthe, M. Paul Payan, qui avait été pendant de nombreuses années président de la compagnie locale d'électricité, en était resté le plus fort actionnaire. A ses adversaires qui en firent état pour le combattre pendant les élections à la mairie, M. Payan avait répondu qu'ayant abandonné la présidence de la compagnie, il ne se ferait pas influencer par le fait qu'il conservait des intérêts dans la société.



Un jour, alors que nous étions à la veille de terminer l'étude du problème en question, M. Payan se présenta à mon bureau et me demanda, sans autre forme de préambule: « Es-tu convaincu, en ton âme et conscience, que la ville peut produire son électricité au coût mentionné dans le rapport? » Lui ayant répondu dans l'affirmative, M. Payan me dit: « Eh bien! c'est moi qui vais faire adopter le règlement. »

Le décret fut voté à l'unanimité par le conseil. Les actionnaires de la compagnie, comme c'était leur droit, en appelèrent par referendum aux propriétaires. Ils ne recueillirent que trente-huit voix dans toute la ville, alors que deux cent trente-six électeurs se prononcèrent en faveur de la mesure. Ainsi l'une de nos premières réformes majeures inscrites à notre programme était ratifiée par le peuple. Je la préconisais depuis six longues années, et ce ne fut qu'à la deuxième consultation populaire, la première ayant eu lieu en 1905, que la majorité des citoyens l'approuvèrent.

La municipalisation de l'électricité préparait les voies à l'établissement d'une usine plus importante qui allait nous permettre de concurrencer la compagnie privée et d'épargner ainsi aux consommateurs, des milliers et des milliers de dollars chaque année.

En mai 1910, mon épouse mit au monde une deuxième fille, Blanche Corona. Hélas! elle fut emportée, six mois après sa naissance, par une des maladies infantiles qui étaient si communes à cette époque. Ce fut mon dernier enfant, et c'est avec un profond sentiment de tristesse que je lui vis prendre le chemin du cimetière, où il y avait à peine douze mois j'avais suivi la dépouille mortelle de mon fils, mort à l'âge de quatorze mois.

## II

### La lutte antimaçonnique

La lutte entreprise par les cléricaux contre un groupe de candidats au conseil municipal de Montréal, qu'on accusait d'être ap-

puyés par la franc-maçonnerie, prenait une ardeur facile à expliquer. Nous étions à la veille du Congrès Eucharistique international et le zèle des catholiques de l'Eglise militante était fort actif, notamment chez les jeunes et les adultes qui cherchaient à se créer une certaine popularité chez l'électorat. Des poursuites commencèrent à pleuvoir contre des accusateurs publics et les assemblées politiques furent tenues dans le tumulte et provoquèrent souvent des bagarres.

Des mouchards allèrent jusqu'à violer le domicile où avaient lieu les réunions maçonniques. Un des affidés avait loué un bureau dans le sous-sol du temple. On avait percé le plafond de cette pièce et, à l'aide de mégaphones, cet appareil amplificateur des sons, on réussissait à entendre ce qui se disait à l'étage supérieur. D'autres comparses guettaient par les fenêtres et dans les corridors pour reconnaître ceux qui entraient et sortaient de la salle où se tenaient les assises des maçons. On prenait de copieuses notes des délibérations afin de pouvoir y référer pour rédiger des articles que publiaient les journaux cléricaux, et, le cas échéant, en faire état au cours des procès qui ne manqueraient pas de s'ensuivre.

D'aucuns prétendirent avoir entendu une conversation au cours de laquelle un membre de la loge aurait suggéré d'attirer des prêtres, pendant le Congrès Eucharistique, dans des maisons closes et de les faire ensuite arrêter par la police des mœurs. Cette suggestion, d'après les mouchards, n'avait pas été acceptée, mais elle avait été déferée à un comité pour étude. On imagine aisément le scandale que devait susciter semblable nouvelle, une fois lancée dans un public catholique comme celui de la province de Québec.

Les comploteurs résolurent de mettre la main sur des preuves documentaires contre les maçons et de se procurer la liste des membres de l'ordre. Au début du mois de mai, les journaux de la métropole rapportèrent qu'un respectable citoyen avait été dévalisé par trois bandits, à l'angle des rues Sherbrooke et Prud'Homme, dans la banlieue de Notre-Dame-de-Grâce. Celui qu'on avait attaqué était le secrétaire de la loge maçonnique, un M. Larose. Il enseignait



le dessin et la peinture dans les écoles publiques de Montréal. Grâce à ses connaissances artistiques il lui fut possible de se rappeler les traits de la figure de son principal assaillant, lequel n'avait pas masqué entièrement son visage.

Un jeune médecin de Montréal, *chevalier du plafond*, réclama une enquête au conseil municipal et à la Commission des Ecoles dans le but de faire destituer les officiers et les employés publics qui appartenaient à la franc-maçonnerie. Ces deux corps publics démissionnèrent de leurs fonctions ces serviteurs, contre lesquels on n'avait d'autre reproche à formuler que celui de faire partie d'une société réprouvée par l'Eglise catholique. Les cours de Justice, appelées à intervenir, enjoignirent au conseil municipal de maintenir ces employés dans leurs fonctions tant et aussi longtemps qu'on ne pourrait produire de motif valable pour justifier leur renvoi. Dans le cas de la Commission scolaire catholique, il fut reconnu que les professeurs avaient été destitués d'une manière illégale et qu'ils avaient le droit de terminer les contrats d'emploi qu'ils avaient signés.

Le principal agresseur du professeur Larose venait des environs de Saint-Hyacinthe, où des membres de sa famille habitaient encore. Or, M. Larose recherchait ses assaillants pour les faire arrêter. Comme le coup avait été monté avec beaucoup d'astuce et de prudence, ses recherches s'annonçaient devoir être longues et compliquées. Il ne pouvait guère compter sur la collaboration de la police municipale, la majorité du conseil se composant d'éléments à la solde des cléricaux. Mais il arriva que le chef du complot se rendit, un jour, à Sainte-Hélène de Bagot où il descendit chez un de ses amis, le Dr Auger, un vrai libéral celui-là. Au cours de leur entretien il fut question des activités des francs-maçons dans la métropole. Le médecin de campagne ayant compris que son visiteur, dont le bagoût ne tarissait pas, connaissait les assaillants du secrétaire de la loge, l'engagea sur le terrain des confidences. Tout en le complimentant sur son audace et son flair, il l'induisit à faire connaître sa prouesse à ses parents chez lesquels il était en visite. Le Dr Auger, qui était

coroner de son district judiciaire, n'ignorait pas l'axiome: *unus testis, nullus testis*, « un seul témoin équivaut à aucun témoin », aussi chercha-t-il à faire corroborer par d'autres les déclarations de son interlocuteur qui s'était vanté d'être celui qui avait menacé de son revolver M. Larose. La tactique du médecin fut couronnée de succès; il apprit, le lendemain, des tantes de son visiteur de la veille, que c'était bien leur neveu qui était le héros du drame relaté dans les journaux de Montréal.

Le peintre Larose connut ainsi l'identité de son agresseur. Le mouchard habitait Montréal. Il le fit arrêter pour vol à main armée. Larose reconnut formellement cet homme qui l'avait assailli et le Dr Auger rapporta, sous la foi du serment, les déclarations de l'inculpé. De plus, son témoignage fut corroboré par deux autres témoins auxquels l'assaillant avait fait des déclarations identiques. L'accusé fut condamné à subir son procès aux assises criminelles.

Dans notre province où le pouvoir occulte du groupe des réactionnaires s'exerce dans tous les domaines de l'administration publique, ce n'était pas facile de faire rendre compte à des voleurs de grand chemin d'un crime ayant servi des fins prétendues sacrées. La décision du magistrat des Sessions de la Paix fut annulée par un juge de la Cour du Banc du Roi. L'accusé, arrêté de nouveau, réussit à se faire libérer une seconde fois, toujours sur un défaut de procédures.

### III

#### La peine du talion

Les chinoiseries administratives du code criminel exaspéraient les citoyens. Degoûtés de voir nos tribunaux servir la cause de la mouchardise réactionnaire, plusieurs d'entre eux en conclurent que, dans notre province, il ne restait plus aux victimes de l'oppression cléricale, pour défendre leurs droits violés, que la peine du talion



qui, comme on le sait, remonte à la législation mosaïque: *Oeil pour œil, dent pour dent*. Ce châtement, les Maskoutains décidèrent de l'appliquer à celui qui échappait aux tribunaux.

Dans le dessein d'accroître la vente d'une brochure dont il était l'auteur et dans laquelle il était le héros, cet homme prononçait des conférences dans les soubassements des églises et dans des salles publiques. Mon nom et celui de mon ami, l'échevin Joseph Huette, étaient mentionnés dans son pamphlet parmi ceux qui appartenaient à l'organisation maçonnique. Le tort que cette accusation causait à M. Huette, entrepreneur en ferblanterie et en plomberie, était considérable car le gros de sa clientèle se recrutait dans le clergé et les corporations religieuses. Comme il ne jouissait pas d'une très bonne santé et qu'il avait atteint la dernière phase d'une maladie qui le minait depuis longtemps, ces accusations aggravèrent son cas et ses médecins perdirent tout espoir de le sauver.

Un matin, alors que j'étais retenu à la chambre par une assez grave indisposition, je fus informé par téléphone qu'un jeune homme de Montréal désirait louer la salle publique pour y faire une conférence contre les francs-maçons. Il s'était vanté qu'il dénoncerait le greffier et un échevin, c'est pourquoi on hésitait à mettre notre salle du Marché à sa disposition.

Je compris que le mouchard espérait que la salle publique lui serait refusée, ce qui l'obligerait à s'adresser au clergé pour obtenir une salle où il pourrait tenter de me ruiner dans l'estime de mes concitoyens. Il n'ignorait pas, sans doute, que mes sympathisants et tous mes amis ne songeraient pas à aller l'entendre déblatérer contre moi dans un soubassement d'église ou dans une salle paroissiale. Je décidai qu'il serait de bonne politique de lui louer notre propre théâtre.

Le lendemain, malgré les conseils de ma femme, je me rendis à mon bureau où j'avais pris rendez-vous avec Bigaré, l'ancien aubergiste du Marché-à-Foin. Il passait à juste titre pour un des plus redoutables forts à bras de la ville. Je lui expliquai que les bleus et

les *cailles* — qualificatif qui servait à désigner, chez nous, les libéraux à tendances cléricales — avaient organisé une assemblée pour le soir de la Toussaint. Il fallait à tout prix que nos amis du Marché-à-Foin et des quartiers ouvriers fussent présents à la réunion dès l'ouverture de la porte afin de s'emparer des bonnes places et remplir la salle.

On ouvrit la salle au public à sept heures précises. Un quart d'heure plus tard, l'amphithéâtre était comble; tous les sièges étaient remplis, seules les allées et la scène demeuraient vides.

Pour attirer la foule au dernier moment, le conférencier avait retenu les services d'une fanfare, qui devait jouer à l'entrée, un peu avant huit heures. Quand les musiciens se présentèrent, le local étant déjà rempli, ce fut, chez eux, une explosion de rires car ils avaient aussitôt compris notre stratagème. Après l'office religieux, les cléricaux arrivèrent sur les lieux précédés de leur héros, de quelques prêtres, des Frères enseignants et des chefs de nos adversaires politiques. Pour pouvoir pénétrer dans la salle, le conférencier dut se frayer un passage parmi la foule qui encombrait l'escalier. Les allées étaient encore libres. Dans celle conduisant à la scène, un des nôtres, un bancal dont le visage trahissait une colère prête à éclater, faisait les cent pas. A la vue du nouvel arrivant, il l'apostropha en ces termes:

— C'est-y toé, l'orateur?

— Oui, monsieur, c'est moi, répondit l'étranger.

— Ben!... Quiens-toé ben! Tous ceux qui sont dans la salle, y sont comme moé.

Cet avertissement n'augurait rien de bon pour le conférencier. Aussi est-ce d'une voix hésitante qu'il prononça, en guise de préambule, quelques phrases banales. Puis, dans l'espoir de gagner la sympathie de l'auditoire, il crut indispensable de déclarer que c'était à la demande de sir Wilfrid Laurier qu'il avait démasqué les francs-



maçons. Cette affirmation gratuite eut le don d'exaspérer Jean Plante dit Bigaré qui, ne pouvant en supporter davantage, bondit de son siège et hurla de toute la force de ses poumons: « T'as menti! »... Un « ferme ta gueule! » fusa de l'arrière. Se retournant vers cet autre interrupteur et se méprenant sur son identité, il lui asséna un vigoureux coup de poing au visage. Malheureusement, ce fut un de nos amis qui le reçut, un monsieur Pagé qui se trouvait assis à côté d'un zouave alors qu'en toute justice c'est ce dernier qui aurait dû le recevoir.

— « *Farme la quienne!* » avait riposté Bigaré. Puis, s'adressant de nouveau à l'orateur, il se mit à l'injurier. Comme le président de l'assemblée se levait pour protester contre de tels propos, le chahut éclata et la salle devint un véritable pandémonium. Nos amis envahirent la scène. Ceux qui ne pouvaient emprunter les allées, enjambaient les bancs pour rejoindre les autres. Au milieu du tumulte, les prêtres, les musiciens et la plupart des chefs de nos ennemis politiques qui trônaient, il y a un instant, sur le plateau, cherchèrent refuge dans les bureaux de l'Hôtel de ville. Les coulisses s'effondrèrent et recouvrirent les instruments de musique; ce fut un pêle-mêle indescriptible. Poursuivi par nos partisans, le conférencier s'était éclipsé par la porte de mon cabinet de greffier. Deux solides gaillards étaient à ses trousses. Le fuyard alla s'échouer chez un de mes amis, Eugène Gamache, à qui il demanda asile. « Vite, vite, ouvrez-moi, » criait-il, « je suis poursuivi par les francs-maçons ». Cette formule, contrairement au *Sésame, ouvre-toi!*, n'avait rien de magique puisque Gamache répondit à son étrange visiteur: « Tant mieux! » et, le repoussant, lui ferma la porte au nez. Reprenant ses jambes à son cou, le pleutre s'engagea dans un dédale de ruelles, franchit des clôtures puis, après avoir sauté d'une cour à l'autre, finit par semer ses poursuivants. Le lendemain, un corroyeur dont la femme était parente avec notre conférencier, m'apprit que le malheureux était arrivé chez lui de très matin et qu'il lui avait accordé l'hospitalité.

Une fois le calme rétabli, mes amis s'emparèrent du théâtre et m'y transportèrent sur leurs épaules. A défaut du conférencier qui devait nous adresser la parole, c'est moi qui fus l'orateur principal. Le fiasco monumental de la réunion démontra, d'une façon péremptoire, que la lutte personnelle dirigée contre moi ne me nuisait aucunement; au contraire, elle m'aidait, puisque son caractère acerbe contribuait à me créer de nouvelles sympathies.

## IV

## Rumeurs de guerre

J'avais d'ailleurs eu une prémonition de l'apaisement de la lutte personnelle qu'on me faisait. Cette intuition m'était venue au cours d'une assemblée que M. Bourassa avait tenue à Saint-Hyacinthe, le six août. Il engageait alors le combat, de connivence avec le parti conservateur, pour renverser Laurier. Déjà, en 1910, des signes avant-coureurs laissaient prévoir la guerre de 1914. On parlait du péril allemand et l'Angleterre se préparait à toute éventualité. Les colonies avaient été alertées et au Canada, les deux grands partis politiques étaient d'accord pour assurer la défense commune. Sir Wilfrid, qui manifestait certaines tendances vers l'autonomie, préconisa la création d'une flotte de guerre canadienne, alors que des impérialistes étaient plutôt en faveur de voter une contribution directe de plusieurs millions de dollars à l'échiquier anglais. Quelques ministres démissionnèrent en signe de protestation, ce qui n'empêcha pas la loi de la Marine d'être adoptée.

Nous étions à la veille des élections générales. Les nationalistes avaient beau jeu pour soulever le peuple de langue française contre le gouvernement libéral d'Ottawa. De concert avec des politiciens, Bourassa avait organisé chez nous un grand ralliement régional. Le peuple demeurait perplexe; il éprouvait un véritable culte pour



Laurier, son idole, mais il n'en était pas moins imbu de préjugés qu'une fausse éducation et des politiciens sans scrupules lui avaient inculqués contre tout ce qui semblait favoriser l'Angleterre.

L'auditoire se composa de gens venus d'un peu partout, notamment de Montréal et des villes environnantes. Pour donner une idée de quelle manière procédait Bourassa pour émouvoir la foule et se créer de nouveaux adhérents au nationalisme dont il ne cessait de prêcher la doctrine à travers la province, voici un extrait de son discours :

... « Et vous payerez aussi l'impôt du sang: chaque père qui  
 » regarde grandir son enfant, qui forme pour lui des rêves d'avenir  
 » souriants, qui le couvre de sa tendresse et qui, après lui avoir donné  
 » le meilleur de sa chair, lui donne le meilleur de son affection et  
 » ne vit plus que pour lui, chaque mère peut se dire que le fruit de  
 » ses entrailles sera jeté dans les mêlées sanglantes, qu'il courra au  
 » milieu du frisson des balles, et que sa tête blonde ou brune s'abat-  
 » tra sanglante, fauchée par le fer, avec un gémissement, une plainte  
 » à laquelle un ciel étranger sera sourd ».

Malgré ces appels passionnés, la masse des citoyens de Saint-Hyacinthe, qui s'était groupée en un îlot distinct, ne semblait réagir, ni dans un sens ni dans l'autre. N'était-ce pas là un signe que notre député commençait à perdre sa popularité de 1908 et que les libéraux n'avaient pas lieu de désespérer de la victoire dans notre comté? Si le groupe Bourassa s'était renforcé des chefs conservateurs, il s'était par contre affaibli en jetant par-dessus bord des journalistes comme Olivar Asselin et Jules Fournier, dont le concours actif ne lui paraissait plus nécessaire.

## V

### Frictions entre l'Eglise et l'Etat

Le Congrès Eucharistique maintenait le sentiment religieux en effervescence. Nathan, le maire de Rome, ayant prononcé une allo-

cution dans laquelle il avait attaqué le Pape, les catholiques de Montréal convoquèrent une assemblée monstre dans le manège militaire pour protester contre ces attaques. Le conseil municipal adopta une résolution condamnant les paroles du premier magistrat de la capitale italienne.

L'agitation se généralisait. En mai, les socialistes célébraient leur fête annuelle en paradant dans les rues de la ville, drapeau rouge en tête. Trois d'entre eux, des ouvriers canadiens-français, furent arrêtés pour avoir distribué des brochures sans en avoir obtenu au préalable l'autorisation. Une assemblée avait été convoquée et devait être tenue sur le Champ-de-Mars; Albert Saint-Martin devait y adresser la parole au groupe de langue française, M. W. U. Cotton, de Cowansville, au groupe de langue anglaise, et un M. Edelstein au groupe juif. Plus tard, les camarades réunis protestèrent contre l'assassinat de leur chef Francisco Ferrer, en Espagne.

Les journaux cléricaux se plaignaient amèrement de l'adoption de la loi du cadenas, que le gouvernement espagnol avait adoptée contre les congrégations religieuses; ce sont eux, cependant, qui se sont faits et se font encore les champions de la loi qualifiée du même nom votée par le gouvernement Duplessis et mise brutalement en vigueur dans notre province par ses officiers de police. Nous ne manquons pas, chez nous, de gens qui croient que la liberté n'existe que pour eux.

La querelle au sujet des écoles d'Ontario entre les catholiques de langue anglaise et ceux de langue française battait son plein. L'Evêque Fallon, de London, qui ne croyait pas à l'efficacité des écoles bilingues telles qu'elles étaient administrées dans son diocèse, était accusé d'étroitesse de vues et de fanatisme. Il se défendait avec vigueur et c'est dans notre province que la lutte était la plus acerbée contre ce prélat; elle fournissait aux orateurs nationalistes un thème sur lequel ils pouvaient broder à loisir dans le but d'aviver la haine contre tous ceux qui ne parlaient pas notre langue, même contre ceux qui appartenaient à notre religion.



Le maire de Montréal était, lui aussi, un Irlandais catholique, et lors des Fêtes Eucharistiques on l'accusa d'avoir donné la préséance au drapeau irlandais sur le drapeau des Canadiens français aux mâts de l'Hôtel de ville. Il fut sévèrement blâmé et l'on considéra cet acte comme un crime de lèse-majesté à l'égard de la majorité de langue française.

L'année 1910 fut également témoin d'un spectacle pour le moins inusité lorsqu'un laïque, du haut de la chaire de l'église métropolitaine, contredit une théorie sur la langue et la religion développée par un futur cardinal. C'était notre propre député à la Législature, M. Henri Bourassa, le chef nationaliste, qui avait répondu à Monseigneur Bourne, archevêque de Westminster. Cette querelle se produisant au plus fort de l'agitation contre Mgr l'Evêque de London, servait les fins personnelles du bouillant nationaliste en le posant comme le défenseur de la langue française; cette popularité qu'il se créait ainsi en exploitant les préjugés de race devait contribuer à démolir le prestige de Laurier.

Le Congrès Eucharistique marqua aussi d'une façon bien nette la tension qui existait entre l'Eglise catholique et le gouvernement français du temps. L'absence du consul général de France à la réception offerte en l'honneur du cardinal Légit, Mgr Vanutelli, fut notée par la grande presse et le *Pays* lui-même, un journal radical, blâma M. Robiquet de n'y être pas allé; j'écrivais à ce sujet dans *L'Union*:

« Nous croyons, comme notre confrère, que ce représentant, »  
 » s'il est réellement responsable de ce fait, a manqué de tact et que »  
 » son gouvernement sera loin d'être enchanté de sa manière d'agir.

« M. Robiquet, en se rendant à ces réceptions, aurait fait gran- »  
 » dement plaisir à l'immense majorité de notre population cana- »  
 » dienne-française qui aime sa vraie mère-patrie d'un amour sincère, »  
 » et son gouvernement aurait été loin de le blâmer.

« Ce monsieur aurait-il, par hasard, pris au sérieux les attaques »  
 » de nos petits papes, qui veulent faire passer la France pour un pays »  
 » où les gouvernements n'ont le respect d'aucune convenance quand »  
 » il s'agit de choses touchant tant soit peu à la religion? Ce consul »  
 » aura réussi à faire plaisir à ces petits papes en leur donnant une »  
 » occasion, parmi les mille qu'ils trouvent à tort et à travers, de »  
 » déblatérer contre la France et nuire à son influence au milieu de »  
 » nous. »

M. Robiquet avait-il été invité en sa qualité officielle, je ne l'ai jamais su, mais même s'il l'eût été, pouvait-il déceimment y assister après l'insulte qui avait été faite au pays dont il était le consul et dont je n'eus connaissance que plus tard?

Je lis en effet sous ma signature dans un numéro subséquent du même hebdomadaire:

« Quant au maire Guérin qui, si l'on en croit une note de *La »*  
 » *Patrie*, aurait fait abaisser le drapeau tricolore des tours de l'Hôtel »  
 » de ville pour le remplacer par le Carillon-Sacré-Cœur, il a com- »  
 » mis un manque de courtoisie et d'égards, pour ne pas dire une »  
 » insulte, envers les Canadiens français, qui ne devront pas l'oublier. »  
 » Le Carillon Sacré-Cœur peut être la cocarde de l'Association »  
 » Catholique de la Jeunesse Canadienne-française, et les Millette, »  
 » les Beaupré, les Bourgoin, les Lemieux et les autres *Chevaliers du »*  
 » *Plafond* peuvent tenter de cacher dans ses plis les turpitudes que »  
 » l'on sait, mais, de là à proclamer la déchéance du drapeau tricolore »  
 » et à nous imposer à sa place un étendard d'un caractère religieux »  
 » plutôt que national, il y a un fossé difficile à remplir. »

J'hésite à croire que ce soit le maire Guérin qui ait donné cet ordre étrange; je suis plutôt sous l'impression que ce geste disgracieux avait été suggéré par des cléricaux zélés de son entourage. Quoi qu'il en soit, on ne saurait blâmer M. Robiquet de s'être abstenue en signe de protestation pour l'indignité que l'on avait fait subir au pays qu'il représentait officiellement.



## VI

## Une élection dans Drummond

La victoire que nous avons remportée en janvier aux élections municipales de Saint-Hyacinthe, en balayant le conseil clérical et en élisant un protestant, M. Paul Payan, contre M. Samuel Casavant, l'agent électoral de Bourassa, indiquait clairement que, dans notre région, le parti nationaliste perdait de la vogue. Cette opinion était également partagée par nombre de citoyens de l'extérieur, le candidat des réactionnaires dans la division de Saint-Jacques ayant été défait. Voici les commentaires de *La Vigie* sur la victoire de Saint-Hyacinthe:

« L'élection de M. Payan à la mairie de Saint-Hyacinthe sonne » le glas funèbre du nationalisme dans cette partie du pays. Après » Saint-Jacques, c'est significatif. La lutte fut des plus rudes; tout ce » qu'il y avait d'influence bleue et castor, tous les moyens qu'on » cherche à introduire dans les mœurs politiques, depuis un certain » temps, furent mis en œuvre, mais, peine perdue, le vieux château- » fort du rougisme s'est racheté. »

En mars, le parti libéral ordonnait des élections provinciales dans le comté de Drummond. Mon ami personnel, M. Napoléon Garceau, un libéral d'idées mais un adversaire politique, se présenta sous la bannière de M. Bourassa; il fut défait par l'honorable Jules Allard. Les nationalistes tentèrent vainement de soulever les masses en agitant le spectre de la guerre. La loi de la Marine, adoptée par le gouvernement fédéral, servit de thème principal aux orateurs nationalistes. Si le poison du préjugé anti-britannique n'avait pas encore accompli son œuvre, Bourassa et ses acolytes n'en continuaient pas moins à l'injecter à fortes doses dans l'âme du peuple.

La campagne antimaçonnique se poursuivait de plus belle dans la métropole. Mon procès intenté contre M. Victor Chartier, qui m'avait accusé de faire partie de la loge de Montréal, traînait devant

les cours de Justice depuis un bon nombre d'années. Il était à la veille de s'instruire lorsque mes adversaires publièrent dans les journaux qu'ils se proposaient d'assigner toutes les personnes mentionnées sur la liste du mouchard qui venait d'être libéré sur une question de procédures. Cette manœuvre n'avait d'autre but que celui de provoquer un scandale à Saint-Hyacinthe. Pour la déjouer, mon avoué me conseilla d'abandonner la poursuite, ce que je fis.

Nous étions au treize septembre. Arrêté de nouveau, l'assailant de M. Larose était remis en liberté et, cette fois encore, sur une question de procédure.

## VII

## L'influence indue et son oeuvre

Au début d'octobre, l'accession au Sénat de M. Louis Lavergne rendit vacant le siège de député fédéral dans Drummond-Arthabaska. Bourassa décida de participer à cette lutte électorale. Il croyait que ses idées avaient fait suffisamment de chemin pour battre le candidat de sir Wilfrid Laurier dans ce comté qui avait été témoin de la prodigieuse carrière politique du grand homme d'Etat.

La lutte s'engagea entre deux hommes d'inégale valeur personnelle. Le candidat libéral était un avocat éminent. M. Joseph-Edouard Perrault qui, plus tard, devait devenir ministre dans le cabinet Taschereau. Quant au candidat nationaliste, c'était un cultivateur qui n'était connu que dans sa paroisse.

Bourassa mit tout en œuvre pour vaincre le porte-drapeau de sir Wilfrid. Les villes et les paroisses de ce grand comté fédéral furent témoins de l'éloquence des orateurs nationalistes accourus des quatre coins de la province; des agents d'élection, grassement rétribués par la caisse du parti conservateur, s'installèrent en permanence dans chaque quartier de ville et dans chaque hameau de la campagne pour y exercer leur cabale politique.



Le groupe politico-religieux du clergé ne se contenta pas de travailler dans l'ombre contre sir Wilfrid Laurier; des abbés firent la campagne d'une façon ostensible. L'intervention cléricale fut tellement évidente que le frère du candidat, l'avocat Antonio Perreault, un des chefs marquants de la Jeunesse Catholique et un champion de notre école politico-religieuse, se plaignit amèrement de cette influence indue. Sa dénonciation fut tellement vigoureuse que Monseigneur l'Evêque de Nicolet, M. Brunault, mon ancien professeur de catéchisme, crut devoir publier une lettre pastorale pour défendre son clergé diocésain.

Le résultat des élections dans Drummond-Arthabaska prouva qu'en dehors de notre région le venin du nationalisme avait fait son œuvre: le candidat de sir Wilfrid Laurier fut vaincu. Ainsi, les partisans du *Sauveur* purent-ils chanter la gloire de ce Canadien français qui devait, plus tard, s'attribuer *l'honneur* d'avoir contribué à faire perdre le pouvoir au plus grand homme d'Etat que notre peuple ait produit.

Cette année, fertile en événements pour le moins étranges, s'était écoulée sous le signe de la comète de Halley. Ce qui n'empêcha pas le petit-fils du porteur d'eau de s'acheminer vers la colline parlementaire du vieux Québec.

## CHAPITRE ONZIÈME

### LA CHUTE DE LAURIER

#### I

#### Pour la revanche (1911)

La victoire remportée par les nationalistes, en 1910, contre le candidat de sir Wilfrid Laurier, dans Drummond-Arthabaska, avait jeté le désarroi dans le camp des libéraux. Cette défaite servit de leçon et ils serrèrent leurs rangs pour batailler ferme tout comme nous le faisons à Saint-Hyacinthe depuis notre échec de 1908. Une élection devait avoir lieu dans le comté de Saint-Jean où le député Félix-Gabriel Marchand, fils de l'ancien ministre libéral, venait de mourir. Cette élection avait été fixée au mois de décembre 1911. La campagne électorale fut violente. Les conservateurs et leurs nouveaux alliés, les nationalistes, tenaient à conserver leur prestige. De leur côté, nos partisans espéraient atténuer, par une éclatante victoire, la défaite qu'ils avaient essuyée dans Drummond-Arthabaska. Fort heureusement, la vieille forteresse libérale s'avéra à la hauteur de la situation en élisant le candidat du gouvernement Gouin, par une des plus fortes majorités de son histoire.

Cette victoire ranima le courage des nôtres, ce qui n'empêcha pas les castors, les tories, et les conservateurs, de connivence avec les nationalistes et des libéraux mécontents, de poursuivre leur campagne de démolition contre le parti de sir Wilfrid Laurier.

Dans Saint-Hyacinthe, le vent nous était favorable. Sur le terrain municipal les élections se firent par acclamation dans les cinq quartiers. Et j'eus le plaisir, comme greffier de la ville, de déclarer élus quatre de nos amis et un seul de nos adversaires.



Les cléricaux ne restaient pas inactifs. Dans notre comté, le candidat nationaliste, un jeune avocat de talent, Ernest Guimond, se révélait brillant orateur. Notre clergé voyait en lui, un futur Louis Veillot et dans Bourassa, son chef, un second Garcia Moreno.

La presse libérale, allergique à l'influence réactionnaire, critiquait, non sans amertume, nos maisons d'enseignement qui dirigeaient leurs élèves vers le nouveau parti. Jules-Edouard Prévost, un rouge de la vieille école, ancien membre du conseil de l'Instruction publique, manifestait clairement son opinion dans *l'Avenir du Nord*, dont il était directeur :

« On a nommé des collègues où l'on défend la lecture de tous  
 » les journaux, à l'exception du *Devoir* que l'on fait circuler dans  
 » les rangs. De sorte que les pères de famille qui envoient leurs fils  
 » dans ces maisons pour y puiser l'instruction dont ils ont besoin,  
 » sont exposés à les voir revenir au foyer paternel avec une forma-  
 » tion, ou plutôt, une déformation politique qui les convertit en  
 » fanatiques croyant que Laurier est un traître, un renégat, un viveur,  
 » un vil politicien « *sombrant dans la crotte* », que Gouin est un  
 » malfaiteur public, que Lemieux est un être indigne qui déshonore  
 » sa race et son pays, que Brodeur est un inconscient, que tous nos  
 » ministres sont des criminels, que tous nos députés — moins les  
 » nationalistes, bien entendu, — sont des ignorants, des avachis et  
 » la honte des Canadiens-Français, que tous les journaux — moins  
 » le *Devoir*, naturellement — sont vendus, que tous les libéraux  
 » sont des *crèchards* qui mettent le Canada et la Religion en dan-  
 » ger ».

L'expression péjorative « *dans la crotte* », employée par Bourassa pour démontrer jusqu'où le prestige de Laurier était descendu, causa plus de mal au chef nationaliste que toutes les exagérations dont il était coutumier lorsqu'il attaquait celui qui l'avait pourtant fait élire dans le comté de Labelle en 1896.

La victoire de Drummond-Arthabaska, les nationalistes espéraient pouvoir la répéter dans le comté de Saint-Hyacinthe, que

leur chef représentait au parlement provincial. L'avocat Guimond, qui préparait sa campagne depuis un certain temps, avait organisé, pour le début de décembre 1911, une assemblée qui devait se tenir au manège militaire. Ayant invité M. Beauparlant à y assister, en guise de réponse, celui-ci lui avait fait savoir qu'il serait le bienvenu à une assemblée publique convoquée à l'Hôtel de ville par les libéraux. Guimond déclina l'invitation, sous prétexte que la salle était trop petite. L'assemblée eut lieu quand même et notre député au fédéral y exposa un projet de loi qu'il se proposait de soumettre au parlement. Il s'agissait de rendre saisissable le traitement des employés du gouvernement. Il ne voyait aucune raison de ne pas soumettre les fonctionnaires à la même contrainte légale que les débiteurs ordinaires. Comme mon nom figurait parmi ceux qui devaient adresser la parole, je profitai de la circonstance pour féliciter M. Beauparlant de sa louable initiative.

L'assemblée de M. Guimond devait se tenir au théâtre Auto-scope et M. Beauparlant, sollicité de nouveau par son adversaire, accepta d'y participer. Mais la salle du théâtre étant encore plus petite que celle de l'Hôtel de ville, pour permettre à tous les électeurs d'entendre les discours, on décida, d'un commun accord, d'utiliser le manège militaire.

Aimé Beauparlant était d'une santé délicate et s'il avait refusé, une première fois, de parler au manège militaire, c'était uniquement parce que cette vaste salle n'était pas suffisamment chauffée. Il redoutait le même sort que celui de Maurice Saint-Jacques, un de ses confrères au barreau, mort en 1897, des suites d'une bronchopneumonie contractée au cours d'une campagne électorale. Le sentiment de notre député n'était point l'effet d'un caprice, car après l'assemblée il dut s'aliter. Il venait de prononcer l'une des plus fougueuses harangues de sa carrière et les applaudissements, nombreux et enthousiastes de l'auditoire, avaient démontré que le nationalisme rétrogradait dans notre comté. Le *Devoir* m'accusa d'avoir organisé une claque et, comme on entrevoyait le jour où les libéraux m'invi-



teraient à passer en première ligne de feu, on s'était donné le mot pour me discréditer par tous les moyens.

La presse locale continuait, elle aussi, à me combattre sur le terrain des préjugés religieux. Je ripostais dans mon journal par des articles de fond et il m'arrivait de poursuivre des libellistes qui publiaient des pamphlets par trop violents contre moi. Au début de 1911 deux jugements furent rendus en ma faveur, un contre M. L.-P. Morin, un riche commerçant de bois, l'autre contre M. de la Broquerie Taché, le propriétaire du *Courrier*.

## II

### Parodie de la Justice

Les tribunaux se montraient plus équitables envers moi, que pour les victimes du coup de main des Chevaliers du *Plafond*, survenu à l'occasion du Congrès Eucharistique de 1910. La population ne cachait pas son ressentiment devant l'impunité dont jouissait le principal assaillant du peintre Larose. Une requête portant la signature de plusieurs citoyens de marque, avait été adressée au conseil municipal de Montréal et réclamait l'arrestation de l'inculpé. Celui-ci fut de nouveau arrêté et condamné, cette fois, à subir son procès aux assises criminelles.

Le tribunal était présidé, en mars, par le juge Lavergne, un magistrat qu'une conception élevée de sa fonction plaçait au-dessus des préjugés et des partisaneries politiques. Nul n'ignorait qu'à une assemblée qui avait eu lieu sous les auspices de l'abbé Elie Auclair, écrivain et historiographe, en la salle de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Montréal, le dévaliseur de grand chemin s'était vanté que « si la loi était contre lui, les juges n'en étaient pas moins en sa faveur. » Affirmation toute gratuite et qu'il allait regretter en comparaisant devant le juge Lavergne. Cependant, les avocats de

la défense comptaient sur la crédulité et l'indulgence des douze jurés catholiques et de langue française, pour obtenir l'acquiescement de leur client. Au cours de sa plaidoirie, un avocat invoqua, comme on pouvait s'y attendre, l'intérêt de la religion pour motiver cet attentat et, partant, l'excuser.

Lorsqu'il s'adressa aux jurés, le président du tribunal releva de lourdes charges contre l'inculpé. L'opinion du juge, aussi bien que le verdict du jury, éclaira, d'une façon nette et concluante, les ravages et la nocivité d'une éducation mal dirigée chez le peuple. Aussi n'est-il pas sans intérêt de reproduire les points essentiels du jugement rendu dans cette cause désormais célèbre:

« Si la défense, dit le juge, ne s'était pas laissée entraîner si loin et ne me forçait pas à sortir de mon cadre, j'aurais certainement été moins long.

« Le huit avril, il y a eu attentat à main armée, suivi de dépouillement. Les avocats de la défense disent en matière d'excuse: *c'est parce que notre religion était attaquée*. Quelle est donc cette religion qui a besoin d'être ainsi défendue? Est-ce la même que la nôtre? A-t-elle été prêchée au coin d'un bois, à coups de pistolet?

« Cette défense est pénible; si les religions en sont rendues à se défendre par des attentats, elles sont bien pauvres, en vérité. Nous savons le contraire; le Christ et ses disciples ont prêché la douceur et la mansuétude. Ils n'ont pas été se poster à la croisée de deux chemins, armés jusqu'aux dents, et ils n'ont pas songé à convertir les infidèles en les molestant.

« A part les avocats de la défense, je ne reconnais pas à deux citoyens le droit d'excuser ou d'amoindrir la culpabilité de cet homme. Ce serait ridicule et injurieux et pour notre religion et pour notre race: nous serions la risée de tous nos autres compatriotes. On répéterait partout que les Canadiens-Français ne sont que des fanatiques ne songeant qu'à égorger pour la défense de leurs principes. Je m'insurge avec la plus grande force contre une pareille doctrine.



« La défense a parlé de la lumière froide de la loi, disant que  
 » vous n'étiez pas obligés de suivre la lettre de cette loi; eh! bien,  
 » je dis, moi: c'est moins dangereux de se conformer strictement à  
 » ses préceptes que de suivre les idées anarchistes et révolutionnaires.

« Si vous acquittez cet homme, ce serait une honte pour nous  
 » et nous serions la risée de tous les peuples de l'univers. Mettant  
 » cela de côté, il n'en reste pas moins vrai que vous avez à rendre  
 » un vrai verdict suivant la preuve. Vous avez prêté serment de  
 » faire votre devoir: l'heure est venue de vous exécuter. Quelle est  
 » cette preuve? ...

Ici, le juge résume les faits de la cause en se basant sur les déclarations des témoins de la poursuite et de la défense. Après cet exposé, il poursuit:

« Voilà bien une drôle de manière de défendre la religion. On  
 » ne saurait faire d'injure plus sanglante à la nôtre qu'en admettant  
 » un tel principe. Les complices de l'accusé sont, tous les trois, cer-  
 » tains que l'argent a été enlevé et ensuite remis à Larose. D'abord,  
 » ils ne sont pas intelligents; puis, ils se sont comportés comme des  
 » bandits. Je trouve même que Larose est encore plus croyable  
 » qu'eux. Ils ont confirmé tous les faits: ils ont volé une grammaire,  
 » des billets de théâtre, des documents, une lettre, un chèque. Ils  
 » n'ont pas remis ces choses et ils n'offrent pas de les remettre. Et ce  
 » sont là des gens honnêtes qui ont fait une chose semblable? Vous  
 » pouvez le croire si vous le voulez.

« Si l'on avait eu ce zèle d'apôtre, on se serait, au moins, em-  
 » pressés de rendre les objets volés. Remarquez bien qu'on n'a pas  
 » le droit de dépouiller des gens de leurs biens, même pour une  
 » minute. On prétend avoir rendu le plan volé et les clefs de la  
 » victime; quand aux \$82.00 j'ai de forts doutes. J'aime autant  
 » croire Larose que ces témoins qui ont commis un acte des plus  
 » répréhensibles. »

Si le procureur de la Couronne eût assigné le comptable de notre ville à qui l'accusé avait payé le prix de location de notre

salle publique, six mois auparavant, en déclarant: « Je vous paye avec l'or des franc-maçons », les doutes du juge se seraient dissipés. Quoi qu'il en soit, je me demande si un tel témoignage eût influencé le verdict du jury. Voici en quels termes le juge termina ses remarques aux jurés:

« Quant à l'accusation contre l'inculpé, elle est avouée par la  
 » défense et admise par les complices.

« Le seul fait sur lequel on n'est pas d'accord, c'est au sujet de  
 » l'argent disparu. Mais si ce sont des gens si scrupuleux et si hon-  
 » nêtes, pourquoi n'ont-ils pas rendu ce qu'ils avaient volé à part  
 » cela?

« Messieurs les jurés, la preuve est parfaitement suffisante.  
 » Il s'agit d'un attentat atroce à la liberté; on rencontre des per-  
 » sonnes atteintes de maladie de cœur que la seule vue d'un revolver  
 » pourrait tuer instantanément. Ce sont là véritables jeux de bandits.  
 » Faites votre devoir. Si vous êtes honnêtes et intelligents, vous ne  
 » pouvez faire autrement que rapporter un verdict de culpabilité  
 » contre l'accusé. Je vous laisse avec ces quelques remarques ».

Mais il faut croire que les jurés ne possédaient pas ces qualités qui sont l'apanage des êtres équilibrés et consciencieux. Ils étaient imbus de préjugés et victimes d'une fausse éducation qui, chez eux, avaient fini par oblitérer jusqu'au sens de la justice et du droit naturel.

Le célèbre criminaliste N.-K. Laflamme, un des avocats de la défense, avait quitté le prétoire au moment du plaidoyer; il avait laissé à M<sup>re</sup> Alban Germain, un castor authentique, le soin de prononcer, seul, la plaidoirie.

Les citoyens, respectueux des lois, s'attendaient à un verdict de culpabilité. Après avoir délibéré toute la nuit du lundi au mardi, les jurés reprirent leurs places dans l'enceinte du tribunal. Dès l'ou-



verture de la Cour, ils déclarèrent l'inculpé non coupable de l'accusation de vol à main armée portée contre lui. Ce flagrant déni de justice suscita quelques applaudissements de la part de spectateurs qui croyaient ainsi servir les intérêts de la religion. Mtre Alban Germain demanda la mise en liberté immédiate de son client et le juge, s'adressant au jury, se contenta de lui dire: « *Vous pouvez aller vous faire payer, messieurs; votre tâche est accomplie.* »

Ainsi se termina le dernier acte d'un complot ourdi, lors du Congrès Eucharistique de Montréal, dans l'unique but de rendre suspectes les idées libérales et progressives. Nos adversaires exploitèrent le verdict en m'attaquant de plus belle. Mais je sus tenir le coup et déjouer leurs tactiques en combattant dans les cadres de la loi.

A Montréal, un citoyen qui n'arrivait pas à digérer le verdict d'acquiescement rendu en faveur de l'agresseur du peintre Larose, décida d'imiter l'exemple que lui avait offert Saint-Hyacinthe en se constituant justicier pour faire subir, à son tour, la peine du talion au détrouseur de grand chemin. Un jour, il se présenta à son magasin pour y faire l'emplette d'un paquet de cigarettes. Au moment où le marchand lui tendait l'article demandé, il lui asséna un violent coup de poing en pleine figure. Son acte accompli, le client disparut. Quelques jours plus tard, l'ancien agresseur de Larose, redoutant d'autres représailles, quittait Montréal et s'installait dans une ferme des Cantons de l'Est. Ainsi entraînait-il, une fois pour toutes, dans l'ombre, après avoir accompli une œuvre sinistre au profit des exploités de la crédulité populaire.

Sa disparition de la scène publique coïncida avec la mort d'une de ses victimes, Joseph Huette, qui avait grandi tout comme lui, au village de Saint-Dominique de Bagot. Ce fait, à lui seul, ne confirme-t-il pas cet axiome: le même sol, suivant la culture, peut produire le bon grain ou l'ivraie pernicieuse.

## III

## La mort d'un citoyen modèle

Mon ami Huette, un cœur sensible sous une écorce un peu rude, ne s'était pas remis du choc nerveux et des inquiétudes morales que lui avaient causés ceux qui l'accusaient de faire partie de la maçonnerie, et il demeurait confiné à sa chambre.

Je l'encourageais de mon mieux en lui représentant que seuls les fanatiques ajoutaient foi aux dires de l'irresponsable qui avait inscrit nos deux noms sur son tableau noir. Mais le brave homme pensait à sa femme, à ses deux enfants, à sa sœur, directrice d'une maison d'enseignement, enfin, au chagrin que ces âmes naïves et croyantes avaient éprouvé en apprenant la nouvelle. Il s'inquiétait de l'avenir de sa famille, songeait à sa clientèle dont une bonne partie se recrutait dans le clergé et il redoutait le moment où il ne pourrait plus faire face à ses obligations. Je m'ingéniais à lui démontrer la futilité de ses craintes; ses amis ne l'avaient pas abandonné et les citoyens aux idées larges lui conservaient leur estime. Hélas! le médecin n'était guère optimiste, son diagnostic laissait entendre une fin prochaine. Cependant, en décembre, Huette semblait avoir repris une certaine vigueur; l'approche des élections à l'échevinage et le succès qu'il obtenait en affaires le ramenaient au sens des réalités. De plus, il n'avait guère perdu de sa popularité et on le lui prouva en le réélisant par acclamation.

Deux semaines plus tard, les membres de la Chambre de Commerce l'appelaient, pour un second terme, à la présidence de leur association. Si l'œuvre des mouchards cléricaux avait pu affecter sa santé, elle n'avait pas réussi à nuire à sa réputation d'homme intègre. Mais ces heureux événements ne furent qu'un palliatif aux épreuves qu'il avait endurées. Joseph Huette rendit le dernier soupir, le premier mars 1911, à l'âge prématuré de quarante-cinq ans.



J'avais connu Huette, alors qu'il était déjà un homme mûr, et moi un adolescent. Simple ferblantier et moi, jeune reporter à l'affût des nouvelles, nous nous étions liés d'amitié. Par lui, j'appris à connaître la mentalité de la classe des travailleurs, à comprendre leur soif de liberté, leurs aspirations et leur désir d'une amélioration dans le domaine de l'instruction populaire. Aussi, me fis-je un devoir de rendre un dernier hommage à cet homme envers qui j'avais contracté une dette de reconnaissance; je consacrai à sa mémoire deux colonnes de mon journal.

#### IV

##### Le sénateur Dessaulles, homme de parole

D'aucuns parmi mes amis ont souvent trouvé excessif mon attachement à la population de ma petite ville; ce sentiment indéfectible me fut inspiré par l'admiration que j'éprouvais pour les qualités de cœur et d'esprit de l'élite de ses diverses couches sociales. Après avoir cité le cas d'un modeste ouvrier en ferblanterie, j'invoquerai le souvenir du sénateur Dessaulles, seigneur de Saint-Hyacinthe. Ce parallèle expliquera le culte que j'ai voué à tous ceux qui ont aidé le petit-fils du porteur d'eau dans les moments les plus critiques de sa carrière.

A titre de greffier de la ville, je remplissais la fonction de secrétaire du bureau des évaluateurs. En 1911, ce bureau avait confectionné un nouveau rôle d'estimation de la propriété foncière. Le parti de la réforme voulait ainsi abolir le favoritisme. M. Dessaulles possédait alors cent quarante arpents de terre meuble sur lesquels il exploitait une piste de courses et maintenait une maison de ferme. En vertu des anciennes lois municipales, ce domaine bénéficiait d'une exemption de taxes, les évaluateurs du temps lui ayant attribué une faible valeur de rendement et le conseil avait accepté, sans dis-

cussion, les chiffres soumis par le bureau d'estimation. Les réformistes ayant décrété un prélèvement de taxes spéciales sur tous les biens fonciers, la situation n'était plus la même, la loi enjoignant aux administrations municipales d'évaluer les biens à leur valeur réelle.

La valeur globale de cette propriété fut fixée à \$23,500.00. Trouvant ce chiffre exagéré, M. Dessaulles protesta. Après l'avoir entendu en audience publique, le conseil municipal et moi, en ma qualité de secrétaire des évaluateurs, nous approuvâmes la décision du bureau. M. Dessaulles en appela à la Cour supérieure. Le juge Paul-Gédéon Martineau en vint à la conclusion que la preuve avait été établie que l'évaluation desdits immeubles, faite sans égard à leur dimension, était juste et raisonnable, en supposant même que les immeubles évalués n'auraient pas la dimension portée au rôle d'évaluation.

Au cours de l'enquête j'avais fait poser, par l'avocat de la ville, une question dans le but de savoir si le plaignant était disposé à vendre ses propriétés pour un prix inférieur à celui mentionné au rôle d'évaluation; à cette question, il avait répondu dans la négative. Je lui fis demander alors s'il consentirait à s'en départir pour le prix de \$23,500.00 indiqué sur le rôle et, cette fois, il répondit dans l'affirmative.

Après l'audience, je croisai M. Dessaulles dans le grand escalier du Palais de Justice. Le jugement prononcé contre lui ne l'avait aucunement affecté. Je m'informai s'il était sérieux quand il avait déclaré qu'il vendrait ses propriétés au prix de l'évaluation. Il me répondit avec ce calme qui le caractérisait:

— Quand avez-vous entendu dire que j'étais revenu sur ma parole?

— Si j'avais de l'argent, lui répondis-je, je l'achèterais.

— Je n'ai pas besoin d'argent, répliqua-t-il en souriant. Trouve un ami qui t'avancera \$2,500.00 et j'attendrai pour le paiement du solde. J'ai confiance en toi.



Ce parfait gentilhomme avait compris que, malgré l'estime que j'éprouvais pour lui, je n'avais pas hésité à faire mon devoir. Il oubliait le tort personnel que je lui avais causé. Ce descendant de seigneur avait l'âme trempée de la même façon que celle de mon ami Huette, le fils de prolétaire.

J'entrevis, dans la transaction que me proposait M. Dessaulles, une occasion exceptionnelle de gagner une petite fortune. Saint-Hyacinthe allait grandir, prospérer et les cent quarante arpents de terre pouvaient être divisés en lotissements. De nouvelles manufactures viendraient s'y établir, j'en avais la conviction, dans un centre comme le nôtre, si propice à la production industrielle.

A tout considérer, il n'existait pas de site plus favorable pour les étrangers désireux de s'établir chez nous, que les fermes Dessaulles. Je trouvai les fonds pour en faire l'acquisition. Grâce à la collaboration du protonotaire du district, Albini Beauregard et du notaire Victor Morin, de Montréal, nous avons formé une société à parts égales dans la transaction. Un concours fut organisé dans le but de trouver un nom au quartier que nous allions créer. Le premier juillet 1911, nous procédions à la distribution des prix. Le nom qui fut adopté fut Bourg-Joli. Dans un seul après-midi, nos agents vendirent, à un prix double de celui que nous avions payé, un cinquième de la superficie du terrain. Dans la suite, j'achetai les parts de mes deux associés. Tout en leur rendant service, cette propriété ne cessant d'acquérir de la valeur, ce fut pour moi un véritable Pactole.

Les quelques biens, grâce auxquels je pus jouir d'une certaine indépendance de caractère, et qui me permirent d'exprimer mes opinions sans craindre d'en souffrir matériellement, je les dois à la magnanimité du seigneur Dessaulles. Lorsqu'il offrit au petit-fils du porteur d'eau le reliquat de ses biens patrimoniaux, je me suis souvenu que c'était ce même homme généreux qui, un demi-siècle auparavant, avait cédé pour une somme dérisoire, la parcelle de terre sur laquelle mon grand-père Séraphin, le porteur d'eau, avait cons-

truit sa maisonnette. Comment pouvais-je ne pas être attaché à une population dont le caractère en général, reflétait la mentalité de Joseph Huette, chez la classe populaire, et celle du sénateur Dessaulles, dans la bourgeoisie.

## V

## La réaction à l'attaque

L'atmosphère sociale de Saint-Hyacinthe n'avait pas encore été entachée de cléricisme par les exploiters de religions et de superstitions; le Maskoutain, quelle que fut sa croyance religieuse ou son opinion en politique, jouissait de la plénitude de ses droits et il n'était pas relégué au ban de la société comme tel était le cas en maints endroits de notre province où dominaient les cléricaux de l'école politico-nationaliste.

*Le Devoir*, dont Henri Bourassa était directeur, tout en semant des germes de haine et de suspicion contre nos compatriotes ne parlant pas notre langue et ne pratiquant pas notre religion, se servait d'encycliques, de lettres pastorales, de décrétales mal interprétées dans l'unique but d'isoler les nôtres d'avec les protestants qu'il assimilait à des pestiférés intellectuels.

Un scribe anonyme déversait sa bile dans *Le Devoir*, contre nos hommes publics qui, à titre officiel et comme représentants d'un corps public, prenaient part à des cérémonies ou à des congrès protestants. Ce journal publiait en première page les articles de Pierre Suresne que l'on considérait comme un maître de notre école politico-religieuse voulant *tout restaurer dans le Christ, (omnia instaurare in Christo)* par la voie de notre presse catholique. Les articles de ce doctrinaire reflétaient les buts poursuivis par *Le Devoir*: la ségrégation des Canadiens français dans le pays, et la chute de sir Wilfrid Laurier et du parti libéral. En août 1910, il avait écrit:



« Le sens catholique fait totalement défaut chez beaucoup de nos hommes publics.

« Les méthodistes, dont on connaît l'esprit sectaire et qui mènent à Rome la campagne que l'on sait, tenaient leur congrès à Victoria, en Colombie Britannique... Tout à coup un événement heureux vint réjouir le cœur de nos frères séparés. M. Laurier, M. Graham et M. McDonald, de Pictou, entrèrent dans le lieu de réunion et adressèrent la parole aux congressistes. Le grand catholique Laurier, qui se ferait volontiers mormon avec les Mormons, trouvait des accents émus pour louer toutes les Eglises qui sont à l'œuvre pour former de bons citoyens; il se réjouit en particulier de connaître l'esprit plus large qui caractérise le christianisme au Canada ».

« La conciliation à outrance fera toujours faire des bourdes à notre premier ministre. Au besoin, il trahira sa foi et prendra part à des réunions que le sens catholique lui interdirait de fréquenter s'il se rappelait quelque peu les notions de catéchisme, que jadis on lui expliquait relativement aux relations des catholiques avec les protestants.

« M. Laurier devait savoir, et il viendra sans doute nous le dire au Congrès Eucharistique, avec l'aisance d'une girouette qui tourne à tous les vents, que l'un de nos dogmes fondamentaux, c'est qu'il n'y a qu'un seul Dieu, une seule foi, un seul baptême, qu'il n'existe qu'une seule voie conduisant au bonheur suprême et un seul guide capable de nous conduire: la voie, c'est Jésus-Christ, le guide, c'est l'Eglise constituée par Lui-même, la seule dépositaire des moyens de salut ».

L'auteur de cette ânerie cite ensuite le cas d'un catholique anglais, élu Lord-maire de Londres qui, prétendait-il, avait refusé de renier sa foi:

« Il avait, lui, dans son âme, cet attachement vif, respectable, éclairé au dogme, à la vérité révélée et par une conséquence im-

» médiate, aux organes de cette vérité révélée et aux moyens par lesquels nous sommes mis en communication avec elle.

« Hélas, combien chez nous n'ont pas cette délicatesse d'une foi qui veut vivre en union complète d'idées avec l'Eglise et ne pas se laisser prendre à tous ces sophismes dont nous souffrons, qui tendent de plus en plus à mettre toutes les religions sur un pied d'égalité, sous prétexte de tolérance et de largeur de vue. »

La leçon qui se dégage de l'élection du catholique anglais dans une ville dont la majorité de ses habitants est protestante, contredit d'une façon éloquente les principes énoncés par Pierre Suresne. En effet, si les Anglais avaient le cerveau aussi étroit que ce rédacteur du *Devoir*, jamais un catholique n'aurait pu se faire élire à Londres.

Le premier septembre, Pierre Suresne, posant au docteur en droit canon, blâmait le maire Guérin d'avoir assisté à la pose de la première pierre de l'église presbytérienne de Montréal, que l'on érigeait à l'angle des rues Jeanne-Mance et Prince-Arthur. Il lui reprochait de ne pas avoir suivi l'exemple du patriote O'Connell qui avait refusé d'assister aux funérailles de Corbell, « son ami de cœur qu'il pleurait tendrement » — parce qu'elles avaient lieu dans un temple protestant. Comme son illustre compatriote, le maire Guérin, selon Pierre Suresne, aurait dû refuser l'invitation en disant: « Nous autres, catholiques, nous prions pour tous, mais non avec tous ».

Si les protestants s'étaient conformés aux principes émis par *Le Devoir*, de combien de milliers de dollars, voire de millions n'aurait-on pas été privés pour la construction de temples, d'universités et d'hôpitaux catholiques? Il est vrai que chez les gens formés à l'école réactionnaire, l'argent n'a pas d'odeur; les non-catholiques ne doivent être approchés que l'escarcelle à la main.

Il n'y avait pas que dans la presse cléricale et conservatrice qu'on préparait la chute de Laurier et la déchéance du parti libéral. Dans la plupart de nos séminaires, où l'on monopolisait l'enseignement secondaire, les professionnels en herbe n'avaient de rapports avec la vie de notre monde social et politique que par les journaux



cléricaux et nationalistes. Le clergé, se conformant à la lettre pastorale de Monseigneur Bégin, qui condamnait *La Vigie* et *Le Soleil* de Québec, et aux instructions reçues de Rome, se consacrait entièrement à l'œuvre de la bonne presse. A Québec, il avait fondé *L'Action Sociale*. Ce journal était la propriété de l'Archevêché. L'œuvre d'Action Sociale et son accessoire le journal ont pour auteurs les abbés Stanislas-Alfred Lortie et Paul-Eugène Roy. Les souscriptions volontaires d'acclésiastiques et de laïcs ont permis la naissance et le maintien de l'œuvre. L'archevêque se réservait le droit de regard. La concurrence intensive que ce journal exerçait contre la presse libérale et la lutte ouverte dirigée contre les gouvernements libéraux provoquèrent des polémiques acerbes. L'archevêque s'en émut et publia un mandement qui eut beaucoup de retentissement dans la Province.

De cette lettre pastorale, il convient d'extraire un paragraphe illustrant les fins que le Vatican propose à la presse mondiale catholique. Le champ qui lui est ouvert est si vaste, pour ne pas dire illimité, qu'on se demande comment on pourra empêcher cette presse de ne point provoquer de scissions dans les rangs des catholiques:

« Il y a quatre ans, lit-on, nous avons fondé *L'Action Sociale Catholique* et *l'Oeuvre de la Presse Catholique*. Pour répondre au désir de Sa Sainteté Pie X qui demande qu'en tous pays soient créés des journaux qui aient pour principale mission de défendre les intérêts et les œuvres de l'Eglise, nous avons fondé un journal *L'Action Sociale*. A ce journal nous avons demandé évidemment, de fournir à ses lecteurs, sur le mouvement de la vie publique, des informations suffisantes pour satisfaire leur légitime curiosité mais aussi et surtout, nous lui avons donné pour mission de former, d'éclairer, de diriger l'opinion sur tous les problèmes d'ordre économique, social, politique, où se trouvent engagés la foi, la morale, la discipline de l'Eglise, la grandeur et la destinée de notre patrie. »

Les scribes cléricaux, interprétant cette lettre pastorale comme une invitation à traiter les problèmes d'actualité sous l'angle qui leur était le plus favorable ne se gênèrent pas pour s'immiscer dans le domaine de la politique. Il n'est donc pas étonnant si les bouillants rédacteurs de *La Vigie* et du *Soleil* ont pu manquer de mesure eux aussi, en répondant aux ennemis jurés du parti libéral.

Alors que le Dr Ernest Choquette, conseiller législatif de Saint-Hyacinthe, se plaignait, dans les journaux libéraux, de la propagande politique dirigée contre notre parti dans les collèges et séminaires, mon ancien professeur de rhétorique, l'abbé Emile Chartier, écrivait de longs articles dans *Le Devoir* pour défendre nos institutions d'enseignement secondaire, et même pour approuver les invitations faites aux politiciens par ces collèges d'entretenir les élèves de considérations politiques. Quoique j'aie toujours eu beaucoup d'estime pour ce prêtre dont les brillantes qualités furent appréciées par l'Université Laval de Montréal dont il devint vice-recteur, notre idéologie politique différait complètement. Nous ne nous accordions que sur les règles de justice et d'honnêteté qui doivent inspirer toutes nos actions.

Des deux longues lettres que l'abbé Chartier publia à ce sujet dans *Le Devoir*, j'extrai les passages suivants:

« Et maintenant, nos collègues ont-ils le droit de caresser ce que les malins appellent le rêve nationaliste? La réponse nous semble évidente. C'est la prudence que les professeurs ne fassent pas de leur chaire un tribunal du haut duquel ils jugent la politique nationaliste telle qu'elle se produit au jour le jour. Par ailleurs, c'est le devoir des maîtres de philosophie d'expliquer à leurs disciples le programme nationaliste tout autant que le programme libéral ou conservateur. Loin de les en blâmer, nous les louerions, au contraire, de consacrer à cet exposé raisonné quelques séances académiques. Tout ce que nous exigerions d'eux, comme sauvegarde pour la liberté de leurs élèves, ce n'est pas qu'ils taisent leurs préférences personnelles, mais qu'ils n'aillent pas les imposer comme



» des dogmes là où la vérité *morale et religieuse* n'est pas en cause.  
 » Enfin, puisqu'il leur incombe d'affirmer carrément les principes de  
 » la politique supérieure et idéale, s'il se trouve que le corps de doc-  
 » trine du nationalisme concorde sur plus de points que tout autre  
 » avec ces principes, par le fait même qu'ils accomplissent leur tâche  
 » d'éducateurs, ils feront nécessairement du nationalisme, comme ils  
 » feront infailliblement du conservatisme et du libéralisme en expo-  
 » sant parmi les principes de ces deux doctrines politiques ceux ca-  
 » drant exactement avec la théorie idéale. »

...

...

L'abbé Chartier terminait sa lettre en ces termes:

« Ces prétentions outrées, absurdes même, ne se cacheraient-  
 » elles pas derrière les écrits de certains partisans qui ne pardonnent  
 » pas à nos collègues de n'adorer ni M. Laurier, ni M. Gouin? Ceux  
 » qui parlent le plus fort sont tellement enchaînés au char de ces  
 » deux hommes et leur ont tant d'obligations qu'on ne peut croire  
 » à leur désintéressement.

« Leur désintéressement, il leur serait pourtant facile de nous  
 » le démontrer; il suffirait pour cela qu'au lieu de protester seule-  
 » ment quand nos collègues invitent un représentant du nationalisme,  
 » ils voulussent bien protester aussi quand nos maisons ouvrent leurs  
 » portes aux partisans du libéralisme ou du conservatisme. Pour pré-  
 » ciser, M. Choquette qui se scandalise de voir M. Bourassa bien  
 » reçu dans certains établissements, n'a pas eu pour eux un mot de  
 » blâme quand ils ont accueilli non pas seulement l'homme supé-  
 » rieur qu'est monsieur Chapais, mais même des personnages com-  
 » promis autrefois comme MM. Langelier et Lemieux. Pourquoi  
 » cette différence si c'est l'ingérence de la politique en général et  
 » non celle du nationalisme en particulier qu'on veut extirper de nos  
 » maisons? »

Le ton de cet écrit indique bien la différence de réception qu'on réservait aux hommes politiques dans nos séminaires; il y a six

hommes de mentionnés dans la défense *pro domo* de M. Chartier; un nationaliste, M. Bourassa; un conservateur, Thomas Chapais, et quatre libéraux, Laurier, le premier ministre du Canada, Gouin, le premier ministre de la province de Québec, les juges François Langelier et François-Xavier Lemieux, dont le premier devint lieutenant-gouverneur et le second, juge en chef de leur province. Si l'on en croit mon ancien professeur, Bourassa et Chapais sont des hommes parfaits; Laurier et Gouin ne sont pas aimés dans nos collèges; Langelier et Lemieux sont des *anciens compromis*.

L'abbé Emile Chartier avait été si loin dans son argumentation que le vingt août il rédigeait un article, assez court celui-là, pour nier avoir voulu injurier les deux juges dont il avait attaqué le caractère en les qualifiant d'hommes compromis; sa défense se résuma à expliquer que ce terme ne comportait pas la même signification au Canada qu'en France. Et voici le *distinguo* auquel il eut recours pour se disculper de toutes mauvaises intentions:

« Puisque nous opposons le début de leur carrière à la carrière  
 » totale de l'honorable Thomas Chapais, il semble bien évident que  
 » nous avons en vue seulement le rôle public tenu par ces messieurs.  
 » Puisque de plus nous parlions de politique, il semble plus évident  
 » que nous faisons allusion uniquement à leur conduite politique.

« Il nous revient que des cerveaux mal conformés ou déformés  
 » ont attribué à notre expression un tout autre sens; quelques-uns  
 » même y ont découvert une incursion dans la vie privée. Notre  
 » caractère suffisait pourtant à écarter de prime abord pareille inter-  
 » prétation. Nous comprenons que si nous avons écrit pour un  
 » public français, le terme employé eût pu prêter à équivoque; mais,  
 » Dieu merci! nous ne sommes pas en France et il faut l'espérer,  
 » nous ne nous affublerons jamais de la ridicule manie de prêter à  
 » une expression un sens péjoratif qu'elle ne comporte pas elle-  
 » même. »

Ces satanés Français en ont-ils des lubies!: donner au mot « compromis » le sens de diminution d'honneur, de réputation, em-



prunté à la langue de Virgile *compromittere*, et mentionné dans tous les dictionnaires, même celui de l'Académie Française. Dire qu'il se trouve des Canadiens si peu nationalistes qu'ils se rendent coupables de la même erreur; c'est à y perdre son latin. Pour eux, un politicien compromis n'est pas un homme compromis. O comode subtilité de la casuistique!

Cet incident qui illustre la mentalité régnante dans nos maisons d'éducation, donne une idée de l'ampleur des attaques dont sir Wilfrid Laurier était la cible. Dans la région de Saint-Hyacinthe, où la doctrine libérale n'était pas acceptée par tous, nous résistions ferme à nos détracteurs. Nous avons perdu les élections de 1908 et nos adversaires se promettaient bien d'enlever le comté aux prochaines élections fédérales. Il nous fallait déjouer leur plan; notre comté se devait de rester fidèle à Laurier, à celui que nous avons toujours considéré comme l'incarnation du libéralisme qui animait les patriotes de 1837-38.

## VI

### Les libéraux ripostent

Aimé Beuparlant, en dépit d'une santé débile, se tenait constamment sur la brèche, et ses amis de Saint-Hyacinthe et ceux de l'extérieur venaient lui prêter main-forte au besoin. Ma charge de greffier me laissait de fréquents moments de loisir et je profitais des heures de congé pour conduire M. Beuparlant dans nos différentes paroisses. Il y tenait de fréquentes assemblées et, profitant de l'opportunité qui m'était offerte je défendais la politique du gouvernement provincial contre les attaques de notre député nationaliste. Beuparlant ne le ménageait pas, lui non plus, et critiquait vertement son attitude au Parlement fédéral.

Au conseil municipal, nous conservions nos effectifs. La vacance créée par le décès de notre ami Joseph Huette, avait été remplie par

un de nos partisans qui jouissait d'une grande influence, M. Magloire Côté. Il était un des patrons à la manufacture où mon père avait travaillé durant trente-trois ans et où j'avais commencé mon apprentissage comme coupeur de cuir.

Si tout allait bien de ce côté, j'éprouvais quelques ennuis, comme surintendant de notre usine municipale, au sujet du pompage de l'eau et la production de l'électricité. A ces difficultés d'ordre technique, s'ajoutait la concurrence de la compagnie rivale. On m'avait prédit, lors de l'adoption du règlement décrétant la régie publique de ces services, que j'éprouverais certaines difficultés à cause des nouvelles machines que nous allions acquérir, les préposés à leur fonctionnement ne possédant pas l'expérience ni les connaissances nécessaires car il s'agissait de machines à rotation rapide et mues par des appareils électriques dont le maniement comportait certains dangers. Peut-être aussi, m'avait-on laissé entendre, que les mécaniciens qui seraient affectés à leur entretien pourraient être soudoyés pour saboter le service des eaux et de l'éclairage public.

A-t-on jamais essayé de corrompre les employés de la ville dans le but de discréditer la régie publique? En tout cas, j'ai pu me rendre compte, personnellement, de la mauvaise volonté des deux principaux surveillants du château d'eau et d'électricité. Chaque fois qu'il se produisait un orage, que ce soit de jour ou en pleine nuit, le mécanicien chef me téléphonait pour me prier de prendre charge de l'usine. Il prétendait éprouver une peur du diable de la foudre, et le contact des éclairs sur les paratonnerres protégeant les dynamos, le paralysait de frayeur. Pour ne pas exposer la ville à une panne d'électricité ou à un manque d'eau, je devais me rendre à l'usine.

Parfois on avait recours à moi pour mettre en marche un moteur à gazoline qui refusait de fonctionner. C'était une machine bien simple servant à comprimer l'air et nous l'utilisions pour démarrer les puissants moteurs à gaz. Consultés au sujet de ces pannes, qui étaient assez fréquentes, des mécaniciens experts ne découvrirent aucun vice de construction dans cet appareil fabriqué par l'une des



maisons les plus réputées d'Angleterre. Un jour, j'appris qu'un mystérieux individu avait été vu sur le toit de l'usine, occupé à obstruer la conduite d'échappement du petit moteur en question. Je donnai l'ordre à la police de surveiller les lieux mais celle-ci, trop confiante dans la loyauté de nos contremaîtres, leur dévoila l'objet de sa mission secrète. Cette indiscretion fut peut-être un mal pour un bien, car notre démarreur se mit à fonctionner d'une façon normale et sans interruption. Quant à l'homme-mouche, il ne reparut pas sur les toits et on n'entendit plus parler de lui.

Entre temps, je fus appelé à remplacer M. Huette à la présidence de la Chambre de Commerce. J'en profitai pour intéresser ses membres aux réformes que nous recommandions au gouvernement provincial, notamment le rachat des rentes seigneuriales, l'amélioration de la voirie vicinale, la gratuité des ponts et l'abolition des droits de péage sur un chemin empierré situé aux portes de la ville. Autant de mesures populaires faisant le thème de nos discours aux assemblées de M. Beauparlant. Ainsi préparait-on le terrain pour que je puisse poser ma candidature à la prochaine convention libérale.

Après les élections de Drummond-Arthabaska, M. Bourassa était parti pour l'Europe, où son adversaire, Mgr Fallon l'avait précédé. Avant son départ, l'évêque de London avait dénoncé la mauvaise presse et inclus dans la liste de journaux à bannir tous ceux qui exploitaient le sentiment religieux et les préjugés de race, *Le Devoir* et *Le Nationaliste*. Mgr Fallon, disait-on, avait été appelé à Rome pour exposer au Vatican les motifs qui mettaient aux prises, dans la province d'Ontario, les catholiques de langue française et ceux de langue anglaise. M. Bourassa, lui, se rendait à Paris et à Londres pour dissenter sur les problèmes de l'heure au Canada.

Apparemment, il semblait avoir des idées très larges sur la question des relations de notre pays avec la métropole britannique. Souvent il exprimait des sentiments de loyauté envers la Couronne anglaise qui ne cadraient guère avec ses déclarations enflammées qui soulevaient les foules dans la province de Québec. Il se défendait

d'être un séparatiste. Au cours de la campagne électorale de Drummond-Arthabaska, n'avait-il pas fait cet aveu au lendemain même de la victoire:

« Je dirai plus: C'est au nom des intérêts véritables de la Grande-Bretagne que nous avons triomphé de la politique de Lord Grey.

« Puisse, pour l'unité de l'Empire et le bonheur du Canada, la leçon porter ses fruits à Londres et à Ottawa, à Downing Street et à Rideau Hall ». (*Le Devoir*, 4 nov. 1910)

Plus tard, dans un discours prononcé à Toronto, il plaidait en faveur de la fédération impériale pour expliquer son attitude contre la loi de la marine:

« Un Canadien n'est pas déloyal tout simplement parce qu'il refuse de contribuer aux guerres impériales jusqu'au moment où on lui aura donné une voix délibérante au Parlement impérial, jusqu'au moment où sept millions de Canadiens auront autant à dire dans le gouvernement de l'Empire qu'un ouvrier de la ville de Londres, de Liverpool, d'Edimbourg, de Glasgow, de Dublin ou de Belfast. »

M. Bourassa ne parlait pas ainsi au lendemain de sa victoire. Voici ce qu'il écrivait, le quatre novembre 1911:

« Pas plus dans cette campagne électorale, pourtant si vive, que nulle part ailleurs, nous n'avons fait appel aux préjugés ni même aux sentiments d'une race ou de l'autre.

« Notre rôle sera de fournir de la chair pour les canons des navires anglais. Ceux de nos compatriotes qui ont suivi le conseil de sir Wilfrid Laurier et qui sont allés en Afrique du Sud combattre les Boers se rappellent avec quels sentiments de mépris ils ont été reçus parmi les réguliers anglais. Ils se rappellent aussi le mépris qu'on leur appliquait: « coloniaux ». Ils sont revenus fatigués de leur vantardise impériale. » (*Le Clairon*, 11 oct. 1910)



## VII

## La dernière campagne de Beauparlant

Après sa victoire dans Drummond-Arthabaska, M. Bourassa défia sir Wilfrid Laurier d'ouvrir un autre comté. Parmi les comtés qu'il lui suggéra d'ouvrir, il mentionna celui de Saint-Hyacinthe. Bien que malade, notre député au fédéral releva le gant; il invita le chef nationaliste à démissionner à la Législature et il s'engagea à en faire autant au fédéral. Ainsi pourraient-ils se mesurer tous les deux dans le comté désigné à sir Wilfrid. Mais Bourassa, oubliant qu'il avait lui-même défié le Premier ministre, se contenta de partir pour l'Europe.

M. Beauparlant continuait à tenir des assemblées et l'honorable Rodolphe Lemieux réunissait les électeurs du comté voisin où il devait poser sa candidature aux élections prochaines. Documents en mains, le ministre de la Marine démontrait que le chef nationaliste avait approuvé les principes de la loi relative à une marine de guerre canadienne. M. Bourassa s'était aventuré plus loin, ajoutait-il, en admettant la participation éventuelle de cette marine aux guerres de l'Empire et en reconnaissant que le principe de la conscription pour la défense du pays n'était qu'une conséquence du juste devoir pour tout citoyen de le protéger en cas de danger.

M. Lemieux accusait M. Bourassa de combattre son ancien chef pour des motifs purement personnels et non à cause de sa politique qui, selon lui, était trop impérialiste. Il révéla que l'animosité de Bourassa contre Laurier avait comme origine sa déception pour ne pas avoir obtenu du Gouvernement fédéral l'une des trois fonctions suivantes: assistant-orateur de la Chambre, directeur de la poste à Montréal ou représentant du Canada en France. M. Lemieux raconta qu'un jour M. Bourassa était venu à son bureau pour lui dire, sur un ton menaçant: « Dites à Laurier que je suis plus dangereux dans mon siège de député de Labelle que dans le fauteuil de l'assistant-

orateur ». M. Bourassa, dans son journal, nia avoir prononcé ces paroles et avoir sollicité le poste de représentant du Canada à Paris. Il admit, cependant, avoir fait des démarches pour être nommé aux deux autres places.

Lors de son passage à Paris, Bourassa parut s'être abouché avec *La Libre Parole* de Drumont, un des chefs de l'antisémitisme et auteur de *La France juive*. Il lui aurait fait connaître ses principaux faits et gestes sur le continent européen et dans une dépêche, adressée de Londres à *La Libre Parole*, les lecteurs de ce journal apprirent que le bouillant politicien avait déclaré dans une récente entrevue:

« Il n'existe pas (dans la province de Québec) de parti nationaliste, mais il y a une doctrine de ce nom. Je ne réclame pas le périlleux honneur d'en être le chef. La Providence m'a cependant désigné pour en être le plus persévérant interprète. » (*L'Union* 27 déc. 1910)

Ces allures de prophète, ces attitudes contradictoires sur la politique canadienne et impériale du député de Saint-Hyacinthe, couvraient d'une brume épaisse les buts ultimes de sa violente campagne contre le chef du parti libéral. C'est en affirmant son culte pour la doctrine libérale, en invoquant sa loyauté envers la Grande-Bretagne, qu'il se faisait applaudir par les réactionnaires et les anti-britanniques les plus ardents. Ce qui les unissait à leur chef, c'était leur désir de renverser Laurier qui se proclamait un protagoniste de l'unité canadienne et de la fraternité entre les citoyens de toute langue et de toute religion. On ne lui pardonnait pas d'avoir su rallier à sa cause les Canadiens de diverses races et d'idéologie différente.

Dans l'enthousiasme de sa première grande victoire, Bourassa fournit la preuve que sa lutte contre son ancien chef était motivée par des raisons purement personnelles. Son premier article dans *Le Devoir* extériorise sa haine, traduit une vengeance assouvie et n'a aucun rapport avec la politique du chef libéral. En voici quelques extraits édifiants:



« J'écrivais, hier, que l'heure du châtement et des leçons salu-  
 » taires approche. En vérité, je ne croyais pas que le premier coup  
 » en dût sonner si tôt et avec tant d'éclat. C'est le revers le plus rude,  
 » et surtout le plus personnel<sup>1</sup> que M. Laurier ait subi depuis sa  
 » propre défaite dans ce même comté d'Arthabaska, en 1877.

« C'est le commencement de la fin — tel est le mot qui a jailli  
 » de toutes les bouches.

« Ce n'est pas le hasard des circonstances qui avait imposé au  
 » premier ministre la lutte où il vient de succomber. Il avait désigné  
 » lui-même, d'avance et secrètement, l'heure, le lieu et toutes les con-  
 » ditions du combat; puis il les avait imposées à ses adversaires avec  
 » l'autocratie d'un despote, l'astuce d'un Machiavel et la puissance  
 » corruptrice d'un chef d'Etat sans scrupule. »

Après avoir lu cette charge injurieuse, signée Henri Bourassa et dirigée contre son ancien chef, — ce vénérable citoyen jouissant de l'estime et du respect de ses adversaires politiques, et pour qui ses partisans éprouvaient une admiration que partageaient un grand nombre de sommités de la politique internationale — quel est celui qui oserait mettre en doute la déclaration de Rodolphe Lemieux, rappelant les menaces proférées par le député de Labelle contre sir Wilfrid Laurier?

Dans l'espoir de se gagner de nouveaux adeptes, la coalition contre sir Wilfrid convoqua une assemblée à Saint-Hyacinthe pour le vingt-deux juillet. L'accueil réservé à Bourassa et aux autres orateurs nationalistes fut plutôt froid alors que les noms de Laurier, de Beuparlant et de Lemieux, chaque fois qu'ils étaient prononcés étaient ponctués de vifs applaudissements. Ainsi on pouvait se rendre compte que la majorité des citoyens de notre comté demeuraient fidèles à la cause de Laurier.

Le parlement venant d'être dissous, ce qui entraînait une élection générale, Beuparlant, qui n'avait pas été invité à l'assemblée

(1) Ces mots ont été soulignés par l'auteur de cet ouvrage.

de Bourassa, convoqua celui-ci à un rassemblement pour le dimanche, treize août.

Nous étions fin juillet. La convention qui devait choisir un candidat, fut fixée au huit du mois suivant. Tout désignait Beuparlant, le député sortant de charge, mais, respectueux des principes d'une saine démocratie les délégués à la convention se réservaient le droit d'en nommer un autre si tel était leur désir.

Le dimanche six août, Beuparlant tenait une assemblée à Saint-Charles, où il m'invita à prendre la parole. La réunion terminée, Beuparlant, visiblement épuisé, me pria de le ramener sans tarder à Saint-Hyacinthe. Chemin faisant, il s'arrêta chez un cultivateur. Il était littéralement en sueur et pour se désaltérer il but un verre d'eau de puits. Ce liquide lui fut fatal. Il prit le lit en arrivant chez lui, mais il commit ensuite l'imprudence, malgré les conseils de son médecin, d'assister à la convention libérale. Sa candidature fut acceptée. De retour à la maison, il s'alita de nouveau puis, quelques jours plus tard, il fut hospitalisé pour subir une intervention chirurgicale. Ses intimes entretenaient de faibles espoirs à son sujet.

## VIII

### Une assemblée fatidique (1911)

Le rassemblement du dimanche treize août 1911, restera mémorable dans les annales politiques de notre province. Aimé Beuparlant, qui l'avait convoqué, gisait sur un lit d'hôpital. On eût aimé le voir se mesurer avec Bourassa car, s'il n'avait pas la haute culture du chef nationaliste, du moins possédait-il des connaissances étendues et une importante documentation concernant la politique fédérale et provinciale.

Dès les heures matinales, Saint-Hyacinthe, dont la population était d'environ dix mille âmes, était envahie par une multitude



d'étrangers venus des quatre coins de la province. Si l'on en croit les comptes rendus des journaux de l'époque, plus de trente mille personnes se pressaient aux abords du manège militaire. Les restaurants et les auberges ne suffirent pas à sustenter la foule. On rapporte qu'un citoyen réalisa \$184.00 en vendant de l'eau pure, à cinq sous le verre.

La maladie de notre candidat, M. Beauparlant, jetait un voile de tristesse dans l'âme des libéraux. Sur le coup de midi la foule apprit qu'un des partisans de Bourassa, lequel était natif de Saint-Hyacinthe, venait de trouver la mort dans un accident de la route, à l'entrée de notre ville. Les automobiles étant très rares à cette époque, un accident de ce genre était un événement peu ordinaire. Le dentiste Trudeau, fils d'un de nos vieux chefs bleus, s'était tué en heurtant sa voiture contre un poteau, dans une courbe du chemin de la rivière.

Ainsi, l'assemblée débutait sous de mauvais augures. Elle eut lieu au milieu d'un tumulte qui, sans être continu, n'en gêna pas moins le débit des orateurs. J'y assistais à titre de président de la Jeunesse libérale. Les discours furent, de part et d'autre, d'une extrême violence. Du côté libéral, les principaux orateurs furent Rodolphe Lemieux, Henri-Séverin Béland et Oscar Gladu; chez les oppositionnistes, Henri Bourassa et Armand Lavergne.

Dans son manifeste aux électeurs du pays, sir Wilfrid Laurier avait motivé la dissolution des Chambres par la nécessité de connaître l'opinion du peuple sur la question de la réciprocité dans nos relations commerciales avec les Etats-Unis. De connivence avec les nationalistes, les conservateurs avaient, par leur opposition à l'adoption de cette loi, mis le gouvernement en demeure d'en appeler à l'électorat. La loi de la Marine ainsi que celle de la réciprocité furent les deux sujets que débattirent les orateurs au cours de cette assemblée.

## IX

## Mort en pleine lutte

Le samedi dix-neuf août, six jours après la tenue de la grande assemblée à laquelle il devait être notre principal orateur, Aimé Beauparlant expirait sur son lit d'hôpital. Je me devais d'écrire dans mon journal, l'éloge funèbre de celui qui, après m'avoir précédé à la rédaction de *L'Union*, était devenu mon mentor en politique.

Cette mort imprévue avait provoqué, momentanément, un certain désarroi dans les rangs des libéraux. Comme en 1897, lors du décès de Maurice Saint-Jacques, nous étions à la veille du scrutin et nous n'avions pas de candidat libéral sur les rangs. De plus, nous n'avions, dans le comté, aucun citoyen de la valeur de M. Dessaulles pour sauver la situation.

Quelques chefs libéraux jetèrent les yeux sur M. L.-J. Gauthier, de Montréal. Cet avocat s'était fait élire, dans une élection partielle, député ministériel dans le comté de l'Assomption, en 1906. En 1908, il avait été défait par M. Walter Reid, un vrai libéral. On doutait de la loyauté de M. Gauthier dont le père était conservateur. Comme il attribuait sa défaite au fait qu'il avait dû négliger son propre comté pour aller ailleurs prononcer des discours pour M. Joseph Morin et contre M. Bourassa, les libéraux appuyèrent sa candidature en remplacement de M. Beauparlant.

Pour ma part, je ne prisais guère cette candidature, car les antécédents de M. Gauthier me rendaient sceptique au sujet de sa sincérité et de son attachement aux principes libéraux. J'acceptai, quand même, le fait accompli et m'engageai résolument dans la bataille.

La lutte fut dure. Le candidat et les orateurs nationalistes, ainsi que tous les anti-libéraux menèrent une guerre de corsaire. Pour rendre notre candidat impopulaire auprès des vieux rouges de Saint-Hyacinthe, ils exploitèrent ses anciennes compromissions avec les divers partis. De notre côté, nous fîmes état de la campagne hon-



teuse dirigée contre sir Wilfrid Laurier dans notre province et dans les autres parties du pays, en rapport avec la loi de la Marine et la question de la réciprocité avec les Etats-Unis. Tandis que nos adversaires du Québec prétendaient que Laurier était vendu aux Anglais, ceux des centres anglais affirmaient que l'Empire était en danger parce que Laurier subissait la domination du clergé et celle des manufacturiers américains.

Bourassa fut féroce dans ses attaques contre notre grand chef et ses lieutenants. Il ne ménagea pas, non plus, M. Gauthier qui se présentait dans la division électorale que lui, le chef nationaliste, représentait au Parlement de Québec. Bourassa se montra d'autant plus violent que son principal lieutenant, qui briguit nos suffrages, M. Ernest Guimond, avait été défait par moi l'année précédente.

Le soir du scrutin, notre candidat était élu par cent quatre-vingt-deux voix et Laurier perdait vingt-quatre sièges dans le Québec; le poison nationaliste avait accompli son œuvre néfaste, Laurier n'était plus à la tête du Gouvernement canadien. Henri Bourassa pouvait se vanter d'avoir vaincu le plus grand Canadien de son époque.

## CHAPITRE DOUZIÈME

### SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE

#### I

#### Lendemain de défaite

Un voile de tristesse s'était abattu sur la ville. Des groupes de citadins, auxquels se mêlaient des gens de la campagne en quête des dernières nouvelles, s'entretenaient sur les trottoirs et la place publique. On espérait encore que les rapports des provinces éloignées modifieraient le résultat de l'élection. On avait peine à croire à la chute du gouvernement Laurier.

Le mardi précédent, sir Wilfrid avait tenu deux grands ralliements à Montréal, un dans l'ouest de la ville et l'autre dans l'est. De son côté, Henri Bourassa avait convoqué ses partisans à un rassemblement nationaliste dans la patinoire de la rue Ontario. Jamais on n'avait vu de foules aussi considérables à des assemblées politiques.

Après ces réunions, un incident regrettable, et disgracieux au possible se produisit en face de l'hôtel Viger, où sir Wilfrid, accompagné de Lady Laurier, devait arriver, d'un moment à l'autre, pour prendre le train à destination de Québec. Bourassa et ses lieutenants avaient organisé, à la patinoire Ontario, une contre-manifestation qui aurait pour théâtre la place Viger. Tout avait été synchronisé d'avance. Au moment où Laurier fit son apparition, le chef nationaliste haranguait la foule de ses partisans du haut d'un balcon de l'hôtel. Chauffés à blanc par ses tirades enflammées, des jeunes gens et des étudiants entourèrent la voiture du Premier ministre en vociférant: « A mort! A mort!... Tuez-le! Tuez-le!... » Et ce n'est qu'avec difficulté que la voiture de sir Wilfrid put se frayer un passage à



travers les manifestants, avant d'atteindre la gare. Cette scène révoltante souleva l'indignation de tous les honnêtes gens.

Une telle goujaterie devait avoir des répercussions à Saint-Hyacinthe où les rouges résolurent d'appliquer, une fois de plus, la peine du talion. Bourassa avait annoncé une assemblée chez nous pour le mercredi soir, veille de la votation. Les libéraux s'organisèrent pour préparer au chef nationaliste une réception semblable à celle qu'il avait réservée à Montréal à notre Premier ministre.

Dès les premières heures du matin, nos partisans envahirent la gare où un convoi spécial devait emmener Henri Bourassa et ses amis. Ayant eu vent de ce qui se préparait, les nationalistes étaient déjà sur les lieux pour protéger, le cas échéant, leur *Sauveur*. Comme la foule augmentait sans cesse et que les libéraux, de plus en plus nombreux, s'emparaient du débarcadère, l'organisateur des nationalistes eut recours aux services de la police, afin d'assurer la sécurité de leur chef à sa descente du train. Dès que celui-ci apparut sur la plate-forme, il fut accueilli par des huées et les mêmes quolibets dont nos adversaires avaient abreuvé sir Wilfrid quelques jours auparavant. Bourassa traversa la foule, escorté par quatre constables. Les sifflets et les vociférations l'accompagnèrent le long du parcours qu'il emprunta pour se rendre à l'Autoscope, où devait avoir lieu l'assemblée conservatrice.

La salle fut prise d'assaut par les nationalistes. Refoulés au dehors, les libéraux qui n'avaient pu trouver place à l'intérieur, se massèrent à l'entrée du cinéma. Tandis que Bourassa invectivait ses adversaires, des projectiles de toute nature se mirent à pleuvoir sur l'édifice; les carreaux des fenêtres volèrent en éclats et des morceaux de briques et des cailloux s'abattirent sur les orateurs et l'auditoire. Une femme et deux hommes furent blessés. Bourassa ne parla qu'une dizaine de minutes, puis il s'éclipsa prudemment par une porte arrière de l'édifice, pour trouver refuge chez un ami.

Le maire de la ville, M. Paul Payan, mandé en toute hâte, exhorta la foule au calme, à la modération. Sir Wilfrid était suffi-

samment vengé, disait-il. Mais le tumulte se poursuivit jusqu'au moment où la brigade d'incendie entra en scène. Comme elle se disposait à inonder les manifestants, ceux-ci se dispersèrent.

Pendant l'échauffourée, pour retarder le départ du train, des employés du chemin de fer avaient coupé, dans le plus grand secret, les accouplements en caoutchouc assurant le fonctionnement des freins à air. Les manifestants, ayant reformé leurs rangs, arrivèrent à la gare mais ils n'y trouvèrent pas le chef nationaliste. Les amis de Bourassa montèrent à bord du convoi, qui s'ébranla dans la direction de Montréal. On crut que Bourassa avait décidé de passer la nuit à Saint-Hyacinthe, chez l'un de ses partisans, mais il n'en était rien; il s'était fait conduire en auto à trois milles de la ville où, après entente avec le chef du train, il devait monter à bord de son convoi spécial.

Grâce à cette fuite dans la nuit, le chef nationaliste s'en était tiré indemne. N'empêche qu'il avait couru un grave danger en s'exposant à la vindicte populaire après sa campagne odieuse contre Laurier et l'affront qu'il lui avait infligé à Montréal.

## II

### Un député déçu

Après sa victoire, Henri Bourassa songea à abandonner la politique pour se consacrer exclusivement au journalisme. Vingt-deux nationalistes avaient pourtant été élus grâce à son prestige. De ce nombre, cinq seulement lui demeuraient fidèles, les autres s'occupaient de leurs intérêts personnels. Dégoûté, Bourassa déclara que le nationalisme n'était pas un parti, mais un simple mouvement, *un mouvement vers la crèche* avait ajouté sir Wilfrid Laurier à qui on avait rapporté ces paroles. *Le Nationaliste* confirmait cette remarque de l'ancien Premier ministre dans un de ses articles dont voici un extrait assez édifiant:



« L'assaut des ministres par les chercheurs de places dépasse en nombre et en persistance tout ce que vous pouvez imaginer. Chaque matin, les ministres trouvent leur antichambre remplie, encombrée de solliciteurs et je ne sais vraiment comment ils réussissent à conserver leur patience. C'est la répétition de ce qui s'est passé en 1896. On dirait que les partisans sont convaincus que les ministres doivent vider les bâtisses de l'administration et remplacer tous les anciens fonctionnaires par des nouveaux. »

Bourassa avait plus d'une raison d'être dégoûté de la politique. Ses propres lieutenants et les députés, élus sous sa bannière, l'abandonnaient pour passer dans le camp des conservateurs. De plus, les quémandeurs d'emplois ne cessaient de le harceler de leurs demandes, lui attribuant une influence d'autant plus grande qu'il avait été le principal artisan de la victoire des conservateurs sur les libéraux.

M. Bourassa, qui méprisait le patronage politique, à ses organisateurs sollicitant des faveurs ou un emploi pour l'un de ses électeurs, répondait invariablement: « Je n'ai pas été élu pour faire les commissions de tout le monde. » Comme le chef nationaliste ne s'occupait guère de ces questions futiles, et qu'il se bornait à prononcer des discours traitant d'économie politique et de relations internationales, la majorité de ses mandataires n'y comprenant rien, finirent par se lasser. Dans un pays comme le nôtre, ce qui importe d'abord c'est de construire et non de disserter sans fin sur un tas de sujets abstraits, sous prétexte qu'on possède le talent de bien dire, d'émouvoir les masses et de les convaincre que la raison, le droit et la justice sont de son côté et non ailleurs.

Le désenchantement de Bourassa ne tarda pas à être connu du public. Une rumeur persistante voulut que le chef nationaliste projetait de se retirer sous sa tente. Ses amis de Saint-Hyacinthe n'y ajoutèrent pas foi et ne se préoccupèrent pas de chercher un candidat éventuel. Mes amis libéraux me pressentirent à ce sujet et, tout en comptant que j'accepterais de poser ma candidature, que ce fût contre un conservateur ou contre Bourassa lui-même, s'employèrent à

démolir l'échafaudage de préjugés religieux qu'on ne cessait de dresser contre moi.

## III

## Une missive secrète (1911)

A titre de président de notre Chambre de Commerce je fus invité à participer à un congrès à Montréal. Au dîner de la Fédération provinciale dont faisaient partie les Chambres locales, j'eus, comme voisin de table, un prêtre qui m'expliqua pourquoi on me tenait en si grande suspicion dans le clergé catholique. Il me tendit une enveloppe contenant un pamphlet dont, croyait-il, je connaissais déjà le texte. C'était une copie imprimée de la lettre du chanoine Dumesnil adressée à Mgr Sbaretti, alors délégué apostolique au Canada; elle constituait un rapport sur les relations du clergé de la province avec les partis et les hommes politiques. M. Dumesnil, supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, avait confié ce précieux document à un Père dominicain pour qu'il fût transmis à Rome. Etant imprimeur du *Petit Rosaire* et en relations suivies avec des membres de l'Ordre de Saint-Dominique, les milieux cléricaux prétendirent que cette missive m'avait été remise dans le but de la rendre publique; de là la haine dont j'étais l'objet de la part des chefs réactionnaires.

Chose étrange, je n'avais pas eu connaissance de cette lettre; elle était signée P.G. et son auteur déclarait l'avoir publiée pour punir le Supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe qui, disait-il, ne voyait que des suppôts du démon chez ceux qui refusaient de se laisser guider par nos politiciens en soutane.

Quant à M. Dumesnil, il pensa qu'un de ses amis du couvent des dominicains l'avait trahi. Comme j'étais la bête noire des cléricaux, la nouvelle de ma prétendue vilénie fut colportée dans tous les milieux où elle pouvait me nuire. Le prêtre qui m'avait commu-



niqué, le soir du congrès, une copie de la lettre de M. Dumesnil, ne croyait pas à une trahison de ma part, mais il n'en était pas moins satisfait d'apprendre de ma bouche que je n'étais pour rien dans la publication du pamphlet en question.

J'ai vainement tenté d'éclaircir l'origine de la publication d'un document si important, qui relatait un aspect particulier de notre histoire contemporaine. L'auteur expira le cinq décembre 1911 après avoir conservé, jusqu'à sa mort, l'impression que j'avais livré à la publicité une lettre secrète destinée à la curie romaine. Qui donc a dit: « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose »?... Sans doute, mes adversaires politiques de l'époque avaient lu Beaumarchais, et ils n'ignoraient pas que peu de gens résistent à la calomnie, puisqu'elle accable les plus honnêtes d'entre eux.

## IV

## Preliminaire d'une candidature (1912)

Vers la fin de décembre 1911, notre député au provincial, M. Bourassa, fit des démarches auprès du gouvernement fédéral pour obtenir le poste de Commissaire Canadien à Paris, charge qu'il avait sollicitée en vain, au temps de sir Wilfrid Laurier. Nonobstant l'opposition de l'honorable Samuel Hughes, ministre de la Milice et porte-parole des Orangistes, le cabinet fédéral se rendit à sa demande mais le gouvernement français refusa de ratifier cette nomination. Bourassa en éprouva une telle déception qu'il prit à partie les ministres qui ne lui avaient pas été favorables et tourna en ridicule Sam Hughes, dans un article qu'il publia dans *Le Devoir*. En commentant l'attitude du chef nationaliste, *Le Soleil* déclara: « Le grand maître, n'ayant pas de faveur à espérer du cabinet, commence à lui faire la guerre. »

Il y avait une grande part de faussetés dans les racontars qui circulaient au sujet de notre député; cependant la déception qu'il

éprouvait depuis ses récentes victoires électorales était évidente puisqu'il se désintéressait de plus en plus du comté qu'il représentait à la Législature.

En décembre, mon journal ne publia qu'une édition par semaine, les journaux quotidiens, à grand tirage, lui portant une concurrence à laquelle il ne pouvait faire face. Pour pallier ces difficultés d'ordre matériel, et dans le dessein de faire disparaître certaines préventions chez un groupe de libéraux, datant d'anciennes coteries qui avaient divisé nos partisans, je crus opportun de changer le titre de *L'Union* qui devint *Le Clairon*.

Le nouveau journal parut pour la première fois, le deux janvier 1912. Comme il fut, sur le plan provincial, le principal artisan de la réintégration du comté de Saint-Hyacinthe dans les rangs du parti de la réforme, il n'est pas hors de propos d'en dégager la physionomie en rappelant les grandes lignes de son programme:

« Le Clairon sera, avant tout, une feuille se dévouant aux intérêts de la ville et de la région de Saint-Hyacinthe.

« Notre journal sera libéral; nous avons foi dans les vrais principes libéraux pour la sauvegarde de nos droits religieux et nationaux, et nous serons prêts à combattre pour ces principes, envers et contre tous.

« Nous croyons que le parti libéral, à Québec comme à Ottawa, a fait beaucoup de bien pour le pays. Mais il reste encore, comme il restera toujours, quelque chose à accomplir.

« Nous nous permettrons souvent de signaler des réformes qui s'imposeront dans différents domaines. Les routes du comté sont toujours dans leur état affreux, alors que celles des régions avoisinantes s'améliorent grâce à l'activité de leurs députés et au gouvernement qui les subventionne. Nous avons toujours la douce servitude des ponts de péage, alors que le gouvernement dépense ailleurs des sommes considérables pour les faire disparaître. Nous jouissons aussi, de par la grâce de nos anciens régimes moyen-



» âgeux, d'une agréable barrière qui orne un chemin prétendu maca-  
 » damisé, pour rappeler aux malheureux obligés de la subir, qu'il  
 » faut quelquefois dans la vie payer pour souffrir. Le rachat de ces  
 » ponts et de cette barrière de péage, l'amélioration de nos routes  
 » vicinales, voilà des réformes auxquelles nous voulons nous dévouer.

« Dans le domaine de la politique fédérale, nous nous atta-  
 » chons surtout à combattre l'assaut que les impérialistes sont à  
 » faire à notre autonomie. M. Cahan, un des plus ardents impéria-  
 » listes du pays, et, disons-le, malheureusement pour ceux qui se  
 » réclamaient, aux dernières élections, du titre d'autonomistes pour  
 » mener la lutte contre le parti libéral, l'ami de cœur de M. Bou-  
 » rassa, agite en ce moment la question de la fédération impériale  
 » qui paraît sourire au bouillant chef nationaliste. Nous croyons que  
 » cette fédération impériale serait un désastre, non seulement pour  
 » notre nationalité, mais même pour notre pays, et nous la combat-  
 » trons de toutes nos forces.

« Nous sommes satisfaits du statut actuel du citoyen canadien  
 » et nous n'aspérons pas à nous mêler à toutes les querelles de l'Em-  
 » pire Britannique; nous ne voulons pas les faire nôtres pour le seul  
 » avantage de dire que le Canadien a voix dans le chapitre impérial.  
 » Cette politique, c'est le danger du moment et nous la traiterons  
 » comme telle. »

Ainsi, pour mieux atteindre le Capitole, j'avais modernisé mon  
 arme principale, mon journal. Dans mon premier numéro, j'eus  
 l'extrême satisfaction de relater le succès du parti réformiste, à  
 l'Hôtel de ville; nos candidats, le maire Payan et tous les échevins  
 étant élus par acclamation dans les cinq quartiers. Le deuxième  
 numéro faisait mention que M. L.-P. Morin, celui qui m'avait jadis  
 menacé de la faillite parce que j'avais critiqué son idole Henri  
 Bourassa, confessait jugement dans une cause où je le poursuivais  
 pour diffamation de caractère. Enfin, le troisième numéro du *Clairon*  
 salua le retour à Saint-Hyacinthe du Révérend Père Constant Doyon,

o.p., qui revenait d'un séjour de deux ans à Sainte-Anne de Fall-  
 River.

Ce religieux, qui m'avait aidé en me confiant les travaux  
 d'impressions du couvent des dominicains de Saint-Hyacinthe,  
 n'éprouvait guère de sympathie pour le conseil des Chevaliers de  
 Colomb de notre ville, dans lequel il voyait une faction de catholi-  
 ques à la remorque de cléricaux irlandais accusés de vouloir faire  
 disparaître la langue française dans nos écoles des autres provinces  
 du Dominion. De plus, il n'ignorait pas que les dirigeants des Che-  
 valiers faisaient servir leur association, chez nous, à des buts profanes  
 plutôt qu'à des fins religieuses.

Il prononça, au début de 1912, à l'église Notre-Dame, un  
 sermon au cours duquel il manifesta ses sentiments à cet égard. Le  
 conseil local porta plainte auprès de l'évêché. Monseigneur Bernard  
 n'admettait pas que les questions temporelles fussent mêlées aux  
 questions de religion. Selon ce digne prélat, les pasteurs devaient se  
 montrer satisfaits si les fidèles se bornaient à être des fils soumis,  
 obéissants et respectueux des matières relevant exclusivement du  
 dogme catholique.

Monseigneur Bernard, dont l'esprit de conciliation et de modé-  
 ration était connu de tous, après avoir examiné la plainte, écrivait  
 aux Chevaliers de Colomb:

« Jusqu'à présent, je n'ai pas eu à me plaindre de vos divers  
 » conseils dans le diocèse de Saint-Hyacinthe.

« En conséquence, je ne puis pas approuver la dénonciation  
 » que le Père Doyon a faite, en chaire, de votre société. Il n'avait  
 » reçu pour cela, de ma part, aucun mandat. Je réserve à moi seul  
 » le soin de formuler semblables dénonciations, quand les circons-  
 » tances pourront l'exiger ».

Les Chevaliers de Colomb avaient demandé une direction à  
 Mgr Bernard si l'on en juge par la suite de la lettre du prélat.  
 Il leur suggérait de suivre celle qu'ils s'étaient tracée eux-mêmes et  
 il laissait clairement entendre que tout ne s'était pas passé comme



il se devait, chez les Chevaliers de Colomb, dans d'autres diocèses. La lettre de l'évêque se terminait comme suit:

« En suivant cette ligne de conduite, non seulement vous éviterez certains écarts commis ailleurs, mais vous servirez ici la cause catholique, dans un temps où l'Eglise a besoin de l'édification et de l'effort de tous ses enfants. »

Le Père Doyon ne se montra pas offensé de cette lettre; elle lui fournissait, au moins, une justification objective si elle le blâmait au point de vue disciplinaire.

Cet incident défraya la chronique locale au moment où les libéraux de notre ville s'organisaient en prévision des prochaines élections provinciales. Cependant, il ne pouvait être préjudiciable à ma cause puisqu'il indiquait que les réactionnaires n'étaient pas approuvés par l'unanimité du clergé. Un autre incident se produisit et mes adversaires commirent la bévue de l'utiliser à leur profit. Mais, celui-ci tourna nettement à mon avantage.

A sept milles de Saint-Hyacinthe, il y avait un curé de campagne dont l'aïeul paternel avait été le compagnon intime de mon grand-père, le porteur d'eau. Il se nommait Auguste Laurence et il venait souvent me rendre visite au grand scandale des bigots. On qualifiait son zèle apostolique d'exagéré et on le blâmait de fréquenter un citoyen soupçonné d'appartenir à la franc-maçonnerie. Comme mes relations avec ce digne prêtre donnaient un démenti à l'accusation d'anticatholicisme et d'antireligion colportée contre moi, mes adversaires cherchèrent à dénigrer l'abbé Laurence. Fort heureusement, ce curé n'était pas homme à se laisser intimider par les menaces des journaux réactionnaires, et ce d'autant plus qu'il jouissait de la confiance et de l'estime de son évêque, Mgr Bernard.

Un jour, pour me ridiculiser, *La Tribune* publia, dans sa rubrique « mots-pour-rire », qu'un de ses rédacteurs avait rencontré Damien Bouchard sur le boulevard Girouard, tenant un chapelet à la main et récitant des invocations à Saint-Joseph.

Cette note perfide voilait une menace; elle laissait prévoir que si je persistais à me présenter comme candidat à l'Assemblée législative, le journal révélerait les raisons ayant provoqué, plusieurs années auparavant, ma démission de membre de l'Union Saint-Joseph. Entre parenthèses, j'avais abandonné cette société de bienfaisance tout simplement parce que je ne voulais pas être à la merci d'espions chargés de surveiller ma conduite religieuse.

Mon ami, le curé Laurence, ignorant les raisons de cette démission crut voir dans la note en question, une insinuation injurieuse et non justifiée, il écrivit une lettre de protestation au directeur de *La Tribune*. Ce journal riposta par un violent article où le brave curé était traité de naïf et autres amabilités du même genre. Pour se venger, les cléricaux firent tirer à des milliers d'exemplaires le numéro du journal dans lequel ces insolences étaient imprimées et les firent distribuer à travers le comté. Commentant cette tactique méprisable, *Le Clairon* écrivit en éditorial:

« Nos adversaires, pour appuyer leur honteuse campagne, ont distribué dans le comté des copies du dernier numéro de leur journal dans lequel on traite de naïf un respectable prêtre qui a désapprouvé, par une lettre, les insultes que l'on verse à flots épais dans les colonnes du journal de la rue Saint-Antoine. Si *Le Clairon* eût écrit un article de ce genre dans ses colonnes, quels cris de putois n'auraient pas lancés les Guimond, les Taché, les Cabana, les Desrochers et les Frenette. Ils se seraient voilé la face et nous auraient accusés d'être des insulteurs de prêtres. Mais, pour eux, tout est permis ».

Des tactiques de cette nature étaient fort disgracieuses pour moi et ma famille. Elles constituaient quand même des armes à deux tranchants et je me demande si elles ne firent pas plus de mal à mes adversaires qu'à moi-même. En tout cas, elles me valurent la sympathie de tous les honnêtes gens. L'intervention du Père Doyon et celle du curé Laurence prouva, d'une façon non équivoque, que je comptais des amis chez les membres du clergé. Enfin, la manière



d'agir de mes adversaires politiques réchauffa le zèle de mes partisans, qui redoublèrent d'activité pour assurer le triomphe de ma cause et mousser ma candidature à la convention libérale, afin de reconquérir notre comté tombé aux mains des nationalistes en 1908.

## V

## Avant la convention

Ma candidature ne souriait pas aux amis des grandes corporations. Ma politique en faveur de l'étatisation de certains services d'utilité publique, inspirée par les abus des monopoles, de même que les mesures que j'avais fait adopter par le conseil municipal pour supprimer la gabegie dans l'octroi des contrats pour travaux publics, m'aliénaient l'appui de tous ceux qui ont recours au gouvernement dans l'unique but de servir leurs propres intérêts.

Notre député au fédéral, M. Gauthier, fils d'un ancien chef conservateur, ne jouissait pas d'une très grande popularité et l'on doutait de la sincérité de ses convictions politiques. De plus, il n'habitait pas Saint-Hyacinthe. On se demandait s'il serait favorable à un candidat qui ne subissait pas l'influence des cléricaux. Il est vrai que j'avais parlé en sa faveur sur les tréteaux publics. En tout cas, il ne s'objecta pas à ce que je fusse choisi à la convention.

Saint-Hyacinthe était aux mains des nationalistes, à Québec; son député, Henri Bourassa, pouvait compter sur l'appui du clergé politico-religieux ainsi que sur les puissances d'argent qui me feraient une lutte à mort. D'autre part, dans le camp de mes adversaires libéraux, on souhaitait ma disparition de la scène publique et, dans l'espoir de hâter ma ruine, on ne s'objectait pas à ma candidature, assurés qu'on était que je courais à ma perte. Ainsi, espérait-on se débarrasser, une fois pour toutes, du petit-fils du porteur d'eau, le chef des *Quétennes* du Marché-à-Foin.

Je savais le mépris dans lequel me tenaient les aristocrates du haut de la côte. N'empêche que ces gens-là étaient heureux quand j'aidais l'un des leurs, soit par mon journal, ma plume ou ma parole, et que j'usais de mon influence auprès de la classe des pauvres gens, au sein de laquelle j'étais né et où je continuais à vivre.

Parmi les facteurs qui servaient ma cause, entrain en ligne de compte le succès que j'avais obtenu en municipalisant l'éclairage public. Cette entreprise devait, selon les prévisions de mes adversaires, intéressés dans la compagnie locale d'électricité, entraîner des dépenses plus considérables que celles prévues dans le règlement que les contribuables avaient approuvé. Malgré des poursuites judiciaires dont le conseil fut l'objet de la part des constructeurs qui n'étaient point satisfaits des conditions de leur contrat, on en vint à une entente et leurs réclamations furent abandonnées sans que la municipalité eût à déboursier un sou de plus que le montant voté par les électeurs. Sans aucun doute, c'était moi, le greffier de la ville et le promoteur de cette entreprise publique, que l'on avait voulu atteindre en instituant ces procédures tracassières. Le dénouement heureux de cet imbroglio municipal, juste avant la convention, prouva que je n'avais pas trompé le maire de la ville lorsque je lui avais déclaré que ce projet de municipalisation de l'éclairage épargnerait aux contribuables des milliers et des milliers de dollars, et qu'ils auraient ainsi la preuve qu'on les avait exploités en leur chargeant sept cents et demi le kilowatt-heure pour du courant qui pouvait se fabriquer avec du charbon pour un cent l'unité d'énergie.

Au début de 1912, j'avais été réélu à la présidence de la Chambre de Commerce. En ma double qualité de président de cette association et de greffier de la ville, j'avais réussi, avec le concours de mes collègues, à décider des manufacturiers à construire des industries à Saint-Hyacinthe: la manufacture de chaises Duhamel, dans le quartier trois, et la manufacture de cigares L.-O. Grothé & Cie, dans le quartier cinq. Ainsi, en participant activement au



développement de la ville, je paralysais la campagne de dénigrement dont j'étais la cible de la part d'adversaires politiques.

Cette année-là, la guillotine politique fonctionnait d'une façon régulière chez les fonctionnaires de l'ancien régime fédéral. Aucun employé n'était épargné. Des familles de pauvres gens étaient jetées sur le pavé pour faire place aux favoris du parti conservateur. Sans avis préalable, un respectable vieillard, qui avait hébergé Beauparlant qu'il considérait comme son fils, fut mis à la porte de la conciergerie du bureau de poste de Saint-Hyacinthe et remplacé par un partisan du nouveau régime. Mon père, vétéran de la guerre des Fenians et médaillé militaire, qui était gardien de l'arsenal, fut également congédié. Il dut reprendre son couteau de coupeur de cuir et aller habiter un modeste logement dans une maison construite par mon frère.

L'avocat Guimond, le candidat nationaliste défait aux élections fédérales, exerçait le patronage gouvernemental à Saint-Hyacinthe. Il avait comme aviseur M. J. de L. Taché, le propriétaire du journal conservateur. Nous les tenions, tous deux, responsables de ces destitutions, d'autant plus injustes et arbitraires qu'elles s'effectuaient sans préavis.

Les libéraux avaient réorganisé leurs cadres et tenaient des assemblées à travers le comté. La question des écoles du Keewatin, thème de leurs discours, avait permis à sir Wilfrid Laurier de mettre les nationalistes en contradiction flagrante avec la politique qu'ils avaient prêchée aux dernières élections. Sur vingt-deux députés du parti des purs, dix-sept étaient passés dans le camp des conservateurs. Cette défection, chez les nationalistes, affaiblissait d'autant la cause des adversaires du gouvernement Gouin.

L'assemblée pré-électorale la plus importante eut lieu le dimanche, dix-sept mars. Notre député au fédéral, M. Gauthier, y prononça l'un de ses discours les plus remarquables de sa carrière. Je lui succédai à la tribune et, reprenant les accusations portées contre Bourassa et les nationalistes, j'expliquai pourquoi il fallait, à tout

prix, abattre le chef des cléricaux. Je rappelai qu'il avait capté notre confiance, en 1908, en jurant qu'il ne ferait jamais la lutte au gouvernement fédéral, alors que six mois plus tard, ici même, à Saint-Hyacinthe, il foulait aux pieds ses promesses en accusant Laurier d'être un traître, d'avoir renié sa langue, sa race et sa religion.

Aux dernières élections fédérales, Bourassa avait dit, en pleine assemblée, « Donnez-moi vingt députés nationalistes et je vous promets que vingt-quatre heures après la rentrée des Chambres la loi de la Marine sera rappelée. » La province lui en avait donné vingt-deux. Non seulement cette loi ne fut pas rappelée, mais quand la question des écoles du Keewatin vint sur le tapis, des bedeaux nationalistes supplièrent le gouvernement d'accorder aux catholiques du Keewatin ce que Laurier avait obtenu pour leurs coreligionnaires du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan. Mais le gouvernement refusa. Ce qui n'a pas empêché dix-sept députés nationalistes d'abandonner leur chef pour s'acoquiner avec les conservateurs au pouvoir.

Le peuple se rendait compte que les vrais patriotes ne sont pas toujours les beaux discoureurs, ni les politiciens préférant aux choses pratiques les spéculations de l'esprit. Les vrais patriotes sont rivés à la terre et ne s'intéressent qu'aux réalités de l'existence. Dans un comté moitié agricole, moitié industriel, on n'a que faire des doctrines. C'est Montesquieu, je crois, qui a dit: « J'aime les paysans, ils ne sont pas assez savants pour raisonner de travers. » Si l'on s'était borné, au conseil municipal, à discourir au lieu d'accomplir des œuvres pour le plus grand bien de la collectivité, nous n'aurions pu réaliser les progrès dont Saint-Hyacinthe s'honore aujourd'hui. Si M. Bourassa, notre député au provincial, s'était intéressé à nos chemins de campagne peu carrossables, au lieu de consacrer ses efforts à démolir Laurier, le sort de nos cultivateurs n'aurait-il pas été amélioré? L'heure a sonné, pour nous, d'élire un député qui se mettra résolument à la tâche afin d'améliorer les conditions de vie



de ses mandataires. Si semblable tâche a été jugée indigne d'un descendant de seigneur, confions-la à un fils de roturier qui ne craint pas de se souiller les mains en pressant celles d'un ouvrier ou d'un cultivateur.

## VI

## Bourassa, déçu, prend sa retraite

La session provinciale tirait à sa fin. Ceux qu'il avait aidés à se faire élire aux Communes, ayant abandonné le programme nationaliste, Henri Bourassa semblait se désintéresser de plus en plus des débats de la Chambre. Dans les milieux bien informés on disait qu'il ne se présenterait pas aux prochaines élections. Détesté par les vrais libéraux et par les admirateurs de Laurier en général, renié par les nationalistes d'hier et leurs partisans avides de se caser à la crèche, méprisé par les impérialistes et les fanatiques protestants, Bourassa, isolé de tous, ne pouvait logiquement songer à demeurer dans l'arène politique. D'ailleurs, la réception qui lui avait été réservée à l'Autoscope avait marqué le déclin de sa popularité. Et puis, Laurier vaincu, le chef nationaliste n'avait plus, pour ainsi dire, aucune raison de combattre.

La veille de la prorogation des Chambres, le mardi deux mars 1912, Bourassa fit ses adieux aux électeurs de Saint-Hyacinthe. En marge de cette visite, j'écrivis dans *Le Clairon*:

« Même dans ses moments de sorties véhémentes contre la trahison de Laurier, de celles de Monk, de Pelletier, de Bruno Nantel, on sentait, dans les accents de l'orateur, un relent de déception profonde. On voit qu'il demeure le Grand Incompris.

« C'est pourquoi il se retire sous sa tente, comme Mahomet s'est retiré dans le désert, pour méditer sur l'ingratitude des hommes et préparer un Coran politique qu'avec le concours de Cahan il tâchera de faire adopter par les Canadiens français pour les sau-

» ver des dangers de l'impérialisme en les submergeant dans la Fédération Impériale. »

Le lendemain de l'assemblée de Bourassa, les Chambres furent prorogées. Quelques jours plus tard, le parlement était dissous et les élections provinciales fixées au quinze mai suivant.

La décision du chef nationaliste de ne plus briguer les suffrages de l'électorat, éclaircissait la situation dans notre comté. Des candidatures éventuelles se dessinaient à l'horizon mais les chefs libéraux refusaient de se prononcer tant que je demeurerais sur les rangs; l'unanimité seule pouvait nous permettre de reconquérir notre division électorale. Dans le but de m'éliminer, on évoqua, auprès de mes partisans, mon âge — j'avais à peine trente ans — et le fait que ma candidature serait mal accueillie par le clergé. On ajouta que j'étais né au Marché-à-Foin, que j'étais le fils d'un cordonnier et le petit-fils d'un charroyeur d'eau. Autant d'arguments qui ne réussirent pas à influencer la décision de mes amis. Si j'avais été choisi pour engager la bataille avant la retraite de Bourassa, disaient-ils, je n'en étais pas moins digne de porter le drapeau libéral maintenant que la lutte s'annonçait devoir être plus facile.

Devant le peu de succès de leurs démarches, mes adversaires eurent recours à d'autres moyens pour m'obliger à me retirer des rangs. Ils prétendirent que si j'étais choisi à la convention, le conseil municipal exigerait ma démission comme greffier de la ville. Or, mon journal et mon imprimerie suffisant à peine à solder leurs frais d'exploitation, je n'avais pas d'autres ressources pour faire vivre ma famille que le salaire que je recevais de la ville. Je ne fus pas long à savoir que les actionnaires de la compagnie locale d'électricité étaient au fond de l'affaire et qu'ils espéraient, en me faisant limoger, reprendre plus facilement le contrôle de l'éclairage public.

Ma situation n'était pas de tout repos. Je venais de prendre possession de la villa que j'avais achetée de M. Joseph Morin et, pour boucler mon budget, j'avais converti cette somptueuse demeure en une maison de rapport. Les modifications à cet immeuble



m'avaient occasionné des déboursés considérables. Il en avait été ainsi lorsque j'aménageai en bureaux une partie de la bâtisse de mon imprimerie. Ce n'était vraiment pas le temps de me suggérer d'abandonner la charge de greffier de la ville.

Ainsi cherchait-on, par tous les moyens imaginables, à m'éclipser de la vie publique. Malgré cela, je savais fort bien que si j'étais battu aux élections, sans avoir démissionné, je conserverais ma charge de greffier et la surintendance des usines municipalisées, ce qui, cela va de soi, n'était pas de nature à favoriser les ambitions de la compagnie privée. Par contre, si j'offrais ma démission avant de me présenter et si je n'étais pas élu député, je me trouverais alors sans aucun appointement.

Ma femme, dont les sages conseils m'étaient fort précieux dans les moments critiques, ne perdait jamais confiance: « Si tu es battu, me disait-elle avec ce courage qui, chez elle, ne s'est jamais démenti, nous nous en sortirons comme nous pourrons. » Je partageai son optimisme et posai ma candidature à la convention du vingt-deux avril.

En dernier ressort, la compagnie d'électricité eut recours à un autre stratagème, elle répandit le bruit que les machines de notre centrale d'énergie n'étaient pas assez puissantes pour faire fonctionner toutes nos pompes à incendie. Cette affirmation gratuite, formulée dans l'unique but de me nuire auprès des électeurs, ne fit pas long feu car nous nous empressâmes de prouver sa fausseté.

## VII

### Sur le chemin de la victoire

Afin de prouver que la ville était suffisamment protégée contre les dangers d'incendie, et démentir les rumeurs que faisaient circuler mes adversaires, le mardi, seize avril, une alarme générale fut sonnée dans Saint-Hyacinthe. Les sapeurs-pompiers, réguliers et volon-

taires, appliquèrent, aux diverses bornes-fontaines, huit lignes de boyaux d'arrosage; cinq, munies de lances ayant un orifice d'un pouce de diamètre, et trois de trois-quarts de pouce. Toutes ces fontaines entrèrent en action en même temps et la nouvelle usine n'eut aucune difficulté à fournir le rendement nécessaire à leur alimentation. A un mille de l'usine, la pression se maintint à cent quinze livres. D'après l'estimation du chef de la brigade, le système pouvait encore absorber dix jets d'eau additionnels. Cette démonstration, accomplie devant de nombreux spectateurs, convainquit la population de Saint-Hyacinthe que j'avais raison contre mes délateurs.

Le lundi suivant, j'étais choisi à l'unanimité candidat du parti libéral. La lutte débuta par un rassemblement des électeurs de la ville et de la campagne. La foule était considérable et la bataille promettait d'être rude, encore plus rude que celle de l'année précédente. Les cléricaux s'étaient donné le mot pour m'écraser à tout prix. L'ancien président du Sénat, l'honorable Raoul Dandurand, rehaussait de sa présence cette assemblée. Il était l'un des plus ardens champions de la réforme scolaire, et il se déclara heureux d'avoir été choisi comme mon parrain politique. Sa présence à mes côtés démentait, de façon péremptoire, les assertions de mes adversaires qui avaient fait circuler, chez les pauvres gens, qu'aucune personnalité importante ne viendrait parler en ma faveur.

Quant à l'appui du clergé, jamais le parti libéral ne l'avait obtenu. L'influence indue des prêtres-politiciens allait peut-être se manifester, une fois de plus, mais ce serait, comme toujours, en sourdine, car notre évêque, Mgr Bernard, n'était pas en faveur de l'intervention des membres du culte dans les affaires purement temporelles. A tout événement, la lettre du curé qui avait pris ma défense, il n'y avait pas si longtemps, prouverait à tous qu'il y avait au moins un prêtre dans notre comté qui ne craignait pas de plaider la cause de ceux que l'on accuse injustement.

Relativement à ma situation à l'hôtel de ville, ce que j'avais prévu se produisit; à une réunion du conseil, un échevin déclara que



le greffier de la ville ne pouvait, décevant, siéger à la Chambre comme député. Selon lui, les contribuables n'admettraient pas qu'un citoyen, cumulant deux fonctions publiques, reçoive deux salaires. Cependant, la ville avait tout intérêt à garder un employé possédant plusieurs années d'expérience dans l'administration municipale. En tout cas, comme je n'étais pas riche, on pouvait, tout de même, attendre quelques semaines avant d'exiger ma résignation comme greffier. Les avis étant partagés, cette division au conseil pouvait m'être préjudiciable et compromettre les résultats de mon élection. J'offris donc ma démission, comme greffier et comme surintendant des usines; elle fut acceptée, séance tenante, et, de concert avec les affidés de la compagnie électrique, on me remplaça aussitôt afin de me fermer les portes de l'hôtel de ville, et que je ne sois pas tenté d'y retourner, si les élections m'étaient défavorables.

Mais parfois il y a loin de la coupe aux lèvres et la victoire n'était pas si certaine. Mes adversaires avaient choisi, pour me faire la lutte, le candidat qui s'était présenté aux élections fédérales, l'avocat Guimond qui avait donné du fil à retordre au candidat libéral.

La première assemblée contradictoire eut lieu sur la place du Marché-Centre. Dans les premiers rangs, devant l'estrade, se pressaient les chefs libéraux du Marché-à-Foin. Ils m'accueillirent, le sourire aux lèvres. Ils étaient tous sobres; ni le whisky ni l'argent n'avaient réussi à m'aliéner ces braves gens dont les votes m'étaient indispensables. Ainsi on n'avait pu répéter la manœuvre de 1904, lors de l'élection de M. Blanchet; les libéraux du Marché-à-Foin n'étaient pas à vendre.

Je fis état de la lettre du prêtre qui était un témoignage de moralité, ce qui fit dire à mes adversaires que je me servais d'un certificat de confession pour faire ma campagne politique. On alla jusqu'à assimiler mon cas à celui d'Henri IV qui avait dit, pour capter la confiance des Français: *Paris vaut bien une messe.*

Tel que prévu, la bataille fut extrêmement rude. Le fils du père Damien sut éviter les écueils et les pièges semés sur sa route par des

adversaires sans scrupule. Encouragé par la classe des humbles dont il était issu, et soutenu par la confiance que lui témoignaient les vrais libéraux qui l'avaient vu à la peine, dans les premières années de ses activités publiques, il put triompher de tous les obstacles.

Le quinze mai 1912, le comté de Saint-Hyacinthe m'accordait une majorité de quatre-vingt-dix voix. Le gouvernement Gouin était maintenu au pouvoir par une majorité de quarante-deux comtés sur quatre-vingts. Laurier était vengé, et, dans Saint-Hyacinthe, le plus fervent de ses admirateurs, le petit-fils du porteur d'eau succédait, sur la colline parlementaire, au seigneur de Montebello.



## TABLE DES MATIÈRES

Préface .....	9
CHAPITRE I	
AU BAS DE LA CÔTE .....	11
I—Un clerc, son patron et la guigne; II—La querelle Morison-Bernier; III—La vie d'un pauvre étudiant; IV—Hypnotisme de foire; V—L'hypnotiseur bienveillant; VI—La « petite messe »; VII—Sir Georges-Etienne Cartier.	
CHAPITRE II	
CHERCHANT LA VOIE .....	31
I—Un philosophe trop loquace; II—La grève des ramoneurs; III—La conflagration de 1903; IV—Un jeune réformateur; V—Un rival bienveillant; VI—Un espoir qui renaît; VII—La lutte idéologique se poursuit; VIII—Journal d'opinions sauvé de la faillite.	
CHAPITRE III	
LE SENTIER SE DESSINE .....	45
I—Premières heures de journalisme; II—Présage de réconciliation; III—Laurier tel qu'il fut; IV—Embarquement pour Cythère.	
CHAPITRE IV	
GRAVISSANT LE SENTIER .....	57
I—En voyage de noces; II—Mort tragique de J.-B. Blanchet; III—Trois de la vieille garde; IV—Au seuil de la vie publique; V—La grève des imprimeurs; VI—Entrée à l'Hôtel de Ville; VII—Un libéral inconnu; VIII—Meneurs clandestins; IX—Poudre dans l'air.	
CHAPITRE V	
ESCARMOUCHES EN COURS DE ROUTE .....	85
I—Une double célébration; II—Un visiteur nocturne; III—La grande surprise; IV—Ingérence cléricale; V—Le chauvinisme; VI—Réaction contre Liberté; VII—La lutte contre l'obscurantisme; VIII—Un pas en avant; IX—A la veille d'une élection.	
CHAPITRE VI	
LES ENGAGEMENTS MINEURS SE CONTINUENT .....	119
I—L'ostracisme; II—Sur une route tortueuse; III—Les murs ont des oreilles; IV—Le petit-fils de Papineau; V—Préliminaires d'une élection mémorable; VI—Prise du pouvoir municipal.	



## CHAPITRE VII

## NOUVEAUX HORIZONS ..... 149

I—*Dura lex sed lex*; II—Le sénateur Dessaulles; III—Début des réformes; IV—Le « Rédempteur » et le « Sauveur »; V—Luttes à la tribune et devant les tribunaux; VI—L'élection de Bellechasse et la messe de Buckland.

## CHAPITRE VIII

## EN RASE CAMPAGNE ..... 171

I—A-côtés de la politique des petites villes; II—Une élection fort contestée; III—1908, une année fatidique; IV—Après la pluie, le beau temps; V—Poudre dans l'air; VI—Les libéraux se maintiennent; VII—En retraite temporaire.

## CHAPITRE IX

## DANS L'ARÈNE ..... 197

I—Cocasseries de la politique; II—Perturbation dans le monde religieux et civil; III—Une élection décisive; IV—Le Congrès Eucharistique; V—L'idéologie libérale triomphe; VI—Violents engagements préliminaires.

## CHAPITRE X

## À L'ŒUVRE COMME À L'ÉPREUVE ..... 215

I—Premières réalisations; II—La lutte antimaçonnique; III—La peine du talion; IV—Rumeurs de guerre; V—Frictions entre l'Eglise et l'Etat; VI—Une élection dans Drummond; VII—L'influence indue et son œuvre.

## CHAPITRE XI

## LA CHUTE DE LAURIER ..... 231

I—Pour la revanche (1911); II—Parodie de la Justice; III—La mort d'un citoyen modèle; IV—Le sénateur Dessaulles, homme de parole; V—La réaction à l'attaque; VI—Les libéraux ripostent; VII—La dernière campagne de Beuparlant; VIII—Une assemblée fatidique (1911); IX—Mort en pleine lutte.

## CHAPITRE XII

## SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE ..... 261

I—Lendemain de défaite; II—Un député déçu; III—Une missive secrète (1911); IV—Préliminaire d'une candidature (1912); V—Avant la convention; VI—Bourassa, déçu, prend sa retraite; VII—Sur le chemin de la victoire.

Achévé d'imprimer  
aux Ateliers BEAUCHEMIN à Montréal,  
le dix-huitième jour de mai  
mil neuf cent soixante



Imprimé au Canada  
*Printed in Canada*





